CAMPUS Nº 5 : le rêve américain

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION 3
BOURSE

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 12957 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine JEUDI 25 SEPTEMBRE 1986

Les libéraux britanniques divisés sur la défense

« Humiliation », « défaite », « mauvais coup »... La presse britannique est unanime dans son appréciation de la mise en minorité de M. David Steel, principal dirigeant du Parti libéral, lors du congrès annuel de sa formation, qui se tient en ce moment à Eastbourne.

L'affaire est en effet d'importance : elle met en jeu la crédibilité de l'Alliance formée par le Parti libéral et le Parti social-démocrate de M. David Owen sur une question essentielle, la défense du Royaume-Uni, où des élections législatives doivent se dérouler au plus tard au printemps de 1988. Par vingt-sept voix de majorité seulement – sur plus de mille deux cents votants, – le Congrès a adopté une motion en faveur d'une plus grande coopération européenne dans le domaine militaire, à condition qu'elle ne porte pas sur les armes nucléaires.

Cette importante réserve ruine l'édifice construit à grand-peine durant l'été par MM. David Owen et David Steel, qui étaient parvenus à rapprocher les points de vue des deux formations. Selon ce compromis, les libéraux partisans du désarmement nucléaire unilatéral de la Grande-Bretagne et les sociaux-démocrates plutôt favorables au maintien de la force de dissuasion s'accordaient pour remettre à après les élections la question de la modernisation de l'arsenal nucléaire britannique.

Au cours des dernières semaines, notamment après une visite à Paris, le 14 septembre dernier, M. Steel avait fait un pas supplémentaire en direction de M. Owen en admettant qu'il était souhaitable d'envisager une « dissuasion minimum » dans le cadre européen, grâce à une coopération avec la France.

C'était trop pour la majorité du Parti libéral, visiblement influencé par les sirènes pacifistes et « unilatéralistes » du Labour. La présence au sein de la formation libérale de nombreux membres du CND (Campaign for Nuclear Disarmament), qui combat depuis des décennies l'armement atomique du pays, a également contribué à faire pencher la balance en faveur des antinucléaires. Même si M. Steel s'attache aujourd'hui à minimiser la portée du vote du mardi 23 septembre en déclarant qu'après tout cette défaite n'est « pas si grave », il ressort doublement affaibli de l'épreuve.

Il perd d'abord du poids par rapport à son « alter ego » à la tête de l'Alliance, M. David Owen, qui bénéficiait déjà d'un avantage certain dans l'opinion.

Mais l'échec de M. Steel au sein de sa propre formation diminue également les chances de l'Alliance dans son ensemble, enlevant beaucoup de sa crédibilité à l'hypothèse d'une Chambre des communes dans laquelle aucun des grands partis n'aurait la majorité absolue.

Plus profondément, cet incident témoigne de la persistance dans l'opinion britannique d'un courant pacifiste dont l'influence s'étend bien au-delà des rangs du Labour.

Voilà qui ne devrait pas rassurer le secrétaire américain à la défense, M. Caspar Weinberger, lequel vient d'attaquer violemment à Londres la politique de défense des travaillistes. Quant aux Européens, qui estiment que la mise en œuvre d'une coopération accrue en matière de défense, y compris nucléaire, est indispensable pour échapper au déclin, ils ne peuvent que constater une fois de plus que leur rêve s'éloigne dans le temps.

Le conseil des ministres a adopté l'ordonnance de M. Pasqua

M. Mitterrand ne veut pas « réveiller » la controverse sur le découpage électoral

Le conseil des ministres a adopté, mercredi 24 septembre, l'ordonnance qui doit fixer le nouveau découpage électoral à la suite du rétablissement du scrutin majoritaire pour les élections législatives. Ce texte est désormais soumis à l'appréciation du président de la République, dont la signature est obligatoire avant promulgation. M. Mitterrand a toutefois décidé de réserver son accord, afin de ne pas « réveiller cette controverse ». « Le président de la République fera savoir sa décision dans un délai aussi bref que possible », a indiqué le porte-parole de l'Elysée.

Terrorisme ou pas, la vie continue. Et les dirigeants du pays doivent continuer à faire leur métier. M. François Mitterrand et M. Jacques Chirac font le leur. Comme si de rien n'était ? Il serait excessif de le prétendre. En tout cas avec une volonté commune de confirmer que, face à la menace collective, le pouvoir s'arcboute pour opposer un front commun à ceux qui s'emploient à le déstabiliser.

Mais il est clair que, dans un tel contexte, certains dossiers deviennent subalternes. Tel est le cas du projet de redécoupage des circonscriptions législatives qui a été adopté, ce mercredi matin 24 septembre, par le conseil des ministres, après avoir fait la navette, pendant un mois, entre le ministère de l'intérieur et le Conseil d'Etat, en passant par la commission dite des six « sages » installée fin juillet.

ALAIN ROLLAT.

(Lire la suite page 7.)

La lutte contre le terrorisme et la politique française au Proche-Orient

M. Aurillac en visite à Damas

M. Michel Aurillac, ministre de la coopération, se trouve en visite à Damas, apprenait-on ce mercredi 24 septembre. L'enquête sur les derniers attentats commis à Paris se poursuit. Selon le témoignage d'une employée de l'aéroport d'Orly, Emile Abdallah, soupçonné d'être l'un des auteurs de l'attentat de la rue de Rennes le 17 septembre, aurait pris l'avion pour Vienne le soir-même. (Lire page 28.)

Les arbres et la forêt

par Jacques Amalric

La France a-t-elle encore les moyens et la volonté d'avoir une politique au Proche-Orient ? Doit-elle même continuer à tenter d'en avoir une ?

Questions provocante, mais combien d'actualité même si elles ont été soigneusement ignorées par l'essentiel de la classe politique, majorité et opposition confondues. Il faut pourtant à un tel aveuglement un bel acharnement : ne distinguer que quelques arbres pour ne pas voir l'évidente forêt. La France n'est pas seulement en guerre contre quatre ou cinq frères ou leurs cousins des villages voisins. Le clan de Kobayat, certes, est loin d'être aussi innocent qu'il veut bien le prétendre, mais il ne constitue que la partie visible d'une alliance conjoncturelle d'intérêts et de passions contradictoires dont le but est d'en finir avec toute influence occidentale dans la région.

La France peut-elle encore résister à ces forces en pleine expansion ? Y est-elle préparée ? L'aventure aurait-elle un sens ?

La partie, indiscutablement, est mal engagée. En portant le terrorisme en France, les ennemis de toute influence française au Proche-Orient ont pris le risque, certes, de déclencher un phénomène d'union nationale. Mais leur connaissance de notre pays les pousse à penser qu'il ne sera sans doute qu'éphémère. Encore quelques atrocités, se disent-ils, et les belles résolutions manifestées dans les derniers sondages s'émousseront. L'isolationnisme n'est pas seulement nord-américain. D'autant plus qu'il n'est ni facile ni évident d'expliquer alors que les bombes explosent pourquoi la France devrait s'obstiner et maintenir sa présence dans une région de tempêtes.

La retraite, au demeurant, n'a-t-elle pas déjà été sonnée au Liban ? C'est de justesse que la face a été sauvée en 1983 dans l'affaire de la force d'interposition, après l'attentat du Drakkar. Les Etats-Unis avaient, il est vrai, pris les devants dans la fuite.

(Lire la suite page 4.)



En Iran

L'opposition légale somme l'imam Khomeiny d'arrêter la guerre

Tandis que les dirigeants iraniens poursuivent fébrilement la préparation de la grande « *offensive finale* » contre l'Irak, le Mouvement de libération de l'Iran présidé par M. Mehdi Bazargan, qui fut le chef du gouvernement provisoire constitué par l'imam Khomeiny au lendemain de la révolution, a rendu public à Téhéran un « *message au Guide de la Révolution* » dans lequel il lui demande instamment de mettre fin à une guerre ruineuse aussi bien pour l'Iran que pour l'Irak. Dans ce texte qui a été distribué à des milliers d'exemplaires à Téhéran, M. Bazargan et ses amis affirment que la plupart des responsables iraniens sont favorables à une solution négociée du conflit, que seul l'imam s'obstine à poursuivre, faisant ainsi preuve « *d'une dictature et d'un despotisme* » qui sont contraires « *à l'islam, au Coran et à Constitution* ».

(Lire page 4.)

Les nouvelles mesures contre la toxicomanie

Plus coupables que malades

M. Albin Chalandon, ministre de la justice, a défini, le mardi 23 septembre, les grandes orientations de la politique de lutte contre la drogue : il a insisté sur l'aspect répressif du dispositif mis en place par le gouvernement avec l'application stricte de la loi de 1970 et l'aggravation de peines pour les trafiquants.

En mettant l'accent sur la répression et en laissant de côté la prévention, le ministre de la justice condamne les politiques de prise en charge de la toxicomanie patiemment élaborées depuis quinze ans. Mettre un usager de drogue en prison ne résout pas son mal. Au contraire. Les psychiatres, les éducateurs spécialisés, la plupart des magistrats et beaucoup de policiers en sont convaincus. La drogue est un fléau, elle inquiète à juste titre l'opinion publique. Mais faut-il prendre des mesures répressives qui n'ont, dans le domaine de la drogue en tout cas, aucune efficacité pour les usagers ?

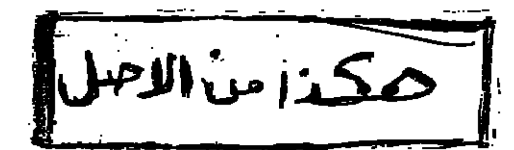
Un toxicomane en prison ou dans quelque lieu fermé que ce soit est sevré physiquement en quelques jours. Mais s'il suffisait de le séparer de son produit pour le guérir, on appliquerait la recette depuis longtemps. En réalité, et les statistiques le prouvent, un drogué libéré, lâché dans la nature, renoue des contacts et retombe dans son enfer. Beaucoup de surdoses mortelles ont eu lieu à la sortie des prisons.

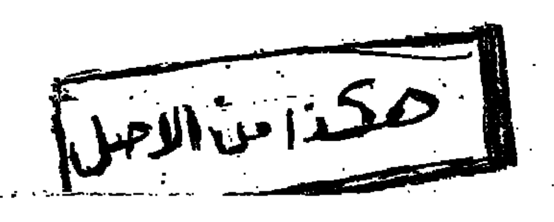
L'étude de la toxicomanie, la fréquentation des toxicomanes ont appris à mieux saisir un phénomène qui ne met pas simplement en cause un individu coupable d'avoir contrevenu à la loi sur l'usage des stupéfiants. La toxicomanie reste, selon la formule du docteur Claude Olievenstein, la rencontre d'un produit, d'un individu et d'un milieu socioculturel. La loi de 1970, qui prévoyait l'injonction thérapeutique, s'inspirait de cette conception. La culpabilité du toxicomane n'était plus celle d'un délinquant ordinaire troublant l'ordre public. On considérait – et on estimait que c'était un progrès – l'usager de drogue comme un malade, et sa responsabilité en était diminuée d'autant.

L'arsenal répressif mis en place aujourd'hui par le garde des sceaux marque apparemment une politique de fermeté.

CHRISTIAN COLOMBANI.

(Lire la suite page 10.)





Débats

Les manipulations génétiques

L'appel de Jacques Testart à un moratoire sur certaines recherches biologiques a impressionné la communauté scientifique. Le débat est rouvert ici par Laurence Gavarini, qui se demande si la possibilité d'avoir des « enfants sur mesure » va devenir une nouvelle valeur, et par Anne-Marie de Vilaine, qui doute qu'on puisse appeler progrès celui qui consiste à programmer des détournements de filiation.

Un pavé dans la mare

Aucune urgence humaine ne justifie le manque de recul avec lequel on expérimente de nouveaux procédés de reproduction

par ANNE-MARIE DE VILAINE (*)

EN annonçant qu'il arrêtait la recherche *« qui œuvre à un changement radical de la personne humaine »*, en appelant à un moratoire international, Jacques Testart a lancé un pavé dans la mare où pataugent, entre business, pouvoir et fantasmes, ceux qui tirent déjà trop de profits de la « révolution procréatique » pour s'avouer qu'elle crée beaucoup plus de problèmes qu'elle n'en résout.

Qu'il se rassure : si sa *« position est ultra-minoritaire dans les milieux scientifiques »*, s'il se sent seul, il n'est pas isolé. D'autres pensent comme lui que *« la conjonction d'une idéologie scientiste triomphante avec l'accélération de la production scientifique »* qui caractérise notre époque *« atteint, pour la première fois, à la violence »* (1). Comme lui, ils jugent indispensables l'élaboration d'une réflexion critique sur le sens de la production scientifique, la notion de progrès et le pouvoir médical, la définition de seuils et de limites à ne pas franchir et la constitution de contre-pouvoirs.

Leurs voix, malgré quelques publications (2) *ou participations* à des colloques, avaient été jusqu'ici presque entièrement couvertes par les discours abondamment médiatisés de médecins et de scientifiques souvent triomphalistes.

Félicitons-nous que la renommée de Jacques Testart, pionnier de la procréation artificielle, lui donne droit *non seulement* à la parole, mais à être entendu. Espérons qu'à sa suite pourront se faire entendre tous ceux et celles qui considèrent qu'aucune *urgence humaine* ne justifie le manque de recul avec lequel on expérimente de nouveaux procédés de reproduction humaine visant à long terme à produire des *enfants* calibrés, présexués, prénormés et conformes à la demande de clients-parents ou des « enfants artificiels » conçus grâce à ce *« progrès technique fabuleux »* que serait *« la grossesse artificielle avec un placenta et une couveuse artificiels »* (3).

Espérons aussi qu'un « Tchernobyl » biologique ne sera pas nécessaire pour que l'opinion publique – *et en particulier les femmes, qui* sont plus intimement et physiquement concernées – soit réellement informée des risques et des aléas de la procréation médicalement assistée. Qui sait que la cœlioscopie est *« un acte dangereux »* (docteur Fonty) ? Que l'innocuité de l'échographie est remise en question aux États-Unis ? Que l'hyperstimulation hormonale peut provoquer des accidents graves ou des ménopauses précoces ? Qui connaît les taux élevés des grossesses extra-utérines, des accouchements prématurés, des présentations par le siège, des césariennes et de la mortinatalité, induits par la FIVETE (fécondation *in vitro* et transfert d'embryon) ? Qui sait, enfin, que les chances de réussite sont peut-être plus proches de 7 % que de 10 % ou 15 % comme il est dit le plus souvent (4) ?

Des choix « en amont »

Les usagers des nouvelles techniques pourraient constituer des groupes ou des associations où seraient évalués, à partir de l'expérience vécue, les coûts et les bénéfices réels et symboliques *pour l'être humain*, de ce qui est univoquement *défini par la technoscience comme* « exploit », « prouesse », ou « progrès ».

Mais si ce contrôle en aval est nécessaire, il n'est pas suffisant. Il est évident que des choix éthiques doivent se faire en amont des découvertes scientifiques, comme l'a fait remarquer Jacques Testart. Et même si *« la pensée défaille sur la mesure de la responsabilité envers un être humain non encore humanisé »* (5), il va bien falloir, en s'aidant notamment de la clinique et des repères psychanalytiques, poser des interdits provisoires et dire jusqu'où on ne peut aller trop loin – et trop vite – en matière de « roman des origines ». Et cela, sans attendre que les enfants du repentir, de l'anonymat ou du secret (les cas de figure seraient trop nombreux à *énumérer*) aient vingt ans et déclarent à la télévision : *« J'aurais préféré ne pas naître »* (6).

Ou bien faut-il appeler « régrès » un progrès qui consiste à programmer des détournements de filiation, lorsqu'on sait que la majorité des adolescents souffrant de problèmes psychologiques font état de problèmes de filiation ? Car plus l'œuf devient transparent, plus l'origine *s'obscurcit...*

(*) Coauteur de *Maternité en mouvement – Les Femmes, la Re/production et les Hommes de science*, PUG. Ed. St. Martin, avril 1986.

(1) *L'Œuf transparent*, Flammarion. Oct. 1986 (à paraître).

(2) Cf. notamment « Ceci est une éthique », F. Laborie, *les Temps modernes*, janv. févr. 1985 ; « Nature ou culture ? », A. Danchin, *Le Débat*, Gallimard, oct. 1985 ; *l'Enfant derrière la vitre*, D. Grange, Encre, 1985.

(3) Émile Papiernik, « Vital » nº 70, juillet 1986.

(4) Cf. « Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? », J. Marcus-Steiff, *les Temps modernes*, sept. 1986.

(5) *« Les procréations artificielles »*, Rapport préliminaire. M. O. Alnot, C. Labrusse, J. Mandelbaum, Y. Peyrol, J.-P. Rosenczveig, février 1986.

(6) Comme l'a fait l'Américaine Suzanne R. lorsqu'elle *apprit par son père* adoptif qu'elle avait été conçue par IAD (insémination artificielle avec donneur).

La bio-éthique en question

Le corps scientifique résiste à se laisser détourner de ce qu'il définit comme les voies du progrès

par LAURENCE GAVARINI (*)

UN débat éthique est engagé depuis plus de deux ans sur les questions de procréation médicalement assistée (au sein des instances officielles, mais aussi, de manière plus diffuse, dans des manifestations et colloques dont « Génétique, Procréation et Droit » a donné publiquement le coup d'envoi, en janvier 1985).

Une consultation nationale devrait être entreprise, à la suite *du rapport remis* par la commission de cinq sages nommés par le précédent gouvernement (1). Ici et là les initiatives se sont multipliées, contribuant à une réflexion nationale dont la France s'enorgueillit, le président de la République étant personnellement à l'origine du Comité consultatif national d'éthique et d'une rencontre internationale sur la bio-*éthique* (2).

Si la réflexion est entamée, force est de constater que le corps scientifique résiste à se laisser influencer ou détourner de ce qu'il définit comme les voies du progrès. *Récemment*, pourtant, un éminent chercheur en reproduction humaine, Jacques Testart, se revendiquant d'une « éthique de la non-recherche », annonçait, dans ces mêmes colonnes, son « suicide professionnel » (*le Monde* du 10 septembre 1986). Il demandait, par ailleurs, que la recherche bio-génétique, visant à la production d'enfants standards, *sélectionnés au stade* embryonnaire, marque un temps d'arrêt.

Immédiatement, le président du Comité national répliqua que, si une suspension temporaire est envisageable, il n'est jamais souhaitable de mettre fin au développement *de la recherche dont les* conséquences, mauvaises ou bonnes, sont largement imprévisibles. Et, se voulant rassurant, il ajouta que, à côté des « Ponce Pilate » et des « malheureux », une nouvelle catégorie de chercheurs se fait jour, qui « prend conscience de ses responsabilités » (« France-Inter »), le 11 septembre 1986.

Que reste-t-il de la volonté éthique au regard du poids d'une logique scientifique et médicale qui se donne pour principe l'inéluctabilité *de son propre développement ?* Qu'est devenue la réflexion éthique qui se voulait *distincte* de la pratique scientifique, opérant la nécessaire *mise à distance*, créant le regard extérieur qui permet le jugement ? Veut-on la réduire à un point de vue, loin de l'essentiel, sur des jeux déjà faits, et à n'envisager que les seules modalités d'application des découvertes scientifiques ?

« Droit » à l'enfant ?

Cet événement repose la question des instances nationales et locales d'éthique dont s'est pourvue la recherche, de leur composition, fonctionnement et visées, ainsi que du statut de leurs conclusions. Question complexe car elle touche des enjeux socio-institutionnels (politiques de recherche, moyens attribués, carrières, résultats obtenus, *restructuration* du champ scientifique et *clinique* de la reproduction, etc.) que n'ont pas permis d'éclairer les grands débats sur la médecine reproductive et prédictive.

Jusqu'à présent, ceux-ci ont plus facilité la levée de barrières psychologiques et morales faisant obstacle à la recherche, que servi l'analyse des problèmes fondamentaux. Ainsi, on y a vu émerger la notion de « droit » à l'enfant, qui serait un pendant du droit à la contraception et à l'avortement. Par une sorte de sophisme, l'on fait comme si le droit à disposer de son corps, de ne pas avoir d'enfant, pour une femme, pouvait se retourner, *et lui équivaloir* un droit absolu de *faire* des *enfants par* tous les moyens, quand bien même serait-ce « à tout prix » (3). Ce qui permet de présenter la médicalisation et la technologisation de la reproduction humaine comme des prouesses scientifiques « naturelles » aux fins de satisfaire aux demandes individuelles privées, jugées *a priori* légitimes.

Autre exemple, l'idée d'enfant sur mesure, programmé non plus seulement dans le temps (comme le permettent déjà les méthodes contraceptives) mais aussi, peut-être bientôt, dans ses caractéristiques (sexuelles et génétiques), fait son chemin. (La programmation du sexe est désormais possible en reproduction *animale*, par une sélection de départ opérée entre les embryons bovins).

Cette idée, en passe d'être une nouvelle valeur, *vient à point* pour légitimer la recherche sur les embryons humains et l'extension des indications médicales de la FIVETE (4) (initialement réservée aux stérilités tubaires des femmes). Celle-ci ouvrirait des possibilités procréatives accrues aux couples « à risque », c'est-à-dire porteurs d'un risque de maladie héréditaire ou ayant déjà eu des enfants *atteints* d'anomalies.

C'est précisément *le point* où Testart dit vouloir s'arrêter, évo*quant, lui, des risques* de dérapages ou de dévoiement vers un eugénisme positif. Sa prise de position, si elle ne reste pas isolée, pourrait permettre d'élargir la réflexion éthique à une véritable *évaluation sociale* de l'activité bio-médicale dans ce secteur de la reproduction.

(*) Sociologue, université Paris-VIII. Contribution à *Génétique. Procréation et Droit.* Ed. Actes Sud, 1985. *La Filiation : rupture et continuité.* Institut de l'enfance et de la famille, publications du CTNERHI, diff. BUF.

(1) *Les Procréations artificielles*, de M. O. Alnot, C. Labrusse-Riou, J. Mandelbaum, Y. Perol, J.-P. Rosenczveig.

(2) Rambouillet, avril 1985.

(3) Selon l'expression de G. Delaisi de Parseval qui, dans son livre *l'Enfant à tout prix* (en collaboration avec A. Janaud, Seuil), fut une des premières à montrer le prix que paient les individus stériles dans leurs quêtes de filiation biologique en ayant recours aux bio-technologies de la reproduction.

(4) Fécondation *in vitro* et transfert d'embryon.

Vers la « procréatique »

Un numéro spécial de la revue *Projet* (14, rue d'Assas, 75006 Paris) vient d'être consacré au génie génétique. Intitulé « Vers la procréatique », il passe en revue de manière très complète les multiples problèmes soulevés par les avancées foudroyantes de la biologie, notamment sur les thèmes « Vaincre la stérilité », « Savoir avant la naissance », « Dilemmes éthiques et politiques ».

COURRIER DES LECTEURS

Une lettre de M. Charles Hélou

L'affreux assassinat de l'attaché militaire français au Liban prolonge la série sanglante des attentats contre le contingent français de la FINUL dans le sud du Liban et contre la population civile en France même. Je m'associe de tout mon cœur, de toute mon âme, aux sentiments d'horreur et d'indignation qui sont ceux de mes compatriotes libanais, à l'unisson du peuple français, devant les atrocités organisées en France et au Liban par le terrorisme international.

Nous sommes, nous, Libanais, doublement atteints par ces malheurs : atteints dans ce qu'ils ensanglantent et endeuillent le peuple français, atteints aussi parce qu'ils semblent bien avoir également pour objectif de susciter la méfiance ou l'hostilité envers l'ensemble des Libanais, qui sont pourtant eux-mêmes victimes du terrorisme dans leur *propre* pays. Ce que *le Monde* a appelé « la sale guerre » vise à ébranler la France dans sa sécurité, dans ses institutions et dans ses amitiés, au premier rang desquelles se situe *l'amitié, l'attachement fidèle et fervent* du peuple libanais. (...)

La France nous apparaît depuis des siècles non seulement comme un grand pays ami et comme un grand exemple, mais aussi l'autre nom de la liberté.

CHARLES HÉLOU
Ancien président du Liban

Deux amalgames

Il y a, aujourd'hui, dans vos colonnes, qui me sont familières depuis plus de quarante ans, au moins deux amalgames : un premier amalgame de la famille Abdallah de Kobayat et des chrétiens du Liban ; un second amalgame du Liban et du terrorisme international, surtout anti-français.

La famille Abdallah n'est pas un clan. Elle n'a ni les racines ni la dimension d'un clan. Elle n'interprète pas la pensée des maronites. Kobayat est, à l'extrémité septentrionale du territoire libanais, une agglomération dont la population est chrétienne et l'environnement musulman. Kobayat approvisionne en soldats l'armée libanaise, et en instituteurs et intellectuels non conformistes les écoles primaires et secondaires de l'État. Georges Ibrahim Abdallah – c'est *le Monde* qui le dit – a appartenu successivement au Parti national social syrien, au Parti communiste libanais, au Front démocratique palestinien, pour finalement entrer au service des renseignements de *Damas*. Tout cela n'était pas très libanais.

Ses frères ont peut-être suivi le même chemin. Je n'en sais rien. Je sais, par contre, que les maronites se situent, en général, dans ce que vous appelez, en France, le centre droit (...)

Les Libanais ne sont pas des terroristes, et le Liban est la première victime du terrorisme, qui a détruit ses institutions et frappe aujourd'hui la France. Si les puissances occidentales n'avaient pas laissé tomber ce pays, il ne serait pas devenu le foyer à partir duquel opèrent les totalita*rismes qui ont des comptes à régler* avec les démocraties. Le phénomène de rejet dont souffrent aujourd'hui les Libanais établis – ou réfugiés – en France et les étudiants inscrits dans vos universités nous irrite sans doute ici, bien que nous sachions qu'il est justifié. Nous souhaitons qu'il soit ponctuel et qu'il ne frappe pas aveuglément un peuple qui s'honore d'être de culture arabe et française à la fois.

KESROUAN LABAKI
Ambassadeur, ancien secrétaire général du ministère des affaires étrangères du Liban.

Une conclusion révoltante

(...) Les Libanais, qui souffrent du terrorisme et des prises d'otages depuis douze ans, sont les premiers à partager les souffrances des familles des victimes, l'inquiétude du gouvernement et du peuple de France.

La guerre du Proche-Orient, et celle du Liban en particulier, a mis sur le marché, hélas! depuis longtemps, des enfants perdus, prêts à louer leurs bras pour de tristes besognes. Mettre leur action, en France ou ailleurs, au compte du peuple libanais ou de telle ou telle communauté, surtout chrétienne, est une conclusion révoltante parce que fausse *et injuste* (...)

Mgr PIERRE HARFOUCHE,
vicaire patriarcal maronite à Paris.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Édité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.

5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LE MONDE*


Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dr. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

Le sort de la FINUL et la session de l'Assemblée générale des Nations unies

Le Conseil de sécurité a adopté la résolution française demandant le retrait d'Israël du sud du Liban

NEW-YORK
de nos envoyés spéciaux

Un pas important a été franchi, le mardi 22 septembre, sur la voie d'une réévaluation du rôle de la FINUL dans le sud du Liban. Le Conseil de sécurité a en effet adopté à la quasi-unanimité de quatorze voix la résolution déposée par la France avec l'appui du secrétariat général de l'ONU demandant le retrait d'Israël du sud du Liban. Les Etats-Unis se sont abstenus.

La résolution (n° 587) s'appuie essentiellement sur les textes similaires déjà votés par le Conseil, notamment la résolution 425 qui, en 1978, avait créé la FINUL dans le but de servir de tampon entre l'armée israélienne et les différentes forces armées opérant au sud du Liban. Un rapport sur l'application de la résolution sera remis par le secrétaire général dans un délai de 21 jours.

Le débat avait commencé vendredi 19 septembre, dirigé par l'ambassadeur soviétique Alexandre Belonogov, président, ce mois-ci, du Conseil de sécurité. Israël a sévèrement critiqué le rapport du secrétaire général de l'ONU dont les conclusions servaient de base à la discussion. Selon Jérusalem, il est illogique de demander le retrait de l'armée israélienne alors que ce sont des extrémistes chiites qui attaquent la FINUL. L'ambassadeur Benjamin Netanyahu, tout en affirmant *« comprendre »* l'irritation de la France et des autres pays contributeurs de la FINUL, a refusé par avance un tel retrait car *« l'armée israélienne assure l'ordre dans la région, alors que la FINUL laissée seule ne serait pas en mesure d'éviter des attaques contre la frontière israélienne »*. Aussi, pour Jérusalem, *« la résolution proposée est-elle hors de propos car la FINUL a besoin de l'armée israélienne sans laquelle elle serait attaquée davantage encore qu'en ce moment »*.

L'Union soviétique s'est brièvement exprimée en faveur de la résolution, de même que tous les orateurs qui se sont succédé jusqu'au vote. Alors que la Chine et la Bulgarie ont mis en garde contre toutes dépenses supplémentaires excessives, le Danemark et l'Australie ont affirmé qu'ils étaient prêts à supporter les charges qui résulteraient de l'application des recommandations contenues dans le rapport du secrétaire général.

L'abstention américaine

Isolé, Israël comptait sur l'appui final des Etats-Unis. Ceux-ci ont préféré l'abstention. Il leur était difficile de refuser une résolution qui ne demandait que l'application d'une décision déjà votée par le Conseil. De surcroît, le texte était l'œuvre de la France, membre permanent du Conseil et pays ami... Pourtant, les considérations électorales n'étaient sans doute pas absentes de la tentative de la mission américaine d'obtenir, lors d'une réunion privée avec la mission française, un assouplissement du projet de résolution.

Et ce sont sans doute ces mêmes considérations qui ont motivé l'abstention que l'ambassadeur Vernon Walters a expliquée en ces termes : *« La résolution proposée ne va pas dans le sens d'une meilleure protection de la FINUL. En mettant l'accent sur le déploiement de la force jusqu'à la frontière, la résolution ignore le facteur critique : l'absence d'accord entre les parties concernées et d'une autorité gouvernementale libanaise dans la région. Il n'est ni réaliste ni responsable de demander de telles mesures, et leur application n'est pas dans le pouvoir du secrétaire général. »*

Visite-éclair du premier ministre français

Malgré ce vote, les milieux diplomatiques s'interrogent sur le but précis poursuivi par la France. Etant donné que le retrait israélien n'est pas envisageable actuellement, s'agit-il d'obtenir un remplacement de la FINUL, sa réduction ou son retrait ? Le rapport du secrétaire général devrait apporter une réponse à cette question.

C'est fort de ce succès diplomatique que M. Chirac devait prendre la parole ce mercredi matin devant l'Assemblée générale des Nations unies. *Le premier ministre, arrivé le* matin même en Concorde, devait d'abord avoir un entretien avec le secrétaire général de l'Organisation, M. Perez de Cuellar, puis déjeuner avec M. Shultz, le secrétaire d'Etat américain, avant de rencontrer le président mexicain M. Miguel de La Madrid et de tenir une conférence de presse ; il devait reprendre le soir même l'avion de Paris.

Visite-éclair donc. M. Chirac devait à l'origine gagner Ottawa puis Montréal au terme de son bref séjour à New-York ; la multiplication des attentats à Paris l'a conduit à différer son voyage au Canada mais non à annuler son passage aux Nations unies.

Le ministre des affaires étrangères, de son côté, poursuit sa série de consultations bilatérales en marge de l'Assemblée générale avec d'autant plus d'application que c'est le chef de la délégation permanente M. de Kemoularia, qui siège au Conseil de sécurité et M. Chirac qui prononce le discours traditionnel devant l'ensemble des délégués. M. Jean-Bernard Raimond a ainsi pu s'entretenir avec l'ambassadeur libyen à l'ONU, M. Ali-Trikki, au cours d'une discussion *« franche et directe »*, il a pu notamment rappeler que la France restait fermement hostile à toute présence militaire étrangère au Tchad.

M. Raimond a également conféré avec son collègue du Congo : la médiation de cet actuel président de l'OUA dans le conflit tchadien est appréciée à Paris. Il a aussi rencontré le ministre des affaires étrangères de Bulgarie (on a parlé échanges commerciaux et culturels), de l'Inde, de Cuba – avec évidemment l'affaire Bofill – de l'Irak, lequel a semblé moins pessimiste que précédemment sur l'issue de la guerre avec l'Iran, du Pakistan, de la Finlande, du Népal, de l'Albanie, de la Pologne – M. Raimond a rappelé à son interlocuteur qu'il attend toujours la visite à Paris de *« son ami Geremek »*, pour l'instant empêché de sortir du pays – et enfin de Hongrie où le ministre français devrait se rendre ultérieurement.

M. Raimond a également participé mardi soir au traditionnel dîner des Douze au nom desquels sir Geoffrey Howe avait prononcé dans la matinée, en tant que président en exercice du Conseil européen, un discours sans surprise.

La présence de M. Tjibaou

La France a en outre eu a résoudre un petit problème diplomatique : celui que posait la présence aux Nations unies de M. Jean-Marie Tjibaou. Le dirigeant séparatiste néo-calédonien y arborait l'insigne de la délégation du Vanuatu. Mais il était surtout venu, selon ses propres termes *« compter des amis »* et aussi faire en sorte que la *« décolonisation »* de la Nouvelle-Calédonie soit rapidement inscrite à l'ordre du jour des travaux des Nations unies. Sous ce double rapport, les premiers contacts qu'il a pu avoir à New-York semblent avoir été un peu décevants pour lui. Situation d'autant plus piquante que le sénateur Dick Ukeivé fait partie de la délégation française avec treize autres parlementaires...

Dans l'entourage de M. Raimond on s'est finalement contenté de faire quelques remontrances au Vanuatu pour ce *« geste inamical »* et à se demander à haute voix comment M. Tjibaou pouvait bien *« concilier sa présence au sein d'une délégation étrangère et sa qualité de chef élu d'une collectivité territoriale française »*. Manifestement on veut éviter tout esclandre susceptible de compromettre la reprise, encore fragile, du dialogue avec les indépendantistes de Nouvelle-Calédonie.

BERNARD BRIGOULEIX et CHARLES LESCAUT.

Les thèmes du discours de M. Chirac

Liban, terrorisme et désarmement

C'est aux alentours de 18 heures (heure de Paris) que M. Chirac devait prendre la parole devant l'Assemblée générale. Le premier ministre devait notamment traiter du problème libanais dont l'enjeu *« dépasse largement le seul Liban »*. A cette occasion, il devait dresser une sorte de constat d'échec de la FINUL, *« devenue la cible d'attentats méthodiquement préparés »*. *« Les soldats français ont trop souvent payé de leur vie une mission de paix. Mais la situation est devenue tout dernièrement intolérable »*, devait-il affirmer.

Avant d'aborder le problème du terrorisme, M. Chirac comptait insister sur la gravité du conflit irano-irakien, dont la poursuite *« menace de bouleverser les équilibres d'une région du monde d'importance stratégique »* et en appeler à une solution négociée.

A propos du terrorisme, *« arme systématique d'une guerre sans frontières et le plus souvent sans visage »*, le premier ministre devait appeler la communauté internationale à se demander *« si elle a toujours montré la lucidité nécessaire face à ce fléau »*, qui ne peut pas être le seul moyen d'expression des peuples opprimés. Les méthodes employées, devait souligner M. Chirac, interdisent de l'assimiler à une résistance authentique. M. Chirac voulait aussi stigmatiser la montée de l'intolérance et du fanatisme ainsi que *« la complicité d'Etats qui acceptent de fermer les yeux sur les activités d'organisations terroristes ou n'hésitent pas à les utiliser à leur profit quand ils ne les encouragent pas »*. Le premier ministre devait aussi lancer un appel pour une plus grande coopération internationale.

Autre sujet qu'entendait traiter M. Chirac : le désarmement. Après avoir réaffirmé que la dissuasion nucléaire demeure *« un facteur de paix irremplaçable »*, le premier ministre devait souligner la disproportion qui existe entre les arsenaux des deux Grands et ceux des autres puissances nucléaires, dont la France. Il devait aussi refuser la prise en compte de la force de dissuasion française dans les négociations soviéto-américaines et réaffirmer la volonté de maintenir la crédibilité des forces stratégiques françaises *« au niveau nécessaire »*. *« La France,* devait dire M. Chirac, *n'acceptera ni le gel numérique ou qualitatif de ses moyens, ni l'arrêt de ses essais nucléaires. »*

M. Chirac voulait aussi évoquer la catastrophe de Tchernobyl pour rappeler qu'elle n'est pas transposable et que la France n'envisage pas de revenir sur l'énergie nucléaire, garante de son indépendance énergétique. Il voulait aussi proclamer une nouvelle fois que le pouvoir de réglementer en matière de sécurité ne peut appartenir qu'aux gouvernements nationaux.

Un soldat népalais de la FINUL blessé par balles

Beyrouth. – Un soldat népalais de la FINUL a été blessé par balles, ce mercredi 24 septembre, alors qu'il était de garde sur un mirador dans le village de Kadmus, à huit kilomètres de Tyr, au sud du Liban. – *(Reuter)*.

M. Heisbourg sera le premier directeur français de l'Institut stratégique de Londres

Le conseil d'administration de l'Institut international pour les études stratégiques de Londres (IISS) vient de désigner, pour la première fois depuis sa création en 1958, un directeur français pour succéder à M. O'Neill, un professeur australien qui doit reprendre l'an prochain des activités d'enseignement à Oxford. Il s'agit de M. François Heisbourg, ancien conseiller technique au cabinet de M. Hernu, ministre de la défense, actuellement directeur général adjoint de Thompson International. Il prendra ses fonctions le 1er octobre 1987 et sera le cinquième directeur de cette prestigieuse institution, dont les publications (notamment le célèbre *Military balance*, bilan annuel des forces militaires dans le monde) font autorité.

[Agé de trente-sept ans seulement, énarque, ancien diplomate (il a été notamment en poste à la mission française auprès de l'ONU à New-York), parfaitement bilingue franco-anglais, M. François Heisbourg s'est fait connaître du grand public français comme co-auteur, avec Pascal Boniface, du livre *la Puce, les hommes et la bombe*, publié cette année (Hachette), mais il avait acquis depuis longtemps parmi les experts une solide réputation de spécialiste, à la fois dans la théorie et dans la pratique, des questions stratégiques. Auteur de nombreux et brillants articles sur le sujet, notamment dans *le Monde*, il a joué ces dernières années un rôle discret, mais efficace, dans le développement de la coopération franco-allemande, dans la mise sur pied de la Force d'action rapide, enfin, pendant son passage chez Thompson à partir de 1984, dans la vente aux Etats-Unis du système de transmission militaire RITA.]

Les principaux points

New-York (Nations unies). – Voici les principaux passages de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU sur la FINUL par 14 voix et 1 abstention.

« Le Conseil de sécurité,

» 1) *condamne* avec la plus grande fermeté les attentats perpétrés contre la FINUL ;

» 2) *s'indigne* des soutiens dont peuvent bénéficier de telles actions criminelles ;

» 3) rend hommage au courage, à l'esprit de discipline et au sang-froid des soldats de la FINUL ;

» 4) prend acte du rapport du secrétaire général (...) et notamment des paragraphes relatifs à la sécurité de la FINUL et au retrait des forces militaires israéliennes du Liban sud ;

» 5) prend acte des premières mesures de sécurité décidées par le secrétaire général et lui demande de prendre toutes mesures complémentaires nécessaires pour mieux assurer la sécurité des hommes de la Force dans leur mission de paix ;

» 6) demande avec insistance à toutes les parties intéressées d'apporter un concours sans réserve à la Force dans l'application de son mandat ;

» 7) demande à nouveau la fin, au Liban sud, de toute présence militaire qui ne soit pas acceptée par les autorités libanaises ;

» 8) demande au secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires à un déploiement de la Force jusqu'à la frontière méridionale du Liban, et appelle solennellement toutes les parties intéressées à collaborer à la réalisation de cet objectif ;

» 9) prie le secrétaire général de lui faire rapport dans un délai de vingt et un jours sur l'application de la présente résolution. ». – *(AFP.)*

POINT DE VUE

La primauté de la solidarité

par Pierre Mauroy

EN septembre 1982 j'avais tenu à prononcer, à New-York, le traditionnel discours de la France devant l'Assemblée générale annuelle. C'était la première fois, sous la Ve République, qu'un premier ministre français montait à cette tribune.

Une telle démarche ne doit pas être conçue comme un simple geste de communication, à plus forte raison comme une manière de chercher à s'imposer au sein de nos institutions. J'ai pu mesurer ce que les délégations rassemblées au siège des Nations unies attendent de la France.

En 1982, puis l'année suivante par la voix de M. François Mitterrand, la France a développé une analyse sur l'origine des tensions du monde et proposé des éléments de solution. J'avais notamment mis en garde contre *« la montée de la violence dont le terrorisme est une des manifestations les plus odieuses »*. Voici que la France est directement agressée. Il est naturel qu'en de tels instants les citoyens se rassemblent autour de ceux qui ont vocation à défendre la nation : le président de la République et le gouvernement. Je me sens, comme tous les Français, mobilisé pour ce combat implacable. Nous devons prendre les moyens de mettre un terme aux agissements de ceux qui tentent de déstabiliser notre démocratie, tout en veillant avec soin au respect des libertés individuelles et collectives et en sachant éviter l'exaspération xénophobe.

En matière de terrorisme, la dénonciation ne suffit pas. Il convient d'analyser les causes pour combattre plus efficacement le mal. Tous les prétextes sont utilisés par les auteurs et les commanditaires de ces agressions pour tenter de justifier l'injustifiable : la sécurité, la religion, les idéologies, et parfois la vengeance tout court. Chacune de ces sources, prise isolément, n'apporte aucune réponse réelle. Elles ne sont que les signes angoissants d'un phénomène plus vaste : le risque d'une régression de l'humanité, d'un retour à la barbarie, à une situation où la force primerait le droit. (...) En 1978, la France, en s'engageant au sein de la FINUL, a montré qu'elle était prête à prendre ses responsabilités pour aider à rétablir la paix sur les lieux mêmes de la guerre et restaurer la souveraineté d'un pays ami, membre de l'ONU. Encore faudrait-il qu'elle ait les moyens d'assurer sa mission.

Ce message demeure, aujourd'hui encore, essentiel. Parler à la tribune des Nations unies, c'est admettre la *primauté du collectif sur l'individuel*, de la solidarité sur l'égoïsme. C'est accepter de limiter certains éléments de sa souveraineté au nom d'une discipline internationale acceptée. (...)

Voilà aussi pourquoi je me réjouis de voir l'actuel premier ministre français effectuer le voyage de New-York. Car, dans la montée des égoïsmes à laquelle nous assistons depuis une bonne décennie, l'idéologie libérale a souvent rempli la fonction de caution intellectuelle quand ce n'était pas d'incitation.

Cette montée des égoïsmes est la principale source des tensions contemporaines, des violences actuelles. La dégradation mondiale qui en résulte sert ensuite d'argument pour de nouveaux replis, par un surcroît de nationalisme, pour la poursuite de l'hallucinant surarmement qui dévore, aujourd'hui, les ressources de la planète tout en menaçant de l'anéantir demain. Certes, des signes encourageants viennent de se manifester.

Mais ces éléments positifs ne suffisent pas à équilibrer les grands facteurs de rupture à l'œuvre depuis si longtemps :

– Le jeu des grandes puissances. Lorsqu'elles violent, notamment, le droit des peuples à l'autodétermination, elles continuent de susciter la révolte et la violence. Aussi bien en Afghanistan qu'au Nicaragua ;

– L'aveuglement des nations industrialisées. Elles poussent des millions d'hommes au désespoir et demain à la révolte en ne cessant d'appauvrir le tiers-monde par l'exploitation de ses richesses sans lui permettre de maîtriser les cours des matières premières et des produits de base. Elles l'épuisent sous le poids d'une dette aggravée par les évolutions et les manipulations des grandes monnaies.

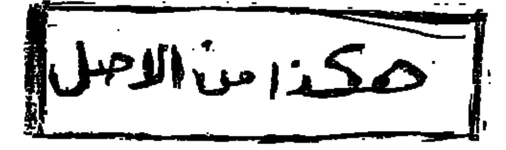
Le libéralisme ne propose pas de réponse à ces situations. Au contraire, le credo monétariste et le désengagement de la puissance publique ont entraîné un déficit massif des finances publiques et le maintien de taux d'intérêt réels excessifs qui ont prolongé la stagnation économique. *Voici que des voix s'élèvent aux* Etats-Unis pour se demander si la politique mise en œuvre par l'actuelle administration de la Maison Blanche n'aura pas *« engrangé le plus de problèmes pour l'avenir »* (1).

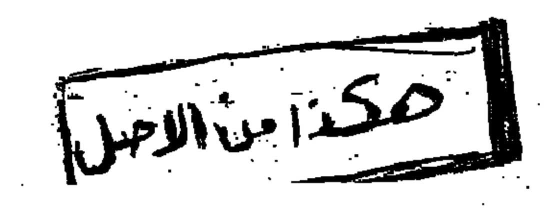
J'espère que, face au concert des peuples, la France saura encore refuser la fatalité de la crise et du réflexe d'égoïsme pour parler d'avenir et préconiser une véritable solidarité économique internationale. Pas celle des riches contre les pauvres mais, au contraire, un renforcement massif du système financier international soutenu par une aide publique au développement dynamique. C'est la stagnation économique qui a généré et qui entretient le repli sur soi et le refus des autres, sources des violences dont nous souffrons. C'est une reprise concertée de la croissance qui nous sortira de l'impasse actuelle. Elle ne sera possible que si nous savons faire confiance à l'avenir, c'est-à-dire à la recherche, à la culture, aux technologies du futur, mais aussi à tout ce qui nous est étranger et qui doit nous enrichir. La différence est non seulement un droit mais aussi une source de vie et de développement. Or la crise économique s'accompagne, dans nos sociétés, *d'une crise d'identité, d'une* crise culturelle. Se refermer sur soi dans l'illusoire espoir de se protéger, c'est accepter un affadissement de la pensée qui devient facteur d'aggravation de la crise.

Je souhaite que la France sache, demain comme hier, se faire entendre à la tribune des Nations unies. Je souhaite que, fidèle à sa tradition d'humanisme et de générosité, elle n'oublie pas, au milieu même de la tragédie d'aujourd'hui, de continuer à ouvrir les voies de l'avenir, qui sont celles des solidarités, nationales et internationales.

(1) Professeur Hugh Héclo dans le *New York Times*.

● **Retour d'un ambassadeur égyptien en Israël.** – Le nouvel ambassadeur d'Egypte en Israël, M. Mohammad Bassiouny, a pris ses fonctions, mardi 23 septembre, mettant officiellement fin à quatre années de rapports tendus entre les deux pays. L'Egypte avait rappelé son ambassadeur en 1982 pour protester contre l'invasion du Liban par l'armée israélienne. – *(Reuter.)*





Diplomatie

Quelle politique française au Proche-Orient ?

Les arbres et la forêt

(Suite de la première page.)

Mais, depuis, l'adversaire n'a cessé de marquer des points : pour éviter d'offrir trop de ses ressortissants en otages, Paris a été contraint, il y a trois mois, d'évacuer diplomates, professeurs et médecins de Beyrouth-Ouest ; quelques jours plus tôt, les observateurs militaires français avaient été retirés de la capitale divisée : d'arbitres, ils étaient devenus cibles. Bientôt ce sera au contingent français de la FINUL de rembarquer, à moins qu'on ne décide de le faire vivre sous terre, c'est-à-dire de le condamner à ne servir à rien. Nos représentants ne sont même plus en sécurité à Beyrouth-Est depuis l'assassinat de notre attaché militaire...

Que restera-t-il, à ce rythme, de la présence française au Liban ? Pas grand-chose à coup sûr. Peut-être, chez les maronites encerclés, quelques-uns de ces centres culturels et de ces établissements scolaires que le président syrien Assad se disait prêt à tolérer, en 1984, devant un François Mitterrand qui venait de lui décerner, oubliant un peu vite l'assassinat de l'ambassadeur Louis Delamare, un brevet de non-terrorisme ? Mais ne serait-ce pas trop encore pour les extrémistes chiites qui ne supportent de République qu'islamique ?

Que pèsent, face à ce tableau désastreux, une poignée de terroristes détenus dans nos prisons ? Pourquoi faudrait-il les y maintenir si le phénomène de rejet de l'Occident est irrémédiable là-bas ? Ces affirmations en forme d'interrogations, il faut s'attendre à les entendre bientôt. On en trouvait d'ailleurs déjà l'écho dans l'entourage de M. Chirac, il n'y a pas si longtemps, avant que le sang ne soit versé à Paris.

Il n'y avait là, à vrai dire, rien de bien étonnant. Sinon la vieille contradiction française — elle remonte au moins à M. Giscard d'Estaing — qui consiste à revendiquer un rôle historique au Proche-Orient tout en se laissant tenter par la négociation et l'accommodement avec le terrorisme. Les terroristes ont vite compris l'avantage qu'ils pouvaient en tirer. Et lorsque le « sanctuaire » français leur a été refusé, ils ont d'abord pris des otages français au Liban avant de considérer chaque Parisien comme un otage potentiel.

Le piège est d'autant plus diabolique que l'adversaire ne se dévoile jamais. C'est à qui feindra la plus grande affliction devant les victimes, quitte à s'incliner respectueusement devant la colère et la spontanéité des masses. On le voit bien dans l'interminable normalisation de nos relations avec l'Iran, ébauchée sous le gouvernement précédent, recherchée avec obstination par celui de M. Chirac. Ce qu'il faut bien appeler l'hypocrisie domine la scène ; on en vient à se demander si le vrai but d'une négociation, pour Téhéran et ses affidés, n'est pas tout simplement l'humiliation de l'interlocuteur.

Toujours est-il que la Syrie et l'Iran auront bientôt atteint leurs buts, en ce qui concerne la France, au Liban. Sans doute les deux pays s'affronteront-ils alors, tant les projets qu'ils nourrissent pour le pays du Cèdre sont différents. Mais il restera en tout état de cause un autre objectif à atteindre pour l'Iran : en finir avec la politique française à l'égard de l'Irak.

On peut aujourd'hui ergoter sur le bien-fondé de cette politique, au lancement de laquelle M. Chirac n'a pas peu contribué. On peut — et on doit — s'interroger sur les tares du régime du président Saddam Hussein. Il reste que le conflit irano-irakien dépasse, par ses conséquences possibles, le conflit israélo-arabe. Que l'Iran l'emporte, et c'est tout le rapport des forces dans la région qui en sera modifié.

Quelle sera la réponse française à ce nouveau défi, surtout s'il est appuyé par de nouvelles prises d'otages, de nouveaux actes de terrorisme ? Nos dirigeants pensent-ils sérieusement que la France, l'un des plus importants fournisseurs d'armes à l'Irak, sera longtemps épargnée par un régime dont le messianisme risque d'embraser la région ? Ce ne sont évidemment pas nos timides propositions de « *forum* » international sur le Proche-Orient ou nos prudentes réaffirmations du droit à l'autonomie du peuple palestinien qui suffiront à calmer ceux qui n'acceptent pas l'existence d'Israël.

Le pire est peut-être à venir. Mieux vaut, si l'on veut préparer l'opinion à faire face, ne pas hésiter à lui dire la vérité.

JACQUES AMALRIC.

M. Mitterrand entend favoriser la réunion d'une conférence internationale

Le président Mitterrand a accepté, à la demande de la Jordanie, de relancer les efforts diplomatiques en vue de réunir un « *comité préparatoire* » à une conférence internationale de paix au Proche-Orient. Le chef de l'État français, qui recevait mardi 23 septembre le premier ministre de Jordanie, M. Zeid El Rifai, a rappelé que la France était favorable à la mise en place d'un tel comité, composé de cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, a-t-on indiqué à l'Elysée.

Au chef du gouvernement jordanien venu lui demander de réactiver ce processus actuellement bloqué sur le problème de la composition du comité, — Washington est notamment hostile à la participation de l'URSS, — M. Mitterrand a répondu qu'il allait tenter de donner plus de poids à cette initiative en s'efforçant d'y associer les partenaires européens de la France.

Le président français devrait engager des consultations sur ce point avec plusieurs capitales européennes à commencer par Londres. M. Mitterrand a, une nouvelle fois, mfsait valoir qu'on « *n'arriverait à rien* » dans la recherche d'un règlement au Proche-Orient si l'URSS n'y est pas associée. Le chef de l'État s'était prononcé pour la première fois en faveur de la constitution de ce « *comité préparatoire* » lors de sa visite officielle à Moscou en juillet dernier.

L'agence Tass s'est vivement félicitée, dès mardi, de l'initiative annoncée à Paris.

L'Organisation de la justice révolutionnaire revendique l'enlèvement d'un Français disparu depuis février

BEYROUTH
de notre correspondant

Revendiqué ce mercredi 24 septembre par l'Organisation de la justice révolutionnaire, l'enlèvement du ressortissant français Marcel Coudari, qui serait en réalité un certain Marcel Coudre, semble être au départ une affaire de règlements de comptes qui, dans le contexte actuel, a été récupérée et politisée.

« *Il n'y a aucun nom correspondant à celui publié dans le communiqué de l'Organisation de la justice révolutionnaire parmi les Français immatriculés dans les services consulaires français au Liban,* a déclaré au *Monde* l'ambassadeur de France, M. Christian Graeff qui a cependant ajouté : « *En revanche, il existe un Français dont on était sans nouvelles depuis février dernier et dont le nom est très proche de celui annoncé, à propos duquel nous n'avions reçu ni informations ni revendications jusqu'au communiqué de ce matin* ».

Selon des sources qualifiées, Marcel Coudari aurait été enlevé en février à Beyrouth-Ouest. Aucune trace de son entrée au Liban n'existe à la Sûreté libanaise. La revendication de son enlèvement par l'Organisation de la justice révolutionnaire — en même temps que celle d'un ressortissant américain — donne un caractère « politique » à cette affaire encore obscure.

L. G.

Nouveau raid israélien à l'est de Beyrouth

Beyrouth. — L'aviation israélienne a effectué, le mardi après-midi 23 septembre, quatre raids contre plusieurs bases palestiniennes situées dans des villages de la montagne druze d'Aley, à l'est de Beyrouth. Selon le Parti socialiste progressiste (PSP druze de M. Walid Joumblatt), qui contrôle la région, les chasseurs bombardiers israéliens ont effectué plusieurs piqués sur les villages de Baïssour, Kaifoun, Chemlan, Aïnab et Aaramoun. Il y aurait au moins quatre blessés.

C'est le second raid dans la montagne druze et le neuvième au Liban depuis le début de l'année. Le précédent raid dans la région d'Aley, qui avait visé des bases palestiniennes, avait fait 5 morts et 11 blessés.

Selon un porte-parole militaire israélien, le raid a permis de détruire des bâtiments utilisés par le Front démocratique de libération de la Palestine (FDLP, de M. Nayef Hawatmeh, pro-soviétique) et par des dissidents pro-syriens du Fatah dirigés par Abou Moussa. — *(AFP.)*

Après deux nouveaux entretiens Shultz-Chevardnadze

L'affaire Daniloff semble approcher d'une solution

M. Guerasimov, porte-parole soviétique, a exprimé l'« *espoir* », mardi 23 septembre à New-York, que l'affaire du journaliste américain Daniloff puisse être réglée rapidement. « *Je ne vois pas de grands problèmes pour le règlement de cette affaire* », a-t-il dit, justifiant sa discrétion par une formule employée il y a quelques jours par le président Ronald Reagan : « *Je ne veux pas faire chavirer la barque.* » Interrogé sur le point de savoir s'il était toujours optimiste quant à un sommet soviéto-américain, M. Guerasimov a répondu : « *Oui, chaque jour davantage.* »

NEW-YORK
de notre envoyé spécial

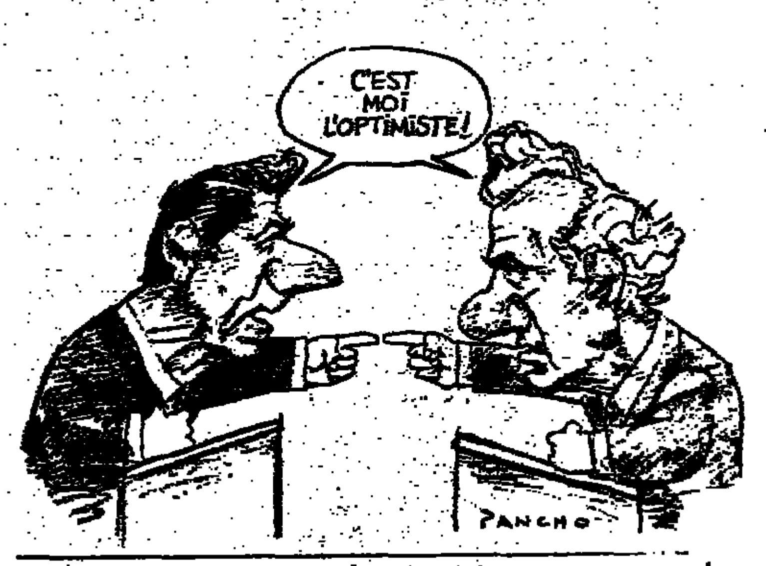
Le long feuilleton de l'affaire Daniloff s'est peut-être rapproché de sa conclusion. MM. Shultz et Chevardnadze se sont, en effet, à deux reprises entretenus de ce dossier, mardi 23 septembre, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies — d'abord quarante-cinq minutes en fin de matinée au siège de l'ONU et juste avant que le ministre soviétique des affaires étrangères ne déclare à la tribune qu'un deuxième sommet Reagan-Gorbatchev était une « *possibilité réaliste* », ensuite une heure et demie durant dans la soirée, au siège de la mission soviétique auprès de l'Organisation internationale.

Peu après le premier de ces deux entretiens imprévus, plus souriant que jamais, M. Chevardnadze a lancé aux journalistes qui le harcelaient de questions qu'il y avait « *de bonnes chances de résoudre le problème* », que « *tout dépendait des Etats-Unis,* et que sa « *conscience était claire* » car il avait fait « *toutes* [ses] *propositions* ».

Beaucoup plus réservé, le porte-parole du département d'État a estimé, pour sa part, que le cas du correspondant à Moscou de *Us News & World Report* « *n'avait pas été résolu* » par cette nouvelle rencontre des chefs des deux diplomaties. Plusieurs éléments donnent pourtant à penser qu'il y a eu mouvement.

Dimanche dernier d'abord, M. Shultz avait pris soin d'indiquer qu'un nouvel examen de l'affaire Daniloff avec son homologue soviétique n'aurait de sens que s'il pouvait faciliter une solution. Ensuite, le gouvernement américain a demandé et obtenu mardi du tribunal de Brooklyn devant lequel comparaissait M. Guennadi Zakharov qu'aucune date ne soit encore fixée pour l'ouverture du procès du fonctionnaire soviétique des Nations unies dont l'arrestation pour espionnage, le 23 août dernier à New-York, avait été rapidement suivie de celle de M. Daniloff par le KGB. Il est clair que la Maison Blanche a ainsi souhaité laisser un peu de temps aux *négociations de coulisse.*

Le *Washington Post* croyait savoir, mercredi matin, que Moscou aurait proposé de laisser M. Daniloff quitter l'URSS, puis de relâcher « *au moins un prisonnier politique* » avant que les États-Unis ne laissent en retour M. Zakharov regagner Moscou. Le refus américain d'échanger un « *otage* » contre un « *espion* » et de céder par là à un chantage pourrait être de cette manière contourné — à la condition que le scénario final puisse permettre au Kremlin de sauver lui-aussi la face.



Un discours habile du ministre soviétique

Les détails de forme et autres conditions secondaires sont en pareil cas les plus difficiles à fixer. Mais le moins qu'on puisse dire est que la volonté politique d'aller de l'avant est décidément aussi grande chez les deux super-puissances. Après que M. Reagan eût longuement fait part à l'Assemblée générale, lundi, de son « *espoir* » d'arriver à des accords de contrôle des armements, M. Chevardnadze a, en effet, abondé dans le même sens, mardi, en péroraison de son discours. « *Le socialisme,* a-t-il déclaré, *est opposé à la confrontation et à l'intransigeance dans le domaine qui compte le plus pour le genre humain — celui de la conclusion d'une paix durable et garantie (...). Je tiens à dire que nous sommes loin de considérer que nos relations avec les Etats-Unis ne comportent pas de promesses. Les contours prometteurs d'accords significatifs se sont dessinés ces derniers temps ». Une réunion au sommet est une possibilité réaliste* », a alors ajouté le ministre soviétique, faisant ainsi allusion à une éventualité que M. Reagan avait, lui, choisi de passer sous silence. M. Chevardnadze a conclu : « *Nous pourrions avancer plutôt aisément, si c'est ce que veut la partie américaine.* »

Cet optimisme est d'autant plus remarquable que, pendant toute la première partie de son discours, M. Chevardnadze avait vitupéré en tous domaines la politique américaine — avec plus de tristesse, il est vrai, que de colère et une certaine bonhomie aussi dans la philippique.

Ainsi, l'intervention de M. Reagan a été qualifiée de « *regrettable* » et de « *discours de propagande* », particulièrement critiquable dans « *sa tentative de justifier philosophiquement la théorie selon laquelle une nouvelle technologie de guerre sophistiquée serait à même de devenir un garant sûr de la sécurité* ».

Accusant Washington de proposer un délai de déploiement des systèmes antimissiles d'une durée de sept ans pour la seule raison que ce serait dans ce laps de temps qu'on « *espère avoir achevé les préparatifs* », M. Chevardnadze s'est exclamé : « *On a beau le cacher, le prétendu bouclier spatial de défense est conçu pour porter la première frappe (...); les mauvais desseins sont présentés comme des intentions nobles et le glaive comme le bouclier.* »

Appelant le monde à opter plutôt pour la « *dissolution du club nucléaire* », le ministre soviétique a aussi longuement pressé les États-Unis de renoncer immédiatement à tout essai nucléaire et d'entendre les voix qui s'élèvent en ce sens, a-t-il dit, jusque « *dans le désert du Nevada* ».

De fait, la Chambre des représentants vient d'adopter, à la grande colère de M. Reagan, un projet de loi qui interdirait tout nouveau test pour un an. Avec un art consommé, M. Chevardnadze a su trouver de véritables accents de pacifiste pour en appeler aux mouvements et sentiments antinucléaires à l'Ouest, et particulièrement en Europe.

« Le jeu de la roulette nucléaire »

« *Que faire ? Continuer le jeu de la roulette nucléaire ?* », a-t-il, par exemple, demandé en expliquant que le spectacle des « *villages abandonnés autour de la centrale nucléaire de Tchernobyl (...) avait accentué* [son] *inquiétude pour l'avenir de la Terre* », car « *Tchernobyl a été une tragique erreur de l'homme travaillant sur l'atome pacifique. Et lorsque l'atome militaire est en jeu, il n'y a certainement pas de garantie contre l'erreur* ».

La plupart du temps bien tourné, le discours dépeignait une humanité entière — au premier rang de laquelle l'URSS — tremblante dans l'attente du verdict de vie ou de mort que va rendre « *l'impérialisme* » en optant ou non pour les thèses soviétiques. C'était gros sabots et provocateur sur l'Afghanistan ou le Cambodge, mais très souvent habile — dans l'idée, par exemple, d'associer aux travaux du Conseil de sécurité le pays présidant le mouvement des non-alignés.

Le terrorisme a été clairement condamné, bien que « *parfois engendré par la violence impérialiste* ». Israël a eu droit à un clin d'œil appuyé, avec un rappel du rôle joué par l'URSS dans sa création. L'orateur a même su faire ensuite franchement rire les journalistes avec quelques traits d'esprit.

M. Gorbatchev s'est décidément entouré d'une équipe qualifiée.

BERNARD GUETTA.

M. Bazargan et ses amis accusent l'imam Khomeiny de poursuivre contre l'Irak une guerre ruineuse

Le Mouvement de libération de l'Iran, présidé par M. Mehdi Bazargan, qui fut le chef du gouvernement provisoire constitué par l'imam Khomeiny au lendemain de la révolution, a adressé le 27 août dernier un message au « *guide de la Révolution* » (l'imam Khomeiny) pour lui demander de mettre fin à la guerre contre l'Irak.

Ce n'est pas la première fois que M. Bazargan et ses amis — la dernière opposition légale au régime de Téhéran — se prononcent pour une solution négociée du conflit du Golfe. Le 2 mai 1985, l'ancien chef du premier gouvernement islamique ainsi que son adjoint M. Yazdi avaient déclaré au *Monde* : « *Il faut négocier avec l'Irak, conformément aux enseignements du Coran et à la tradition du saint Prophète.* »

Cette fois, le MLI va encore plus loin, car il tient personnellement l'imam Khomeiny pour responsable de la poursuite de la guerre, qui, dit-il, « *est en train d'aboutir à la destruction totale de toutes nos ressources humaines et économiques* ». Il ajoute : « *Votre mot d'ordre de « guerre, guerre jusqu'à la victoire » est en train de se transformer en « guerre, guerre jusqu'à l'anéantissement total.* »

Ce message vient d'être distribué à plusieurs milliers d'exemplaires à Téhéran, au moment où les dirigeants iraniens parlent de la « *grande offensive finale* » contre l'Irak. Pour M. Bazargan et ses amis, le conflit « *a paralysé le processus révolutionnaire qui s'était engagé, au lendemain de la création de la République islamique, dans la voie de la liberté, de la justice, de la sécurité et de l'indépendance économique* ». Il a fait tomber aussi bien l'Irak que l'Iran dans « *un piège qui leur a été tendu par l'URSS, les Etats-Unis, la France et les pays réactionnaires arabes* ».

Le MLI met en cause personnellement la responsabilité de l'imam Khomeiny dans la poursuite de la guerre. « *Au moment de la reprise de Khorramchar par nos troupes en mai 1982* », souligne le message, *le président du Parlement, l'hodjatoleslam Rafsandjani nous avait assuré lors d'une rencontre privée que nous ne souhaitiez nullement entrer en Irak et que vous étiez hostile à toute idée d'envahir ce pays. Peu après vous avez changé d'avis et avez transformé notre lutte de défense légitime en une agression vengeresse, ce qui est contraire à la lettre du Coran.* »

M. Bazargan et ses amis affirment que la théorie de la « *défense offensive* » invoquée par le régime iranien pour justifier la poursuite de la guerre est contraire « *non seulement au Coran et à la tradition du Prophète* », mais aussi à la « *position permanente des plus hautes autorités chiites depuis mille ans* ». « *Cela ressemble,* ajoutent-ils, *à ce que les croisés aux pieds nus ont fait sous prétexte de sauver Bethléem des infidèles* ». Ils estiment que cette guerre n'est pas « *la guerre de l'islam contre les mécréants, ni celle des opprimés contre les oppresseurs, mais plutôt celle de deux nations opprimées qui s'entretuent.* »

« Vous n'êtes pas infaillible ! »

Le MLI affirme solennellement que le refus catégorique de toute proposition de paix constitue non seulement une violation du Coran et de la tradition du Prophète et de la pratique des imams chiites, mais également « *une erreur politique catastrophique* ». « *Même si l'ennemi propose la paix pour gagner du temps et louvoyer,* précise-t-il, *l'islam nous ordonne d'accepter cette offre et le mettre à l'épreuve* ». M. Bazargan et ses amis déplorent qu'aucun des responsables iraniens n'ose faire des objections à ce que l'imam décide, en laissant entendre clairement que l'ensemble de la classe politique et religieuse iranienne est opposée à la poursuite de la guerre.

S'adressant à l'iman, les auteurs du message écrivent : « *Nous avons appris que beaucoup de responsables, ceux qui détiennent le pouvoir et qui bénéficient de votre confiance et vous sont proches ont compris les terribles menaces que la continuation du conflit fait peser sur le pays. Ils se sont adressés à vous, craintifs, mais n'ont reçu comme réponse qu'un silence glacial teinté de mauvaise humeur. Vous leur avez dit que, s'ils se sentent fatigués, ils peuvent se démettre de leurs fonctions et que d'autres seraient nommés pour mener leur tâche. Vous avez dit aux théologiens de Qom : « Ne » parlez pas de la paix et d'arrêt de » la guerre tant que je suis vivant. » Après la mort, c'est votre » affaire...* »

» *Ainsi, il est clair que c'est vous seul qui maintenez la décision de poursuivre la guerre. C'est là de la dictature, du despotisme, contraire à l'islam, au Coran et à la Constitution que vous-même avez élaborée. Vous n'êtes pas infaillible, et la responsabilité de poursuivre cette guerre avec tout ce que cela comporte comme conséquences économiques, militaires et religieuses, dépassent de loin la capacité d'un seul homme. Vous n'êtes pas plus haut placé que le Prophète lui-même. Or lui, dans des cas pareils, consultait ses proches.*

» *En conséquence, le MLI vous demande de consulter le peuple sur le problème de la guerre et de laisser les responsables désignés par la voie légale, c'est-à-dire les responsables de la nation et du conseil supérieur de la défense, donner leur avis. Cela est votre devoir d'après l'article 2 de la Constitution. Si vous ne souhaitez pas prendre ce chemin, réunissez des personnalités respectables et des experts et demandez-leur d'analyser la situation et suivez ensuite leur conseil. Nous, les membres du MLI, nous sommes prêts à participer à un tel débat.* »

J. G.

Proche-Orient

KOWEIT

Arrestation des auteurs de l'attentat contre l'émir

Koweït. — Cinq Irakiens impliqués dans la tentative d'assassinat de l'émir Jaber Al-Ahmed Al-Sabah de Koweït, le 25 mai 1985, ont été arrêtés, a indiqué, mardi 23 septembre à Koweït, un porte-parole du parquet. Il a également annoncé l'arrestation de huit autres personnes, dont il n'a pas révélé l'identité, impliquées dans les attentats à la bombe, en juillet 1985, qui ont fait une dizaine de morts dans deux cafés populaires, ainsi que dans l'attentat manqué contre le rédacteur en chef d'un journal koweïtien, connu pour son appui à l'Irak. Le porte-parole a précisé que le conducteur de la voiture piégée qui avait foncé sur le cortège de l'émir Jaber était également de nationalité irakienne et avait trouvé la mort dans l'explosion du véhicule.

Ces différents attentats avaient pour but d'amener les autorités koweïtiennes à libérer dix-sept personnes emprisonnées, dont trois condamnées à mort, à la suite d'une vague d'attentats qui avaient secoué le pays le 12 décembre 1983. La presse koweïtienne avait affirmé à l'époque que les dix-sept personnes étaient membres du parti Al-Dawa, mouvement d'opposition irakien, proche de Téhéran. — *(AFP.)*

● **Arrestations à Bahreïn.** — L'émir Khalifa a fait procéder à l'arrestation de plusieurs personnalités de l'opposition à Bahreïn, a-t-on appris de bonne source. Parmi les personnes arrêtées figurent notamment l'avocat Ahmad Athukhair, Mme Zahra Khalaf (juriste), et l'ingénieur Abdul Samad Aseeri.

Amériques

ARGENTINE : ancien chef de la police de Buenos-Aires

Le général Camps est jugé par un tribunal civil

BUENOS-AIRES correspondance

Un an et demi après la condamnation de cinq des chefs de la dictature argentine (1976-1983) par le tribunal fédéral de Buenos-Aires, celui-ci entreprend de juger, le jeudi 25 septembre, le général Ramon Camps, chef de la police de la province de Buenos-Aires jusqu'en décembre 1977, un officier qui se flattait d'avoir largement contribué à *« gagner la guerre contre la subversion »* (dix mille morts ou disparus). Il a avoué que cinq mille personnes avaient « disparu » dans sa zone pendant son commandement. *« J'en ai fait enterrer certaines dans des tombes anonymes. La majorité sont mortes. Quelques-unes ont préféré ne pas jouer au héros et coopérer avec nous »*, avait-il déclaré en 1983.

Un aveu dont le procureur Julio Strassera fera certainement état. Trois cents violations des droits de l'homme sont imputées au général, allant de l'homicide à l'extorsion de biens en passant par la torture, la privation illégitime de liberté et l'enlèvement.

Malgré deux ans et demi de détention préventive et la perspective de passer en prison les prochaines vingt-cinq années (si toutefois il survit à un cancer de la prostate), le général Camps n'a rien perdu de son agressivité. Dimanche, il a accusé le président Raul Alfonsin d'avoir ordonné son procès au nom d'une *« alliance avec le marxisme »*.

Le considérant comme *« politique »*, il n'y assistera pas et se refuse à désigner un défenseur. Il aurait admis d'être jugé par ses pairs mais la cour militaire ayant excédé le délai qui lui était imparti pour instruire l'affaire, la justice civile a, comme ce fut le cas pour les chefs des juntes, récupéré le dossier.

Ce sexagénaire au regard perçant qui effrayait tous ses interlocuteurs, amis, ennemis ou collaborateurs, est décrit par ceux qui l'ont approché comme *« extrêmement froid, parfois menaçant, tranchant dans ses affirmations et totalement sûr de lui »*. En septembre 1976, une information officielle relatait que dans une banlieue résidentielle de Buenos-Aires *« les forces de l'ordre avaient été attaquées à la grenade et à l'arme à feu par cinq subversifs retranchés dans une villa. Ceux-ci étaient éliminés sans causer de pertes dans les rangs de la police »*. En janvier 1984, on découvrait que cette prétendue cellule de guérilla était en fait composée d'un couple et de ses trois enfants âgés de cinq ans, quatre ans et six mois, tous tués d'une balle dans la tête.

Tous des « subversifs »

Le général Camps n'a jamais cessé de proclamer que la victoire contre la « subversion » jusitifiait tous les moyens. Il se définissait comme un *« défenseur de la civilisation occidentale et chrétienne »* contre le *« démon »* communiste. Il le voyait partout. Les mères et grands-mères de la place de Mai sont *« toutes des subversives »* selon lui.

« Subversifs » également les psychologues qu'il accusait de laver le cerveau de leurs patients et dont un grand nombre ont été victimes de la « sale guerre ». *« Subversifs »*, les journalistes *« qui diffusaient de manière intéressée des nouvelles favorables à l'ennemi »*.

Son appartement était un véritable arsenal. Il possédait dans son bureau, parmi les pistolets et les mitraillettes, un crucifix offert par son ami, l'ancien aumonier de la police, Mgr Antonio Plaza, que des organisations de défense des droits de l'homme suspectent d'avoir assisté à des séances de torture.

Il a avoué « partager certaines idées », notamment l'anticommunisme, avec Hitler. Pourtant *« je ne suis pas un nazi,* se défend-il, *je suis conservateur. Un homme de droite »*, pour qui l'armée *« a tous les droits » : « Elle a gagné la guerre, la guerre sainte, elle n'a donc de justification à donner à personne. »*

Outre le général Camps, le tribunal fédéral doit juger au cours du même procès six autres officiers – dont le successeur du général à la tête de la police – et des fonctionnaires de police impliqués dans les *atteintes aux droits de l'homme* commises dans la province de Buenos-Aires pendant la répression. Le procès, qui se déroulera au palais de justice de Buenos-Aires en présence d'un public restreint (cent quarante places disponibles dont cent réservées à des personnalités invitées), pourrait durer jusqu'à la fin de l'année.

CATHERINE DERIVERY.

CHILI

Plusieurs centaines d'arrestations dans les banlieues ouvrières de Santiago

Santiago-du-Chili. – Des centaines de personnes ont été arrêtées, mardi 23 septembre, lors d'une rafle *massive de l'armée et de la police* dans deux quartiers ouvriers de la banlieue de Santiago. Selon l'Eglise catholique, des soldats fortement armés et secondés par des policiers ont bouclé hermétiquement pendant plusieurs heures les quartiers de Chiloe et Zapadores, au nord de la capitale, et fouillé toutes les maisons une par une. Des membres de la Centrale nationale d'informations (police secrète) ont également participé à cette action, et tous les hommes ont été contraints de se regrouper sur un terrain de football. Les autorités n'ont donné aucune information sur cette action, la deuxième du genre en six jours. Au cours de la rafle dans le quartier de La Pintana, au nord de Santiago, les militaires avaient détenu mille personnes et déféré ensuite cent six d'entre elles à la justice.

D'autre part, trois personnes soupçonnées d'avoir participé, le 7 septembre, à l'attentat manqué contre le général Pinochet, ont été arrêtées, a annoncé mardi un juge militaire, qui n'a pas révélé l'identité des personnes interpellées, mais a indiqué qu'il avait demandé au ministère de l'intérieur l'autorisation de les interroger. L'attentat a été revendiqué à l'étranger par des porte-parole du Front patriotique Manuel-Rodriguez (FPMR, *extrême gauche*), *mais ces* revendications ont été démenties par la direction du FPMR au Chili.

Enfin, on a appris, mardi que le responsable des Jeunesses social-démocrates, M. Eduardo Matamala, s'est réfugié à l'ambassade du Venezuela, après avoir été menacé de mort à plusieurs reprises.

● Le HCR suspend ses rapatriements. – Le haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés a décidé de suspendre mardi 23 septembre avec effet immédiat les rapatriements de personnes au Chili.

Cette décision est motivée, selon le porte-parole, par *« la situation actuelle du Chili à la suite de l'attentat contre le général Pinochet qui a créé un climat beaucoup trop tendu ». « De nombreuses personnes ont été refoulées au cours des derniers jours à l'aéroport de Santiago »*, a-t-il ajouté. Depuis le début de l'année 1986, le HCR ainsi que le Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM) et plusieurs organisations non gouvernementales ont pu aider au rapatriement de 578 personnes contre 541 pour toute l'année dernière. – *(AFP.)*

Asie

CHINE : la session du comité central

Quand la politique reprend le pas sur l'économie...

PÉKIN de notre correspondant

En cette année de consolidation économique et de calme politique, à un an de son treizième congrès, le Parti communiste chinois se réunit fin septembre pour son plénum annuel. C'est en effet en cette période de l'année qui précède la fête nationale du 1er octobre que les membres du parlement du PCC sont convoqués à Pékin.

Ces débats n'annoncent rien de bien spectaculaire ni pour les changements de personnes – laissés pour le prochain congrès – ni sur le plan des idées, la conférence nationale de l'an dernier n'ayant pu se mettre d'accord sur les termes d'un débat idéologique. C'est donc essentiellement du thème, imprécis, voire creux, de la *« civilisation spirituelle »* socialiste, que les délégués vont discuter.

Il s'agit de préparer un congrès officiellement destiné à assurer la relève des vieux dirigeants. L'équipe réformiste espère que, d'ici là, les conservateurs auront encore perdu du terrain. Il faut enfin préparer ce débat idéologique repoussé depuis plusieurs années et que l'on ne peut se permettre d'évacuer trop longtemps.

M. Deng Xiaoping avait bien promis, dans sa célèbre entrevue avec la journaliste italienne Oriana Fallaci en 1980, de prendre sa retraite en 1985. Or *le Quotidien du peuple* vient de publier à la une des extraits de sa récente entrevue avec la chaîne de télévision américaine CBS, dans laquelle il dit qu'il aurait bien pris une retraite méritée, mais que *« c'est une question difficile »*.

« Pour être franc, ajoute-t-il, *j'essaie de persuader nos gens de me laisser partir lors du treizième congrès. Mais je n'ai entendu jusqu'à présent que des opinions opposées (...). En fin de compte, je dois obéir à la décision du parti. »* En clair, comme nombre de politiciens, M. Deng est prêt à « céder aux pressions de ses amis »... Signe, selon certains, que tout ne va pas pour le mieux dans l'équipe dirigeante et que son départ est difficile actuellement en raison de divergences internes.

Contrat de travail

Les résistances à la réforme urbaine – en réalité économique – en cours sont nombreuses. En témoigne l'incapacité dans laquelle s'est trouvé le comité permanent de l'Assemblée nationale populaire d'approuver récemment une loi sur la faillite des entreprises. Dans un système où les votes se font à main levée ou par acclamation, cela pouvait signifier que l'opposition des cadres conservateurs a été trop forte à une réforme de surface.

Depuis quelques mois, on assiste, en dépit de la « pause » annoncée, à une accélération des réformes sur des points pourtant sensibles et à un moment où l'économie connaît des moments difficiles. Ainsi a-t-on décidé récemment de supprimer partiellement le système de l'emploi à vie – parfois même héréditaire – au profit du contrat de travail à durée déterminée. Certes, il ne s'agit pas de l'appliquer à tous les travailleurs, car il n'existe pas de système national d'assurance-chômage. *Cela* risquerait, d'autre part, de susciter un profond mécontentement dans ce prolétariat qui demeure officiellement le fondement théorique du régime.

Pékin, échaudé par l'exemple polonais de Solidarité, n'a pas envie que des troubles de ce genre se produisent sur son territoire, où les ouvriers manifestent déjà leur mécontentement en voyant que leur niveau de vie n'augmente pas aussi vite que celui d'autres catégories de travailleurs.

Pour le moment, ce contrat à durée déterminée ne s'appliquera qu'à un tout petit nombre de travailleurs, puisqu'il ne touche ni ceux déjà employés dans les entreprises d'État (67 millions de personnes) ni ceux recrutés à la sortie du service militaire. Le chiffre actuel d'ouvriers sous contrat est de 3,6 millions (moins de 5 % du total).

Sur le plan politique, également depuis le printemps, de nombreux dirigeants parlent de réforme, voire de retour aux « cent fleurs », de démocratie, de libéralisme, de pluralisme, de liberté de la presse, ainsi que du droit de critiquer, d'avoir des opinions différentes, tout cela étant présenté comme indispensable au développement économique. Mais *ces réformes doivent toujours rester* dans le cadre du système socialiste dirigé par le Parti communiste. Un tel débat, dont la presse se fait presque quotidiennement l'écho, n'en risque pas moins de soulever bien des espoirs.

En écoutant certains discours officiels, on se prend à rêver au fameux « mur de la démocratie » de l'hiver 1978, aux aspirations de jeunes rapidement qualifiés de dissidents et condamnés à la prison comme Wei Jinsheng. Parfois les termes employés sont presque identiques, à la différence près que ceux qui les énoncent aujourd'hui sont au pouvoir et ceux qui les affichaient hier sur les murs de Pékin sont enfermés dans des camps de travail pour « activités contre-révolutionnaires ».

Relativité des choses... Car si on ne peut que se louer d'entendre de telles professions de foi en la démocratie, en cette « cinquième modernisation » que réclamait le « printemps de Pékin », le doute demeure sur la sincérité des dirigeants ou sur la durée d'une telle campagne.

PATRICE DE BEER.

● CHINE : condamnations au Tibet. – Quatorze criminels ont été *récemment condamnés à de lourdes* peines au cours d'un gigantesque procès public au Tibet. L'un d'entre eux, condamné à mort, a été exécuté pour vols d'armes et de munitions et meurtres avec préméditation, a annoncé Radio-Lhassa dans un compte rendu parvenu le 22 septembre à Pékin. – *(AFP).*

CORÉE DU SUD

Manifestation contre les Jeux asiatiques

Séoul. – La violence a resurgi, mardi 23 septembre, à Séoul, deux jours après l'ouverture des dixièmes Jeux asiatiques. En début d'après-midi, malgré l'application de mesures de sécurité draconiennes, quelque cinq cents étudiants armés de cocktails Molotov se sont rassemblés devant un grand hôtel abritant des journalistes étrangers et ont affronté la police pendant plus de trois heures. Les forces de l'ordre – environ un demi-millier d'hommes protégés par des boucliers et des pans de grillages, et portant le *bang suk mo*, un casque protège-nuque style samouraï – ont contenu les étudiants, qui scandaient des slogans contre la *« dictature militaire soutenue par l'impérialisme américain »* et l'organisation des Jeux asiatiques à Séoul.

En milieu d'après-midi, la manifestation s'est progressivement transformée en sit-in, avec des jets sporadiques de pierres et de cocktails Molotov, qui étaient aussitôt éteints à l'aide d'extincteurs par les forces de sécurité. Vers 17 heures, les manifestants se sont dispersés sans qu'ait été effectuée aucune arrestation. Un bus qui transportait des journalistes vers le centre de presse des Jeux a été attaqué à coups de pierres, et des agents de sécurité ont ouvert les appareils de quelques photographes présents pour confisquer leurs films. Un photographe philippin travaillant pour un magazine américain qui refusait de donner ses films a été frappé au visage à plusieurs reprises par un policier en civil, mais n'a pas subi de blessure grave.

D'autre part les autorités ont offert une prime de 10 millions de wons (environ 11 400 dollars) à toute personne qui fournirait des informations conduisant à l'arrestation des auteurs de l'attentat à la bombe qui a fait cinq morts il y a dix jours à l'aéroport international Kimpo de Séoul. – *(AFP.)*

Afrique

TUNISIE : la levée de l'immunité parlementaire de l'ancien premier ministre

M. Mzali dénonce « des faits sans précédent dans l'histoire du pays »

A la demande du président Bourguiba, la Chambre des députés réunie en session extraordinaire à Tunis a voté à l'unanimité, mardi 23 septembre, la levée de l'immunité parlementaire de l'ancien premier ministre, M. Mohamed Mzali. Cette décision va permettre d'engager contre lui des poursuites pour *« franchissement illégal des frontières »*. Démis le 8 juillet, empêché ensuite de se rendre à l'étranger, l'ancien *« successeur désigné »* du chef de l'Etat, qui se sentait menacé d'arrestation, avait en effet jugé préférable de quitter clandestinement Tunis au début du mois.

Les six députés, réunis en commission spéciale, qui ont présenté à leurs collègues les requêtes du ministre de la justice n'ont pas examiné la question des *« autres délits éventuels que pourrait révéler l'enquête »*, comme ils y étaient invités. Mais il se peut qu'une demande de poursuites pour des motifs beaucoup plus graves soit examinée pendant une nouvelle session parlementaire. La presse officieuse laisse entrevoir la possibilité d'un procès pour haute trahison devant la Haute Cour.

Le jour même où les élus qui l'avaient tant applaudi naguère donnaient satisfaction à ses successeurs, M. Mzali, « quelque part en Suisse », a pris contact par téléphone avec des agences de presse pour dénoncer *« les persécutions »* dont sa famille est l'objet selon lui et pour annoncer qu'il avait saisi la Commisson des droits de l'homme de l'ONU. Il s'élève notamment contre l'arrestation de ses trois fils et la mise en résidence surveillée de *son épouse, ancienne présidente de* l'Union des femmes tunisiennes.

L'avocat français de M. Mzali, Me Jean-Pierre Lussan, nous a fait parvenir la copie d'une lettre que son client avait adressée au président de la Chambre des députés. Il y justifie sa fuite vers l'Europe – via *Alger – par l'attitude des autorités* qui avaient refusé de le laisser partir en Suisse alors qu'il était muni d'un passeport valide et ne faisait l'objet d'aucune poursuite judiciaire. Il assure avoir envoyé au préalable à M. Rachid Sfar, premier ministre, la copie de deux invitations qui lui étaient adressées, une du président du Comité international olympique, dont il fut longtemps le vice-président, et une autre de M. Jacques Chirac *« afin de parler de la candidature de la ville de Paris aux Jeux olympiques de 1992 »*.

L'invitation de M. Chirac, agissant en tant que maire de Paris, lui était parvenue par l'intermédiaire de l'ambassade de France en Tunisie, le 18 août, quarante jours après sa destitution.

Comme s'il ne se résignait pas encore à *« tuer le père »*, à l'égard duquel il a proclamé si longtemps sa dévotion, M. Mzali *« se refuse à croire que le président Habib Bourguiba ait été au courant des agissements »* dont il est victime. Il juge *« ces faits sans précédent dans l'histoire du pays »*.

Une image ternie

Quel que soit le fondement des accusations qui vont se préciser contre l'ancien chef du gouvernement, ces péripéties sont peu reluisantes pour la Tunisie. Sa stature et un climat de liberté assez rare parmi les jeunes nations en voie de développement avaient valu au président Bourguiba un grand crédit à l'étranger, notamment en France, pays avec laquel la Tunisie entretient des relations d'ordre affectif. Ainsi, les premières déclarations de M. Hedi Mabrouk, ancien ambassadeur à Paris, nommé récemment ministre des affaires étrangères, ont été pour affirmer sa solidarité avec Paris, frappé par le terrorisme. Ce qui est devenu l'« affaire Mzali » risque de ternir durablement cette bonne image internationale.

En fuyant par l'Algérie, M. Mzali a eu recours au même stratagème que M. Ahmed Ben Salah, ancien ministre de l'économie condamné à la prison en 1970. Bien d'autres personnalités tunisiennes, tel M. Driss Guiga, ancien ministre de l'intérieur évincé en 1984 après les « émeutes du pain », se sont installées à l'étranger. On peut douter qu'elles parviennent à constituer une plate-forme commune, mais il est malsain pour le régime que tant de ses anciens serviteurs aient choisi l'exil.

Le successeur de M. Mzali, M. Rachid Sfar, qui a la réputation d'un bon économiste, ne paraît pas former un grand projet politique. Il assume la responsabilité de mesures, indispensables mais impopulaires, pour l'assainissement des finances de l'Etat pendant une période probablement transitoire. La mise au pas des syndicats facilite une politique d'austérité que ne contrarie même pas la perspective des prochaines élections législatives. Leurs résultats paraissent déjà acquis, en l'absence d'une opposition organisée.

Le Mouvement de la tendance islamique, formation d'opposition *tolérée, vient* d'annoncer qu'il boycotterait ce scrutin, en raison de *« l'absence de conditions élémentaires de régularité »*. Le Mouvement des démocrates socialistes de M. Mestiri pourrait bien en faire autant.

Le climat actuel laisse mal augurer de ces élections, après lesquelles pourrait cependant être nommé un nouveau premier ministre. En l'état présent de la Constitution, il sera, jusqu'à la fin de la législature, le successeur du chef de l'Etat, âgé de quatre-vingt-trois ans.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

Europe

Un nouveau film d'Andrzej Wajda

Le réveil du cinéma polonais ?

VARSOVIE
de notre correspondant

Depuis *l'Homme de fer*, tout imprégné de l'esprit de Solidarité et qui a évidemment totalement disparu des écrans, le principal cinéaste polonais n'avait plus rien tourné dans son pays. *« Il était hors de question de faire un film politique ; je ne voulais pas non plus de film semi-politique, allusif, comme on pouvait en faire dans les années 70* (Sans anesthésie). *Le public a dépassé ce stade. »*

Il fallait donc trouver autre chose. Ce fut cette *Chronique d'événements amoureux* récemment présentée au Festival du film polonais de Gdansk et qui sera diffusée avant la fin de l'année. Un film suave et lumineux, une jolie histoire d'amour, pas politique pour un sou... Et pourtant ! Un projet délicat au possible, qui avait tout pour déplaire aux apparatchiks qui décident de la vie ou de la mort d'un film ou de sa mise « sur l'étagère », c'est-à-dire de sa non-diffusion.

D'abord, le scénario est tiré d'un roman de Tadeusz Konwicki, un des plus grands écrivains polonais actuels, mais aussi un auteur qui sent le soufre et a fait directement éditer ses dernières œuvres (celle dont est tiré le film est plus ancienne) dans le « second circuit », c'est-à-dire les éditions clandestines.

Circonstance aggravante : Konwicki a été étroitement associé à la réalisation du scénario et il joue son propre personnage. Enfin, l'action se passe dans le Wilno d'avant-guerre, cette ville aujourd'hui soviétique, dont tant de Polonais ont gardé la nostalgie.

Wajda, Konwicki, Wilno : c'est vraiment beaucoup pour un censeur. Mais c'est tout de même passé. Seule condition imposée : le nom de Wilno ne devait apparaître nulle part ; l'action ne devait pas être expressément située. Libre au public de deviner – ce n'était pas bien difficile, – mais certains mots restent tabous. Pas question non plus de tourner sur place, en URSS. Les paysages, les vieilles demeures provinciales, l'atmosphère très particulière des « confins » de l'est ont donc été recréés à partir d'extérieurs tournés dans le cadre des frontières actuelles du pays.

Le film donne une image volontairement *idyllique* d'une *certaine* Pologne d'avant-guerre. C'est l'été 1939, il fait un soleil radieux (on n'a tourné que par beau temps), c'est un monde attendrissant, plus rêvé que décrit, un monde triplement disparu : parce que c'est celui de la jeunesse du narrateur, parce que c'est une Pologne qui, géographiquement, n'existe plus et parce que ce type de civilisation, où les gens « bien » affectaient encore de parler français entre eux, où catholiques, orthodoxes, juifs et protestants de souche allemande se côtoyaient, cohabitaient tant bien que mal, avant le grand massacre et la grande séparation. Tout cela a été broyé, volatilisé par la guerre, l'occupation nazie puis la soviétisation.

> *Un nouveau film d'Andrzej Wajda, tourné et bientôt diffusé en Pologne, c'est un petit événement.*

Les rôles principaux sont tenus par des adolescents qui n'avaient jamais joué auparavant, avec, en contrepoint, des apparitions périodiques de l'auteur, Konwicki, avec sa silhouette voûtée, sa voix caverneuse, son accent « de là-bas » et son extraordinaire présence. Il y a aussi, traversant sans cesse ce conte de fées, des escadrons de cavalerie, annonciateurs de la guerre qui se prépare. Cela donne un film très « polonais », avec des réminiscences des *Demoiselles de Wilko*, de *la Terre promise* et de *Noces*. Le public occidental saura-t-il au moins en apprécier le charme, à défaut du reste ?

Wajda affirme n'avoir pensé qu'au public polonais et il ne se fait pas trop d'illusions, ni à vrai dire de soucis : *« Les films des pays socialistes n'intéressent plus personne en Occident »*, écrit-il dans un petit livre publié ce printemps en France (1), *où il mêle réflexions sur* le cinéma et conseils aux jeunes réalisateurs. D'ailleurs, l'évolution du cinéma actuel va à l'inverse de ce à quoi il tient le plus : un cinéma qui resterait destiné aux masses, au grand public, mais qui ne renoncerait pas à ses ambitions artistiques et intellectuelles.

Concurrence

La *Chronique d'événements amoureux* a été présentée hors concours au Festival de Gdansk, mais le palmarès lui-même confirme que, décidément, quelque chose est en train de bouger dans le cinéma polonais et surtout dans la tête des responsables politiques qui président à ses destinées. Aucun navet politiquement bien pensant n'a obtenu la moindre récompense. A quoi bon risquer le ridicule en couronnant des films que le public, comme averti par des antennes particulièrement sensibles, fuit résolument ?

Au cours d'une projection publique organisée parallèlement au Festival, dans une salle de Gdynia, l'un de ces films, dont l'action commence le jour de la proclamation de l'état de guerre en 1981 et qui porte le titre éloquent de *le Temps de l'espoir*, a ainsi attiré... trois spectateurs.

Au contraire, l'un des Lions d'argent (2) du Festival est allé à une œuvre réalisée à l'époque de Solidarité, retenu depuis « sur l'étagère » et qui évoque très explicitement le climat des années 50 (*la Grande Course*, de J. Domaradzki). Fait significatif : ce film a fini par être autorisé peu après qu'il eut commencé à être diffusé sur cassettes vidéo par le réseau indépendant (et parfaitement illégal) Nowa.

Un film ou deux ne font certes pas le printemps, et d'autres œuvres attendent toujours un hypothétique déblocage. Mais, que les maîtres de la distribution officielle soient aiguillonnés par la saine concurrence des réseaux « clandestins », voilà ce que, dans les circonstances présentes, on peut souhaiter de *mieux* pour *la vie culturelle* polonaise.

JAN KRAUZE.

(1) *Un cinéma nommé désir*, éditions Stock, 137 p., 82 F.

(2) Le Lion d'or a été décerné à *Sheherazade*, de W. Leszczynski.

De passage à Moscou

M. Giscard d'Estaing déplore « l'absence totale de l'Europe » des tractations Est-Ouest

MOSCOU
de notre correspondant

M. Giscard d'Estaing était mardi 23 septembre à Moscou pour la première fois depuis 1979. L'ancien président faisait escale dans la capitale soviétique au retour d'un voyage touristique d'une semaine en Mongolie. Il s'est entretenu à l'ambassade de France avec MM. Dobrynine et Vorontsov, respectivement chef du département international du comité central et premier vice-ministre des affaires étrangères. Il a en outre été reçu au Kremlin par le chef de l'Etat, M. Gromyko.

Selon l'ancien président, les Soviétiques font une évaluation *« réservée »*, voire *« négative »*, des négociations en cours avec les Américains pour la réduction de la course aux armements. Ses interlocuteurs lui ont affirmé qu'il n'y avait pas eu jusqu'ici de *« progrès sensibles »* vers un accord.

M. Giscard d'Estaing a tenu à exposer aux correspondants français ses propres conceptions. Il a regretté *« l'absence totale »* de l'Europe de cette immense tractation.

Paris aurait, selon lui, avantage à *favoriser un accord qui aboutirait à* une limitation des armes stratégiques. M. Giscard d'Estaing s'est réjoui de la conclusion positive de la conférence de Stockholm, ajoutant qu'il en avait été l'initiateur, lors d'un discours prononcé le 25 mai 1978 devant les Nations unies.

L'ancien président à parlé de l'Afghanistan avec M. Gromyko et a évoqué avec lui les conversations de jadis. Visiblement, et malgré tout ce qui a été dit et écrit depuis à ce sujet, M. Giscard d'Estaing continue de penser qu'il a eu raison de rencontrer Leonid Brejnev le 19 mai 1980 à Varsovie alors que l'invasion de l'Afghanistan était vieille seulement de cinq mois. *« Je sentais une incertitude dans la direction politique* [chez Brejnev] *sur l'Afghanistan, alors que les militaires et les diplomates* [soviétiques] *étaient totalement fermés. Je voulais peser là-dessus »*, explique-t-il.

DOMINIQUE DHOMBRES.

● **TURQUIE : M. Bulent Ecevit acquitté.** – Un tribunal d'Ankara a acquitté lundi 22 septembre l'ancien premier ministre, M. Bulent Ecevit, qui était accusé d'avoir enfreint une mesure prise à son encontre par l'ancien gouvernement militaire lui interdisant toute activité en faveur d'un parti politique. L'acquittement a été prononcé à la demande du procureur, le même qui avait engagé les poursuites à la suite d'un discours prononcé en mai dernier par M. Ecevit devant le Parti de la gauche démocratique, une petite formation dirigée par son épouse Rahsan. – *(Reuter.)*

SUÈDE : l'assassinat d'Olof Palme

Les enquêteurs étudient une « hypothèse privilégiée »

STOCKHOLM
de notre correspondant

Il y a près de sept mois maintenant, le 28 février, le premier ministre Olof Palme était assassiné en plein centre de Stockholm. A l'endroit du meurtre, des passants viennent toujours déposer des fleurs ou allumer une bougie. Le carrefour des rues Sveavägen et Tunnelgatan est devenu, comme le château royal ou le bateau *Wasa*, un arrêt obligatoire des cars de touristes. Les guides retracent minutieusement le « vendredi sanglant ».

Ce jour-là, Olof Palme et son épouse, Lisbeth, décident d'aller au cinéma, sans gardes du corps, en métro. Sans doute sont-ils suivis. A la sortie du spectacle, le chef du gouvernement est froidement abattu dans le dos. Le meurtrier s'arrête un instant, puis s'éloigne sans se précipiter... et court toujours.

Cent quarante-cinq policiers de diverses brigades sont engagés, principalement en Suède, mais aussi à l'étranger, dans *« la plus grande enquête des annales judiciaires suédoises »*, qui représente déjà plus de quatre cent mille heures de travail, l'examen de près de trois mille armes, l'audition de quinze mille personnes et un coût de 50 millions de couronnes (autant de francs français). Au total, vingt-huit mille informations et documents sont engrangés dans les ordinateurs. Chaque jour, au quartier général de la police à Stockholm, les quinze « patrons » des recherches se réunissent autour d'une table ovale dans la désormais célèbre salle Palme, pour faire le point d'une investigation qui est qualifiée de *« cauchemar »*. Rien ne transpire de leurs délibérations.

Le préfet de police de la capitale, M. Hans Holmér, affirme qu'on se rapproche petit à petit de la solution de l'énigme. Dans une interview, fin août, au quotidien *Dagens Nyheter*, il indiquait que la police savait à peu près les raisons pour lesquelles Olof Palme avait été assassiné et quelles personnes avaient planifié l'attentat : *« Mais il faut trouver les preuves irréfragables de leur culpabilité avant de procéder à des arrestations, et ce travail peut prendre de nombreuses semaines, voire des mois. »*

De tels propos donnent lieu naturellement à de multiples spéculations. On a dit et écrit ces six derniers mois que les policiers recherchaient les meurtriers dans les milieux d'extrême gauche, puis d'extrême droite, les mouvements néonazis, les sectes religieuses, les organisations terroristes internationales ainsi que parmi les ennemis personnels du premier ministre. On a parlé de la *« piste chilienne »*, à laquelle les enquêteurs ne croient pas du tout. Les activités de certains policiers et militaires, qui soupçonnaient, dit-on, Olof Palme de *« vouloir vendre la Suède à l'Union soviétique »* ont été examinées à la loupe.

Ces informations contradictoires ne sont pas nées uniquement dans la tête des journalistes, il est clair que la police se sert des médias pour tenter d'affoler les auteurs de l'attentat. Reste à savoir s'il ne s'agit pas d'une stratégie de la dernière chance.

Un trop long silence

Le préfet de police déclare que, depuis quelques semaines, son équipe travaille sur une *« hypothèse privilégiée »*, sans fournir le moindre détail. Selon le quotidien *Expressen*, cette hypothèse serait la suivante : l'assassinat aurait été planifié par une dizaine de personnes, essentiellement des Suédois, mais aussi des Kurdes liés au PKK, un parti d'extrême gauche considéré comme une organisation terroriste qui s'est signalée à deux reprises en Suède par des assassinats de membres dissidents. Au tout début de l'enquête, les policiers s'étaient intéressés de près aux milieux kurdes, mais les perquisitions et les interrogatoires n'avaient donné, semble-t-il, aucun résultat.

S'agit-il d'une nouvelle opération de diversion ou d'une piste sérieuse ? Le porte-parole de la police se refuse à tout commentaire, mais promet une issue *« avant Noël »*. Les Suédois sont des gens d'une patience extraordinaire, mais ils aimeraient maintenant que les enquêteurs sortent enfin de leur silence. Le dernier point de l'enquête remonte au 28 mai.

ALAIN DEBOVE.

AUTRICHE

Nouvelles accusations contre M. Kurt Waldheim

Le Congrès juif mondial a publié, mardi 23 septembre, de nouveaux documents accusateurs contre le président autrichien, M. Kurt Waldheim, concernant la période où il était officier de la Wehrmacht dans les Balkans.

Selon un document daté du 28 novembre 1944, trouvé dans les archives nationales des Etats-Unis, le lieutenant Waldheim a accusé réception et donné le feu vert à la distribution de 80 000 tracts destinés aux troupes soviétiques. Ces tracts portaient des proclamations antisémites du type : *« Assez de la guerre juive ! Tuez les juifs et passez de notre côté... »*

Ces nouveaux documents ont été transmis à M. Edwin Meese, chef du département fédéral américain de la justice, qui doit se prononcer incessamment sur le rapport de l'Office spécial d'investigation (OSI), organisme officiel qui a demandé l'inscription de M. Waldheim sur la liste des criminels de guerre dont l'entrée aux Etats-Unis peut être interdite.

« Ces accusations sont dénuées de tout fondement », a déclaré à Vienne le porte-parole de la présidence autrichienne. La *« fonction subalterne »* de M. Waldheim, alors qu'il servait sous l'uniforme allemand dans les Balkans, ne lui permettait pas de telles décisions, a-t-il précisé. – *(UPI, AFP.)*

● **ITALIE : Evasion de deux membres des Brigades rouges.** – Deux membres des Brigades rouges se sont échappés, dans la nuit du 22 au 23 septembre d'un hôpital de Novara (près de Milan), en sciant les barreaux de leurs fenêtres, a annoncé la police. Galogero Diana, trente-sept ans, condamné à la perpétuité, et Giuseppe Di Cecco, trente et un ans, condamné à vingt ans de prison, étaient hospitalisés à la suite d'une grève de la faim commencée le 23 août. – *(AFP., Reuter, UPI.)*

A TRAVERS LE MONDE

Philippines

Durcissement à l'égard de la guérilla ?

Manille. – Le gouvernement philippin, réuni pour la première fois depuis le départ de Mme Aquino pour les Etats-Unis, a réclamé, mardi 23 septembre, un durcissement de la politique présidentielle à l'égard de la guérilla communiste en soulignant que les attaques de celle-ci contre *les objectifs civils avaient* fortement augmenté ces derniers mois. Le cabinet venait d'écouter un rapport du général Fidel Ramos, chef des forces armées, sur la Nouvelle armée du peuple (NPA, *guérilla communiste*). Selon le ministre des ressources naturelles, les membres du cabinet ont le sentiment *« que les choses ne changent pas aussi vite qu'elles le devraient »*. Mme Aquino doit regagner Manille jeudi. – *(AFP, UPI.)*

Pologne

Pas d'amnistie pour deux membres de Liberté et paix

Varsovie. – *Deux Polonais* emprisonnés pour refus de service militaire, et dont l'un observe une grève de la faim, resteront incarcérés, a déclaré, mardi 23 septembre, le porte-parole du gouvernement, M. Jerzy Urban. Interrogé sur le cas de ces deux objecteurs membres du mouvement pacifiste indépendant Liberté et paix (WIP), MM. Wojciech Jankowski, vingt-deux ans, *condamné à trois ans et demi de prison*, et Jaroslaw Nakielski, vingt-trois ans, arrêté le 15 septembre, M. Urban a déclaré qu'ils *« ne bénéficieraient pas de l'amnistie car la défense nationale est un des devoirs les plus importants pour chaque citoyen »*.

M. Jankowski, un instituteur de Gdansk, a commencé une grève de la faim et de la soif le 16 septembre pour obtenir sa libération dans le cadre de l'amnistie qui a permis la libération de la quasi-totalité des prisonniers politiques. M. Nakielski, en fuite depuis mai dernier, a été arrêté à Varsovie alors qu'il venait se livrer à la justice pour bénéficier de l'amnistie. – *(AFP.)*

Togo

Une sanglante fusillade est attribuée à un commando venu du Ghana

Lomé. – Un commando « terroriste » venant du Ghana a déclenché dans la nuit de mardi à mercredi, à Lomé, une fusillade qui a fait treize morts, dont sept assaillants, a indiqué un communiqué diffusé par la radio togolaise le mercredi 24 septembre.

Selon le communiqué, dix-neuf membres du commando ont été capturés par les forces de sécurité, qui sont intervenues rapidement. D'autres seraient en fuite. Le commando, toujours selon la radio, était armé d'explosifs, de lance-roquettes et d'armes individuelles.

La radio a lancé un appel au calme et a demandé à la population de *« rester chez elle pour permettre aux services de sécurité de poursuivre les terroristes jusque dans leurs derniers retranchements »*.

La frontière avec le Ghana est fermée jusqu'à nouvel ordre. – *(AFP.)*

● **Les élections municipales au Pakistan.** – Le général Zia Ul-Haq, chef de l'Etat, a annoncé, mardi 23 septembre, que les partis politiques ne seraient pas autorisés à participer aux élections municipales de l'an prochain, ceci malgré leur réhabilitation intervenue en décembre. – *(Reuter.)*



Le projet gouvernemental sur le découpage électoral

M. Mitterrand se donne le temps de la réflexion

(Suite de la première page.)

Il y a trois semaines encore, avant le début de la nouvelle série d'attentats, la question de savoir si le président de la République signerait ou non l'ordonnance mitonnée par M. Charles Pasqua passionnait le monde politique.

Elle méritait un tel intérêt parce qu'un refus de M. Mitterrand provoquerait un nouvel accroc à la cohabitation, après le refus de signature de l'ordonnance sur les privatisations.

Aujourd'hui, cet intérêt demeure légitime, car le nouveau découpage conditionnera la vie politique et parlementaire des prochaines années, mais les esprits, si l'on ose dire, sont ailleurs.

Voilà dans quel climat M. Mitterrand est invité à trancher, à partir de ce mercredi, un débat apparaissant soudain déplacé par rapport à la préoccupation majeure des Français.

Voilà pourquoi aussi le président de la République n'est guère disposé à se presser, justement, de trancher...

Si crise il doit y avoir, sur ce terrain, entre M. Mitterrand et M. Chirac, elle ne surgira pas aujourd'hui. Quelles que soient ses intentions — que personne, jusqu'à présent, n'a pu vraiment discerner, le chef de l'Etat n'entend pas les dévoiler sur-le-champ. Les circonstances lui *fournissent, au demeurant,* une nouvelle bonne raison de s'octroyer un délai de réflexion.

Pressé par ses amis socialistes — avant que les attentats ne provoquent un réflexe d'union nationale — de ne pas donner son aval à un projet qui vise, selon eux, à fournir au RPR les moyens électoraux de faire « *main basse sur la France* » et d'« *interdire l'alternance* », prié par les communistes d'« *assumer ses responsabilités* », M. Mitterrand n'avait pas l'intention, de toute façon, de laisser passer ce texte sans dire ce qu'il en pense.

Il n'a pas changé d'avis, mais il s'exprimera plus tard, car toute *intervention présidentielle serait,* actuellement, de nature à ouvrir un débat que les Français pourraient juger, à juste titre, inopportun. En conseil des ministres, M. Mitterrand a donc laissé planer le doute sur sa décision finale. Il devrait en être ainsi jusqu'à ce que les enquêtes *en cours sur les* terroristes permettent une normalisation de la situation politique intérieure.

Rien ne l'obligeant à se précipiter, le président de la République trouve du même coup d'autres avantages politiques à suspendre ainsi la plume de son stylo dans une position attentiste. L'avantage, d'abord, de pouvoir réaffirmer aux yeux de l'opinion publique que le chef de l'Etat, en charge des destinées essentielles de la nation, ne saurait se commettre dans une éventuelle querelle politicienne, alors que le pays subit une agression extérieure. Cette prise de distance procède d'ailleurs de la même logique qui a conduit M. Mitterrand à ne pas chercher à occuper le devant de la scène ces temps derniers — laissant M. Chirac tenir naturellement ce rôle, en prise directe avec l'opinion publique. Et cela au risque de créer une fâcheuse impression d'absence, le chef de l'Etat a tenté d'effacer par ses réactions en Indonésie, afin qu'il soit bien clair que la force du sommet de l'exécutif tient aussi, et surtout quand les circonstances deviennent dramatiques, à sa capacité à ne pas se laisser dépasser par les événements.

L'avantage, ensuite, de pas offrir à ses adversaires la possibilité de l'accuser d'obstruction. Qui pourrait lui faire grief, en ce moment, de ne pas relancer une *dispute partisane* ?

Double avantage, au demeurant, sur ce registre : s'il évite de provoquer une pomme de discorde, M. Mitterrand contribue à préserver cette cohabitation — pardon ! cette « coexistence » — à laquelle les Français se montrent si attachés, et qui lui vaut, ainsi qu'à M. Chirac, un regain de popularité. Ce n'est pas lui qui enfoncera le prochain coin.

Ce souci n'est pas subalterne au moment où le premier ministre commence à subir des questions pressantes sur des responsabilités personnelles dans les récents contacts du gouvernement avec les *milieux impliqués dans les* actions terroristes.

M. Mitterrand trouve, enfin, dans cette attitude expectative un autre « avantage » qui, pour être carrément subalterne celui-là, n'en est pas moins « positif », sans doute, aux yeux de ses propres partisans : celui d'embarrasser la majorité et ses chefs, à la veille où ceux-ci espéraient profiter des prochaines journées parlementaires du RPR et de l'UDF pour clarifier leurs relations internes. Et à les soumettre à de nouvelles incertitudes sans que les uns ou les autres puissent s'offusquer de la réserve présidentielle... sauf à courir le risque de se voir reprocher de sacrifier les intérêts majeurs à des considérations médiocres.

ALAIN ROLLAT.

L'humour de M.Pasqua et les surprises du Conseil d'Etat

M. Charles Pasqua est décidément un expert. A l'en croire, le processus (visible) qu'il a mis en place *tout au long de l'élaboration* de son projet d'ordonnance électorale lui permet d'approcher la perfection. De commission des « sages » en Conseil d'Etat, le nombre des départements puis des circonscriptions contestables n'a cessé de diminuer. Selon lui, sur les 577 circonscriptions à découper, seules 57 n'auraient pas reçu l'aval du Conseil d'Etat et 39 celui de la commission des « sages ». Une contestation à la marge qui n'entamerait pas le bloc des circonscriptions réputées équitables.

En fait, la partie invisible du *processus est restée la plus* importante. Dans un premier temps, le découpage avait été négocié principalement avec MM. Toubon et Gaudin (ce qui a souvent suscité la surprise des préfets) ; puis les ajustements se sont poursuivis entre ces mêmes personnes avec, ici et là, quelques appels du pied discrets à telle ou telle personnalité socialiste (M. Mauroy par exemple).

C'est cette double démarche qu'il faut avoir à l'esprit lorsque l'on tente de reconstituer l'itinéraire du projet. Elle explique l'imbroglio des chiffres livrés à intervalles réguliers par le ministre de l'intérieur.

Après l'avis de la commission dite des « sages » (constituée de six magistrats) établi sur une base strictement démographique, le Conseil d'Etat avait été saisi le 28 août dernier. A la différence de la commission des « sages », il a tenu compte des décisions « interprétatives » du Conseil Constitutionnel et fait référence non seulement à la démographie mais aussi au caractère arbitraire ou non de certains tracés.

En outre, il a *sollicité* une consultation supplémentaire de la commission des « sages » sur les nouvelles propositions faites par M. Pasqua à la suite des remarques que cette dernière avait émises. Au terme de l'examen du projet par sa section de l'intérieur apparaissaient trois catégories : celle des approbations, celle des rejets (partiels ou globaux) et enfin celle des dangers. Dans cette dernière catégorie figuraient des départements pour lesquels le gouvernement prenait le risque d'une annulation ultérieure en cas de recours au contentieux en *raison* d'erreurs manifestes de droit ou d'appréciation.

Ces situations qu'à la suite d'un premier examen les conseillers d'Etat jugeaient douteuses, et donc dangereuses pour le gouvernement lui-même, n'ont pas *été retenues par l'assemblée* générale de crainte que la suspicion ne soit entretenue sur un trop grand nombre de départements. L'assemblée générale n'a donc retenu que vingt-cinq rejets, classés en deux rubriques : les rejets globaux et les rejets partiels.

Dix-sept départements étaient rejetés totalement, à savoir Alpes-de-Haute-Provence, *Ardennes, Ariège, Corse-du-Sud,* Côtes-du-Nord, Creuse, Doubs, Drôme, Haute-Garonne, Meurthe-et-Moselle, Pas-de-Calais, Pyrénées-Atlantiques, Rhônes, Sarthe, Somme, Territoire-de-Belfort et Val-de-Marne.

Huit départements étaient rejetés en raison de la partition jugée contestable et évitable de certaines villes moyennes, et franchement troublante dans des villes de plus grande importance. Il s'agit de la Charente-Maritime (4e et 5e circoncsription autour de Royan), l'Hérault (4e et 5e, avec le transfert d'un des cantons de Montpellier), le Maine-et-Loire (2e et 6e, en raison d'une configuration alambiquée autour de Cholet et dans le sud-ouest d'Angers), la Mayenne (1re et 3e autour de Laval), le Nord (pour le découpage de Lille), la Seine-Maritime (éclatement du Havre), les Yvelines (situation de Versailles), les Hauts-de-Seine (une partie de Nanterre était rattachée à Neuilly !)

Mais à l'habileté M. Charles Pasqua ajoute sinon le sens de l'humour, du moins le goût de la surprise. Ainsi la commission permanente du Conseil d'Etat (formation plus restreinte que l'assemblée générale) s'est vu soumettre une liste de quatorze départements et non de vingt-cinq comme elle s'y s'attendait. Elle a alors avalisé le nouveau découpage proposé pour treize de ces quatorze départements, à savoir : Pyrénées-Atlantiques, (où la situation semble aggravée), Nord (où M. Mauroy voit avec satisfaction son fief rétabli dans ses limites antérieures), Rhône, Pas-de-Calais, Somme, Corse-du-Sud (où la situation a été correctement rétablie), Alpes-de-Haute-Provence (qui ont fait l'objet d'un nouveau découpage), Territoire-de-Belfort, Yvelines, Hauts-de-Seine, Maine-et-Loire, Hérault et Creuse.

En revanche, le découpage du Val-de-Marne a été repoussé par la commission permanente du Conseil d'Etat en raison du non-respect d'unité des villes de Créteil, Champigny-sur-Marne et Saint-Maur.

Au total, le Conseil d'Etat a insisté sur le caractère restreint de son propre contrôle : alors que d'ordinaire, en matière électorale, il invoque l'opportunité, cette fois l'assemblée générale a précisé qu'elle statuait dans les limites de sa fonction administrative, et n'a apprécié le travail du gouvernement qu'en fonction des critères de légalité qu'il avait lui-même établis. Ce qui signifie que si l'ordonnance est signée par le président et si dans tel ou tel département, telle ou telle circonscription est contestée devant lui, le juge administratif se réserve d'aller plus loin dans son contrôle.

J.-M. C. et A. Ch.

Le chef de l'Etat souligne l'« insistance du gouvernement »

Au terme des délibérations du conseil des ministres, mercredi après-midi 24 septembre, le porte-parole de la présidence de la République, Mme Michèle Gendreau-Massaloux, a indiqué, à propos des ordonnances relatives au découpage électoral, que « *le président de la République a rappelé que, lundi dernier, lorsqu'il a été saisi du projet d'ordre du jour du conseil des ministres, il avait fait savoir au premier ministre qu'il ne lui paraissait pas sage de réveiller cette controverse au moment où les Français étaient appelés à se rassembler face au terrorisme* ». Le porte-parole de l'Elysée a ajouté : « *Devant l'insistance du gouvernement, le président de la République a pris acte, conformément à l'article 38 de la Constitution, de l'avis du Conseil d'Etat et de la délibération du conseil des ministres.* » « *Il fera savoir, dans un délai aussi bref que possible,* a conclu Mme Gendreau-Massaloux, *la décision qui relève des responsabilités que lui confère l'article 13 de la Constitution.* »

Le porte-parole du gouvernement, M. Alain Juppé, ministre délégué au budget, a affirmé, de son côté, que le président de la République, « *tenu au courant jour par jour* », de l'élaboration de ces textes, avait indiqué au conseil qu'il prendrait « *le minimum de temps raisonnable pour faire connaître sa décision* ».

M. Juppé a souligné que, sur les 574 circonscriptions délimitées par ces deux textes (le premier concernant la métropole et les DOM, le second les TOM), 535 ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission dite des « sages » et 517 d'un avis favorable du Conseil d'Etat.

Ces deux séries ne se recoupent pas, a ajouté M. Juppé, mais sur 574 circonscriptions, 12 seulement, situées toutes dans le même département (le Val-de-Marne) n'ont pas fait l'objet d'un avis favorable, soit de la commission, soit du Conseil.

Au cours des délibérations, M. Mitterrand est également intervenu, au sujet du projet de loi autorisant la ratification de l'Acte unique européen regroupant sur divers points des dispositions qui révisent les traités de la CEE. Il a souligné que cet Acte unique constituait « *un compromis de progrès* ».

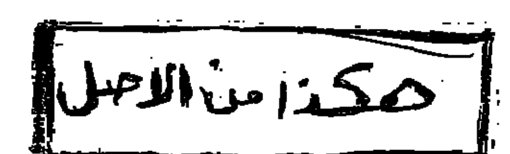
Le communiqué du ministre de l'intérieur

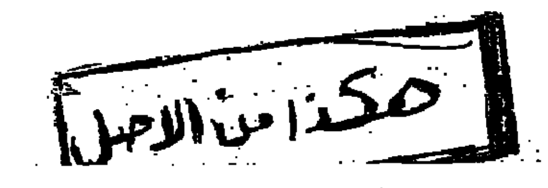
Le ministre de l'intérieur a diffusé, le mardi 23 septembre, la note suivante :

« *Le Conseil d'Etat, saisi de nouveaux projets de délimitation des circonscriptions législatives pour 14 départements, s'est réuni le 23 septembre. La commission permanente a donné un avis favorable à 13 nouvelles délimitations concernant 59 circonscriptions pour lesquelles le Conseil d'Etat avait, lors de son premier examen, suggéré des modifications globales ou partielles.*

» *A l'issue de ce double examen, ce sont donc au total 517 des 574 nouvelles circonscriptions qui ont été acceptées par le Conseil d'Etat. La commission des 6 magistrats, instituée par la loi, avait par ailleurs approuvé 535 circonscriptions.*

» *Il en résulte que, après les consultations prévues par la loi du 11 juillet 1986, seules les 12 circonscriptions d'un département n'ont pas fait l'objet d'une approbation malgré l'amélioration démographique apportée à leur délimitation, conformément d'ailleurs à l'orientation donnée par la commission des six.* »





Le discours du premier ministre au Conseil économique et social

M. Chirac souligne la volonté du gouvernement d'accorder « une priorité particulière » à l'outre-mer

Le premier ministre a manifesté l'importance qu'il attache personnellement au projet de loi de programme pour le développement des départements d'outre-mer en présentant lui-même ce texte devant le Conseil économique et social, le mardi 23 septembre. Le caractère inhabituel de cette démarche lui a conféré une certaine solennité.

M. Jacques Chirac a souligné que *« le gouvernement a décidé d'accorder une priorité particulière à l'outre-mer. Il souhaite prendre acte, solennellement,* a-t-il affirmé, *de cette interdépendance qui nous lie à nos concitoyens d'outre-mer. Il entend tourner le dos à la tentation de l'égoïsme. Il propose une politique de mise à niveau, de développement et de progrès afin que la France soit également la chance de ces populations qui ont lié leur destin au sien. Cette politique ambitieuse est la seule qui réponde aux espoirs et à l'attente des Français d'outre-mer, elle est la seule qui soit digne de la France. »*

Confirmant que *« en définitive, les crédits supplémentaires que l'Etat consacrera, sur son budget, au développement économique des départements d'outre-mer, s'élèveront à 3,6 milliards de francs en cinq ans sans tenir compte des transferts sociaux ni de l'impact des allégements fiscaux sur les recettes budgétaires »*, le chef du gouvernement a justifié cet effort par la *« situation préoccupante »* de ces terres lointaines *« aux déséquilibres de tous ordres, hérités de l'histoire »*, auxquels se sont ajoutées *« les conséquences de la crise économique, plus brutales souvent qu'en métropole : ainsi s'est engagé un mouvement de spirale auquel il est urgent de mettre un terme avant que ses conséquences ne deviennent irrémédiables »*, a déclaré M. Chirac.

Le premier ministre a ajouté : *« La loi de programme repose sur trois idées principales : un effort accru de l'Etat en faveur du redressement économique, une action déterminée en faveur de la promotion et de la mobilité des jeunes, enfin, la promesse d'une parité sociale globale avec la métropole. »*

« Une voie moyenne »

Sur ce dernier point, M. Chirac a répondu par la négative aux représentants des départements d'outre mer qui insistent, actuellement, pour que le concept de *« parité sociale globale »*, contesté aussi par le Conseil économique et social (*le Monde* du 24 septembre) soit remplacé par un objectif de stricte *« égalité sociale » : « Ceux qui veulent opposer la parité sociale globale à l'égalité sociale méconnaissent les réalités de l'outre-mer, et notamment la situation particulière de sa démographie. La parité sociale globale, pour les habitants des départements d'outre-mer, c'est bien la reconnaissance de leur droit à une égalité de traitement dans le bénéfice de la redistribution qu'opère notre budget national. C'est en fait la réalisation de l'égalité sociale avec une adaptation à la situation particulière de ces départements. L'application systématique dans les départements d'outre-mer des prestations servies en métropole aurait des effets dangereux, générateurs de graves distorsions sociales et économiques, alors que la parité sociale globale, qui représente pour l'Etat le même engagement financier que celui qui résulterait de l'égalité sociale, permet d'assurer un développement équilibré, les prestations de caractère collectif apportant une réponse adaptée aux besoins spécifiques et urgents de leurs habitants. »*

M. Chirac a conclu : *« La voie que nous avons choisie est une voie moyenne : c'est celle de la justice, mais aussi celle de la raison. »*

Dans le débat qui a suivi, la plupart des porte-parole des différents groupes socio-professionnels du Conseil économique et social ont estimé que le gouvernement n'allait pas assez loin ni assez vite. La CGT votera contre l'avis de la section des économies régionales du CES qui propose pourtant de remédier, sur plusieurs points, aux insuffisances du projet de loi. La CFDT s'abstiendra, de même que la FEN. La CFTC, en revanche, soutient cet avis, ainsi que les groupes des associations familiales, de la coopération, de l'agriculture, de FO, mais sous réserves, tandis que le groupe des entreprises privées ne le votera pas non plus, parce qu'à tout prendre il préférerait s'en tenir au texte du gouvernement. Quant aux conseillers représentant les DOM, ils *« reconnaissent que cette loi de programme peut apporter un « plus », en matière sociale, de logement et de formation professionnelle »*. Ils la soutiennent donc *« tout en faisant d'expresses réserves sur les résultats à attendre du point de vue du développement économique »* et tout en contestant l'argumentation du premier ministre sur la question de la « parité sociale globale » : *« L'égalité sociale reste l'objectif fondamental*, ont-ils répété au ministre des DOM-TOM, M. Bernard Pons. *Le versement indirect d'une partie des prestations ne peut être accepté que temporairement et sous réserve de sa gestion transparente et démocratique. »*

M. Pons a répondu à toutes les réserves émises en indiquant que, sur le fond, *« le gouvernement maintiendra le cap »* qu'il s'est fixé en s'efforçant de répondre à des revendications *« vieilles, souvent, de plus de vingt ans »*.

Le débat au PS

Une lettre de M. Chevènement

M. Jean-Pierre Chevènement, ancien ministre de l'éducation nationale et député socialiste du Territoire de Belfort, nous a fait parvenir la lettre suivante :

J'ai été surpris de lire à la suite du comité directeur du Parti socialiste du 13 septembre, dans *le Monde* du 16 septembre, les propos qui me sont prêtés selon lesquels : *« Il vaut mieux faire appel aux valeurs de l'effort et de l'imagination plutôt que de proposer le partage du travail ou le revenu minimum. »*

Je n'ai pas tenu ces propos. Ma pensée est mieux traduite par la sténotypie des débats : *« Si le partage du travail a pour but de faire tourner plus vite les équipements, je suis pour. Mais vous savez fort bien que dans 99 % des cas, ça ne sera pas reçu comme cela. Un tel discours peut cultiver l'illusion qu'il y a une quantité de travail fixe, qu'il faut simplement mieux répartir en faisant un effort pour se serrer la ceinture...*

» Soyons tout à fait clairs. Je ne suis pas hostile au traitement social du chômage. Quand un malade souffre, on ne lui refuse pas un analgésique. Mais on aurait tort de ne pas lui administrer l'antibiotique qui guérirait l'infection. Or nous savons bien de quel côté se touve l'antibiotique : du côté de la politique économique.

» La clé du problème de l'emploi, c'est la reconstruction d'une base économique puissante, moderne et compétitive. »

[Comme nous l'avions explicitement indiqué dans *le Monde* du 16 septembre, les propos que M. Jean-Pierre Chevènement conteste avoir tenus ont été rapportés à la presse par M. Jean-Jack Queyranne, porte-parole officiel du PS, qui a, notamment, pour tâche de rendre compte des interventions des membres du comité directeur du PS, qui se tient à huis clos.]

Selon un sondage SOFRES

L'image du Front national ne s'améliore pas

L'image du Front national et de son président, M. Jean-Marie Le Pen, ne s'améliore pas depuis l'année dernière. Tel est l'enseignement du sondage réalisé par la SOFRES et publié dans un groupe de quotidiens de province ce mercredi 24 septembre (1). Si 23 % des personnes interrogées estiment être *« plutôt ou tout à fait d'accord »* avec les idées défendues par le député de Paris, 68 % se sentent en désaccord avec celles-ci.

C'est sur le thème de la sécurité et de la justice que M. Le Pen recueille le plus de suffrages : 34 % approuvent ses prises de positions en la matière (44 % sont d'un avis contraire), tandis que dans le sondage réalisé par la SOFRES pour le compte du *Monde* et d'Antenne 2, en octobre 1985, 29 % y étaient favorables. *Les propos du président* du Front national relatifs aux immigrés suscitent, comme en 1985, l'approbation de 31 % des personnes interrogées. En revanche, ce sont les critiques dirigées contre le RPR et l'UDF et la lutte contre le communisme qui sont les moins populaires, obtenant respectivement 60 % et 59 % d'avis défavorables (au lieu de 60 % et 51 % l'an dernier).

En outre, M. Le Pen *« représente un danger pour la démocratie »* pour 52 % des Français (50 % en octobre 1985), 35 % émettant une opinion différente. Lors de la prochaine élection présidentielle, 75 % des personnes interrogées sont sûres de ne pas voter pour le député de Paris (71 % l'an dernier), tandis que 2 % sont certaines du contraire (au lieu de 3 %).

Par ailleurs, 54 % des électeurs du Front national souhaitent que ce parti soutienne l'action du gouvernement de M. Chirac, 25 % n'y tenant pas.

(1) Sondage réalisé du 8 au 11 septembre auprès d'un échantillon représentatif de 1 000 personnes.

Nouvelles turbulences à la mairie de Nantes

M. Loïc Sparfel, adjoint (UDF-PR) *chargé des travaux et de l'urbanisme*, auprès de M. Michel Chauty, maire (RPR) de Nantes (Loire-Atlantique), a été mis en minorité dans la nuit du lundi 22 au mardi 23 septembre, lors du conseil municipal de rentrée. Au cours d'un vote à bulletins secrets, demandé par un membre de la majorité, concernant la présidence, exercée par M. Sparfel, du jury d'appels d'offres pour le futur palais des congrès – dont le coût s'élève à 350 millions de francs, – l'adjoint chargé des travaux n'a obtenu que 19 voix sur une majorité requise de 25 suffrages.

Ce vote a pour effet de relancer la crise qui a déjà secoué la municipalité au mois de juin dernier. En effet, M. Sparfel avait été cité par certains élus de la majorité et par la presse à propos d'une affaire de trafic d'influences mettant en cause le Parti républicain, et du projet de construction d'un parking au centre-ville de Nantes, dont le coût, de plus de 63 millions de francs, était jugé trop élevé par les contestataires.

A l'issue d'une réunion des élus du secteur travaux autour de M. Chauty, M. Sparfel a déclaré, mardi, qu'il ne démissionnerait pas. Dans l'entourage du maire, on précise que l'adjoint chargé des travaux est confirmé dans ses fonctions tant qu'aucune preuve ou dossier concret n'étayent les accusations portées contre lui. M. Alain Chenard, ancien maire socialiste de la ville, dénonce, pour sa part, cette *« crise politique profonde et grave »*.

Nominations de préfets

Le conseil des ministres du mercredi 24 septembre a adopté les nominations suivantes :

● **Mayotte : M. Akli Khider**

M. Akli Khider, sous-préfet hors classe, est nommé préfet, représentant du gouvernement à Mayotte en remplacement de M. Guy Dupuis, préfet nommé chargé de mission auprès de l'inspection générale de l'administration.

[Né le 1er septembre 1925 à Aït-Choffa (Algérie), M. Khider a été nommé sous-préfet en 1961 et a occupé des fonctions dans divers cabinets ministériels, notamment à l'éducation nationale, à la coopération, aux transports, à la défense et à la culture. En 1984, il avait été nommé à Mayotte, après avoir dirigé depuis 1980 le service de l'aide technique au secrétariat d'Etat aux DOM-TOM.]

● **Conseil régional d'Ile-de-France : M. Jean Chevance**

M. Jean Chevance, préfet de la région des Pays de la Loire, préfet de Loire-Atlantique, cesse, sur sa demande, d'exercer ses fonctions. Il est placé en service détaché pour exercer les fonctions de directeur général des services du conseil régional d'Ile-de-France, en remplacement de M. Jacques Perrilliat, nommé directeur général de l'administration au ministère de l'intérieur.

Les élections sénatoriales

Saône-et-Loire : un premier contentieux

MACON
de notre correspondant

Deux villes de Saône-et-Loire, Autun et Mâcon, ont vu, à la suite de recours déposés devant le tribunal administratif de Dijon, l'élection – organisée le 7 septembre dernier – de leurs délégués sénatoriaux annulée. M. André Billardon (PS), député et conseiller municipal de Saint-Pantaléon, commune associée d'Autun, arguant que les délégués sénatoriaux d'une commune associée devaient être élus selon le même mode de scrutin que celui de la commune mère, a eu gain de cause devant le tribunal administratif, qui a annulé l'élection des délégués d'Autun-Saint-Pantaléon.

La réponse du berger à la bergère ne s'est pas fait attendre : Mme Furer, conseiller municipal de l'opposition UDF-RPR à Mâcon, invoquant les mêmes principes, a, en conséquence, obtenu du tribunal administratif l'annulation de l'élection des délégués sénatoriaux de Mâcon et de ses communes associées de Saint-Jean-Le Priche, Loché et Sennecé.

Pour chacune des deux villes, les grands électeurs vont donc être redésignés, ce qui ne devrait pas modifier le rapport de force opposition-majorité dans le département, car ce que l'une gagne à Autun, elle le perd à Mâcon et vice versa.

C. D.

Le cabinet de M. Bosson

M. Jean-Paul Cluzel, inspecteur des finances, vient d'être nommé directeur du cabinet de M. Bernard Bosson, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes.

Le cabinet du ministre comprend, d'autre part, trois conseillers techniques : M. Alain Mear, chargé du Conseil de l'Europe, des affaires juridiques, de la coopération politique, des affaires non communautaires et bilatérales et des fonds structurels ; Mme Claude-France Fournet, chargée des relations extérieures de la CEE (sauf les pays en voie de développement), de la politique agricole commune et du budget, et M. Jean-Paul Tran-Thiet, chargé de toutes les autres affaires communautaires, des institutions des Communautés européennes, d'Eurêka, des affaires industrielles et de la recherche. Ont été également nommées, Mme Anne-Marie Aubry, chef de cabinet, Mme Anne-Marie Ollivro, attachée de presse, et Mlle Patricia Vigne, attachée parlementaire.

[Né le 29 janvier 1947 à Paris, M. Jean-Paul Cluzel, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, premier prix en 1966 du concours général d'économie de la faculté de droit et sciences économiques de Paris, *master of arts* de l'université de Chicago, est ancien élève de l'ENA. Inspecteur des finances en 1972, il occupe successivement les fonctions de chargé de mission au secrétariat général du Comité interministériel pour les questions de coopération économiques européennes de 1976 à 1978, de conseiller technique au cabinet de M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères de 1979 à 1981, de conseiller financier pour l'Afrique à la direction du Trésor de 1982 à 1984. Depuis 1985, M. Cluzel était sous-directeur, chargé de la recherche et du développement, au Groupe des assurances nationales (GAN.)]

● **LÉGISLATIVES DE HAUTE-GARONNE : le RECOURS soutient la liste de Baudis.** – Les dirigeants nationaux du RECOURS (Rassemblement et coordination unitaire des rapatriés et spoliés) ont recommandé, le mardi 23 septembre, à Toulouse, aux *« électeurs rapatriés de Haute-Garonne de soutenir la liste d'union conduite par Dominique Baudis »*. Reçus la semaine dernière par M. Jacques Chirac et par le secrétaire d'Etat aux rapatriés, M. André Santini, les dirigeants du RECOURS estiment que ces entretiens *« ont débouché sur des déclarations précises »* du secrétaire d'Etat et ont donc décidé d'apporter leur soutien à la liste de la majorité conduite par le maire de Toulouse.

Mise au point

M. Yves Sautier, ancien député (UDF-CDS), nous demande, au titre du droit de réponse, de publier le texte suivant à la suite d'un article consacré à la campagne électorale sénatoriale en Haute-Savoie paru dans le Monde *du 11 septembre :*

« 1) Je n'ai pas été écarté d'une place d'éligible en mars dernier, c'est moi-même qui ai demandé, dans l'intérêt de mon parti et de mon département, que Bernard Bosson soit candidat, et en bonne place, sur la liste UDF. A cette fin, j'ai accepté, bien que député sortant, la quatrième place, sachant qu'elle ne me mettrait pas en position d'être élu. Cette information peut être vérifiée auprès de l'intéressé, monsieur le ministre délégué aux affaires européennes Bernard Bosson, et des instances départementales du CDS.

» 2) Je ne fais nullement campagne, encore moins *« très active »* dans le Chablais en faveur du député Jean Brocard. J'ai accepté d'accompagner dans ma circonscription tous les candidats de la majorité qui en ont exprimé le souhait, sans aucune exclusion. L'allégation de votre correspondant mettant en cause ma probité politique se trouve contredite par mon attitude, que je crois désintéressée, de mars dernier. »

Les fonctionnaires sont-ils souvent et sévèrement sanctionnés ?

« D'où qu'elles viennent, les fautes doivent être sanctionnées. » Cette déclaration du premier ministre après l'assassinat d'un jeune homme par un CRS, rue de Mogador, au mois de juillet dernier, tous les ministres, à toutes les époques, l'ont faite lorsqu'un fonctionnaire a été mêlé à une affaire délictueuse ou criminelle. Mais, passée l'émotion du moment, il est rare que l'on reparle plus tard et de la faute et de la sanction.

L'administration couvre en effet d'un voile pudique et un peu honteux les problèmes de discipline qui se posent à ses membres au risque de laisser croire que, dans ce domaine aussi, les fonctionnaires seraient des « nantis », selon l'expression de M. Barre. Pour ceux-ci, il convient de distinguer entre les différents actes répréhensibles qu'ils peuvent commettre.

Lorsqu'un agent de la fonction publique commet un crime ou un délit à titre privé, il est considéré comme un citoyen comme les autres et sa qualité de fonctionnaire de l'Etat ne lui accorde aucune immunité. Lorsque, en revanche, il commet une faute dans l'exercice de ses fonctions et que celle-ci ne concerne que le service auquel il appartient, des procédures disciplinaires internes entrent en action.

La jurisprudence concernant la responsabilité a établi des théories subtiles sur les notions de faute légère ou lourde, sur le cumul des fautes et sur la faute personnelle ou de service. Mais dans la plupart des cas, la faute professionnelle grave, c'est-à-dire sanctionnable, s'accompagne d'infractions qui relèvent du code pénal. L'action administrative et les poursuites judiciaires se combinent alors.

Conseil de discipline

Bien que l'administration ne soit pas formellement liée par la justice pénale, l'une et l'autre ne peuvent s'ignorer : le juge d'instruction peut saisir des documents dans les services administratifs et l'administration peut suspendre un fonctionnaire soupçonné jusqu'à ce qu'il soit jugé. La suspension dure quatre mois avec traitement plein mais, au-delà, le traitement ne peut pas être diminué de plus de la moitié.

Une fois le jugement pénal intervenu, l'administration doit réintégrer son agent s'il est innocent et, au besoin, « reconstituer » sa carrière. Elle peut aussi lui infliger, s'il est coupable au plan pénal, une sanction de caractère administratif qui peut aller jusqu'à la révocation. Celle-ci est automatique si la condamnation pénale est afflictive ou infamante, c'est-à-dire si elle entraîne la perte des droits civiques. Le fonctionnaire a, cependant, toujours la possibilité d'attaquer sa révocation devant la juridiction administrative.

Comment se passent les poursuites pour infractions commises par les fonctionnaires dans l'exercice de leurs tâches ? Lorsqu'une faute est découverte, soit par un usager, soit par d'autres fonctionnaires, le chef de service transmet à la direction du personnel de son ministère un dossier relatant les faits.

Une instruction est alors confiée au service de l'inspection générale du corps. Celle-ci dure quatre mois. Le dossier établi est communiqué au fonctionnaire concerné qui peut se faire assister d'un avocat pour comparaître devant le conseil de discipline. Celui-ci propose ensuite une sanction au ministre qui prend sa décision sans être formellement lié par les propositions du conseil de discipline. Mais un appel peut être interjeté devant le Conseil supérieur de la fonction publique pour les cas les plus graves. (Il arrive aussi que les « affaires » soient réglées à l'amiable et se traduisent par la démission du fonctionnaire.)

Le conseil de discipline est en fait la « commission paritaire » du corps de fonctionnaires concerné et il est composé à égalité de membres de la hiérarchie et de délégués du personnel élus et représentant les syndicats. Ces derniers ont acquis une puissante influence et ce sont eux qui inspirent la jurisprudence en la matière. Celle-ci varie donc d'un corps de fonctionnaires à l'autre. Elle est – dans une certaine mesure – fonction de la force syndicale du moment, de l'évolution des mœurs et de la morale publique et n'est pas non plus totalement à l'abri des pressions politiques. Toutefois, les conseils de discipline mettent en général un point d'honneur à se comporter comme les garants moraux de la réputation de leurs corps. C'est pourquoi ils sont spécialement attentifs aux comportements mettant en cause la probité des fonctionnaires.

Les administrations dans lesquelles les agents ont le plus de tentations, c'est-à-dire celles où des fonds sont maniés, offrent donc le plus de cas d'infractions et de sanctions. Ce sont donc surtout les ministères des P et T et des finances. La moitié environ des fautes étudiées par les conseils de discipline y concernent des problèmes de corruption, des détournements de fonds avec de surcroît pour les P et T le viol de correspondance et la destruction de courrier. Toutes ces infractions, quel que soit le volume des sommes concernées, entraînent normalement la révocation.

Des dizaines de révocations

La gamme des sanctions encourues par les fonctionnaires est variée. Elle s'échelonne de l'avertissement à la révocation en passant, dans l'ordre croissant de gravité, par le blâme, la radiation du tableau d'avancement, la réduction d'ancienneté, l'abaissement d'échelon, l'exclusion temporaire de fonctions, le déplacement d'office, la rétrogradation, la mise à la retraite d'office, la révocation sans, puis avec suspension des droits à pension.

Ces sanctions sont plus fréquemment appliquées qu'on ne le croit généralement.

Ainsi, au ministère des PTT, 500 fonctionnaires ont été sanctionnés en 1984 (dernière année connue), dont 154 par les conseils régionaux de discipline et 346 par le conseil central. A ce dernier niveau, on constate que 164 agents ont commis des détournements de fonds, 67 des viols de correspondance ou de secret professionnel et 26 des vols. Au total, 115 ont été révoqués, parmi lesquels il faut inclure trois affaires de mœurs et trois affaires de drogue. Parmi ces révocations, 8 se sont appliquées à des receveurs et 65 à des « préposés », c'est-à-dire des facteurs.

Au ministère de l'intérieur, pour ce qui concerne les fonctionnaires de la police nationale, la sévérité est allée croissante de 1970 à 1978, le nombre total de sanctions infligées

> *Avertissement, blâme, radiation du tableau d'avancement, réduction d'ancienneté... et révocation : les agents de l'Etat ont droit à un bel éventail de sanctions. Mais ils préfèrent laver leur linge sale en famille.*

passant par paliers réguliers de 1 816 à 4 085. Il a légèrement décru ensuite, tout en se maintenant au-dessus de 3 500 sanctions annuelles. Mais il a brusquement chuté à partir de 1982 avec 2 387 sanctions, 2 436 en 1983, 2 786 en 1984 et 2 752 en 1985.

Les sanctions le plus fréquemment appliquées sont naturellement les plus légères. Ainsi, en 1985, il y a eu 1 392 avertissements et 1 060 blâmes. Il y a aussi deux autres catégories de peines. Les unes ralentissent la carrière, les autres y mettent un terme. Les premières (réduction d'échelon, déplacement d'office, etc.) ont été appliquées 170 fois en 1985. Les secondes concernent essentiellement la révocation et ont frappé la même année 130 policiers, dont un commissaire, cinq inspecteurs, quatre enquêteurs, un commandant, cinq cadres administratifs, mais surtout 114 gradés et gardiens.

Au ministère de l'économie, des finances et du budget, les sanctions ne sont pas non plus négligeables. Ainsi, en 1984, 231 ont été infligées. Certes, 157 fonctionnaires n'ont subi que des blâmes ou des avertissements, mais 38 ont été révoqués, 2 rétrogradés et 18 déplacés d'office. Parmi les révocations, 14 ont été motivées par des détournements de fonds ou des malversations et 22 par un abandon de fonction.

On constate une légère diminution des sanctions dans ce ministère au fil des années, puisqu'il y en avait eu 361 en 1976, 275 en 1978, 279 en 1980 et, depuis cette date, moins de 250 chaque année. Quant aux motifs, s'il y a eu en 1976 75 révocations et 64 en 1978, il y en a, depuis 1980, moins de 50 chaque année, dont 15 à 20 pour détournements de fonds.

Par rapport à ces chiffres, ceux fournis par le ministère de l'éducation nationale sont dérisoires. En effet, en 1985, le conseil supérieur de l'éducation nationale statuant en appel a été saisi de 20 cas et n'a prononcé que 13 sanctions. Parmi celles-ci, une seule a visé un enseignant « *blâmé* » pour « *mauvais rapports personnels* », les autres touchant des étudiants pour fraude aux examens. L'importance et la force des syndicats au sein de l'éducation nationale peuvent expliquer que les sanctions visant les enseignants soient pratiquement inexistantes.

D'autres secteurs de la fonction publique peuvent offrir ce que l'on appelle pudiquement des « tentations », comme l'équipement, l'industrie, les transports, l'urbanisme, bref tous les ministères où se passent des marchés. Aussi curieux que cela paraisse, ces procédures de mises en cause de fonctionnaires ne sont pas centralisées. Chaque ministère, en quelque sorte, rend sa propre justice. Le gouvernement est ainsi incapable de savoir et donc de dire précisément combien d'agents des services de l'Etat ont été sanctionnés et pour quels motifs.

En réalité, l'administration en général et les syndicats plus spécialement n'apprécient guère que l'on fasse état publiquement de tels comportements. Tous préfèrent en définitive « laver leur linge sale en famille ». Cette réaction est sans doute une erreur car l'ignorance ou l'approximation laissent toujours peser une suspicion qu'il serait préférable de dissiper.

On peut donc se demander si la police interne à l'administration est suffisamment bien faite et si son contrôle est démocratiquement assuré. Chaque ministère est doté d'un corps d'inspection générale, mais ceux-ci sont souvent désarmés car ils ne possèdent ni l'autorité ni l'indépendance suffisantes pour agir. Les postes d'inspecteurs généraux sont trop souvent attribués à des fonctionnaires dont on veut se débarrasser dans les services, et le recrutement au tour extérieur institué par la loi du 16 septembre 1984 a surtout permis des nominations de caractère politique. Cette loi n'a en effet posé comme condition pour accéder à de telles hautes fonctions que d'être français et majeur !

Quant aux contrôles effectués par l'inspection des finances et par la Cour des comptes, ils interviennent toujours très tard et sont rarement suivis d'effets. Le Parlement, lui aussi, est chargé de contrôler l'action de l'administration. Mais bien peu de rapporteurs du budget effectuent de véritables enquêtes. Ils se contentent de recevoir les documents que les ministères veulent bien leur envoyer.

Ainsi on peut s'étonner que, depuis plus de douze ans, le rapport parlementaire sur le budget de la fonction publique ne comporte plus l'indication des infractions commises par ministère ni le nombre et la nature des sanctions infligées.

L'administration gagnerait sûrement en prestige à faire savoir qu'elle veille à l'intégrité et à la morale professionnelle de ses membres. Les fonctionnaires eux-mêmes auraient intérêt à affirmer leur honnêteté puisqu'il existe quelques autres comportements des agents publics qui échappent à toute sanction, comme le défaut de compétence, le manque d'efficacité ou l'absence de rendement, c'est-à-dire tout simplement ce qui est cause de gestion défectueuse et contre lequel il est difficile de lutter.

ANDRÉ PASSERON.





Société

La lutte contre le terrorisme

Les négociations du gouvernement Chirac sur le sort de Georges Ibrahim Abdallah

Georges Ibrahim Abdallah, chef présumé des Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL), a failli être libéré cet été, en bénéficiant, tout à la fois, d'une réduction de peine pour sa condamnation à Lyon, en juillet (quatre ans de prison) et d'un non-lieu pour l'inculpation de complicité dans les assassinats, *en 1982, à Paris, de l'Israélien* Yacov Bersimantov et de l'Américain Charles Ray.

Cette hypothèse très sérieusement envisagée par le gouvernement de M. Chirac a été évoquée, depuis le début de la nouvelle vague d'attentats (*le Monde* du 3 septembre), qui marquait l'expiration de l'ultimatum des amis d'Abdallah, successivement fixée au 1er août puis au 1er septembre. *L'intervention* des Etats-Unis – ils se portèrent subitement partie civile dans le dossier instruit à Paris – et les réticences de l'Elysée et de l'appareil policier enrayèrent le processus de négociation entamé par le premier ministre.

Le Comité de solidarité aux prisonniers politiques arabes et du Proche-Orient (CSPPA), qui, depuis février, revendique les attentats dans la capitale, fit des allusions explicites à ces tractations. Le communiqué annonçant, le 1er septembre, la fin de la trêve mentionnait les pressions américaines : « *Le gouvernement français doit se garder dans cette affaire de se laisser influencer par tel autre gouvernement soi-disant ami. A bon entendeur...* » Un autre communiqué, diffusé le mercredi 17 septembre à Beyrouth, le jour de l'attentat de la rue de Rennes, assurait que le Comité avait rencontré en mai « *un émissaire du gouvernement français* » qui lui aurait proposé une trêve jusqu'à la fin juillet, « *promettant de régler entre-temps* » le cas Abdallah. « *Nous lui avons répondu : prenez votre temps, nous vous accordons un mois de plus.* » Joseph Abdallah, frère de Georges, fit le lendemain, à Kobayat (Liban), allusion, lui aussi, à cet « *accord conclu avec le gouvernement de M. Chirac* ».

Le Canard enchaîné du 24 septembre assure connaître les émissaires envoyés par le gouvernement : « *En mai dernier, à Madrid, un contre-espion de la DST rencontre un émissaire des FARL* (...). *Le rendez-vous a été préparé, selon les uns, avec l'aide des autorités algériennes, et selon d'autres, surtout grâce à Ben Bella, l'ex-président interdit de séjour en France. Peu après ces contacts madrilènes, le 30 mai et le 18 juin, deux émissaires du gouvernement Chirac – Jean-Charles Marchiani (ancien du SDECE) et Alexandre Safa, son associé en affaires – s'envolent pour Damas* via *Francfort.* » Il se serait agi d'obtenir l'aide du pouvoir syrien une aide dans l'affaire des otages français tout en évaluant « *l'influence réelle des dirigeants syriens sur leurs petits protégés des FARL* ».

Ni démenti ni confirmation

A l'hôtel Matignon, mardi soir, on se refusait à démentir ou à confirmer l'article du *Canard enchaîné*. On indiquait seulement que lorsqu'il négocie, le gouvernement actuel le fait, exclusivement, par l'intermédiaire de représentants officiels dûment mandatés (et non d'émissaires officieux), et que de tels pourparlers ne peuvent avoir lieu que d'Etat à Etat.

Une section antiterroriste au parquet de Paris

Une section antiterroriste sera créée prochainement au parquet de Paris. Cette création *est justifiée par la promulgation,* le 9 septembre, de la loi relative au terrorisme, loi qui prévoit la possibilité de centraliser à Paris les poursuites, l'instruction et le jugement des affaires de terrorisme.

La nouvelle section, qui sera la quatorzième du parquet de Paris, comprendra trois ou quatre substituts au minimum, leur *nombre pouvant être augmenté* au coup par coup, en fonction des affaires qui reviendront, en application de la nouvelle loi, aux magistrats parisiens.

La nouvelle section aura vocation à traiter les dossiers relatifs au terrorisme international (FARL, par exemple), au terrorisme national (Action directe) et régional (Corse, Pays basque et *Guadeloupe, en particulier*).

La direction de cette nouvelle section, indique-t-on de source officieuse, pourrait être confiée à M. Alain Marsaud, actuellement juge d'instruction, chargé des attentats commis ces derniers temps dans la région parisienne.

B. L. G.

L'opposition irakienne menace de frapper les intérêts français

Un dirigeant de l'opposition irakienne réfugié en Iran, l'hodjatoleslam Mohammad Bagher Hakim, a menacé mardi 23 septembre d'« *infliger des coups aux élements militaires et aux intérêts français dans la région* », rendant le gouvernement français responsable de l'affaire des deux opposants irakiens expulsés en février dernier de France vers l'Irak.

Dans un appel téléphonique à l'AFP, l'hodjatoleslam Bagher Hakim, qui s'est réfugié depuis 1980 à Téhéran où il dirige le Conseil supérieur de la révolution islamique irakienne, a affirmé que les deux opposants irakiens, MM. Hassan Hamzi et Hassan Khaireddine, sont « *toujours en Irak entre les mains des forces de la sécurité irakiennes* ». « *Pour nous, c'est la France qui est responsable de la vie de ces deux étudiants, et elle est complice dans ce complot.* »

Après avoir relevé que « *le régime criminel irakien empêche ces deux étudiants de regagner la France* », et accusé le gouvernement français de ne pas « *s'occuper sérieusement de cette affaire* », l'hodjatoleslam Bagher a déclaré : « *Nous avons averti la France que les révolutionnaires irakiens vont agir à ce sujet et infligeront des coups aux éléments militaires et aux intérêts français dans la région.* » « *Bien sûr, nous ne désignerons pas pour cibles, des innocents* », a-t-il ajouté.

En fait, les deux opposants ont leur visa en bonne et due forme pour se rendre en France et devraient regagner Paris début octobre pour la rentrée universitaire. Ils ont été vus et interrogés, à plusieurs reprises ces dernières semaines, par des journalistes de passage à Bagdad.

D'autre part, le numéro « deux » du FLN algérien, M. Mohamed Cherif Messaadia, s'est rendu en Syrie et a été reçu dès mardi par le président Hafez el Assad. L'entretien, a-t-on indiqué de source officielle syrienne, s'est déroulé en présence du vice-président Abdel Halim Khaddam et a porté « *sur les récents développements survenus dans le monde arabe et sur des questions d'intérêt commun* ». Il est vraisemblable que les deux hommes ont aussi évoqué la vague de terrorisme qui a frappé Paris : les attentats ont été vivement dénoncés à Damas et Algériens et Français ont récemment eu de nombreux contacts à ce sujet. – (*AFP*).

Rencontre des pays membres de l'AIEA

Deux conventions devraient être signées pour renforcer l'information et l'assistance en cas d'accident nucléaire

VIENNE
de notre envoyée spéciale

Vienne est décidément devenue, en cette fin d'été, le centre de l'après-Tchernobyl. C'est en effet dans la capitale autrichienne, où siège l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qu'avait été organisée, du 25 au 29 août, une réunion technique sur la catastrophe de la centrale nucléaire soviétique. Des experts d'une cinquantaine de pays – et notamment d'Union soviétique – avaient alors fait le point sur l'accident, ses causes et ses conséquences immédiates (nos éditions du 26 au 31 août).

Cette semaine, c'est au tour des ministres des pays membres de l'AIEA de se retrouver dans la capitale autrichienne, du 24 au 26 septembre, pour assister à l'assemblée extraordinaire de l'agence et tirer les leçons – politiques – de cette catastrophe nucléaire. La délégation française sera conduite par M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des PTT et du tourisme, qui sera notamment accompagné par l'administrateur général du commissariat à l'énergie atomique, M. Jean-Pierre Capron.

C'est à Vienne aussi que le groupe « Anti Atom International » organise, en marge de la session de l'AIEA, une « conférence d'(in)sécurité nucléaire ». C'est à Vienne enfin que Greenpeace devrait présenter cette semaine une « *étude internationale* » comparant ls différents types de réacteurs utilisés dans le monde et concluant « *qu'il n'y a pas de réacteur sûr* ».

Pour les opposants comme pour les partisans de l'énergie nucléaire, l'explosion du réacteur numéro 4 de Tchernobyl a en effet valeur d'exemple. Les premiers y trouvent un argument venant renforcer leur thèse, les seconds y voient une « *expérience unique* » dont ils souhaitent tirer profit pour améliorer la sûreté des centrales. Aussi poursuivent-ils l'analyse des données disponibles sur l'accident.

Dès la fin de la première conférence de Vienne, les membres du Comité consultatif international de la sûreté nucléaire de l'AIEA (INSAG) ont élaboré la synthèse des principaux enseignements fournis par les Soviétiques sur Tchernobyl. Ils concluent leur rapport par une trentaine de recommandations, dont près de la moitié visent à la mise en place d'une véritable « *culture de sûreté* » dans tous les pays disposant d'installations nucléaires.

« Visites » d'experts

Les experts techniques ayant rempli leur mission, c'est maintenant aux politiques de prendre le relais. Leurs discussions, préparées par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA, qui s'est réuni les 22 et 23 septembre, devraient aboutir à l'adoption de deux conventions élaborées par l'Agence, que de nombreux pays – dont la France – se disent prêts à signer. La première obligera tout Etat signataire à avertir de tout accident nucléaire susceptible d'avoir des conséquences au-delà de ses frontières (elle porte sur les installations civiles et militaires à l'exception des armes nucléaires). La seconde visera à l'assistance mutuelle en cas d'accident de ce type (*le Monde* daté 17-18 août).

Au cours de leur réunion, les ministres devraient aussi décider de l'extension des programmes de l'AIEA relatifs à la sûreté nucléaire (1), qu'il s'agisse de « visites », par les experts de l'Agence, des centrales nucléaires afin d'en analyser la sûreté ou de l'échange d'informations sur tout incident qui pourrait affecter le fonctionnement d'une centrale.

Les ministres devraient aussi compléter les dispositions du programme NSS (Nuclear Safety Standard) portant sur les « *principes généraux de sûreté* ». Mais, comme l'a souligné le directeur général de l'AIEA, M. Hans Blix, à l'issue du conseil des gouverneurs, les discussions porteront sur l'élaboration de « *recommandations* » et non de « *normes obligatoires* ». Une position que soutiennent les Français, qui considèrent que la sûreté doit rester l'affaire de chaque Etat et qu'une normalisation contraignante n'apporterait que lourdeur et bureaucratie sans être pour autant efficace.

Enfin, pourrait être élaborée une résolution finale soulignant la nécessité d'une coopération internationale sur la sûreté et réaffirmant l'utilité de l'énergie nucléaire. Sur ce dernier point, les discussions risquent d'être vives. Si le rapport de l'INSAG, comme le note M. Pierre Tanguy, responsable de la sûreté à EDF et membre de l'INSAG « *ne fournit aucun argument plaidant pour un coup de frein au nucléaire* », il reste en effet que certains pays – notamment la Suède, qui s'est trouvée au premier rang des pays occidentaux affectés par le « nuage » de Tchernobyl – se sont prononcés pour un net ralentissement des programmes nucléaires.

ELISABETH GORDON.

(1) A cette fin, le budget de l'AIEA *consacré au programme sur la sûreté* devrait passer de 6 millions de dollars en 1986 (sur un budget global de quelque 100 millions de dollars) à 8 millions de dollars en 1987. Plusieurs pays, dont les Etats-Unis, la France, le Japon et l'URSS ont déjà annoncé leur intention de participer à ce financement supplémentaire.

Les mesures contre la drogue annoncées par M. Chalandon

Aggravation des peines contre les trafiquants et les toxicomanes

« *La cure ou l'incarcération* », tel est le choix proposé aux toxicomanes par les membres du comité interministériel de lutte contre la toxicomanie (M. Albin Chalandon, ministre de la justice, Mme Michèle Barzach, ministre délégué chargé de la santé et de la famille, Mme Michèle Alliot-Marie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, et M. Guy Fougier, président du comité) lors de la conférence de presse du 23 septembre.

Le changement de philosophie dans ce domaine, a déclaré M. Chalandon, consiste simplement à appliquer, de manière stricte, la loi de 1970 qui considère que « *l'usager est d'abord un délinquant* ». Déféré au tribunal, le prévenu devra accepter de se faire soigner. En cas de refus, après quelques mois, il sera incarcéré. « *C'est le seul moyen de détourner de l'usage de la drogue,* a commenté M. Albin Chalandon. *Actuellement, le procureur de la République conseille simplement à l'usager de se faire soigner, après quoi ce dernier peut rentrer chez lui.* »

Pour mettre en œuvre cette politique qui vise essentiellement à l'efficacité, le ministre a annoncé un budget de 250 millions de francs, destiné à soutenir une politique dirigée vers la répression (45 millions), la justice (125 millions), la santé (40 millions), la prévention (35 millions) et la recherche (4 millions). Il prévoit d'ouvrir 1 600 places dans des établissements pénitentiaires spécialement conçus pour recevoir des « délinquants » et les désintoxiquer de force et 2 000 places dans des associations destinées à accueillir les toxicomanes. Parmi ces dernières, le ministre semble compter essentiellement sur Le Patriarche. Faisant allusion aux démêlés que cette association a eus ces dernières années avec la justice, le ministre a déclaré que « *bien que cette association n'ait pas toujours été très respectueuse de nos lois et règlements, elle est la seule à pouvoir se développer rapidement ; ses taux de guérison sont là pour prouver son succès. Il suffira de s'assurer qu'elle se développe dans le cadre de la loi* ».

Le pragmatisme faisant loi, une grande partie des 1 600 places devrait lui être attribuée.

Une série de mesures législatives sont d'autre part prévues pour renforcer la sévérité des peines contre les trafiquants et accentuer la contrainte sur les toxicomanes. Le délai de prescription de la peine – actuellement de cinq ans en matière délictuelle et de vingt ans en matière criminelle – est porté à vingt ans pour les condamnations concernant les trafics de stupéfiants. La peine la plus longue en durée absorbera dans tous les cas la peine la plus lourde. Le délai de prescription de l'action publique – c'est-à-dire la durée pendant laquelle les poursuites doivent être engagées *pour des délits* – passe de trois à dix ans pour le trafic des stupéfiants.

Un système d'exemption de peine est créé au profit des informateurs permettant d'agir soit avant, soit après le délit. Le recours à la procédure de comparution immédiate de tous ceux qui cèdent ou offrent des stupéfiants à une personne en vue de sa consommation personnelle est prévu. Enfin, le droit de visite des douanes pourrait être porté de 12 à 24 milles marins. Quant à l'usager, le maximum de la peine qu'il encourt est porté à deux ans – il est actuellement de deux mois à un an. La simple constatation de la possession de drogue constitue une preuve de l'usage, alors qu'actuellement la justice doit en faire la preuve.

Mme Barzach a mis l'accent sur la prévention. Elle a annoncé l'ouverture d'un centre d'accueil pour mineurs à Paris, d'un centre de sevrage à Nice, la diversification des modes de prise en charge des toxicomanes, notamment avec des réseaux de familles d'accueil et des centres qui mènent une thérapie en « milieu fermé ».

Information dans les écoles

Enfin, Mme Alliot-Marie, qui depuis son arrivée au ministère de l'éducation nationale souhaite faire de la lutte contre la violence à l'école un véritable cheval de bataille, a présenté les grandes lignes du plan de lutte antidrogue dans les écoles et les lycées. Celui-ci devait faire l'objet d'une communication détaillée au conseil des ministres du 24 septembre. Une quarantaine de mesures sont prévues pour lutter non seulement contre la drogue mais aussi contre l'alcoolisme, le tabagisme, le racket et, d'une manière générale, la violence dont l'école serait un théâtre privilégié.

L'effort du ministère de l'éducation nationale s'orientera dans trois directions : une campagne d'information auprès des élèves, mais aussi des responsables administratifs et des enseignants ; une politique de dépistage dans les établissements scolaires, grâce à des tests médicaux réalisés par sondages ; enfin, le développement de structures d'accueil spécifiques pour prendre en charge les jeunes toxicomanes.

Comme M. Reagan aux Etats-Unis, le ministre de la justice espère que « *ce bouleversement dans l'attitude de l'Etat gagnera aussi l'ensemble de la société* »...

Plus coupables que malades

(*Suite de la première page.*)

On ne peut s'empêcher d'en souligner le caractère illusoire. Il y aurait, selon les statistiques officielles, huit cent mille toxicomanes en France. Les mesures préconisées pour appliquer toute la sévérité de la loi rempliraient d'héroïnomanes, de cocaïnomanes ou même de fumeurs de joints des prisons bien trop étroites pour contenir tout ce peuple. Imaginer des centres, des hôpitaux-prisons, des camps – le mot avait été prononcé par le docteur Albrand, conseiller de M. Chalandon, – faire appel à des entreprises privées pour dresser des murs derrière lesquels on parquerait les usagers délinquants, risque fort d'aboutir à des résultats contraires.

On sait bien que les toxicomanes entre eux ne savent que parler de leur drogue et qu'au lieu de se défaire du piège ils s'y enfoncent encore plus. Faut-il les empêcher de troubler l'ordre public en les retranchant de la société ? La mesure paraît exorbitante quand il s'agit de jeunes qui, pour la plupart, nuisent à eux-mêmes avant de nuire à autrui.

Doubler les peines – les usagers encourrent désormais deux ans de prison – ne sera pas non plus d'une efficacité certaine. Un drogué qui joue constamment avec la mort, souvent suicidaire, risque peu d'être effrayé par l'exemplarité de la peine.

La France, en quinze ans, a su mettre sur pied une politique de la toxicomanie à peu près cohérente. Les méthodes répressives, les prises en charge *comportementales dans* des communautés thérapeutiques à l'instar du modèle américain ont prudemment été mises à l'écart. Les résultats ont certes été modestes mais, jusqu'à présent, si les toxicomanes n'ont pas tous été sauvés, les méthodes utilisées en France, à l'exception de quelques centres « musclés », leur ont offert des garanties et un espoir réel de réinsertion. Cette approche est actuellement remise en question : un drogué n'est plus un problème, il ne pose plus de questions. C'est un coupable.

CHRISTIAN COLOMBANI.

Prévention. Information. Protection

Mme Michèle Alliot-Marie, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, a présenté, mercredi 24 septembre, à l'issue du conseil des ministres, les mesures prises par le ministère pour lutter contre la délinquance, l'insécurité, la toxicomanie, l'alcoolisme et les maladies sexuellement transmissibles, en milieu scolaire.

L'action s'oriente dans les trois directions : la prévention ; l'information et la formation ; la protection.

Le ministère envisage de prévenir les risques en améliorant la surveillance des élèves, notamment par une meilleure distribution du personnel de surveillance, qui sera renforcé dans les établissements les plus exposés aux phénomènes de violence, et par une élaboration des emplois du temps évitant les plages horaires inoccupées entre deux cours. A l'extérieur des établissements, la surveillance des lieux publics comme les débits de boissons, sera améliorée, grâce à une action des services de police et de gendarmerie. D'autre part, l'information et la formation des personnels enseignants et des chefs d'établissement seront organisées en introduisant une initiation dans les formations. « *Trop souvent les adultes, par manque de formation, ne savent pas comment réagir à ces phénomènes.* »

Pour les élèves, Mme Alliot-Marie compté introduire dans les programmes des notions sur les dangers de la toxicomanie, de l'alcoolisme, du tabagisme et des maladies sexuellement transmissibles. La protection des élèves sera aussi assurée par un développement des contrôles médicaux. La présence des personnels infirmiers dans les établissements sera accrue ; des médecins vacataires et des médecins appelés du contingent viendront appuyer l'action conduite par les services de médecine scolaire.

Cette politique sécuritaire, pour laquelle « *d'autres mesures sont encore à venir* », sera menée en priorité auprès des académies et des établissements considérés comme les plus exposés.

Les réactions : « Dramatique duperie »

« *Incompétence, inefficacité, duperie.* » Les spécialistes de la prise en charge des toxicomanes n'ont pas de mots assez durs pour critiquer les mesures annoncées par M. Albin Chalandon. « *Tout cela n'aura aucune efficacité* », nous a déclaré le docteur Francis Curtet, directeur médical du centre Le Trait d'union, qui prend en charge des drogués sortant de prison. « *Et face à un tel problème de santé publique, on ne peut se permettre d'être inefficace.* »

L'accent mis sur la répression ne résoudra rien, estime le docteur Curtet : « *Le « flicage » à l'école provoquera une défiance de la part des jeunes envers les adultes. De même, cette information systématique en milieu scolaire risque d'avoir en définitive un caractère incitatif.* »

Concernant l'augmentation des peines encourues par les toxicomanes, la réaction est là aussi particulièrement vive : « *La peur n'a aucun caractère dissuasif en matière de toxicomanie,* affirme le docteur Curtet. *Au contraire. En revanche, il est important de bien faire comprendre aux toxicomanes que leur réaction de fuite ne résoudra rien.* »

Peur ne rime donc pas avec prévention. Quant aux « hôpitaux-prisons » que, semble-t-il, souhaite créer M. Chalandon, l'expérience a déjà été tentée il y a quelques années. « *Combien de fois avons-nous vu le toxicomane replonger le soir même de sa sortie de prison,* se souvient le docteur Curtet. *Un sevrage physique isolé n'a aucun sens. Sans compter que rassembler ainsi des toxicomanes dans un même endroit clos aboutit à créer un véritable bouillon de culture de la drogue. « On en arrive à ne parler que de ça », se plaignent les toxicos.* »

« *En faisant croire aux gens que de telles mesures auront une quelconque efficacité, on les trompe* », conclut le docteur Curtet. Particulièrement visés : les conseillers de M. Chalandon. « *Leur incompétence est notoire* », confie un médecin pour qui le scandale se situe avant tout à ce niveau.

Pour sa part, M. Jean-Paul Jean, secrétaire général du Syndicat de la magistrature, estime que : « *Ces mesures sont stupides, régressives et dangereuses. Elles remettent en cause tout un patient travail réalisé depuis plusieurs années. Elles n'ont pour but que de rassurer une partie de l'opinion mais ne feront qu'aggraver l'incompréhension entre les toxicomanes et le reste de la société.* »



Société

Devant la cour d'assises du Vaucluse

Instable, sentimental, charmeur et amoureux du faste
Edgar Brandys nie le meurtre de sa troisième épouse

CARPENTRAS
de notre envoyé spécial

Cette salle des assises du Vaucluse, au palais de justice de Carpentras, avec ses plafonds à la française, ses boiseries du dix-huitième, ses peintures classées, Edgar Brandys imagina-t-il jamais, lui le fastueux, l'amateur du beau, le charmeur impénitent, attardé aux galanteries *du Grand Siècle*, qu'elle serait le décor, singulièrement ironique, dans lequel il aurait à répondre du meurtre de sa troisième épouse, Jocelyne ?

Son crime accompli, dans la nuit du 6 au 7 août 1984, dans la villa qu'habitait alors le couple à Pernes-les-Fontaines, il le nie depuis maintenant plus de deux ans, comme il nie les *raisons qui, selon l'accusation*, l'auraient poussé à le commettre. Des raisons, au reste, diverses et, par là même, incertaines. L'intérêt, commandé par une situation financière assurément obérée, en serait une, la mort de Mme Brandys assurant le bénéfice à l'époux survivant d'une assurance-décès d'un coquet montant d'un million cinq cent mille francs. Mais aussi le refus par Jocelyne d'un divorce, à une époque où il avait à Lyon une ardente liaison avec l'épouse d'un boucher, qu'il appelait « *mon ange et ma déesse* » et qui lui répondait « *mon précieux Edgar* », avec le vouvoiement des correspondances d'autrefois et qui, aujourd'hui, avec superbe, est venue assurer que, pas un instant, elle n'avait envisagé le mariage.

Comme Napoléon, Edgar Brandys pourrait dire : quel roman que ma vie ! A quarante-neuf ans, la chevelure abondante, le profil romantique mais le regard dépourvu de rêve, ce fils d'un négociant en confection d'origine polonaise et d'une mère autrichienne avait fait son chemin. Et, sur ce chemin, que de mariages rompus les uns après les autres, que d'emballements empressés suivis d'autant de délaissements progressifs.

A vingt ans, alors qu'il débute dans une vie professionnelle où il sera tour à tour démarcheur en publicité, agent de vente d'une société automobile, avant de s'établir assureur, c'est d'abord la rencontre, en 1958, de *Françoise Moneret. Il l'a toujours* charmée, comme il en charmera d'autres après elle. Mais celle-là ne l'a pas oublié. A l'âge des cheveux gris, elle reste encore séduite et mesure très lucidement qu'elle était trop modeste de goûts pour ce garçon *qui aimait déjà tellement* les belles choses, voulait voir sa femme bien habillée, trop effacée en un mot pour ce « *grand seigneur* ».

Cette page d'amour vite tournée, Edgar Brandys en ouvre une autre avec Irène Busch. Comme Françoise Moneret, elle est plus âgée que lui. Comme elle, elle succombera aux prévenances de ce galant qui la comble de fleurs et de cadeaux. Pour lui, elle quittera un mari dentiste, mais aujourd'hui, dans le portrait qu'elle fait, se glissent des traits inquiétants. Elle n'a pas oublié, assurément, « *son charme, sa délicatesse, son art de parler aux femmes, son élégance innée, que beaucoup d'hommes n'ont plus, hélas ! aujourd'hui* ».

Jamais elle n'a eu à descendre de voiture sans qu'il soit là pour lui ouvrir la portière et elle n'a pas oublié non plus certains « *fantasmes* » ni un désir de paraître plus que l'on est et, à une ou deux reprises, *parce qu'elle l'avait contrarié*, des scènes de violence. Un divorce, le deuxième, mit un terme à cette union. C'était encore un divorce à la manière d'Edgar Brandys, c'est-à-dire d'un homme qui accepte tous les torts et paie sans rechigner les pensions alimentaires importantes qu'il a lui-même consenties.

Coup de foudre

Alors apparut Jocelyne Bernard. C'était en 1976. Comme Edgar Brandys à Lyon, elle avait alors, à Carpentras, un cabinet d'assurances. *Ils se rencontrèrent à Paris*, à l'occasion d'un congrès. Comme lui, elle *venait de divorcer* et avait la garde d'une fille, Véronique, née d'un premier mariage. Le coup de foudre fut-il réciproque ? Pour elle, il n'y a pas de doute. Lui, aujourd'hui, affecte un certain détachement. Au jour de leur mariage, le 13 mai 1976, tout paraît réuni pour les prémices d'une vie harmonieuse, surtout après la *naissance*, en 1977, de Stéphanie, que son père et sa mère adorent. Jocelyne a *déjà pu se faire construire*, à Pernes-les-Fontaines, une villa, celle où aura lieu le crime. Lui, à Lyon, se trouve à la tête d'une agence qui lui assure des revenus confortables et sans cesse augmentés.

Voilà déjà qui permet de paraître, d'avoir des voitures de prix, d'être trésorier du Tennis-club de Carpentras, de skier l'hiver, de s'adonner à l'équitation l'été. Voilà aussi qui peut irriter et agacer un entourage, comme en témoignent ceux qui ont gardé le souvenir, dans ces années-là, d'un être « *autoritaire, dominateur, orgueilleux, voulant en imposer aux autres, éblouir, sortant des liasses de billets à tout moment et à tout propos* ».

> *L'amateur du beau et le séducteur impénitent ont-ils laissé la place à l'affairiste pour aboutir au crime ?*

A ces censeurs, Edgar Brandys répond d'une simple phrase : « *J'avais beaucoup travaillé ; je faisais des journées de vingt heures. Alors, oui, j'ai gagné beaucoup d'argent et je l'ai dépensé comme il me plaisait* ».

Il ne paraît donc en rien gêné d'admettre qu'il *aimait* les voyages lointains, les palaces, les Jaguar et les Range Rover, comme de reconnaître, sans qu'on puisse en paraître choqué, qu'il avait sa table chez Bocuse, où il venait trois ou quatre fois par mois, et réglait des additions de plus de 500 francs.

Mais, précisément, cette vie à grandes guides, à laquelle il semblait tellement tenir, n'y a-t-il pas eu une période où, ses affaires déclinant, il pouvait redouter de ne plus pouvoir en jouir ? En 1983, alors qu'il a agrandi et embelli la villa de Pernes-les-Fontaines, qu'il vient de Lyon passer régulièrement une fin de semaine étirée du jeudi soir au mardi matin, Jocelyne eut l'idée, car elle était active, sportive, débordante de *vitalité, d'ouvrir à Carpentras* des magasins de franchise Benetton. Edgar Brandys ne s'y opposa point, mais à la double condition que *l'affaire soit une SARL*, où il aurait sa place et dont il serait le principal financier et que Jocelyne n'aille pas s'occuper elle-même de ces magasins, comme une vulgaire salariée.

« *Pour moi*, dit-il, *s'il n'y a pas de raisons financières, il est inutile qu'une femme travaille. Elle a mieux à faire à la maison et auprès de ses enfants* ». Jocelyne avait promis, sans tenir.

« *Et ça, je ne pouvais pas l'accepter ; c'est pourquoi nos rapports se sont rapidement dégradés* ».

Pour ça seulement ? Car, à Lyon, Edgar Brandys a fait une nouvelle conquête, Marie-Josée Penoz, la *femme du boucher*. Il répond : « *Mon épouse a été au courant de cette liaison, avant même que je la lui fasse connaître. Mais nous étions d'accord pour divorcer* ».

Son affirmation ne suffit évidemment pas. D'autant moins que les familiers de Jocelyne disent tous quels furent alors son désarroi, sa peine, sa souffrance, puisqu'elle eut même ce mot : « *Je comprends vraiment que l'on puisse tuer par passion.* »

Ce sont bien là des *raisons* de dégradation. Il en est d'autres, et celle-là d'ordre *financier*. Le 26 mai 1984, Edgar Brandys retirait cent mille francs du compte de la SARL, dans laquelle il se trouvait associé avec sa femme. Jocelyne découvrit ce retrait, s'en émut et se précipita à Lyon pour avoir des explications, d'autant qu'elle avait besoin de liquidités pour la gestion de ses magasins. Edgar Brandys s'expliqua et *restitua*, puiqu'elle en avait besoin, soixante-dix mille francs. Le retrait, pourtant, lui apparaît tout à fait normal : « *J'avais financé cette société à 100 % ; j'y avais un compte courant d'associé créditeur ; rien ne m'interdisait de faire ce que j'ai fait.* »

– *Vous auriez pu tout de même* en parler à votre femme...

– *M. le président, personne, vous entendez bien, personne et jamais n'a été tenu au courant de mes affaires ; je n'avais pas à avertir qui que ce soit.* »

Le *galant romantique*, par cette seule phrase, s'est effacé d'un coup devant l'affairiste de notre siècle.

A ses retraits, s'ajoutent des hypothèques prises sur la villa de Pernes par des créanciers de Brandys, qui doit, à cette époque, beaucoup d'argent et un peu partout. *Il se passe* même, au cabinet d'assurances de Lyon, des choses singulières. L'assureur, à plusieurs reprises, a versé à son compte personnel le montant des primes adressées par certains clients aux compagnies pour lesquelles il travaillait. Comment appeler cette pratique, sinon détournement ?

« *Je ne peux admettre ce terme, M. le président ; c'était simplement des rétentions ; j'ai toujours ensuite reversé ces sommes à leurs véritables destinataires. Certes, ce fut avec retard, mais si je n'avais pas été arrêté, ce qui restait dû aurait été remboursé de la même façon.* »

L'accusation, que représente Mme *Christiane* Poli, *tout comme* Me Guenoun et Roubaud, avocats des parties civiles, voient dans tout cela des mobiles tout à fait suffisants. Ils soutiennent que, dans l'état où se trouvaient les affaires d'Edgar Brandys, le bénéfice de l'assurance-décès contractée par Jocelyne aurait été pour lui une manne plus que bienvenue.

Plaisanterie, a déjà rétorqué la défense, assurée par Me Henri Coupon et Yves Kleniec : leur client se préparait à vendre son portefeuille *d'assurances de Lyon* ; *il n'avait pas à* s'inquiéter. Et puis, lui qui avait déjà divorcé tant de fois, qu'avait-il besoin de tuer ? Président exemplaire, M. Jacques Martin expose, enregistre patiemment et progresse à son rythme.

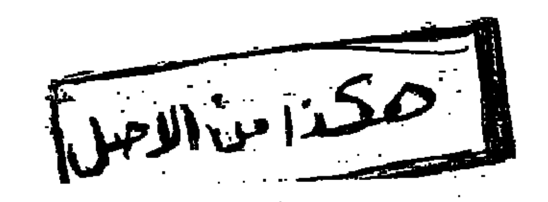
Il reste maintenant le principal, c'est-à-dire à voir ce que fut ce crime, *cette mort donnée* par deux balles tirées dans la tête, à bout portant, sur une femme étendue dans son lit et qui, vraisemblablement, dormait. Il reste à savoir si Edgar Brandys, reparti pour Lyon dans cette même nuit, pouvait encore se trouver à *Pernes-les-Fontaines* à l'heure, d'ailleurs incertaine, où il fut commis.

Il reste enfin, et surtout, à mesurer si cet homme qui, jusqu'à présent, a parlé de sa *femme comme si* elle se trouvait encore là, a pu, étant le criminel, téléphoner de Lyon, comme il l'a fait effectivement, le lendemain dans la matinée, pour demander à sa fille Stéphanie, âgée de neuf ans, celle qu'il chérissait tant, d'aller voir pourquoi sa mère n'était pas encore levée, en sachant ce qu'elle allait *découvrir*.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Kheops en référé

Les éditions Albin-Michel ont demandé, lundi 22 septembre, en référé devant le tribunal de *Paris, l'interdiction de la distribution* en librairie de la plaquette scientifique *Kheops, nouvelle enquête*, publiée voici deux semaines par La Diffusion de la Pensée française et préfacée par le sous-directeur des sciences sociales et humaines au ministère des affaires étrangères. *L'éditeur estime en effet que* cette plaquette publiée à plus de 2 000 *exemplaires ne s'adresse* pas seulement aux scientifiques mais aussi au public. *Elle lui* porte donc préjudice dans la mesure où un contrat avait été passé au mois de juillet entre *Albin-Michel et les deux architectes* Gilles Dormion et *Jean-Patrice Goidin, auteurs d'une* théorie sur la pyramide de Kheops, *pour la réalisation d'un* livre sur *les Nouveaux Mystères de la Grande Pyramide*. Le jugement devrait être rendu mercredi 24 septembre.



Médecine

Bénévolat, limitation du nombre des centres

La procréation artificielle va être règlementée

Les techniques de procréation artificielle nécessitant la collecte, le traitement, la conservation et la cession du sperme et des œufs humains vont être prochainement réglementées par décret. Mme Michèle Barzach, ministre délégué chargé de la santé, prendra la parole sur ce thème avant la fin du mois d'octobre. D'autre part, le Comité consultatif national d'éthique, dont la section technique se réunit ce mercredi 24 septembre, rédige actuellement un avis concernant l'utilisation des embryons humains à des fins de recherche systématique. Cet avis devrait être rendu public en décembre prochain, lors des journées annuelles de ce comité.

Le « projet de décret » réglementant les procréations artificielles fait actuellement l'objet d'une série de réunions de spécialistes au ministère de la santé. Il comporte, dans sa forme actuelle, vingt-quatre articles. Ce texte fixe, pour la première fois, le cadre dans lequel on pourra, à l'avenir, recueillir, collecter, conserver ou céder du sperme et des œufs humains qu'ils soient ou non fécondés. En d'autres termes, ce texte réglemente deux types d'activité médicale : l'IAD (insémination artificielle avec donneur), technique qui, depuis une dizaine d'années, a permis en France la naissance de plus de 10 000 enfants dans des couples où l'homme est stérile), et la FIVETE (fécondation *in vitro* et transfert d'embryon), technique à l'origine de près de 1 000 naissances dans des couples où, le plus souvent, la femme souffre d'une forme de stérilité).

L'ensemble de ces activités ne pourra être effectué dorénavant que dans des centres agréés, dénommés *« centres de conservation des œufs et du sperme humain »*. Seuls les établissements sanitaires publics, ou privés, à but non lucratif, ainsi que les centres gérés par les associations loi 1901 (ainsi que par des organismes mutualistes ou de sécurité sociale) pourront développer de telles activités. Celles-ci devront à l'avenir, point essentiel, *« répondre aux besoins de la population déterminés à l'échelon national »*.

« Les centres de conservation des œufs et du sperme humain, peut-on lire dans le projet de décret, *ont la responsabilité du choix du sperme en fonction de l'état des connaissances génétiques sur les maladies héréditaires. »* Ce texte réglemente par ailleurs l'autoconservation du sperme et définit les attributions des centres relatives à la conservation des ovocytes. Il ne précise toutefois pas, dans sa version actuelle, la durée maximum de conservation des œufs humains fécondés ou non. Ce sont ces centres encore qui seront tenus d'informer tant les donneurs que les bénéficiaires de ces thérapeutiques des aspects juridiques, des techniques de procréation artificielle. Ils devront aussi tenir un registre précis de leur activité et rédiger un rapport annuel destiné au ministre chargé de la santé. Ce projet de décret précise enfin que toute publicité concernant la conservation du sperme et des œufs humains sera interdite, à l'exception de celle destinée à la seule information médicale. Les prix de cession du sperme et des œufs conservés seront fixés par arrêté ministériel.

La réglementation telle qu'elle est définie pour la première fois dans ce texte officiel était depuis longtemps réclamée, sans succès, par les responsables de la fédération des CECOS (Centres d'étude et de conservation du sperme humain), qui, faute de disposer d'un cadre officiel et réglementaire, s'étaient dotés de leurs propres règles de fonctionnement. C'est ainsi que les CECOS avaient défendu seuls l'idée selon laquelle le don de sperme ne devait pas être rémunéré et selon laquelle l'insémination artificielle ne devait être qu'un palliatif de la stérilité masculine. Dernièrement (*le Monde* du 11 avril), un rapport confidentiel de l'inspecttion générale des affaires sociales préconisait une réglementation précise du fonctionnement des CECOS et plaidait pour la mise en chantier d'une véritable politique en faveur des nouvelles techniques et thérapeutiques contre la stérilité. Parallèlement au développement de l'insémination artificielle avec donneur dans les CECOS (ainsi que dans certains centres privés, voire dans certains cabinets de gynécologue), on assiste depuis quelques années à l'extraordinaire diffusion de la technique de la FIVETE.

Quarante centres seulement

On compte ainsi aujourd'hui plus d'une cinquantaine de centres en France qui pratiquent effectivement la fécondation *in vitro* avec des taux de succès très variables (1). Une soixantaine d'autres envisagent de le faire. Mme Michèle Barzach a, pour sa part, publiquement annoncé qu'une quarantaine de centres seraient un effectif suffisant, un chiffre peu différent de celui auquel aboutit l'un des rares travaux prospectifs menés sur ce thème (2).

La réglementation en cours a entre autres le mérite celui d'inscrire toutes ces techniques dans le champ de la pratique médicale et non d'en faire, comme l'avait fort imprudemment déclaré M. Robert Badinter, alors garde des sceaux devant le Conseil de l'Europe, un nouveau droit individuel à conquérir (*le Monde* du 22 mars 1985).

Elle permettra également de réunir l'ensemble de ces techniques dans des centres médicaux uniques et de permettre ainsi l'exploitation scientifique de pratiques dont on mesure mal encore, comme le rappelle fort justement le professeur Georges David, président de la fédération des CECOS, quelles en seront les conséquences génétiques. Cette réglementation permettra enfin de faire de la France un des premiers pays au monde où la médecine de la reproduction humaine (comme celle de la transfusion sanguine) pourra officiellement s'exercer en dehors de toute contingence marchande. Au total, il y a, dans cette réglementation à venir, suffisamment d'éléments positifs pour que les tensions qui commencent à se faire jour entre les biologistes et les cliniciens des centres FIVETE concernant les prérogatives des uns et des autres ne soient, tout bien pesé, qu'un bref épiphénomène.

JEAN-YVES NAU.

(1) Sur ce sujet, on lira avec intérêt l'article de M.-J. Marcus-Steiff sur les taux de la fécondation *in vitro* paru dans le dernier numéro des *Temps modernes*.

(2) La fécondation *in vitro* : de l'anarchie à une règlementation ? Mémoire de santé publique. Ecole de santé publique de Rennes du docteur Nicole Athea.

Sports

CYCLISME

L'avenir sourit aux Américains

Battus dans toutes les disciplines des championnats du monde qui s'étaient déroulés sur leur territoire à Colorado Springs, les Américains, en revanche, ont marqué de leur empreinte, les grandes épreuves par étapes. Avant la victoire historique de Greg LeMond dans le Tour de France, Andrew Hampsten avait remporté le Tour de Suisse ; les routiers des Etats-Unis ont encore joué un rôle prépondérant dans le Tour de l'Avenir – devenu le Tour des Communautés européennes, – qui s'est terminé lundi 22 septembre à Turin.

Au terme d'une course de deux semaines tracée entre le Portugal et l'Italie, Miguel Indurain, un robuste Espagnol de vingt-deux ans déjà fort expérimenté, a imposé sa loi. Mais l'ancien champion olympique Alexi Grewal a pris la troisième place, et un New-Yorkais âgé de vingt et un ans, appartenant à l'équipe de la Vie claire, Roy Knickman, pratiquement inconnu au départ, peut être considéré comme l'authentique révélation de ce Tour de l'Avenir aux déroulements parfois inattendus. Il capitula tout près du but, victime de sa générosité, après avoir porté le maillot jaune pendant huit jours grâce à une longue échappée à travers la Castille.

La révélation du jeune Américain est, du reste, conforme à la vocation du Tour de l'Avenir. Sous cet angle, le bilan français apparaît des plus satisfaisants si l'on en croit le comportement de Patrice Esnault, de Bernard Richard et de Jacques Decrion – en particulier dans la grande étape alpestre Gap-Briançon, qui franchissait l'Izoard, – sans oublier Christian Chaubet, vainqueur à Turin. En revanche, on s'interroge sur... l'avenir de Philippe Bouvatier, qui a cessé d'être un espoir.

J. A.

Z sauve Peugeot

La société Roger Zannier, de Saint-Chamond (Loire), qui fabrique et commercialise des vêtements d'enfants sous la marque Z, a repris l'équipe cycliste Peugeot pour une période probatoire de trois ans. Le constructeur de cycles, qui avait annoncé son retrait au lendemain du Tour de France, n'entre plus que pour 20 % dans le montage financier du nouveau groupe Z-Peugeot, et son nom n'apparaîtra plus que sur les cuissards et les casquettes des coureurs.

Déjà engagé dans le football aux côtés de l'AS Saint-Etienne et dans le bi-cross, Z, le nouveau propriétaire, n'a pas l'intention de bouleverser les structures de l'équipe. Roger Legeay, épaulé par Serge Beucherie, reste directeur sportif. Il a conservé la confiance de la plupart des coureurs, les départs de Roger Forest, Didier Garcia et Sean Yates étant d'ores et déjà compensés par les renforts de Jean-Louis Gauthier et de Denis Le Proux. D'autres contacts sont en cours, et Roger Zannier et Roger Legeay envisagent une ambitieuse politique de recrutement pour 1988.



Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

EXPOSITIONS

Arp à Strasbourg

La conquête du hasard

La rétrospective du centenaire. Pour y retrouver un grand artiste, sculpteur et poète, amateur de jeux de mots et d'images.

En septembre 1886, Arp (Jean ou Hans, au choix – selon l'humeur frontalière) naissait à Strasbourg. Cela fait donc exactement un siècle. La capitale alsacienne qui fort heureusement n'en est pas à son premier hommage à l'artiste se devait de marquer le coup grandement, histoire aussi de faire oublier un peu la bêtise passée, celle d'avoir laissé perdre le décor-manifeste d'une nouvelle abstraction que Théo Van Doesburg, Sophie Taeuber-Arp et Arp avaient réalisé en 1928 au café-dancing de l'Aubette.

1927 : extrait des œuvres poétiques complètes.

Coproduite avec le Kunstverein de Stuttgart, le Musée d'art moderne de la Ville de Paris et trois musées américains (Minneapolis, Boston et San Francisco), l'exposition anniversaire a suscité un remodelage temporaire complet du musée de l'Ancienne Douane. Cela lui assure l'originalité de l'étape à défaut de la priorité (1).

Les trois cents œuvres réunies, depuis les rares peintures de jeunesse qu'Arp n'a pas détruites jusqu'aux sculptures des années 60, y font l'objet d'un parcours assez astucieux. Des petites salles classiques de bonnes proportions en regard des reliefs, collages *et papiers déchirés, mènent* à la mise en scène des sculptures dans un espace blanc découpé comme un décor d'architecture de l'entre-deux-guerres, sophistiqué comme une maison de Mallet-Stevens.

La proposition est intéressante, qui situe bien le temps majeur de la création de Arp, et joue sur le possible passage d'un espace intérieur à celui du dehors, des pièces de petite taille aux sculptures monumentales.

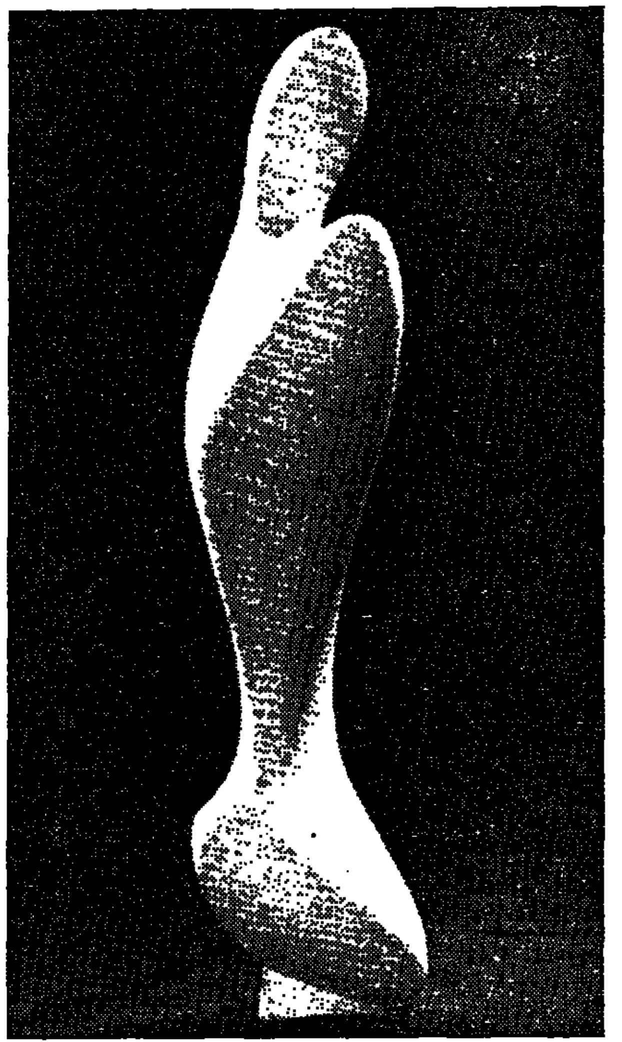
Une rotonde en hauteur, au cœur de la grande salle présente les écrits. L'œuvre poétique de Arp, qui est la face la plus négligée de son œuvre et qui reste à découvrir, pour une fois, n'est pas située en accompagnement de la création plastique, mais évoquée en relation étroite avec elle. Cela n'avait pas été suffisamment fait, malgré l'abondance de textes et la constance de ce recours aux mots qui caractérise la trajectoire de l'artiste. Arp ne disait-il pas que *s'il avait eu à choisir* entre l'œuvre plastique et la poésie, que s'il avait dû abandonner soit la sculpture soit la poésie, il aurait choisi d'écrire des poèmes... Ce qu'il fait d'ailleurs de lui-même, dans les périodes difficiles de sa vie, pendant plusieurs années notamment, après la mort de Sophie, en 1943.

Plus peut-être que dans le cheminement des formes, tellement rondes, tellement lissées, corrodées comme sous l'effet du temps, qu'elles n'offrent plus de prise à une réactualisation, peut-être plus que du côté de ces sculptures organiques, c'est du côté des papiers, de tous les papiers, qu'on est tenté aujourd'hui de s'attarder, des *petites et grandes trouvailles* en noir et blanc ou en couleurs, des collages et assemblages de bois en relief, et des morceaux découpés, déchirés, redistribués selon les lois du hasard, bien avant la systématisation surréaliste, dès 1916, au tout début de Dada dont Arp a été avec Hugo Ball et Tristan Tzara un des membres fondateurs à Zurich.

Arp était à l'avant-garde et le *restera pendant vingt ans*, à la fois dans et hors de tous les mouvements qui font bouger le langage, porté à la fois par le besoin de destruction des formes convenues et celui de renouer avec l'ordre profond du monde, avec la nature et sa dimension irrationnelle préférée à la déraison humaine. Cela avec gravité à travers la question : *« Pourquoi avons-nous déchiré le cordon ombilical qui nous rattachait au fonds originel ? »* Avec humour dans le constat vertigineux de sa naissance éclatée en cinq lieux à la fois : *« Je suis né à Strasbourg. Dans la nature. Dans un nuage. Dans une pompe. Dans une jupe. »*

On pourrait ajouter qu'il est devenu lui-même en plein conflit mondial, dans les éclats de rire du cabaret Voltaire lancés en écho aux éclats de la guerre, et qu'il était alors animé d'un désir de conquête picturale au dedans de l'abstraction la plus serrée, la plus dépouillée. En témoignent ses reliefs avec moustaches, nombrils, œufs, nuages, mouches et autres objets volants à peine identifiables, que les titres sont chargés de nommer en complétant les formes, résolument novatrices, drôles et aimablement anthropomorphes, qui *« lui poussent comme des ongles de pieds : je dois les couper et ça repousse ».*

Ça repousse autrement. A partir de 1930, après de multiples torsions linéaires et verbales expérimentées dans les matériaux les plus divers, c'est dans les torses en ronde-bosse et plâtre qu'il opère, entre apparitions fantomatiques, croupes et épaules coulantes, serpentines palpables, déformables à volonté, pures et moins pures. Un appel à la caresse et une troisième voie possible pour la sculpture : dans l'oubli de la géométrie rigoureuse comme de la figuration, pour la métamorphose et la germination de volumes primordiaux. A ce propos le sculpteur Hajdu a remarqué très justement qu'Arp avait été *« le premier à avoir oser enfoncer son pouce dans l'œuf de Brancusi pour disloquer son volume parfait... »* Une réaction de santé, susceptible de générer un nouveau monde, que d'autres auraient bien dû avoir à leur tour envers Arp dont l'œuvre a été si souvent et si vulgairement « pompée » qu'il faut parfois faire un réel effort pour retrouver dans l'original la hauteur de la pensée qui l'anime.



1961 : essence de l'aile.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ Musée d'art moderne de Strasbourg, jusqu'au 16 novembre.

(1) Présentée à Stuttgart cet été, l'exposition sera à Paris du 9 décembre au 8 février, puis partira pour l'Amérique.

La collection Idemitsu au Pavillon des arts

Sam Francis, un peintre heureux

Le jour où un riche japonais découvrit Sam Francis et la peinture abstraite naquit la collection Idemitsu.

C'est l'histoire, chaque fois satisfaisante, du milliardaire et du peintre : un jour de 1959, Sazo Idemitsu, propriétaire de tankers et de raffineries, pénètre presque par hasard dans l'atelier de Sam Francis à New-York. L'art contemporain ne l'intéresse pas, il collectionne poteries et calligraphies japonaises. Stupeur : une toile l'enchante, il exige de l'acquérir, Francis accepte. Résultat : une quarantaine de toiles et de lithographies forment aujourd'hui le « département » Sam Francis de l'Idemitsu Museum et le plus fameux des peintres abstraits de *la côte ouest a trouvé ses plus* fervents défenseurs au pays du Soleil Levant.

Est-ce si surprenant ? Les *affinités ne manquent pas*, qui rapprochent l'art délié de l'encre diluée d'eau des peintres-écrivains et la peinture essentiellement soucieuse de légèreté de l'américain. L'un et les autres s'appliquent plus à mettre en lumière le blanc du papier ou de la toile qu'à le recouvrir. Ils caressent et enguirlandent *le* vide, loin de prétendre le combler. Francis, à quelque époque que ce soit de son œuvre, n'est jamais meilleur que quand il s'oblige à la plus stricte économie de moyen et n'emploie la couleur qu'avec défiance.

Modulations innombrables

A voir, comme cela devient enfin possible, une rétrospective qui ne néglige pas la diversité de ses procédés et de ses styles successifs, il apparaît que sa réputation de chromatiste brillant ne suffit pas à le définir. Les grandes compositions des années 70 et 80, construites selon des grilles régulières de *dripping* qui se coupent à angle droit poussent au monumental, et au décoratif, une inspiration qui, après la guerre, recherchait d'abord l'expression violente. Francis se voulait alors le contemporain d'un *Rothko* ou d'un Still.

Le *Grand Rose* ou la *White Painting* de 52, supportent tous les parallèles. Monochromes aux modulations innombrables, ils évitent la monotonie grâce au jeux des gestes et à la variété des *nuances*. Puis sa peinture s'aère, le *all-over* disparaît, la danse des formes devient tourbillon d'ovoïdes bleus et jaunes, images flottantes qui communiquent une forte sensation de liquidité. Le style « psychédélique » n'est pas loin, et parfois presque trop proche quand Francis cède à son penchant pour le joli.

Est-ce de vivre sur la côte californienne ? Quand Rothko devient plus tragique, Newman plus ascétique encore, De Kooning plus sacrilège, Francis accepte seul l'élégiaque et le séduisant. Il arrive qu'il glisse vers Miro et qu'il introduise, sous couvert d'abstraction, les contours d'un visage. Il jubile, il multiplie les pyrotechnies picturales et donne tous les signes d'un peintre heureux. Comme son bonheur évite toujours l'emphase et la vulgarité, il est assez contagieux.



1964 : « Speck », acrylique.

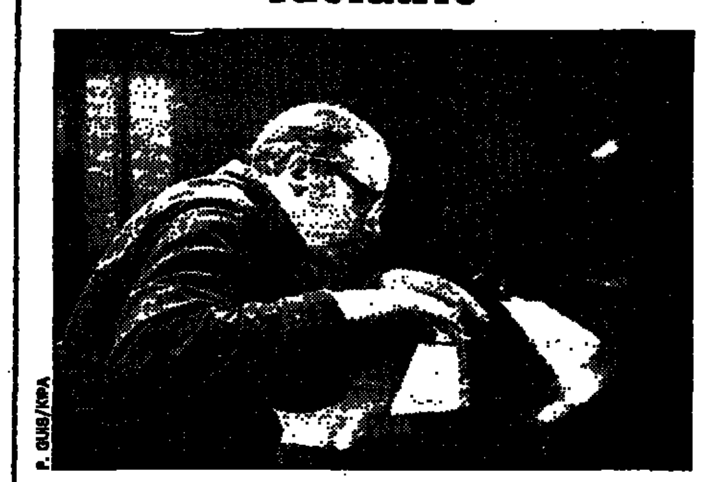
PHILIPPE DAGEN.

★ Pavillon des arts, jusqu'au 16 novembre.

EXPOSITIONS

Glenn Gould au Centre canadien

Idolâtrie



P. GUIS/KIPA

Un véritable culte est voué au grand pianiste canadien disparu en 1982.

Jaunâtre, de guingois comme une chaussure récemment pêchée, décousue à la fermeture et, sans doute possible, en carton bouilli : telle est la sacoche qui pendit, pendant de longues années, au bras du pianiste le plus contesté et le plus idolâtré qui ait jamais existé. Elle voisine, sous l'une des vitrines de l'exposition que le Centre canadien consacre actuellement à Glenn Gould, avec une trousse de pilules, quatre chiens de porcelaine, une boîte de gâteaux sucrés, et une cinquantaine de clés d'hôtel. Preuves, s'il le fallait, que Glenn Gould avait parfois mal à la tête, préférait la gent canine au genre humain, ne se nourrissait pas que de cachets et ne vérifiait pas ses poches quand il était en tournée.

Plus parlante, la chaise, la fameuse chaise, celle dont il ne se séparait jamais, trône également sous verre. On l'avait vue en photo, on en avait entendu parler, on ne la croyait pas si basse, si écaillée, montée sur roulettes branlantes, une chaise de jardin d'enfants du siècle dernier, qu'on dirait sortie d'un long séjour dans les caves d'un musée. Des dimensions de ce siège, de sa dureté, découlent la position basse, l'assise instable et l'articulation ailée de Gould au clavier, ou plutôt l'inverse. Où qu'il aille, l'interprète devait donc transporter sa chaise, et une jolie photo le montre à la porte d'un studio avec cet accessoire obligé.

Beaucoup de clichés d'enfance, d'adolescence, d'amitiés, d'intimité – le héros et son chien, le héros en bateau, vues des régions du Grand Nord que le héros aimait – composent l'essentiel de cette exposition que viennent compléter, pour une riche actualité, la parution en librairie du dernier tome de ses écrits et interviews (1), celle sur cassettes vidéo des célèbres émissions de Bruno Monsaigeon pour la télé (2), celle enfin, prochaine, d'enregistrements inédits réunis par la marque CBC (Canadian Broadcasting Corporation).

Visite l'après-midi conseillée, pour ne pas manquer, dans la petite salle de projection vidéo, le film où Gould joue avec Menuhin (14 h 30), ni le concerto *l'Empereur*, de Beethoven, avec l'orchestre de Toronto, dirigé par Karel Ancerl (16 h 30). Les haut-parleurs installés sur les trois étages du parcours diffusent de surcroît des enregistrements rares ou ignorés du profane. Mais à un niveau si bas qu'on ne peut en juger. Voilà bien l'idée la plus frustrante de l'année !

ANNE REY.

★ *Jusqu'au 21 octobre, Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine, 75007 Paris.*

(1) *Non, je ne suis pas du tout un excentrique*, montage et présentation de Bruno Monsaigeon, éditions Fayard.

(2) Quatre films, d'une durée de 2 h 30, réalisés en 1974 par Bruno Monsaigeon, aux éditions du Léonard, 56 *bis*, rue du Louvre, 75001.

CINÉMA

« Les yeux sans visage », de Georges Franju

L'horreur poétique

Savant fou
jeune fille défigurée,
blanc blafard
des crépuscules,
Georges Franju
nous enseigne
la magie du réel

Une voiture roule, la nuit, sur une route départementale. Une femme, anxieuse, le visage crispé, la conduit. On saura qu'elle s'appelle Louise ; c'est Alida Valli. La voiture transporte un cadavre que Louise va jeter à la rivière, d'un chemin de halage.

Conférence scientifique dans une salle, en plein jour. Un chirurgien, le professeur Genessier – c'est Pierre Brasseur, avec barbe et lunettes, – fait un exposé concernant l'hétéro-greffe, c'est-à-dire *« la transplantation sur un être humain de tissus vivants ou d'organes prélevés chez un autre »*. A la fin, un coup de téléphone l'appelle à l'Institut médico-légal (la morgue) où il arrive alors que le soir tombe. Le corps d'une jeune fille, complètement défigurée, a été retrouvé dans la Seine. Or, Christiane, la fille de Genessier, dont le visage n'était plus qu'une plaie à la suite d'un accident automobile, a disparu de la clinique. Le signalement semble correspondre. Genessier confirme. Il reconnaît la morte abîmée, c'est certain.

Le jour, dans un cimetière de campagne, on enterre Christiane. La femme du début, Louise, est là. En tant que secrétaire de Genessier. Il fait encore jour lorsqu'on entre dans la villa de Genessier. Villa avec clinique. Il fait jour dans la chambre où le professeur rejoint sa fille, Christiane. Elle n'est pas morte, non. On ne voit pas son visage. On comprend que Genessier, appliquant ses théories sur l'hétéro-greffe, cherche à lui refaire un visage... avec des tissus humains empruntés à d'autres. La noyée de la morgue, par exemple. Légalement, Christiane n'existe plus. Louise, seule, sait tout. Edith Scob, qui joue le rôle de la jeune fille, apparaît avec un masque blanc et lisse, où ses yeux douloureux brillent dans deux trous. Voilà, c'est commencé.

Ce film, que Georges Franju tourna en 1959, s'intitule *les Yeux sans visage*. C'était son deuxième long métrage après *la Tête contre les murs*, revendication sociale, plongée dans l'univers des malades mentaux, d'après un roman d'Hervé Bazin. Il y avait, déjà, Pierre Brasseur en directeur d'un asile psychiatrique. Il y avait Jean-Pierre Mocky, jeune homme. Il y avait Charles Aznavour en malade pathétique. Dans *Arts*, Jean-Luc Godard avait écrit *« Franju cherche la folie derrière le réalisme parce que c'est pour lui le seul moyen de redécouvrir le vrai réalisme derrière celui de cette folie. »*



CINESTAR

Edith Scob

L'épouvante derrière le réalisme

Les Yeux sans visage est un film d'épouvante, mais on pourrait dire aussi que Franju, en la cherchant derrière le vrai réalisme, l'a redécouverte derrière lui. Avec cette poésie insolite qu'il mit, en 1948, dans son court métrage *le Sang des bêtes*, consacré aux abattoirs de Vaugirard, à la porte de Vanves. Ou dans *Hôtel des Invalides* (1951), visite au Musée de l'armée et réquisitoire contre la guerre. Les cinéphiles rêvaient de ce que deviendrait Georges Franju, l'ami d'Henri Langlois avec lequel il avait créé, dans les années 30, le Cercle du cinéma et la Cinémathèque française. Le court métrage donnait, alors, les lettres de noblesse, le long métrage devait apporter la consécration.

Franju s'est révélé réaliste comme Feuillade, qu'il admirait, et tous ceux qui maniaient le noir et blanc à la manière qu'on disait « expressionniste », contraste faisant surgir des nuances surréelles à partir du noir très noir et du blanc très blanc. *les Yeux sans visage*, roman d'épouvante de Jean Redon, fut adapté par l'auteur, et par Boileau et Narcejac, experts en la matière, par Franju et... Claude Sautet. Comme pour *la Tête contre les murs*, le chef opérateur en était Eugen Shuftan, américain d'origine allemande, émigré en France en 1933, l'un des créateurs du « réalisme poétique ». Le professeur Genessier appartient à la lignée des savants fous ou aberrants qui, de *Metropolis* de Fritz Lang aux films d'horreur hollywoodiens, ont lancé un perpétuel défi.

Chez Franju, c'est un père, passionné, qui veut redonner la beauté à sa fille au prix des pires atrocités. Scènes de nuit, scènes de jour, scènes de jour, scènes de nuit. Mais rien n'est plus inquiétant, chez Franju, que la tombée du jour, un masque blanc posé sur un visage qu'on sait en ruine, des colombes dans une chambre de recluse, des scènes d'opération filmées comme un document chirurgical. L'horreur, l'épouvante, sont réalistes et poétiques. A l'heure de la surenchère des effets spéciaux et de la frénésie vidéo-clip, ce cinéma semble dater d'un siècle. Et pourtant, il nous réapprend quelque chose : la magie du réel, l'hallucination de l'imaginaire, la folie des passions. Ombre blanche à tête de porcelaine, Edith Scob ouvre la volière pour libérer les colombes et lâche les chiens gardant la propriété.

Qu'y a-t-il derrière Franju et ses images ? La grande leçon du muet, Feuillade et les Allemands, le roman-feuilleton, le mélodrame et les légendes de vie et de mort. Dans le droit fil des *Yeux sans visage*, Franju, en 1963, tournera *Judex* avec Edith Scob en tendre victime. Il ne pourra réaliser son *Fantomas*, mais, en adaptant *Thérèse Desqueyroux* de François Mauriac (1962), et *Thomas l'imposteur* de Jean Cocteau (1965), il transcendera son réalisme fantastique dans les méandres de la psychologie criminelle et de la mythomanie romantique. Revoir *les Yeux sans visage*, c'est changer de monde et d'habitudes, se décrasser le regard et l'esprit sous l'éclat d'un bistouri fulgurant comme une lame de poignard. Croire à la magie du noir et blanc.

JACQUES SICLIER.



CINÉMA

Au Festival de Toronto

La passion de la découverte

Au Festival de Toronto, devenu le plus important du continent américain, une rétrospective latino, et la nouvelle vague hollywoodienne qui s'inspire du théâtre.

Toronto, au centre du Canada habité et aux frontières des Etats-Unis, avec 2,8 millions d'habitants dans sa partie proprement urbaine, a aujourd'hui légèrement dépassé la capitale du Canada français, Montréal. De même, son Festival, entré dans sa onzième année, s'affirme la plus importante manifestation cinématographique d'Amérique du Nord. Avec quelque deux cent quatre-vingt mille spectateurs effectivement enregistrés, Toronto devance la manifestation rivale de Serge Losique sur les rives du Saint-Laurent.

Non compétitif – même si des prix sont attribués par des organismes privés, – le Festival de Toronto témoigne d'un esprit de recherche et d'un goût de la découverte assez rares. Au départ, Toronto bénéficie de deux atouts considérables, outre sa position géographique privilégiée (entre Montréal et Vancouver, non loin de Chicago et de New-York). D'abord, l'argent regorge, afflue de toutes parts, les sponsors ne ménagent pas leurs appuis. Ensuite, la capitale économique de l'Ontario, intégrée au système de diffusion nord-américain, est, avec New-York et Los Angeles, une des rampes de lancement privilégiées du film hollywoodien. Enfin, détail non négigeable, plus que l'œuvre d'un seul homme, comme hier Cannes et aujourd'hui Montréal, le Festival s'articule sur une forme de gestion collective qui suppose une totale confiance entre les partenaires.

Le grand sujet d'émerveillement cette année était d'abord canadien, avec le succès au Québec et à travers l'Amérique du Nord du film de Denys Arcand primé à Cannes, *le Déclin de l'empire américain*. Avec aussi la conscience toute neuve que l'heure a sonné pour le Canada anglais de créer une véritable industrie nationale. Malgré le retour des conservateurs à la tête du gouvernement fédéral, les lois qui protègent et, en même temps, stimulent cette industrie naissante vont être renforcées. Deux lacunes graves ont été corrigées cet été : un fonds propre au cinéma, distinct de celui de la télévision, au total 33 millions de dollars canadiens par an (1), va relancer la production. Des sommes sont également dégagées pour l'écriture du scénario, pour la diffusion et pour l'aide à l'introduction de films étrangers.



Jack Lemmon entouré par sa famille dan *That's Life !*, de Blake Edwards.

Le plus remarquable reste la nomination d'une jeune femme venue du secteur privé de la distribution, Linda Beath, à la tête de la direction technique de Telefilm. Connue ces treize dernières années pour le rôle capital qu'elle a joué tant à Montréal qu'à New-York dans la promotion du jeune cinéma international, elle s'accorde trois ans pour mettre le cinéma canadien sur orbite internationale. Elle retournera au privé après cette expérience.

Une autre jeune femme, directrice adjointe du Festival, Helga Stephenson, dont tout le monde s'accorde à dire que dans deux ou trois ans elle sera la responsable en titre du Festival, avait préparé depuis deux ans, et avec un budget de quelque 150 000 dollars, la plus importante rétrospective à ce jour, outre-Atlantique, des cinémas d'Amérique latine, avec quatre-vingts films en langues espagnole et portugaise, de 1960 à nos jours.

La manifestation a été inaugurée en présence du ministre de la culture de Cuba, Armando Hart. Fernando Birri a annoncé la création, en janvier prochain, d'une école internationale placée sous le patronage de Gabriel Garcia Marquez, et réservée aux apprentis cinéastes d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Le Canada est une des rares nations du continent à avoir maintenu des relations diplomatiques normales avec Cuba depuis l'arrivée au pouvoir de Castro.

Trois premières mondiales

Troisième volet du Festival de Toronto, Hollywood, avec les trois premières mondiales de films produits par les majors, indépendamment de la première nord-américaine d' *Around Midnight*, de Bertrand Tavernier. Deux films à sujet audacieux, *'Night, Mother* (Bonsoir, maman) et *Children of a Lesser God* (titre emprunté à Tennyson, littéralement : les Enfants d'un dieu mineur), tous deux repris de pièces à succès, et un film d'auteur sur un thème non moins risqué, *That's Life !* (C'est la vie), de Blake Edwards.

'Night, Mother, de Tom Moore, est d'abord la confrontation de deux monstres sacrés, Sissy Spacek et Anne Bancroft. Jessie (Sissy Spacek), la trentaine, mère d'un garçon qui se drogue, séparée de son mari, annonce à sa mère (Anne Bancroft) qu'elle va se suicider le soir même. La pièce et le film font le procès, pratiquement dans un seul décor – la cuisine familiale – et en temps continu, de cette décision. Tom Moore, qui avait déjà dirigé la pièce, a assuré la fidélité totale au texte de l'auteur, Marsha Norman. Le film souffre du fait, grave, que les deux comédiennes ont répercuté dans leur jeu l'incompatibilité qui sépare leurs personnages. Mais *'Night, Mother* inspire un énorme respect par son rejet du mythe ultra-américain de *Mom*.

Children of a Lesser God aborde un sujet non moins brûlant pour Hollywood, le handicap de la surdité, et la difficile adaptation à la vie sociale qui en résulte. William Hurt est un professeur aux idées progressistes qui tombe amoureux d'une de ses élèves, interprétée de manière étonnante par une comédienne elle-même sourde, Marlee Matlin. Randa Haines, la réalisatrice, a dirigé pas moins de dix comédiens, professionnels ou improvisés, souffrant de ce même handicap. Mark Medoff a participé à l'adaptation de sa propre pièce. Comme dans *'Night, Mother*, ce qui surprend le plus, c'est la prodigieuse vitalité des interprètes et de la réalisation qui enlève tout caractère morbide au récit. Une bonne partie de l'action se déroule en langage codé, par gestes, cependant que William Hurt traduit simultanément pour le spectateur. Hollywood cette fois prend le dessus : c'est trop joli en un sens.

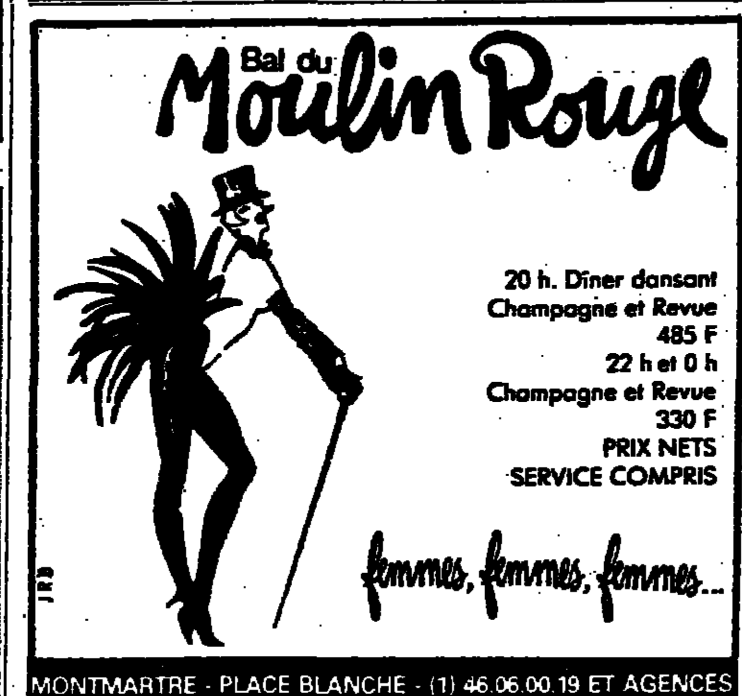
That's Life ! nous ramène à une forme de cinéma plus traditionnelle en apparence, mais non moins surprenante. D'abord Blake Edwards, un peu comme Eric Rohmer dans *le Rayon vert*, n'a pas écrit des dialogues à proprement parler, mais a laissé ses comédiens improviser à partir d'un scénario très détaillé. Cependant là où Rohmer observe d'un œil un peu distant ses personnages, Blake Edwards mobilise sa propre famille : sa fille Jennifer Edwards, sa femme évidemment, la statuesque Julie Andrews, et sa fille Emma Walton, plus Jack Lemmon, son alter ego, et le fils de ce dernier Chris Lemmon. Lieu de tournage : la maison familiale à Malibu. Jack Lemmon va fêter ses soixante ans, tous les démons resurgissent, et d'abord le sentiment d'être coupé de la vie, l'angoisse devant la mort. Julie Andrews vient de connaître sa première alerte, le cancer. Le mari se rend à la fois pathétique et odieux, l'épouse survole la situation et tire la morale au bon moment, le tout sur le ton soutenu de la comédie à l'américaine, revue par un des derniers héritiers du vieil Hollywood.

Hollywood a salué le Festival avec un feu d'artifice : la projection, avant sa nouvelle resortie régulière dans le circuit commercial, du classique de Frank Capra, *les Horizons perdus* (1937), d'après James Hilton, restitué dans sa version intégrale. Durée de la projection, cent trente-deux minutes, avec seulement six minutes manquantes à l'image (mais avec le son original et des photos fixes). Œuvre bouleversante où Capra redit sa foi en l'homme et en l'utopie. Columbia s'apprête à diffuser mondialement cette reprise qui fera date.

LOUIS MARCORELLES.

(1) 155 millions de francs.









EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

QU'EST-CE QUE LA SCULPTURE MODERNE ? Jusqu'au 13 octobre. Grande Galerie.

REINHARD MUCHA, GILBERTO ZORIO, Galeries Contemporaines. Jusqu'au 14 décembre.

SUR LA ROUTE DES VACANCES, L'ÉTÉ 36... ET QUELQUES AUTRES. Grand Foyer, 1er sous-sol. Jusqu'au 10 novembre.

DEBORAH TURBEVILLE. Jusqu'au 29 septembre. Galerie du Forum.

LIEUX ? DE TRAVAIL. Jusqu'au 13 octobre. CCI.

DESIGN : LE PROBLÈME D'ABORD. Jusqu'au 27 octobre. CCI (espace des Brèves).

CONSOM'ART 1986. Jusqu'au 29 septembre. BPI (salle d'actualité).

IMAGES DE TRAVAIL. Jusqu'au 29 septembre. BPI.

Musées

BOUCHER. Grand Palais (entrée avenue du général Eisenhower) (42-60-39-26). *Sauf mardi, de 10 h à 20 h, le mercredi jusqu'à 22 h.* Jusqu'au 5 janvier 1987.

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE. Grand Palais, avenue *Winston-Churchill.* Tlj. de 12 h à 19 h. Jusqu'au 29 mars 1987.

BIENNALE INTERNATIONALE DES ANTIQUAIRES. Grand Palais, avenue Winston Churchill. Tlj. de 11 h à 23 h. Dim. de 11 h à 20 h. Du 25 septembre au 12 octobre.

SALON DE L'UNION DES FEMMES PEINTRES, SCULPTEURS, DÉCORATEURS (Rétrospective de femmes créatrices décoratrices des années 1920 à 1950). Grand Palais, avenue Winston-Churchill. Tlj. de 10 h 30 à 19 h 30. Du 25 septembre au 13 octobre.

LES MOTS DANS LE DESSIN. Acquisitions récentes. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 20 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 29 septembre.

BISSIÈRE, 1886-1964. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 15 F. Du 25 septembre au 16 novembre.

MARINETTE CUECO, Herbes. Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus).* Jusqu'au 26 octobre.

HENRI LE SECQ : PHOTOGRAPHE DE 1850 A 1860. Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Jusqu'au 30 novembre.

ART ANIMALIER AU TEMPS DES DERNIERS SHOGUNS, XVIIIe-XIXe siècle – ANIMAUX D'EDO. Fonds Cernuschi, 1871-1872. Musée Cernuschi, 7, avenue Velasquez (45-63-50-75). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 12 octobre.

YVES SAINT LAURENT. 28 années de création. Musée des arts de la mode, 109-111, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30. Dim. de 11 h à 17 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 26 octobre.

PAUL POIRET ET NICOLE GROULT. Maîtres de la mode art déco. Musée de la mode et du costume, palais Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (47-20-85-23). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 20 F. Jusqu'au 12 octobre.

BENN. Paysages et visages de Paris. Musée Carnavalet, 23, rue de *Sévigné* (42-72-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 12 octobre.

SIGNE ET CALLIGRAPHIE. Musée national des arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (43-43-14-54). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 20. Entrée : 20 F ; dim. : 10 F. Jusqu'au 20 octobre.

SCIENCE ET TECHNIQUE AU SECOURS DE L'ART. Musée national de la Légion d'honneur, 2, rue de Bellechasse (45-55-95-16). Sauf lundi, de 14 h à 17 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 16 novembre.

LISZT ET LE ROMANTISME FRANÇAIS. Musée Renan-Scheffer, 16, rue Chaptal (48-74-95-38). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 28 septembre.

BIJOUX, TABLEAUX ET MÉDAILLONS EN CHEVEUX. Donation A. Chanlot. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (bois de Boulogne). (47-47-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Entrée libre. Jusqu'en octobre.

SUR L'EAU... SOUS L'EAU... Imagination et technique dans la Marine 1680-1730. Archives nationales – Musée de l'histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois (42-77-11-30). Sauf mardi, de 14 h à 17 h. Jusqu'en décembre.

BLATAS ET L'ÉCOLE DE PARIS. Musée Bourdelle, 16, rue A.-Bourdelle (45-48-67-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 28 septembre.

L'ŒUVRE DE SAM FRANCIS DANS LES COLLECTIONS DU *MUSÉE IDEMITSU.* Pavillon des Arts, les Halles-Terrasse Rambuteau (42-33-82-50). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 16 novembre.

LA LUMIÈRE DANS TOUS SES ÉTATS. Cité des Sciences et de l'Industrie, 30, avenue Corentin-Cariou (42-78-70-00). Jusqu'au 2 novembre.

LES ANNÉES PLASTIQUES, Cité des sciences et de l'industrie *(voir ci-dessus).* Jusqu'au 4 janvier 1987.

LA LEÇON DE CHARCOT – *VOYAGE DANS UNE TOILE.* Hôtel de Miramion, 47, quai de la Tournelle (42-77-11-22). Sauf lundi, mardi et jours fériés, de 10 h à 17 h. Jusqu'au 31 décembre.

CHRISTOPHE BART-LES COULISSES DE L'OPÉRA. Bibliothèque nationale, galerie Colbert, 4, rue Vivienne. Sauf dimanche, de 12 h à 18 h. Entrée libre.

ESTAMPES DE SOULAGES (lithographies, gravures et cuivres). Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard (43-20-15-30). Jusqu'au 31 octobre.

BACCARAT VOUS FAIT REVIVRE SON PASSÉ. Musée de Baccarat, 30 bis, rue de Paradis (47-70-64-30). Jusqu'au 22 novembre.

Centres culturels

L'USINE ET LA VILLE, 1836-1986. 150 ans d'urbanisme. Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon (46-33-90-36). Sauf dim. et lundi, de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 11 octobre.

REGARD SUR LES FRAC. Centre national des arts plastiques, 27, avenue de l'Opéra (42-61-56-16). Sauf sam. et dim., de 12 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 3 octobre.

ROB. MALLET-STEVENS, 1886-1945. Architecture, mobilier, décoration. Mairie du XVIe, 71, avenue Henri-Martin. Tlj. de 11 h 30 à 18 h. Jusqu'au 5 octobre.

JEUNE SCULPTURE 86/2. Espace du port d'Austerlitz (sur les berges du quai d'Austerlitz). (45-82-99-15). Jusqu'au 12 octobre.

INSTANT ABSTRAIT. Huit jeunes peintres colombiens. Espace Pierre Cardin, 1-3, avenue Gabriel (42-66-17-30). Jusqu'au 3 octobre.

PETITES SCÈNES-GRAND THÉÂTRE. Théâtre de création et d'avant-garde de 1944 à 1968. Mairie du Ve, 21, place du Panthéon (43-26-67-57). Tlj. de 10 h à 17 h 45. *Jusqu'au 26 octobre.*

HOMMES DE VERRE. Verriers français contemporains. Bibliothèque Forney, Hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (42-78-14-60). *Du mardi au samedi, de 13 h 30 à 20 h.* Entrée : 10 F. Jusqu'au 22 novembre.

DESIGN'86, Institut Néerlandais, 121, rue de *Lille* (47-05-85-99). *Sauf lundi* de 13 h à 19 h. Jusqu'au 12 octobre.

BIRGIT BROMS (Peintures). **HAKAN REHNBERG** (Objets, peintures). Centre culturel suédois, *11,* rue Payenne (42-71-82-20) : Lundi-vendredi de 12 h à 18 h et samedi-dimanche de 14 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 2 novembre.

ARTISTES DE LA CASA DE VELASQUEZ. Salle Comtesse de Caen, Intitut de France, 27, quai de Conti. Jusqu'au 13 octobre de 11 h à 18 h.

WALLONIE-BRUXELLES AU CARREFOUR DE L'EUROPE. Centre Wallonie-Bruxelles, 127-129 rue Saint-Martin (Piazza Beaubourg). Sauf lundi, de *11 h à 18 h. Jusqu'au 19 octobre.*

HELGA MOEHRKE (Travaux photographiques 1984-1986). Goethe-Institut, 31, rue de Condé. Lundi au vendredi de *13 h à 20 h. Jusqu'au 10 octobre.*

JORGE SOLER (Peintures-Sculptures). Espace AGF, 87, rue de Richelieu (42-44-13-12). Lundi au vendredi de *8 h 30 à 18 h. Entrée libre.* Jusqu'au 3 octobre.

L'ART NOIR SUD-AFRICAIN (Peintures, Tapisseries, Sculptures). Academy Art Gallery, 277, rue Saint-Jacques (43-25-68-29). De 11 h à 19 h. Jusqu'au 2 octobre.

LES NAIFS A BAGATELLE. Trianon de Bagatelle. Jusqu'au 26 octobre. **ÉCRITURES : VICTOR LAKS, CONSTANTIN XENAKIS, JEAN CAMPA ET GÉRARD KOCH.** Orangerie de Bagatelle, Bois de Boulogne – route de Sèvres. De 11 h à 17 h 30. Jusqu'au 12 octobre.

Galeries

LE CINÉTISME DANS LES PAYS LATINS. Galerie Renoir, le Latina, 20, rue du Temple (47-34-94-29). Jusqu'au 27 octobre.

ASPECTS DU MONOCHROME. Galerie Gilbert Brownstone, 17, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 15 octobre.

AURÈLE, BOREDOM, LA TRACE, MUSULMANS FUMANTS, NUKLÉART-VIVE LA PEINTURE. Galerie *Jean-Marc Patras,* 7, *rue* de Montlouis (43-56-23-82). Jusqu'au 11 octobre.

PIERRE CHARREAU, ROBERT *MALLET-STEVENS.* Galerie Nickel-Odéon, 5, rue Casimir-Delavigne (46-34-79-92). Jusqu'au 15 novembre.

SHAUNE NEIL, JEAN-PAUL KITCHENER. Galerie *Gutharc*-Ballin, 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Jusqu'au 4 octobre.

EDWARD ALLINGTON. Galerie *Montenay-Delsol, 31, rue Mazarine* (43-54-85-30). Jusqu'au 5 octobre.

ANKOUA. Galerie Polaris, 23, rue Michel Le Comte (42-72-21-27). Jusqu'au *19 octobre.*

JOHN ARMLEDER. Galerie Buma, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 16 octobre.

JOHN RICHARD BALLARD. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (42-71-20-50). Jusqu'au 10 octobre.

JANOS BER. Galerie Clivages, 46, rue de l'Université (42-96-69-57). Jusqu'au 25 octobre.

PIERRE BERG, sculptures. Galerie Bernard Jordan, 54, rue de Verneuil (42-96-37-47). Jusqu'au 18 octobre.

BRUEGHEL, PIERRE D'ENFER et JEAN DE VELOURS. Galerie Saint-Honoré, 267, rue Saint-Honoré (42-60-15-03). Jusqu'au 30 novembre.

SAMUEL BURI. Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (43-26-85-51). Jusqu'au 31 octobre.

BÉATRICE CASADESUS. Transographies. Galerie Charles-Sablon, 21, avenue du Maine (45-48-10-48). Jusqu'au 18 octobre.

AXEL CASSEL. Galerie Albert Loeb, 12, rue des Beaux-Arts (46-33-06-87). Du 25 septembre au 25 octobre.

ISABELLE CHAMPION-MÉTADIER. Objets terrestres. Galerie Adrien Maeght, 46, rue du Bac (42-22-12-59). Jusqu'au 14 octobre.

GEORGES CSATO. **1910-1983.** Galerie l'Obsidienne, 28, avenue Matignon (42-66-67-93). Jusqu'au 30 octobre.

NOEL CUIN – Œuvres récentes. Galerie Farideh-Cadot, 77, rue des Archives (42-78-08-36). Jusqu'au 11 octobre.

OLIVIER DEBRÉ. Peintures récentes. Galerie Daniel-Templon, 1, impasse Beaubourg (42-72-14-10). *Jusqu'au 15 octobre.*

HAMISH FULTON. Galerie Gillepsie-Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 15 octobre.

GOENAGA. Galerie Etienne de Causans, 27, rue de Seine (43-26-54-48). Jusqu'au 3 octobre.

ROSELINE GRANET. Galerie Durthea, 6, rue Jacques Callot (43-54-78-41). Du 25 au 31 octobre.

VICTOR GRAY. Peinture 1985. Galerie Regards, 11, rue des Blancs-Manteaux (42-77-19-61). Jusqu'au 9 octobre.

HENRI HAYDEN. Galerie Marwan Hoss, 12, rue d'Alger (42-96-37-96). Jusqu'au 21 novembre.

DJOKA IVACKOVIC. Peintures récentes. Galerie Leif Stahle, cour Delépine (48-07-24-78). Jusqu'au 25 octobre.

BERTRAND LAVIER. « Monochromes ». Galerie Liliane et Michel Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 1er novembre.

CLAUDE LEPOITEVIN. Galerie Françoise-Palluel, 91, rue Quincampoix (42-71-84-15).

CLAUDE LEVEQUE. « Meubles ». Galerie Philippe-Casini, 13, rue Chapon (48-04-00-34). Jusqu'au 31 octobre.

SOL LEWITT. Pyramides, aquarelles sur papier. Galerie Yvon-Lambert, 5, rue *Grenier Saint-Lazare* (42-71-04-25). Jusqu'au 10 octobre.

FLORENCE MERCIER. Atelier Guy Mondineu, 36, rue Pastourelle (48-87-84-89). Du 25 *septembre au 25 octobre.*

GABRIELA MORAWETZ. Galerie du Dragon, 19, rue du Dragon (45-48-24-19). Jusqu'au 30 octobre.

DANIEL NADAUD. Galerie Lucien-Durand, 19, rue Mazarine (43-26-25-35). Jusqu'au 5 octobre.

IVAN PICELJ, Remember, Galerie Denise René, 196, boulevard Saint-Germain (42-22-77-57). Jusqu'au 25 septembre.

JEAN-LUC POIVRET. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Jusqu'au 29 octobre.

YVES REYNIER, Galerie Baudoin-Lebon, 34, rue des Archives (42-72-09-10). Jusqu'au 1er novembre.

SARKIS, Chambre sourde. Galerie de Paris, 6, rue du Pont-de-Lodi (43-25-42-63). Jusqu'au 31 octobre.

THOMAS SCHUTTE, Galerie Crousel-Hussenot, 5 bis, rue des Haudriettes (48-87-60-81). Jusqu'au 20 octobre.

LISA SANTOS SILVA. Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (43-54-22-40). Jusqu'au 18 octobre.

TONY SMITH, *Sculptures 1961-1963,* Galerie Daniel-Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 15 octobre.

TREIZENEM, Galerie Jean-Pierre Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Isle (46-33-56-02). Jusqu'au 25 octobre.

CY TWOMBLY, Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Jusqu'au 6 novembre.

NICOLAS VIAL, « L'Art et la presse ». Galerie Art Contemporain, 22, rue de l'Odéon (46-33-49-24). Jusqu'au 20 octobre.

JEAN-LOUIS VILA. Galerie d'art contemporain, 119, rue Vieille-du-Temple (48-04-89-40). Jusqu'au 16 octobre.

JEAN-PIERRE WATCHI, Galerie Samy Kinge, 54, rue de Verneuil (42-61-19-07). Jusqu'au 4 octobre.

MAX WECHSLER, Galerie Jean Fournier, 44, rue Quincampoix (42-77-32-31). Jusqu'au 9 octobre.

En province

AMIENS. Pierre Mabille. Maison de la culture, place Léon Gontier (22-91-83-36). Jusqu'au 26 octobre.

ANGERS. Archéologie de la France rurale, de la préhistoire aux temps modernes. Musée des Beaux-Arts, 101, rue du Musée. Jusqu'au 30 novembre.

ARRAS. Le Trésor de la cathédrale d'Arras. Musée des Beaux-Arts d'Arras (Palais Saint-Vaast). Jusqu'au 13 octobre.

BAR-LE-DUC. L'Eternité heureuse : Travaux de Pascal Kern, Bernard Faucon et Georges Rousse. Musée de Bar-le-Duc, Esplanade du Musée (20-76-14-67).

CADILLAC. Alain Lestié. Château des ducs d'Epernon (56-27-31-08). Jusqu'au 15 octobre.

CAEN. L'allégorie dans la peinture. La représentation de la charité au XVIIe siècle. Musée des Beaux-Arts, château (31-85-28-63). Jusqu'au 13 octobre.

CALAIS. Matière première. Musée des beaux-arts, 25, rue de Richelieu (21-97-99-00) Jusqu'au 15 novembre. Daniel Authouart. Galerie de l'Ancienne Poste, 13, boulevard Gambetta (21-36-67-14). Jusqu'au 23 novembre.

CHAMBÉRY. Les Celtes et les Alpes. Musée savoisien, square Lannoy-de-Bissy (79-33-44-48). Jusqu'au 31 octobre.

COLMAR. Bryen. Musée d'Unterlinden, place d'Unterlinden (89-41-89-23). Jusqu'au 5 octobre.

LA ROCHELLE. Jeanclos : le tympan de Saint-Ayoul. Tour Saint-Nicolas (46-41-37-79). Jusqu'à fin octobre.

LYON. Alexandre Trauner, 50 ans de cinéma. Institut Lumière, 25, *rue* du Premier-Film (78-00-86-68). Jusqu'au 14 décembre.

MARCQ-EN-BARŒUL. Le symbolisme et la femme. Fondation Septentrion (20-46-26-37). Jusqu'au 30 novembre.

MENTON. Michel Ismard. Palais Carnolès, avenue de la Madone (93-35-49-71). Jusqu'au 2 novembre.

NICE. Delacroix : peintures et dessins d'inspiration religieuse. Musée national message biblique Marc Chagall, avenue du Docteur-Ménard (93-81-75-75). Jusqu'au 6 octobre.

ORLÉANS. Auguste Chabaud. Musée des beaux-arts, 1, place de la République (38-53-39-22). Jusqu'au 13 octobre.

POITIERS. La nouvelle photographie en France 1919-1939. Musée Sainte-Croix – rue Saint-Simplicien. Jusqu'au *15* novembre.

RENNES. Erik Dietman. Réflexions sur la sculpture moderne. La criée, halles centrales, place Honoré-Commeurec (99-78-18-20). Jusqu'au 11 octobre.

STRASBOURG. Jean Arp. Musée d'art moderne, 1, rue du Vieux-Marché-aux-Poissons (88-32-46-07). Jusqu'au 16 novembre.

TOULON. Kijno, trente ans déjà. Jusqu'au 7 décembre. Didier Demozay. Jusqu'au *12* novembre. Musée, 113, bd Leclerc (94-93-15-54).

TOURCOING. Jean Fautrier. Les Estampes 1923-1964. Musée des Beaux-Arts, 2, rue Paul-Doumer (20-25-38-92). Jusqu'au 2 novembre.

VALENCE. Fluxus en Rhônes-Alpes. Musée de Valence, 4 place des Ormeaux. Jusqu'au 23 novembre.

VILLENEUVE-D'ASCQ. Gina Pane – La légende dorée 84/86. Musée d'art moderne, allée du *Musée*. Jusqu'au 7 décembre.

THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

LES FEMMES SAVANTES, TBB Boulogne (46-03-60-44), 20 h 30, dim. 15 h 30 (24).

COMÉDIE SANS TITRE OU LA RÉGÉNÉRATION, Th. du Marais (42-78-03-53), 20 h 30 (24).

Y A-T-IL UN OTAGE DANS L'IMMEUBLE ? Daunou (42-61-69-14), 21 h, dim. 15 h (Mar., D. s.) (25).

LA CLÉ, Chaillot (47-27-81-15), 20 h 30, dim. 15 h (25).

TEL QUEL, Studio des Champs-Élysées (47-23-35-10), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 (25).

LILA, Th. d'Ivry (46-72-37-43), 20 h 30, dim. 17 h (25).

LE HORLA, Escalier d'Or (45-23-15-10), jeu., vend. 21 h, sam. 18 h 30, dim. 17 h 30 (25).

MON PANTHÉON EST DÉCOUSU, Gymnase (42-46-79-79), 20 h 40, dim. 16 h (25).

L'HOMME GRIS, Petit Marigny (42-56-04-41), 21 h, dim. 15 h, 18 h (25).

LA TOUR DE NESLE, Carré Sylvia Monfort (42-77-50-97), 20 h 30 (26).

DIX ANS DE SES VICES, MARIANNE SERGENT, Palais des Glaces (46-07-49-93), 20 h 30 (26).

B. 29, Porte Saint-Martin (46-07-37-53), 21 h, sam. 18 h, 21 h, dim. 15 h (26).

HÉLOISE ET ABELARD, Th. de L'Aquarium, Cartoucherie (43-74-99-61), 20 h 30, dim. 16 h (26).

UN AMOUR DE PUNK, Palais des Glaces (46-07-49-93), 21 h (29).

MARY CONTRE MARY, Grand Hall Montorgueil (45-39-97-83), 20 h 45, dim. 18 h 30 (30).

STARS DU TROTTOIR, Th. Malakoff (46-55-43-45) (28, 29, 30-9).

Les salles subventionnées

OPÉRA (Palais Garnier) (47-42-57-50), sam., mar. 18 h 30 : Don Carlos.

COMÉDIE FRANÇAISE (40-15-00-15), mer. 14 h 30, ven., dim., mar. 20 h 30 : le Bourgeois gentilhomme ; mer., sam. 20 h 30 : Un chapeau de paille d'Italie ; jeu., lun. 20 h 30, dim. 14 h 30 : Bérénice.

Théâtre Sylvia Monfort (42-77-50-97), mer., ven., sam., mar. 20 h 30 ; jeu. 19 h 30 : dim. 16 h : la Tour de Nesle, d'Alexandre Dumas.

CHAILLOT (47-27-81-15), 20 h 30 ; dim. 15 h : la Clé, d'Eugène Labiche et Alfred Duru.

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17) (D), 20 h 30 : la Repasseuse.

ANTOINE (42-08-77-71) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Lily et Lily.

ARCANE-THÉATRE (43-38-19-70) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, dim. 17 h : Motus-Théâtre (mimes), dern. le 28.

ATELIER (46-06-49-24) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h 30, dim. 15 h 30 : Adriana Monti.

BOUFFES DU NORD : voir Fest. d'automne.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) (D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : les Amoureux de Molière, dern. le 28.

CARRÉ SILVIA-MONFORT (42-77-50-97) 20 h 30 : la Tour de Nesle.

CARTOUCHERIE, Aquarium (43-74-72-74) (D. soir, L.) 20 h 30, Dim. 16 h. : Héloïse et Abelard « Jours tranquilles en Champagne ».

CENTRE CULTUREL SUISSE (42-71-44-50) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 17 h. : Buddy et Fleddo brûlent les planches.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60), 20 h 30 : la Parpaillotte - Souricette - L'Histoire du tigre.

CITHEA (43-57-99-26) (D., L.) 20 h 30 : Savez-vous faire cuire un œuf ? – Sylphide.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 17 h 30, dim. 15 h 30 : Clérambard.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) (M., D. soir) 21 h, dim. 15 h 30 : Revieus dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) (D. soir, L.), 21 h, sam. 17 h 30, dim. 15 h 30 : Poil de carotte.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31) (L.) 20 h 30 : Phèdre.

DAUNOU (42-61-69-14), (D., L.), 20 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ? A partir du 25.

EDOUARD-VII (47-42-57-49) (D., L.) 20 h 30, sam. 16 h 30 et dim. 15 h 30 : la Répétition.

ESCALIER D'OR (45-23-15-10) (J., D.), 21 h, merc., dim. 15 h : Scapin ; jeu., ven. 21 h, sam. 18 h 30, dim. 17 h 30 : le Horla.

ESPACE CARDIN (42-66-27-81) (D. soir, L.) 20 h 30, sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h : la Villa bleue.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19) (D. soir, L.), 20 h, dim. 17 h : Théâtre de feu.

ESSAION (42-78-46-42) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 17 h, dim. 17 h : Aux armes citoyens.

FONTAINE (48-74-74-40) (S. soir, D.), 20 h 30, sam. 17 h : Vingt ans de pianos forcés.

GAITÉ-MONTPARNASSE (42-22-16-18) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : Selon toute ressemblance.

GALERIE 55 (43-26-63-51) (D., L.) 21 h : Happy Days.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61) (D. L.) 19 h : P. Léautaud, ce vieil enfant perdu ; 21 h : Loup entouré de chiens à la tombée de la nuit.

GRAND EDGAR (43-20-90-09) (D.) à 20 h 15 : la Drague ; à 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.

GRAND HALL MONTERGUEIL (42-96-04-06) (D. soir, L.), 20 h 30 + dim. 18 h : la Meute.

HUCHETTE (43-26-38-99) à 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; à 20 h 30 : la Leçon.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99) (D.), 21 h, sam. 18 h : le Système Ribadier.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.), I : 19 h 30 : Embrassons-nous Folleville ; 21 h 30 : l'Amour goût ; II : 19 h 45 : Arlequin serviteur de deux maîtres ; 22 h 15 : Ecoute petit homme.

MADELEINE (42-65-07-09) (D. soir, L.), 21 h, sam. 16 h 30, dim. 15 h : le Silence éclaté.

MARIGNY (42-66-20-75) (D. soir, L.), 21 h, dim. 14 h 30, 18 h 30 : les Brumes de Manchester ?

MARIE-STUART (45-08-17-80) (D. L.), 18 h 30 : Dad ; 20 h 30 : la Bête dans la jungle ; 22 h : le Lieutenant Gustel.

MATHURINS (42-65-90-00) (D. soir, L.) ; 20 45, sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h 30 : les Petits Oiseaux.

MICHEL (42-65-35-02) (Dim. soir, L.), 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MODERNE (48-74-10-75) (Dim. soir, L.), 21 h, sam. 17 h 30, dim. 16 h : l'Entretien de M. Descartes avec M. Pascal le jeune.

MONTPARNASSE (43-22-77-74) Grande salle (D. soir, L.) 20 h 45, sam. 17 h 30, D. 15 h 30 : la Maison du lac ; Petite salle (D. soir, L.) 21 h., dim. 16 h : Violences.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : Le mal court.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (S. soir, D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ?

ŒUVRE (48-74-42-52) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h : L'Escalier.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (S. soir, D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : l'Amuse-gueule.

PLAINE (42-50-15-65) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 17 h. : Un bain de ménage – Mon Isménie.

PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53) (D. soir, L) 21 h., sam. 18 h et 21 h., dim. 15 h. : B 29, à partir du 26.

POTINIÈRE (42-61-44-16) (D. L.), 21 h : les Aventuriers de la gauche perdue.

TAI THÉATRE D'ESSAI (42-78-20-79), I : sam., lun., mar., 20 h 30, dim. 15 h : Antigone ; jeu., ven. 20 h 30, sam. 22 h, dim. 17 h : l'Ecume des jours ; II : sam., mar. 20 h 30, dim. 17 h : Huis clos.

RENAISSANCE (42-08-18-50) (D.), 21 h : la Maison des Jeanne et de la culture.

SALLE BEAUMARCHAIS (43-29-60-22) (D), 20 h 30 : les Vagues.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉS (47-23-35-10) (D. soir, L.) 21 h., sam. 18 h., dim. 15 h 30 : Tel quel, à partir du 30.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h + sam. 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE SAINT-GEORGES (48-78-63-47) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : Faisons un rêve.

THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-60-70) Petite salle ; les 17, 18, 19, 22, 18 h 30 : le Deuil des roses.

TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.), 20 h 15 : A Star is beur ; 21 h 30 : Poivre de Cayenne (dern. le 23) ; 22 h 30 : Mémoire à suivre ; ven. 18 h 30 : Buffo.

TOURTOUR (48-87-82-48) (D. L.), 18 h 30 : Namouna ; 20 h 30 : le Petit Prince ; 22 h 30 : la Nuit des morts de rire.

TRISTAN BERNARD (45-22-08-40) (D.). 21 h : American Buffalo (à partir du 22).

VARIÉTÉS (42-33-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Tombeur, à partir du 18.

Les cafés-théâtres

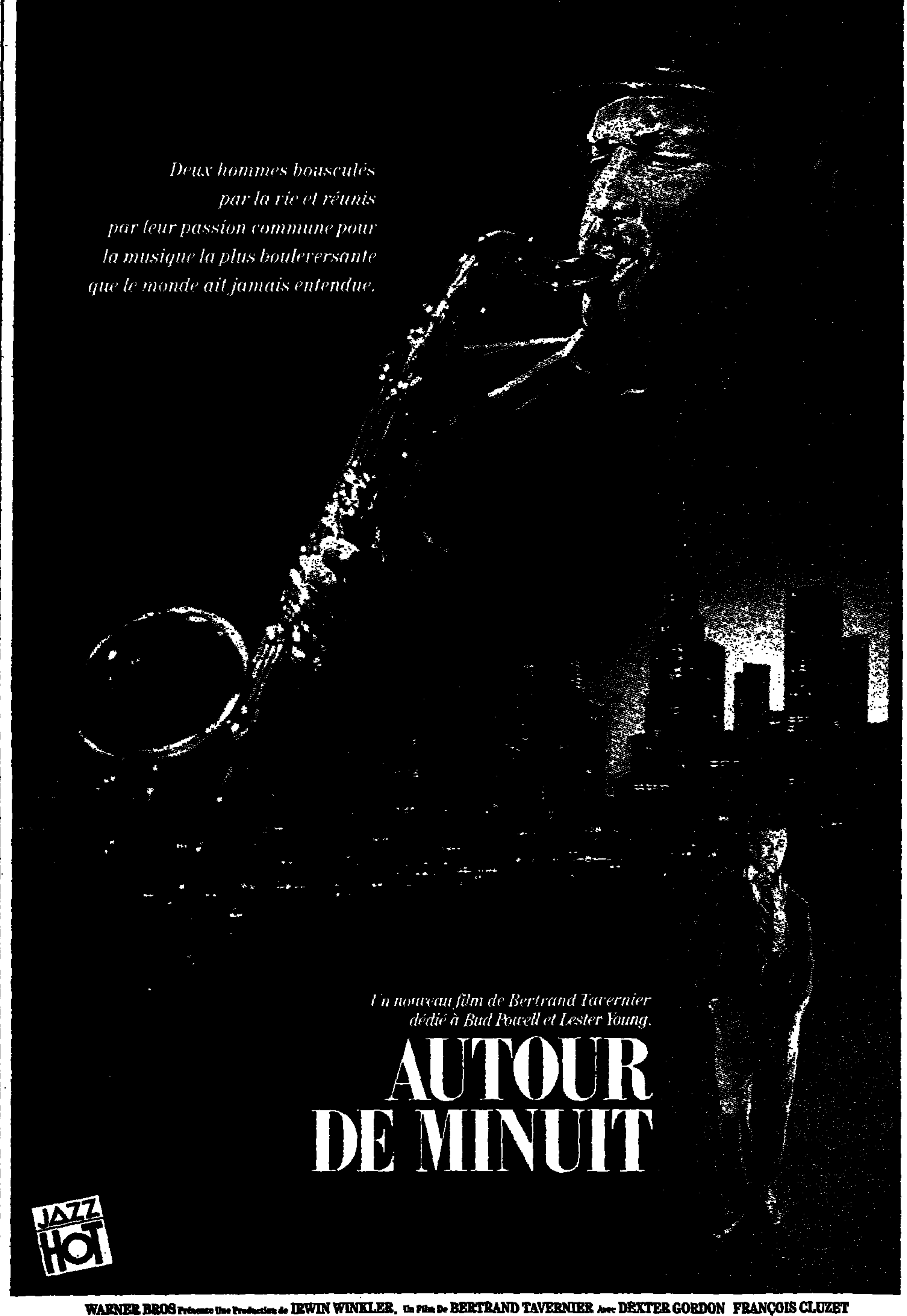
AU BEC FIN (42-96-29-35) (D.), 20 h 15 : l'Orchestre ; (mar.) 21 h 45 : J'assure tes risques ; (D., Mar.) 23 h : De Belleville à Byzance ; L. 23 h : Banc d'essai des jeunes.

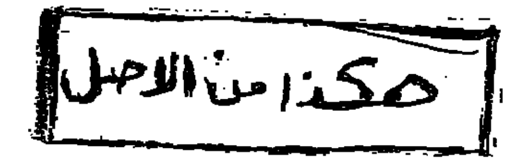
BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84) (D.), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulous ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D.), I. 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) (D., L.), 20 h 15 : Ficelles ; 22 h : la Mort, le Moi, le Nœud.







هكذا من الأصل

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 24 SEPTEMBRE

Septembre 36, les films à l'affiche : 16 h, Sept hommes... une femme, de Y. Mirande ; Carte blanche à Marie Epstein : 19 h, la Glace à trois faces, de J. Epstein. Le Tempestaire, de J. Epstein ; Hommage à Georges Franju : 21 h, Thomas l'Imposteur, de G. Franju.

JEUDI 25 SEPTEMBRE

Septembre 36, les films à l'affiche : 16 h, Golgotha, de J. Duvivier ; 19 h, Les Vingt-huit Jours de Clairette, de A. Hugon ; Hommage à Georges Franju : 21 h, la Faute de l'abbé Mouret, de G. Franju.

VENDREDI 26 SEPTEMBRE

Septembre 36, les films à l'affiche : 16 h, Sacré Léonce, de Christian-Jaque ; 19 h, Tarass Boulba, de A. Granowsky ; Hommage à Georges Franju : 21 h, Nuits rouges, de G. Franju.

SAMEDI 27 SEPTEMBRE

Septembre 36, les films à l'affiche : 15 h, Koenigsmark, de M. Tourneur ; 17 h 15, les Mutinés de l'« Elseneur », de P. Chenal ; 19 h, Liebelei, de M. Ophüls (version allemande) ; Hommage à Georges Franju : 21 h, les Rideaux blancs, de G. Franju ; Un chien de sa chienne, de G. Franju ; Une chance sur un million, de G. Franju.

DIMANCHE 28 SEPTEMBRE

Les grandes restaurations de la Cinémathèque française. Films primitifs du cinéma français : 15 h, Don Quichotte ; Werther, de H. Pouctal ; la Dame aux camélias, de H. Pouctal et A. Calmettes ; Madame Sans-Gêne, de H. Desfontaines et A. Calmettes ; 17 h, Toboggan, de H. Decoin ; Septembre 36, les films à l'affiche : 19 h 15, Une nuit à l'Opéra, de S. Wood ; Hommage à Georges Franju : 21 h, la Ligne d'ombre, de G. Franju.

LUNDI 29 SEPTEMBRE

Relâche.

MARDI 30 SEPTEMBRE

Septembre 36, les films à l'affiche : 16 h, le Coq du régiment, de M. Cammage ; 19 h, l'Ecole des journalistes, de Christian-Jaque ; Hommage à Georges Franju : 21 h, le Dernier Mélodrame, de G. Franju.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 24 SEPTEMBRE

15 h, Der Stolz der Firma, de C. Wilhelm ; 17 h, la Belle de Rome, de L. Comencini (v.f.) 19 h, Une étoile est née, de W. A. Wellman.

JEUDI 25 SEPTEMBRE

15 h, le Rayon de la mort, de L. Koulechov ; 17 h, Champagne Charlie, de A. Cavalcanti (v.o.) ; 19 h, le Quarante et unième, de G. Tchoukrai.

VENDREDI 26 SEPTEMBRE

15 h, The Virginian, de C. B. De Mille ; 17 h, l'Amiral Canaris, de A. Weidenmann (v.f.) ; 19 h, Béatrice Cenci, de R. Freda (v.o.)

SAMEDI 27 SEPTEMBRE

15 h, Les Gaz mortels, de A. Gance ; 17 h, A Bill of Divorcement, de G. Cukor (v.o.) ; 19 h, la Mariée des Andes, de S. Hani ; 21 h 15, l'Amour à vingt ans, de F. Truffaut, R. Rossellini, S. Ishihara, M. Ophüls, A. Wajda.

DIMANCHE 28 SEPTEMBRE

15 h, Maldone, de J. Gremillon ; 17 h, Ivan, de A. Dovjenko (v.o.) ; 19 h, Gengis Khan, de L. Salvador (v.f.) ; 21 h, The Crimson Kimono, de S. Fuller (v.o.).

LUNDI 29 SEPTEMBRE

15 h, l'Arche de Noé, de M. Curtiz ; 17 h, Contre-attaque, de Z. Korda ; 19 h, Fille d'amour, de V. Cottafavi (v.f.).

MARDI 30 SEPTEMBRE

Relâche.

Les exclusivités

ACT OF VENGEANCE (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

AFTER HOURS (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Mercury, 8e (45-62-96-82) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

L'AMOUR SORCIER (Esp., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). — V.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

A PROPOS D'HIER SOIR (A., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). — V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES AVENTURES DE JACK BURTON (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).

BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). — V.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Rialto, 19e (46-07-87-61).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

CASH-CASH (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LE CLOCHARD DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

CLOCK WISE (Brit., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

LE COMPLEXE DU KANGOUROU (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59).

LE CONTRAT (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

CORPS ET BIENS (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

CRAZY FAMILY (Jap., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

CRITTERS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). — V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).

EN DIRECT DE L'ESPACE (A., v.f.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

LA FEMME SECRÈTE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

FX, EFFET DE CHOC (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

GENESIS (Ind., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40). — V.f. : Capri, 2e (45-08-11-69).

HAVRE (Fr.) ; Studio 43 (h.sp.) 9e (47-70-63-40).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). — V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : République Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

HITCHER (A., v.o.) (*) : George V, 8e (45-62-41-46).

L'INVASION VIENT DE MARS (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-46-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Mayfair Pathé, 16e (45-25-27-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

JE HAIS LES ACTEURS (Fr) : Gaumont Halles, 1er (42-26-12-12) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

KARATÉ KID, LE MOMENT DE VÉRITÉ (2) (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76). — V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

LE MAL PAR LE MAL (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

MÉLO (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LE MOME (*) (Fr) : Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MONA LISA (*) (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MORT UN DIMANCHE DE PLUIE (*) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-72-47-94).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-André des Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76). — V.f : Lumière, 9e (42-46-49-07).

OPERA DO MALANDRO (Franco-brésilien, v.o) : Saint-Ambroise (h.sp.), 11e (47-00-89-16).

OTELLO (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57). — V.f. : UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97). — V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE PALTOQUET (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PIRATES (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34). — V.o. et v.f. : George V, 8e (45-42-41-46).

POLTERGEIST (*) (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

PYGMÉES (Fr.) : Cinoches (Hsp), 6e (46-33-10-82 ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LE RAYON VERT (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain des Prés, 6e (42-22-87-23) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42).

RECHERCHE SUSAN DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

RÉGIME SANS PAIN (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

ROMEO ET JULIETTE (Brit., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LE SACRIFICE (Franco-suédois, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

SAUVE-TOI LOLA (Fr.) : Elysées Lincoln, 6e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE SEXE DU DIABLE (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

SOLEIL DE NUIT (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) (hsp.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TOUCH OF ZEN (Chinois, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46).

TOP GUN (A. v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; (v. f.), Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; (v. o.) Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

YIDDISH CONNECTION (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LES FILMS NOUVEAUX

AUTOUR DE MINUIT, film franco-américain de Bertrand Tavernier, v.o. : Gaumont Halles, 1er (42-47-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). — V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

HOUSE, film américain de Stephen C. Miner, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

NUIT D'IVRESSE, film français de Bernard Nauer : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

NUIT DE NOCES CHEZ LES FANTOMES, film américain de Gene Wilder, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LA RAGE DE VIVRE, film américain de Moshe Mizrahi, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). — V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LE TANGO DE NOTRE ENFANCE, film soviétique de Albert Mkrtchian, v.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

THERESE, film français d'Alain Cavalier : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

AVANT-PREMIÈRE

MISSION, film britannique de Roland Joffé : Club de l'Etoile, 17e (43-80-42-05), sam. 20 h et 22 h.

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

A L'EST D'EDEN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

AMADEUS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

AU CŒUR DE LA NUIT (Brit., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

BARRY LYNDON (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BLADE RUNNER (A., v.o.) (*) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

BOUDU SAUVÉ DES EAUX (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (46-22-44-21).

LE CANARDEUR (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

CENDRILLON (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LA CLÉ DE VERRE (A.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

DÉLIVRANCE (A.) (*) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.f.) (**) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS (A., v.f.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

FLIC DE CHOC (A. v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES HAUTS DE HURLEVENT (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

L'HONNEUR DES PRIZZI (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

HUMORESQUE (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

IL ÉTAIT UNE FOIS LA RÉVOLUTION (A., v.f.) : Grand Pavois (h.sp.), 15e (45-54-46-85).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Ambroise (h.sp.), 11e (47-00-89-16).

JAMES BOND CONTRE Dr NO (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

LE JUMEAU (Fr.) : Club, 9e (47-70-81-47).

KAGEMUSHA (Jap., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

LUDWIG (It.) (version intégrale) (v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

NINOTCHKA (A., v.o.) : Action Rive Gauche 5e (43-29-44-40).

LA NUIT (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PETER PAN (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PIC-NIC A HANGING ROCK (Aus., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

REMO SANS ARME ET DANGEREUX (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

ROCKY IV (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (It., v.o.) (*) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

SANG POUR SANG (A., v.o.) (*) : Le Grand Edgar, 14e (43-20-90-09).

SUBWAY (Fr.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA VIE EST UN ROMAN (Fr.) : Grand Pavois (h. sp.), 15e (45-54-46-85).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LES YEUX SANS VISAGE (Fr.) (**) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

Les festivals

W. ALLEN (v.o.), Templiers, 3e (42-72-94-56). En alternance : Manhattan, Woody et les Robots, Zelig, Comédie érotique d'une nuit d'été, Tombe les filles et tais-toi, Broadway Danny Rose, Guerre et Amour, Bananas.

ASPECTS DE LA DANSE (v.o.), Mac-Mahon, 17e (43-80-24-81), mer., sam., mar. : le Tournant de la vie ; jeu., dim. : Noces de sang ; ven., lun. : Nijinsky.

L'ÉTÉ DE LA COLUMBIA (v.o.), Action-Rive-Gauche, 5e (43-29-44-40). mer. : l'Aventure du Texas ; jeu. : Dans la gueule du loup ; ven. : Inspecteur de service ; sam. : Bunny Lake a disparu ; dim. : Notre agent à La Havane ; lun. : Allô brigade spéciale ; mar. : Ce n'est qu'un au revoir.

FESTIVAL FASSBINDER (v.o.), 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68), mer. : la Marchande de quatre saisons ; jeu. : l'Année des treize lunes (**) ; ven. : la Femme du chef de gare ; sam. : les Larmes amères de Petra von Kant ; dim. : Maman Cüster s'en va au ciel ; lun. : Tous les autres s'appellent Ali ; mar. : la Troisième Génération.

J.-L. GODARD, Denfert, 14e (43-21-41-01), dim. 10 h du mat. : Je vous salue Marie ; mar. 15 h 20 : Sauve qui peut la vie.

HUMOUR ANGLAIS/ALEC GUINESS (v.o.), 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00), mer., jeu. : Tueurs de dames ; ven., sam. : l'Homme au complet blanc ; dim., lun., mar. : Noblesse oblige.

LAUREL ET HARDY (v.o), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07), mer. : les Montagnards sont là ; jeu. : C'est donc ton frère ; ven. : les Conscrits ; sam. : les As d'Oxford ; dim. : la Bohémienne ; lun. : Laurel et Hardy au Far-West ; mar. : Tête de pioche.

MONTY PYTHON (v.o.), Parnassiens, 14e (43-20-32-20), mer., ven. : Monty Python, la Vie de Brian ; jeu., dim. : Jabberwocky ; sam., lun. : Monty Python sacré Graal ; mar. : le Sens de la vie.

LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (43-54-51-60) : jeu., sam., lun. : To be or not to be ; mer., ven., dim., mar. : la Folle Ingénue ; mer., sam. : le Ciel peut attendre ; + Action Christine, 6e (43-29-11-30), mer., sam. : That Uncertain Feeling ; jeu., lun. : Sérénade à trois ; dim., mar. : la Huitième Femme de Barbe-Bleue.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07), mer. : le Clan de la caverne des ours ; jeu. : Prunelle Blues ; ven. : L'important c'est d'aimer ; sam. : Lost in America ; dim., mar. : American Justice.

HOMMAGE A A. RESNAIS, Le Latina, 4e (42-78-47-86) : mer., dim. : l'Amour à mort ; jeu. : Mon oncle d'Amérique ; ven., lun. : Muriel ; sam., mar. : La vie est un roman.

ROHMER, République-Cinéma, 11e (48-05-51-33), mer. 17 h 40 : Perceval le Gallois ; jeu. 20 h : Pauline à la plage ; ven. 20 h : les Nuits de la pleine lune ; sam. 12 h : la Carrière de Suzanne + la Boulangère de Monceau ; jeu. 22 h, dim. 18 h : Ma nuit chez Maud ; dim. 12 h : la Marquise d'O ; mer., lun. 20 h : la Femme de l'aviateur ; lun. 14 h : le Beau Mariage + Denfert, 14e (43-21-41-01), mer. 20 h, dim. 18 h : les Nuits de la pleine lune ; lun. 15 h 40 : la Carrière de Suzanne + la Boulangère de Monceau ; ven. 20 h, dim. 16 h : la Femme de l'aviateur ; jeu. 18 h 20 : le Beau Mariage ; sam., mar. 20 h : Ma nuit chez Maud ; dim. 12 h : Pauline à la plage.

TARKOVSKY (v.o.), Denfert, 14e (43-21-41-01), ven. 22 h : Nostalghia ; dim. 21 h 30 : Solaris ; ven. 14 h, mar. 17 h 40 : Stalker ; ven. 15 h, lun. 21 h : Andreï Roublev ; jeu. 14 h : l'Enfance d'Ivan + le Rouleau compresseur ; jeu., mar. 22 h : le Miroir.

LA TRILOGIE DE LA GUERRE DES ÉTOILES (A, v.o. et v.f.), Espace-Gaîté, 14e (43-27-95-94), Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

F. TRUFFAUT, Denfert, 14e (43-21-41-01), mer. 14 h : l'Argent de poche ; jeu. 16 h 20 : la Peau douce ; mer. 16 h, sam., dim. 14 h : les 400 Coups ; sam. 22 h : Jules et Jim ; lun. 12 h : l'Homme qui aimait les femmes ; sam. 12 h 20 : Tirez sur le pianiste ; mer. 18 h, sam. 16 h : l'Enfant sauvage.

VIVE LA REPRISE (vo), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 14 h : Prends l'oseille et tire-toi ; 15 h 35 : Port Royal ; 17 h 20 : Monica ; 19 h : Secret Honor ; 20 h 35 : l'Indiscret ; 22 h 35 : le Cri.

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 24 SEPTEMBRE

Salle Pleyel, 22 h 30 : Orchestre de Paris, dir. : D. Barenboïm (Beethoven).

La Table verte, 22 h : P. Silvestre (Chopin, Ravel, Prokofiev...).

Auditorium des Halles, 20 h 30 : Quatuor A. Flammer (Liszt).

JEUDI 25 SEPTEMBRE

La Table verte, 22 h : voir le 24.

Salle Pleyel, 20 h 30 : voir le 24.

Maison de l'Amérique latine, 18 h 30 : Y. Le Goff, Ch. Roca, Ph. Delihaye, B. Schönberg.

Eglise St-Jacques du Haut-Pas, 20 h 45 : I. Maréchal, J. Vandeville (Haendel, Mozart, Telemann...).

Institut polonais, 20 h 30 : K. Radziwonowicz (Chopin, Liszt, Szymanowsky...).

VENDREDI 26 SEPTEMBRE

Salle Pleyel, 20 h 30 : voir le 24.

La Table verte, 22 h : voir le 24.

Eglise St-Merri, 21 h : V. Lorand, Th. Pecou (Bach, Alain, Messiaen).

Eglise suédoise, 18 h : M. Rodin, M. Nystrom (Stenhammar, Peterson-Berger).

Centre Bösendorfer, 18 h 30 : L. Lopez-Cosani (Soler, Beethoven, Chopin) ; 21 h : F. Cornu (Bach, Mozart, Chopin).

SAMEDI 27 SEPTEMBRE

La Table verte, 22 h : voir le 24.

Eglise Saint-Merri, 22 h : voir le 24.

Eglise suédoise, 18 h : M. Rodin, M. Nystrom (Stenhammar, Peterson-Berger).

Centre Bösendorfer, 18 h 30 : L. Lopez-Cosani (Soler, Beethoven, Chopin) ; 21 h : F. Cornu (Bach, Mozart, Chopin).

DIMANCHE 28 SEPTEMBRE

Eglise Saint-Merri, 16 h : P. Marrouflei (Bach, Mozart, Chopin...).

Notre-Dame, 17 h 45 : G. Krogh (Bach, Liszt, Gade)...

FIAP, 19 h 30 : Musique de l'Inde.

Eglise des Billettes, 17 h : Ph. Pelissier, O. Benes (Haendel, Telemann, Purcell...).

Galerie Peinture fraîche, 18 h : Ch. Ralf, F. Maciocchi (Wagner, Schubert).

LUNDI 29 SEPTEMBRE

FIAP, 21 h : Ph. Andino, Y. Nommick (Mozart, Wieniawski, Sarasate...).

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre symphonique du Bolchoï, dir. : A. Lazarev (Chopin, Chostakovitch).

Athénée, 20 h 30 : B. Hendricks.

MARDI 30 SEPTEMBRE

Eglise St-Séverin, 21 h : Orchestre et Chorale P. Kuentz (Haydn).

Salle Gaveau, 20 h 30 : D. Varsano (Beethoven, Liszt, Chopin).

Centre culturel suédois, 20 h 30 : M. Rodin, M. Nystrom (Brahms, Jacobson, Linde...).

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : R. Villas, dern. le 18 ; le 30 : E. Constantin, L. Vertenuis, M. Quesado, M. Anselem.

BATACLAN (47-00-30-12), 20 h 30 : Sapho, dern. le 27.

BERCY, Palais Omnisports (43-46-12-21) les 29, 30 à 20 h 30 : Z.Z. Top.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : les 24, 25, 26, 27 : J. Caroff ; les 28, 29, 30 : S. Lacroix.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), mer. Gam Gam and the Goma ; jeu., vend., sam. Pan African System.

CITHEA (43-57-99-26), le 24 à 19 h 30 : C. Astier, V. Merveille ; le 25 à 20 h : Empty Eye ; le 26 à 20 h : Bouche à bouche ; le 27 à 19 h 30 : M. Sugar, à 22 h 15 : Anchrist ; le 29 à 20 h : Double zéro ; le 30 à 20 h : R. Raux.

DUNOIS (45-84-72-00), 20 h 30, le 25 : J. Armal ; les 26, 27 : Ben Zimet ; le 28 : J.-J. Ruhlmann.

GIBUS (47-00-78-88), 22 h, les 26, 27 : B. Earley.

KISS (48-87-89-64), 23 h, le 24 : Waïsa ; les 25, 26 : Amala ; le 27 : Aye.

MAGNETIC TERRACE (42-36-26-44), 22 h : Lavelle (dern. le 27) ; le 30 : Seteto Tango.

MONTANA (45-48-93-08), les 24, 25, 26 : M. Saury ; les 27, 28 : M. Anconina.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 21 h, les 29, 30 : Clarinette Connection.

NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30, le 24 : B. Hardman, J. Cook Quintet ; le 25 : A. Peacock Band ; le 27 : Ousmane Kouyate.

OLYMPIA (47-42-25-49), 20 h 30, le 24 : Ray Vaughan.

PALAIS DES SPORTS (42-28-40-90) les 29, 30, à 20 h 20 : ZZ. Top.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h : mer. : C. Bolling ; jeu. : M. Zanini ; ven. : Whoopee Makers ; sam. : E. Breton Makers ; lun. : M. Bernard ; mar. : Hartley's Jazz.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59), 22 h : mer. : Watergate Seven + One ; jeu. : O. Franc Quintet ; ven. : JCJC Old Fine Stomers ; sam. : Caldonia ; lun. : New Jazz Bandars ; mar. : C. Bolling.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h, mer. : R. Raux.

LA PINTE (43-26-26-15), 21 h, les 24, 25 : Ratikan Blues ; les 26, 27 : Jazz Quatre.

SLOW CLUB (42-33-84-30), (D. L.) 21 h 30 : D. Doriz, (dern. le 27) ; à partir du 30 : R. Guerin.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : Ch. Vander.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37) (D., L.), 22 h + ven. et sam. à 24 h : O. Piro Quintet ; le 28 à 21 h : Trio Davenport.

Festival d'automne

(42-96-12-27)

Mogador (mer., mar.), 20 h 30, dim. 14 h 30 et 20 h 30 : le Rêve dans le pavillon rouge.

Théâtre national de Chaillot (dim. soir, lun., mar.) 20 h 30, dim. 15 h : Twyla Tharp.

Bouffes du Nord (dim. soir, lun.) 20 h 30, dim. 15 h : le Discours des animaux.

Bobigny, MC 93, (dim., lun., mar.) 21 h ; dim. 16 h : Alceste.

Comédie-Française, les 25, 29 à 20 h 30, le 28 à 14 h 30 : Bérénice.

Vitry, Studio-Théâtre (dim. soir, lun.) 20 h 30, dim. 17 h : la Métaphysique d'un veau à deux têtes.

Créteil, Maison des arts, le 30 à 20 h 30 ; Compagnie Bagouet.

Centre G. Pompidou, les 24, 25, 26, 27 à 20 h 30 : Images Dance Compagny ; le 29 à 20 h 30 : D. Dunn.

Danse

BASTILLE (43-57-42-14), les 24, 25, 27, 28, 30, à 21 h : Kazuo Ohno.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : Avec Rainer Maria Rilke.

PALAIS DES CONGRÈS (47-58-14-94) (L.), 20 h 30, sam. 14 h 30, dim. 15 h : Ballet Bolchoï, à partir du 27.

PALAIS DES SPORTS (42-28-40-90), le 30, à 20 h 30 : A. Aley.

18-THÉATRE (42-26-47-47) (D. soir) 20 h 30, dim. 16 h : Compagnie Hors Taxe, dern. le 28.

En région parisienne

AULNAY-SOUS-BOIS, Espace J.-Prévert (48-68-00-22) ; les 26, 30 à 21 h, le 28 à 16 h : Furia andalouse.

CHEVILLY-LARUE, CC (46-86-54-48), le 27 à 19 h 30 : Cabaret Couleurs.

CRETEIL, Maison des arts (48-99-18-88), le 30 à 20 h 30 : Assaï.

MARNE-LA-VALLÉE, Troisième Festival de Jazz (60-05-64-87).

SCEAUX, Vingt-Huitième Festival de l'Orangerie (46-60-07-79), le 27 à 17 h 30 : Ensemble vocal M. Piquemal (Schubert, Brahms) ; le 28 à 11 h : J. Bourges-Maunoury (Schubert) ; 17 h 30 : P. Fontanarosa, J.-C.-Pennetier (Beethoven).



Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 24 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Série noire : Pitié pour les rats.
Téléfilm de Jacques Ertaud. Avec Roger Dumas, Geneviève Fontanel, Bruno Alain, Michel Beaune, Xavier Deluc, Cécile Badi.
▶ *L'histoire d'une famille de petits cambrioleurs mêlée par hasard au terrorisme international.*

22 h 5 Magazine : Infovision.
D'A. Denvers, R. Pic, M. Albert, J. Decornoy et B. Laine.
Au sommaire : « Chili, les combattants de l'ombre » ; « Naissance d'une voiture » ; « La Seyne sur peur ».

0 h Journal.
0 h 15 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A2



20 h 35 Variétés : Le grand échiquier.
Emission présentée par Jacques Chancel et organisée au profit de la recherche contre le cancer, en hommage à l'Institut Weizmann.
Au programme : l'Orchestre symphonique de Jérusalem ; l'orchestre de Norvège ; Raphaël Oleg, violoniste ; Paul et Maud Tortelier, violoncellistes ; Maria Joao Pires, pianiste ; Shlomo Mintz, violoniste ; Aled Jones, soprano ; Adelia Pena, violoniste ; Patrick Dupond et Sylvie Guillem de l'Opéra de Paris ; Angelo Branduardi. Sont invités : les professeurs André Lwoff, Jean Dausset, Yves Pouliguen, Lucien Israël, Léo Sachs, François Gros, Robert Aron Brunetière, Aryen Devoratzky, président de l'Institut Weizmann, Mme Simone Weil, présidente d'honneur, et le docteur Ovadia Soffer, ambassadeur d'Israël en France...

23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Variétés : C'est aujourd'hui demain.
Emission de Guy Lux et Noël Héry sur le thème « Nostradamus ».
Invités : Jean-Charles de Fontbrune et la célèbre gitane Sterna Weltz, Elisabeth Tessier ; variétés avec le groupe Images, Jeanne Mas, Pierre Bachelet, Den Arrow et Francis Lalanne.

21 h 55 Magazine : Thalassa.
22 h 40 Journal.
23 h 10 Magazine : Pare-choc.
23 h 40 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

21 h, Cinéma : *Blessure* ■ film de *Michel Gérard* ; 22 h 15, Flash d'informations ; 22 h 30, Cinéma : la Septième Cible ■ cycle Lino Ventura. Film de Claude Pinoteau ; 0 h 10, Cinéma : Tristesse et beauté, film de Joy Fleury ; 1 h 45, Série : Rawhide ; 2 h 35, Document : Animaux d'Australie.

LA « 5 »

20 h 30, Série : L'inspecteur Derrick ; 21 h 35, Série : Arabesque ; 22 h 25, Série : Supercopter ; 23 h 20, Série : Star Trek.

TV 6

20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6 (rediff.) ; 0 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Pour ainsi dire. Numéro spécial consacré à la poésie indienne du vingtième siècle.
21 h 30 Musique : Perspectives du vingtième siècle. Les rapports entre la musique contemporaine et le jazz. Œuvres de Stravinski, Rzewski, Fouquey, Zimmermann, Abrams, Braxton.
22 h 30 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert en direct du Grand Auditorium de Radio-France : *la Reine, symphonie n° 85 en si bémol majeur*, de Haydn ; *Concerto pour piano et orchestre n° 22 en mi bémol majeur, K 482*, de Mozart ; *Symphonie n° 2 en ré majeur, op. 36*, de Beethoven, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. Marek Janowski ; soliste : Emmanuel Ax, piano.
23 h Les soirées de France-Musique.

Jeudi 25 septembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

13 h Journal.
13 h 50 Série : Dallas (rediff.).
14 h 40 Ravi de vous voir.
15 h 25 Quarté à Maisons-Laffitte.
15 h 45 Feuilleton : Paul et Virginie.
16 h 15 Variétés : Show bises.
17 h 25 Téléfilm : Le vignoble des maudits (rediff.).
18 h 25 Mini-journal.
18 h 35 La vie des Botes.
19 h 10 Feuilleton : Santa Barbara.
19 h 40 Cocoricocoboy.
20 h Journal.
20 h 30 Questions à domicile :
Une émission de Pierre-Luc Séguillon, Anne Sinclair et Alexandre Tarta.
▶ *Avec Mgr Decourtray, archevêque de Lyon.*
21 h 50 Feuilleton : Tous les fleuves vont à la mer.
23 h 5 Journal.
23 h 20 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A2

13 h Journal.
13 h 50 Magazine : Aujourd'hui la vie.
15 h Feuilleton : les Cousins de la Constance.
16 h C'est encore mieux l'après-midi.
17 h 35 Récré A2.
18 h 5 Série : Capitol.
18 h 30 Magazine : C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Actualités régionales.
19 h 40 Expression directe.
20 h Journal.
20 h 30 D'accord, pas d'accord.
20 h 35 Cinéma : Signé Arsène Lupin ■
Film franco-italien d'Yves Robert (1959). Avec Robert Lamoureux, Yves Robert, Alida Valli, Roger Dumas, Jacques Dufilho, Michel Etcheverry, Judith Magre.
22 h 15 Volley-ball : championnats du monde.
23 h 45 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

13 h Feuilleton : Demain l'amour.
13 h 30 Muppets show.
14 h Magazine : Thalassa (rediff.).
14 h 30 Série : Bizarre, bizarre.
15 h Boîte aux lettres (rediff.).
16 h Documentaire : Architecture et géographie sacrées.
17 h Série : Les secrets de la mer Rouge.
D'après Henri de Monfreid. La route des perles.
17 h 30 Série : Huckleberry Finn et Tom Sawyer.
17 h 55 Croqu'Soleil.
19 h Le 19-20 de l'information.
19 h 15 Actualités régionales.
19 h 55 Dessin animé : Les entrechats.
20 h 5 Les jeux à Charleville-Mézières.
20 h 35 Cinéma : Un amour de Swann ■■■
Film de Volker Schlöndorff (1984). Avec Jeremy Irons, Ornella Muti, Alain Delon, Fanny Ardant, Marie-Christine Barrault, Anne Bennent, Nathalie Juvet, Charlotte Kerr.
En 1880, Charles Swann, riche bourgeois juif, épris d'Odette de Crécy, traverse, en une journée, tous les endroits à la mode et certains lieux louches, cherchant la vérité sur cette femme qu'il épousera. Le projet enfin réalisé d'une adaptation de l'œuvre de Proust. L'épisode Un amour de Swann *et quelques situations empruntées ailleurs ont été transposés avec intelligence et finesse, dans un style cinématographique faisant comprendre les « sensations » des personnages et traduisant un aspect fondamental de la démarche littéraire proustienne : la chronique d'une époque et de milieux fermés sur eux-mêmes. Un événement à tous égards (Delon en Charlus, quel comédien !).*
22 h 30 Journal.
22 h 55 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

12 h 30, Magazine : Direct ; 14 h, Cinéma : le Privé de ces dames ■ film de Robert Moore ; 15 h 25, Cinéma : les Yeux de Laura Mars ■■ film d'Irvin Kershner ; 17 h 25, Série : Cisco Kid ; 18 h 5, Dessins animés ; 18 h 15, Jeu : Les affaires sont les affaires ; 18 h 45, Top 50 ; 19 h 15, Zénith ; 20 h 5, Starquizz ; 20 h 30, Les triplés ; 20 h 35, Cinéma : Haute tension □ film de Rémi Kramer ; 22 h 20, Flash d'informations ; 22 h 30, Cinéma : Damien (la Malédiction 2) □ film de Don Taylor ; 0 h 15, Cinéma : Dreamscape ■ film de Joseph Ruben ; 1 h 50, Automobile : Magazine de la voiture ancienne ; 2 h 40, Série : Batman.

LA « 5 »

16 h 30, Série : Jaimie ; 17 h 20, Série : Shérif, fais-moi peur ; 18 h 15, Série : K 2000 ; 19 h 10, Série : Happy Days ; 19 h 35, Série : Star Trek ; 20 h 30, Feuilleton : Racines (6e épisode) ; 22 h 5, Série Lou Grant ; 23 h 10, Feuilleton : Racines (6e épisode ; 0 h 35, Série : Star Trek ; 1 h 30, Série : Lou Grant.

TV 6

14 h, Tonic 6 ; 17 h, Système 6, invitée : Carole Arnaud ; 19 h, NRJ 6, invitée : Belinda Carlisle ; 20 h, Tonic 6 ; 22 h, NRJ 6 (rediff.) ; 23 h, Profil 6, invité : Julian Lennon ; 0 h, Tonic 6.

FRANCE-CULTURE

20 h Musique : Mode d'emploi. Les écrits sur la musique de E.T.A. Hoffmann.
20 h 30 L'odeur du fou ou le sacrifice amoureux, d'Alexandre Koffler.
21 h 30 Musique : Perspectives du vingtième siècle.
22 h 30 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 4 Jazz d'aujourd'hui.
20 h 15 Concert en direct du théâtre de Vevey : *Trois airs*, de Purcell ; *la Vie et l'Amour d'une femme, op. 42*, de Schumann ; *Canciones*, de Braga ; *Sept chansons populaires espagnoles*, de M. de Falla, interprétées par Teresa Berganza, mezzo-soprano, et Juan Antonio Alvarez-Parejo, piano.
23 h Les soirées de France-Musique : Autour de Kathleen Ferrier.



Informations « services »

PARIS EN VISITES

VENDREDI 26 SEPTEMBRE

« Les appartements royaux du Louvre », 15 heures, église Saint-Germain-l'Auxerrois (C.A. Messer).

« Les cours des miracles, évocation de la corporation des voleurs, et des mendiants, des malingreux, des francs mitoux, du grand coesre et des archisuppots », 15 heures, métro Bonne-Nouvelle (devant poste) (M. Pohyer).

« Les salons du palais du Luxembourg, la salle du Sénat », 13 h 45, devant palais Luxembourg (M. Banassat).

« Le procès des Templiers. La vie conventuelle. Philippe le Bel face à la papauté », 15 heures, sortie métro Temple (I. Hauller).

« Jardins et hôtels de la rue du Bac », 14 h 30, métro Bac (Paris pittoresque et insolite).

« De l'église Saint-Germain à la muraille de Philippe Auguste », 14 h 30, devant église (Approche de l'art).

« Exposition Yves Saint Laurent », 15 heures, 111, rue de Rivoli (P.Y. Jaslet).

« Le vieux village de Montmartre », 15 heures, métro Lamarck-Caulaincourt (G. Botteau).

« Hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie (Les Flâneries).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Le Marais sous Louis XIII », 14 h 30, église Saint-Paul (M.G. Leblanc).

« Le vieux Marais inconnu », 14 h 30, église Saint-Paul (Vieux Paris).

« Le Marais », 14 heures, sortie métro Saint-Paul (S. Rojon).

« Jardins et abbaye de Saint-Germain-des-Prés », 14 h 30, porche église (Arts et curiosités de Paris).

« L'hôtel Biron et le musée Rodin », 14 h 45, 77, rue de Varennes (V. de Langlade).

CONFÉRENCES

Maison de l'Amérique latine, 217, boulevard Saint-Germain, 18 h 30 : « Femmes et écriture », avec Lygia Fagundes Telles.

11 *bis*, rue Keppler, 20 h 15 : « Réincarnation et Karma).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 24 septembre 1986 :

UN DÉCRET

● N° 86-1055 du 23 septembre 1986 fixant le régime financier des céréales pour la campagne 1986-1987.

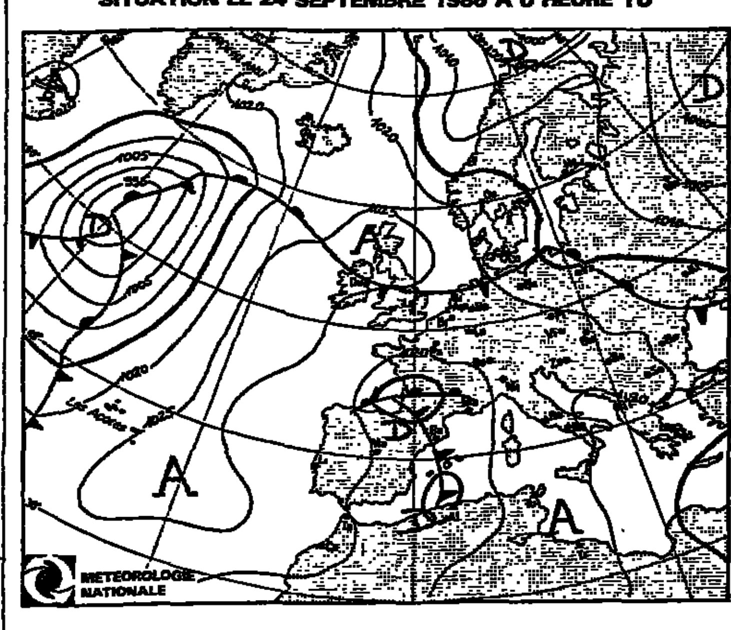
UN ARRÊTÉ

● Du 5 septembre 1986 relatif à l'affichage sur les véhicules d'un certificat d'assurance.

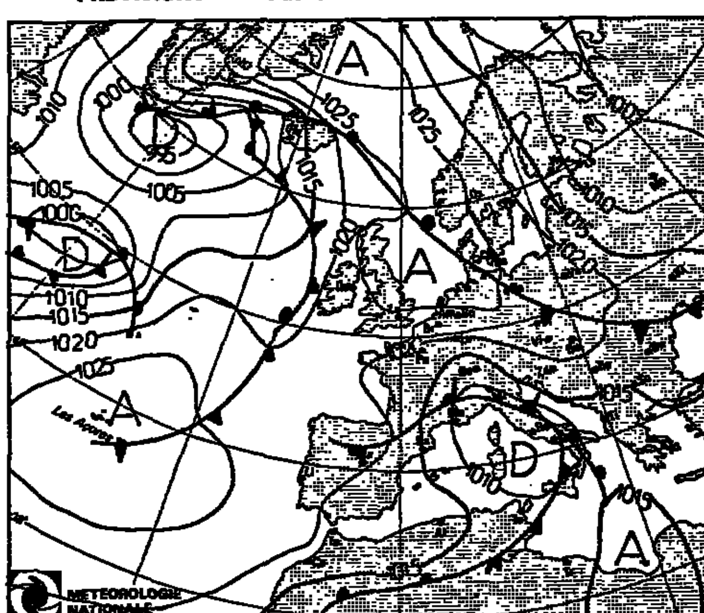
● **COLLOQUE : Les assises du CNPF.** – Les assises du CNPF, qui coïncident avec le quarantième anniversaire de l'organisation patronale, auront lieu le 30 septembre de 9 heures à 16 h 30 au Zénith, parc de La Villette. 2 500 chefs d'entreprise et plusieurs centaines de jeunes sont attendus pour débattre autour du thème « Jeunesse et entreprises ».

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 24 SEPTEMBRE 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 26 SEPTEMBRE A 0 HEURE TU

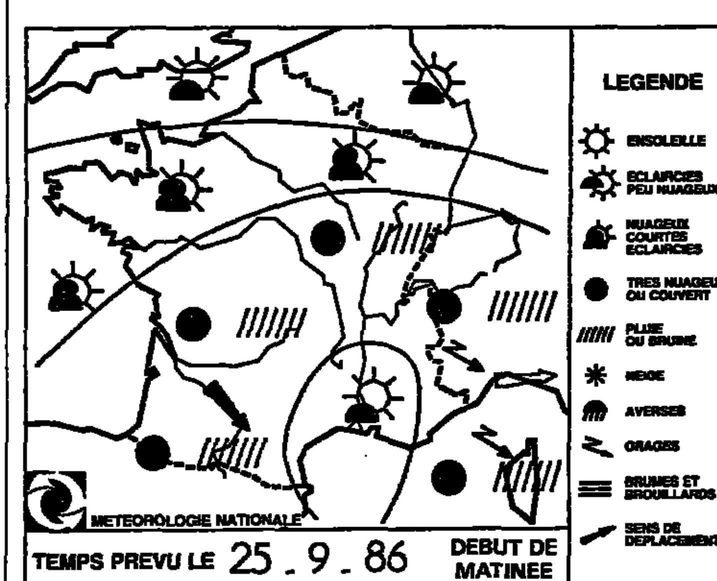


Evolution probable du temps en France entre le mercredi 24 septembre à 0 heure et le jeudi 25 septembre à 24 heures.

La dépression du golfe de Gascogne va se décaler vers la Méditerranée, entraînant avec elle une perturbation qui donnera des pluies orageuses abondantes sur le sud-est du pays.

Jeudi matin : le ciel sera très nuageux sur l'ensemble du pays excepté sur le Nord où l'on observera encore de belles éclaircies. Ces nuages seront accompagnés de pluies de la Franche-Comté au Centre et aux Pyrénées, d'ondées orageuses des Alpes à la Côte d'Azur et à la Corse. Ces précipitations épargneront le golfe du Lion et la vallée du Rhône où le mistral et la tramontane souffleront modérément. En cours de journée, les pluies régresseront vers le sud, se limitant progressivement au sud de la Loire, tandis que les orages se décaleront vers l'est. De la Bretagne au nord du Bassin parisien et à l'Alsace, des éclaircies se développeront tandis que les nuages resteront nombreux plus au sud.

Les vents seront modérés de nord-est sur la moitié nord, de sud-est des Alpes à la Corse. En cours de journée, le mistral et la tramontane se renforceront. Les températures minimales seront voisines de 8 à 10 degrés sur la moitié nord, de 12 à 14 degrés sur la moitié sud. Les maximales iront de 16 à 24 degrés du Nord au Sud.



TEMPÉRATURES maxima - minima
Valeurs extrêmes relevées entre le 23-9-1986 à 6 h TU et le 24-9-1986 à 6 h TU

Temps observé le 24-9-1986 à 6 heures TU

FRANCE

AJACCIO	25	14	N
BIARRITZ	21	15	P
BORDEAUX	25	16	O
BOURGES	22	14	P
BREST	15	11	C
CAEN	14	9	B
CHERBOURG	14	11	C
CLERMONT-FERR.	24	15	P
DIJON	20	13	C
GRENOBLE St-M-H	26	16	P
LILLE	19	12	B
LIMOGES	23	14	P
LYON	21	14	P
MARSEILLE-MAR.	27	19	O
NANCY	19	8	B
NANTES	16	13	C
NICE	24	18	A
PARIS-MONTS.	17	12	C
PAU	26	15	C
PERPIGNAN	24	18	P
RENNES	15	11	C
ST-ÉTIENNE	24	14	P
STRASBOURG	21	9	B
TOURS	19	12	C
TOULOUSE	29	16	N
POINTE-À-P.	–	–	–

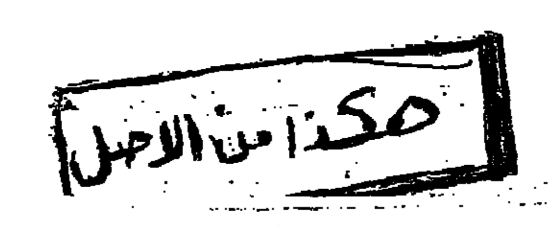
ÉTRANGER

ALGER	34	22	N
AMSTERDAM	19	10	C
ATHÈNES	25	20	S
BANGKOK	32	26	C
BARCELONE	28	19	C
BELGRADE	25	10	S
BERLIN	15	12	C
BRUXELLES	20	10	B
LE CAIRE	40	11	S
COPENHAGUE	12	5	S
DAKAR	31	26	S
DELHI	34	24	N
DJERBA	26	17	S
GENÈVE	21	12	A
HONGKONG	31	26	S
ISTANBUL	23	13	S
JÉRUSALEM	32	19	N
LISBONNE	25	17	S
LONDRES	20	12	C
LOS ANGELES	22	14	A
LUXEMBOURG	18	12	N
MADRID	20	12	B
MARRAKECH	40	23	S
MEXICO	26	12	B
MILAN	27	14	S
MONTRÉAL	14	10	P
MOSCOU	10	4	C
NAIROBI	27	14	S
NEW-YORK	28	16	N
OSLO	13	1	S
PALMA-DE-MAL.	30	17	S
PÉKIN	26	11	S
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	25	11	S
SINGAPOUR	31	23	C
STOCKHOLM	12	-1	C
SYDNEY	22	13	S
TOKYO	27	21	S
TUNIS	28	16	S
VARSOVIE	15	11	C
VENISE	26	11	S
VIENNE	22	11	S

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)



Communication

Après le rachat de 13,8 % des actions

Le groupe italien De Benedetti vise le contrôle des Presses de la Cité

M. Carlo De Benedetti, qui contrôle notamment Olivetti, mais également le grand éditeur italien Mondadori, a acquis le mardi 23 septembre 13,8 % des actions des Presses de la Cité, le second groupe d'édition français après Hachette. L'opération a entraîné de la part de la chambre syndicale des agents de change l'interruption de la cotation des Presses. Rue Garancière, au siège des Presses de la Cité, on pensait cependant, hier matin, que le but poursuivi par M. De Benedetti était d'obtenir 25 % à 30 % des actions du groupe que dirige M. Claude Nielsen. Les transactions, qui ont porté lundi sur 115 000 titres, ont été réalisées au cours de 2 420 F, alors que les Presse, cotaient 1 980 F en juillet et 1 840 F en janvier dernier.

Le groupe De Benedetti a confirmé hier ses intentions : sa participation ne pourrait grimper au tiers des actions à l'issue d'une offre publique d'échange ou d'une offre publique d'achat dont les termes devraient être connus dans les prochains jours.

Par cette opération, le groupe De Benedetti, qui avait déjà manifesté récemment son intention d'étendre son action aux services (et non pas aux seuls services financiers comme on aurait pu le comprendre à l'époque), s'implante dans l'édition.

Ce n'est pas une nouveauté pour lui puisqu'il est déjà présent dans le secteur en Italie avec, outre Mondadori, le quotidien *la Repubblica* et *l'Expresso, où il est minoritaire.*

L'objectif de M. De Benedetti serait de réanimer par un meilleur management les Presses de la Cité, estime-t-on dans les milieux financiers. On rapproche cette offensive du groupe italien et de ses alliés, *via* la société holding Cerus (où sont présents MM. Claude-Pierre Brossolette et Alain Minc), de la récente mainmise sur Valéo. Le groupe des Presses de la Cité a réalisé l'an dernier un chiffre d'affaires de 3,2 milliards, dont 2 milliards pour le seul secteur de ventes de livres et de disques par correspondance. France-Loisirs, que les Presses détiennent à égalité avec le géant allemand de la communication Bertelsmann.

Dans le secteur de l'édition, les Presses de la Cité contrôlent Presses-Pocket, Julliard, Plon, la Librairie académique Perrin, Garnier, *Christian Bourgois*, 10/18, Le Rocher, Solar, Fleuve noir et, depuis l'an dernier, le groupe Bordas.

Le groupe possède également les Messageries du livre, la Franco-belge de distribution et un certain nombre de petites entreprises de distribution du livre en province. Il contrôle, en outre, La nouvelle reliure industrielle et des sociétés de diffusion et de vente par correspondance au Canada.

La réaction de Bertelsmann

En 1983, les Presses de la Cité avaient échoué dans leur tentative de reprise du groupe Larousse ; depuis, le groupe recherchait de nouveaux axes de développement, mais il avait du aussi repousser à plusieurs reprises des tentatives de prise de contrôle par des sociétés françaises et étrangères, qui cherchent à mettre en place à partir de ce groupe prospère une véritable multinationale de la communication capable de concurrencer les cinq grands groupes internationaux : *Time* (américain), Bertelsmann (allemand), Dai Nippon (japonais), *Times Mirror* et Hachette (français).

L'alliance avec les Italien que l'on envisageait dès mercredi au siège des Presses de la Cité, pourrait permettre d'atteindre cet objectif. Reste maintenant à savoir quelle serait alors la réaction de Bertelsmann, qui a jusqu'à présent joué le jeu avec son partenaire des Presses de la Cité, mais qui pourrait se sentir dégagé de ses promesses dès lors qu'il se retrouverait en face de son rival italien De Benedetti. Or *France-Loisirs représente* la partie la plus vive et la plus dynamique de l'activité et du chiffre d'affaires des Presses, et un maillon essentiel de la stratégie de développement. De sorte que la partie de bras de fer financier qui s'engage devrait logiquement se jouer à trois dans les jours qui viennent, entre les Français, les Allemands et les Italiens ; et, dans cette partie, Bertelsmann, premier groupe européen de communication, qui vient encore récemment de développer ses activités aux Etats-Unis avec le rachat de RCA, paraît le mieux armé. Quelques jours avant que ne s'ouvre à Francfort la foire du livre, qui est la grand-messe de l'édition internationale, on va donc s'agiter beaucoup dans les coulisses. Pour un enjeu qui n'est pas seulement financier : de la puissance de l'édition française dépend aussi la diffusion de la langue et de la culture de notre pays.

PIERRE LEPAPE.

La « 5 » modifie brutalement ses programmes

Les responsables de la « 5 » ont décidé brutalement d'interrompre la diffusion de toutes les grandes émissions et feuilletons de prestige acquises par la chaîne. Cette décision, qui doit entrer en vigueur le vendredi 26 septembre, aurait pour principale raison la dégradation des rentrées publicitaires de la chaîne, provoquée, dit-on, par le déplafonnement des tarifs publicitaires des chaînes concurrentes.

La diffusion de « Pierre le Grand » ou de « Racines 2 », arrachées à prix d'or aux autres télévisions, n'aura donc pas lieu. Les grandes retransmissions sportives dont la « 5 » avait acquis l'exclusivité, comme les Internationaux de tennis de Flushing-Meadow, disparaîtront aussi, jusqu'à nouvel ordre, des programmes de la « 5 ». *« Nous renonçons désormais, en raison des circonstances actuelles, à être des producteurs d'émissions pour ne plus être que des diffuseurs »*, soulignent les responsables de la chaîne.

Après la décision du Conseil constitutionnel

Une première ébauche du projet de loi sur les concentrations multimédias

Le gouvernement travaille, mais en traînant un peu les pieds. *« Contraint et forcé »*, dit-on au ministère de la culture et de la communication. Le projet de loi sur la concentration multimédias avance pourtant puisqu'il faut bien respecter, après l'annulation par le Conseil constitutionnel des articles 39 et 41 de la loi sur la communication, un calendrier serré qui prévoit toujours l'achèvement des discussions interministérielles d'ici, la fin de la semaine, l'examen du nouveau texte au conseil des ministres du 1er octobre après un passage au Conseil d'Etat, et le début du débat à l'Assemblée nationale vers le 9 suivant. Sinon, c'est tout le processus de privatisation de TF 1 et de la réattribution de la « 5 » et de TV 6 qui prendrait du retard.

Une première version du texte – non soumise encore à l'arbitrage du premier ministre – commence à circuler. Version de travail donc, non *définitive, mais significative* des axes de réflexion du gouvernement. L'article 39 de la loi sur la communication interdisait à une même personne de détenir plus de 25 % du capital d'une chaîne de télévision nationale. Dans la nouvelle rédaction, ce pourcentage est conservé pour les télévisions par voie hertzienne, mais les dispositions sont... assouplies, puisqu'il devient possible de le « fractionner » : 10 % du capital d'une chaîne et 15 % d'une autre par exemple, ou bien encore 12,5 % et 12,5 %. Le pourcentage serait porté à 50 % au total pour les télévisions diffusées par câble et par satellite dont les conditions de démarrage seront difficiles. On peut donc « émietter » ses investissements dans plusieurs entreprises, mais il ne serait possible d'en contrôler qu'une seule dans chaque catégorie de médias audiovisuels.

En effet l'article 41 nouvelle formule contient lui une règle et des « croisements ». La règle ? Une même personne ne peut contrôler plus d'une télévision par voie hertzienne captée par plus de 20 millions d'habitants, plus d'une radio de même importance et plus d'une chaîne de télévision par câble potentiellement reçue par plus de 10 millions de foyers. Les croisements ? Des seuils de concentration seraient fixés, nationalement et régionalement, pour les différents médias audiovisuels : télévision par voie hertzienne ; télévision par câble ; radio et presse écrite. Un même opérateur ne serait autorisé à les franchir, soit nationalement, soit régionalement, que dans deux types de média sur les quatre. L'avantage d'un tel système est de permettrer une marge de manœuvre aux chefs d'entreprise, tout en laissant la porte ouverte à un minimum de concurrence. Enfin, un troisième article fixerait à 30 % de la diffusion nationale les concentrations maximum autorisées dans la presse écrite quotidienne.

Cette première ébauche témoigne du souci gouvernemental de ne pas dénaturer l'esprit initial de la loi sur la communication : favoriser la constitution en France de groupes multimédias, puisque, quels que soient les seuils retenus, la concentration « verticale » est autorisée. Il répond ainsi aux inquiétudes de la presse écrite (*le Monde* du 24 septembre), qui redoute de voir lui échapper de nouveaux marchés plus dynamiques et plus lucratifs, et à celles des grands groupes nationaux (Hachette, Havas, Hersant, etc.) qui souhaitent s'aligner sur leurs concurrents étrangers. De plus, comme le remarque Rémy Sautter, vice-président directeur-général de RTL, *« il n'est pas anormal que les bénéfices des médias arrivés à maturité financent le développement des nouveaux ».*

Mais cette première rédaction laisse aussi entrevoir les redoutables écueils que doit franchir le gouvernement. Il lui faut d'abord éviter d'élaborer une loi rendue d'emblée inapplicable par de multiples interréactions existant entre les différents articles. Il lui faut ensuite concevoir des règles qui tiennent compte du développement inégal des différents médias (une télévision par câble ne peut aujourd'hui se comparer à une chaîne hertzienne, un périphérique à une radio locale) sans sombrer dans le juridisme pointilleux qu'il voulait éviter. *« Avec la mise en place d'une commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) aux pouvoirs très étendus, nous souhaitions favoriser le développement en France, d'un droit « coutumier », jurisprudentiel »*, dit-on au ministère de la culture et de la communication. *Nous voilà contraints de manier des paramètres qui risquent de figer le marché de la communication ».*

PIERRE-ANGEL GAY.

L'exemple américain

En créant une Commission nationale de la communication et des libertés, le projet de loi de *M. François Léotard s'est* beaucoup inspiré de la réglementation américaine qui confie à la Commission fédérale des communications (FCC) le soin de contrôler le degré de concentration du marché. Pour y parvenir, la FCC s'appuie sur trois règles fondamentales. – *La concentration* multimédias est définie essentiellement au niveau local, chaque bassin de population correspondant à un marché publicitaire. Un même groupe ne peut y posséder qu'un seul média, un quotidien, radio ou télévision. C'est ainsi *que la FCC a obligé M. Rupert* Murdoch à se séparer du *Chicago Sun Times* et de stations de radio à New-York, Los Angeles et Dallas quand le magnat de la presse a racheté des stations de télévision situées dans les mêmes zones.

– Au niveau national, la FCC impose des limites à la concentration sur un seul support. Une *même société ne peut posséder* plus de douze stations locales de télévision, douze radios en modulation d'amplitude et douze radios en modulation de fréquence. De plus, l'audience potentielle de ces stations ne peut pas dépasser 25 % des foyers américains. Les grands réseaux (ABC, CBS et NBC) peuvent, bien sûr, couvrir l'ensemble *du territoire, mais ils sont obligés,* pour cela, de passer contrat avec des stations locales en partageant les ressources publicitaires. Aucune limite n'est fixée à la concentration des titres de presse ou des réseaux câblés.

– Enfin, la FCC et la législation antitrust limitent strictement l'intégration verticale entre producteurs et diffuseurs. Les grands réseaux de télévision sont tenus de commander leurs fictions aux majors hollywodiennes ou aux producteurs indépendants, qui restent propriétaires des droits et peuvent revendre les programmes aux stations indépendantes.

Il faut remarquer que la FCC applique cette réglementation avec un grand pragmatisme, accordant des délais conséquents aux groupes pour se séparer de tels ou tels de leurs actifs en prenant garde à ne pas mettre en péril l'existence des *entreprises ainsi revendues. De* plus, la FCC n'hésite pas à modifier la réglementation pour l'adapter à l'évolution du marché. Elle a ainsi repoussé, en 1983, de six à douze le nombre des stations qu'un groupe peut posséder au niveau national. De *même, elle s'applique depuis un an* à déréglementer le secteur du câble pour y favoriser la concentration.

J.-F. L.

La réforme de l'audiovisuel compromet l'équilibre financier de l'INA

Il ne s'agit plus pour M. Jacques Pomonti, président de l'Institut national de la communication audiovisuelle (INA), d'avoir des états d'âme. *« La page est tournée avec les nouvelles règles concernant l'organisation de la radio et de la télévision en France »*, a-t-il déclaré, mardi 23 septembre. *« Mon propos n'est pas d'en discuter les termes mais de bien placer l'INA dans leur contexte ».*

A long terme, M. Pomonti est optimiste, car, selon lui, plus que jamais dans le mouvement actuel vers la concurrence et la compétition du marché *« l'intervention publique sera nécessaire et inéluctable »*. Ne serait-ce que pour corriger *« les formidables déséquilibres naturels »* qui apparaîtront, tant dans le domaine quantitatif (production de programmes, industries de communication...) que qualitatifs (renouvellement de la création, préservation des valeurs...). L'INA, estime son président, va jouer ici un *« rôle-clé et plus encore, sans doute, que dans la période précédente »*. Ses missions fondamentales, se félicite-t-il, n'ont pas été remises en cause avec la nouvelle loi, même si elles ont été *« hiérarchisées »* différemment (l'archivage y est en particulier privilégié).

L'institut est prêt à s'ouvrir à des apports financiers privés qui viendraient compléter ceux de l'Etat et qui lui permettraient de continuer d'élargir ses actions. L'INA ne prétend pas non plus avoir le monopole de la conservation du patrimoine ni celui de la formation. M. Pomonti se refuse, aussi à adopter une attitude manichéenne vis-à-vis des agents privés qui seraient susceptibles d'apporter leur contribution à des créations engagées par l'Institut. Bref, le président de l'INA se veut avant tout chef d'entreprise réaliste et reste confiant dans l'avenir.

Des incertitudes planent certes encore sur le statut définitif de l'INA, mais ce sont surtout les menaces financières qui inquiètent, dans l'immédiat, M. Pomonti. Les conditions de l'exploitation économique de l'INA pour 1987 se présentent, en effet, assez mal. Ces difficultés, a-t-il indiqué, ne sont pas imputables aux résultats des exercices antérieurs (l'INA a dégagé 11,8 millions de francs de bénéfice en 1985), mais aux contraintes du budget 1987. Un tiers des ressources de l'INA, a souligné M. Pomonti, sont aujour- d'hui constituées par des recettes d'ordre commercial. Elles devraient augmenter de 50 % pour compenser, entre autres, le manque à gagner que vont représenter la baisse des rentrées forfaitaires (diminution de la redevance, suppression de la contribution forfaitaire de TF 1 privatisée). Au total, ce pourrait être un trou de plus de trente millions de francs auquel devrait faire face l'INA. Il ne peut en éponger qu'une partie.

M. Pomonti réclame donc le droit à un étalement dans le temps (trois ans) pour absorber le restant. Des négociations sont en cours avec les autorités de tutelle, a-t-il annoncé, afin que celles-ci autorisent l'INA à exercer un prélèvement sur son fonds de roulement.

Du résultat de ces négociations dépendent les *« amputations irréversibles »* que serait contraint de pratiquer M. Pomonti dans les activités de l'Institut. *« Je ferai tout pour éviter des licenciements »*, a-t-il affirmé, *« mais cela dépendra de la réponse finale des autorités de tutelle »*. D'ores et déjà, il a conçu un plan d'économies prévoyant, notamment, l'accélération de la rationalisation de l'implantation immobilière de l'INA, actuellement éclaté en dix points. Un regroupement est donc prévu à Bry-sur-Marne dans des délais assez brefs : d'ici à la fin novembre, la direction et l'administration s'y installeront, quittant ainsi leurs locaux parisiens, tandis qu'en juillet prochain ce sera au tour des centres d'archives de Saint-Ouen et des Mercuriales de s'y retrouver. Parallèlement, M. Pomonti veut activement développer l'exploitation commerciale de ses programmes et des archives.

ANITA RIND.

Le PDG de Havas précise sa position

Dans une interview accordée à l'AFP, M. Jacques Dauzier, PDG de Havas, a exprimé ses « inquiétudes », à la suite de la décision du Conseil constitutionnel sur la réforme de l'audiovisuel et a lancé une mise en garde contre l'accession à l'audiovisuel de groupes *« non liées à la communication »* ou *« étrangers ».*

« Nous n'envisageons pas de nous dissocier de notre part dans Canal Plus et demeurons candidats, aux côtés de la CLT, aux fréquences hertziennes de la « 5 » et *continuons de jouer un rôle de recherche autour de la constitution du capital de la « 5 »*, a-t-il déclaré. M. Dozier a d'autre part indiqué qu'il comptait encourager les groupes de presse écrite à s'associer à l'attelage Havas-CLT : *« C'est la position que nous défendrons mercredi, au conseil d'administration de la CLT : pour que notre candidature ait une chance de l'emporter, il faut qu'elle ait à la fois une crédibilité et une légitimité. Il est essentiel de permettre à des groupes de presse de pouvoir accéder à des chaînes »*. Le président de Havas a également indiqué que son groupe ne souhaitait pas détenir *« 100 % du capital des régies »* publicitaires des prochaines télévisions.

Pour définir sa position, M. Dauzier a déclaré qu'il *« souhaitait être le trait d'union entre l'audiovisuel et l'écrit »*, et que l'intention de son groupe n'était pas *« d'occuper une position dominante »* dans les futures télévisions, mais une *« position d'accompagnement ».*

Mme Boutin, député UDF, défend les stations de Radio-France

« Je ne souhaite pas la polémique pour la polémique. » Soit. Mais cela n'empêche pas Mme Christine Boutin, député apparenté UDF des Yvelines, proche de M. Raymond Barre, de prendre le contrepied de la position défendue par le secrétaire d'Etat à la culture et à la communication, M. Philippe de Villiers : *« La défense d'un service public décentralisé de radiodiffusion,* insiste-t-elle, *n'est non seulement pas contraire à la philosophie libérale, mais créera les conditions concrètes d'une saine émulation et d'une salutaire régulation d'un secteur en plein bouillonnement. »*

Nommée en juin administrateur de Radio-France, par la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, Mme Boutin se trouve plongée d'entrée dans un débat *« plus passionnel que rationnel »* sur l'avenir des stations locales de service public. *« Entendant tout et son contraire »*, elle décide d'aller sur le terrain et visite, au gré de ses vacances, quatre des trente-six radios publiques (Radio-France Mayenne, Radio-France Normandie-Rouen, Radio-France Loire-Océan, Radio-France Provence) et deux locales privées (RVS en Seine-Maritime et RFM en région parisienne). C'est peu, mais assez, a-t-elle estimé au cours d'une conférence de presse le 23 septembre, pour réfuter les critiques les plus couramment formulées – notamment par M. de Villiers, qu'elle se garde de mettre en cause – à l'encontre des antennes publiques.

Celles-ci ne coûtent pas trop cher, affirme-t-elle d'abord, chiffres à l'appui. Cette année, sur les 526 F de redevance versés pour un récepteur couleur, 24 F seulement vont aux stations décentralisées de Radio-France. Soit 2 F par mois ou 6 centimes par jour. Qu'elles soient publiques ou privées, ajoute-t-elle, les radios locales *« ont des budgets comparables et des besoins en locaux et personnels similaires »*. De plus, les stations décentralisées remplissent des missions – information ou *« expression culturelle de qualité »* – que le privé ne peut ni ne veut assumer.

Réfutant toute accusation de « politisation » de ces radios – déclarations d'hommes politiques de toutes tendances à l'appui, – Mme Boutin repousse aussi les polémiques sur leur audience. Comment juger de leur écoute, s'inquiète-t-elle, quand les sondages sont peu fiables – les stations sont récentes et mal identifiées – et les brouillages sur la bande FM, trop fréquents ?

Mme Christine Boutin avait voté le 16 septembre dernier le budget de Radio-France présenté par son président, M. Jean-Noël Jeanneney. Budget qui ne prévoyait aucune fermeture de stations en 1987, malgré les desiraderata et les restrictions imposées par le ministère de tutelle.

P.-A. G.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4320

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II				■			■		
III									■
IV					■				
V								■	
VI					■			■	
VII		■					■		
VIII							■		
IX			■	■		■			
X									
XI			■						

HORIZONTALEMENT

I. Spécialiste du maquillage. – II. Produit aveuglant. Petit impair. Personnel. – III. Sont toujours luisants mais pas brillants. – IV. Peut se faire à l'étude ou en jouant. Dissipe momentanément la gêne. – V. Pleines de couleurs. – VI. Port de la Méditerranée. Abréviation religieuse. – VII. Peut prendre la forme d'un tableau. Abréviation postale. – VIII. Pays de l'Est. Mesure. – IX. Un vrai drame. Donne du mou à la ficelle. – X. Travaille à la chaîne. – XI. Préposition. Combien se *damneraient* pour *le* posséder !

VERTICALEMENT

1. Marche donc beaucoup. – 2. Premier accroc aux voiles de la nuit. Peut à la rigueur être perçu mais non touché. – 3. N'ont pas souvent *leur mot* à dire. – 4. Pièce d'Aragon. Degré. – 5. Réagit avec chaleur. Période de crise. – 6. Forme de pied. Aveuglait ses fidèles. – 7. Bloc rouge. Une fin peu brillante pour un roi. – 8. Mêlée. Galette russe. – 9. Article étranger. « Chèvres » à trois pattes.

Solution du problème n° 4319

Horizontalement

I. Pitre. Etc. – II. Round. Râ. – III. Canicules. – IV. An. Non. Si – V. Niveleuse. – VI. Dé. EL. Var. – VII. Ino. Etai. – VIII. Ecuelle. – IX. Amies. Elu. – X. Talles. IR. – XI. Si. Espère.

Verticalement

1. Candidats. – 2. Iranien. Mai. – 3. Ton. Œil. – 4. Ruinée. Célé. – 5. Encolleuses. – 6. Dune. Te. SP. – 7. Uvale. – 8. Tressaillir. – 9. Casier. Eure. (Cf. « Meunier ».)

GUY BROUTY.

Le Carnet du Monde

Naissances

— M. Joseph-Marc BAILBÉ
et Mme, née Micheline JACQUET

ont la joie d'annoncer la naissance de leur petite-fille

Claire,

le 18 septembre 1986,
chez Bernard Bailbé et Anne Jégu.

47, avenue Docteur-Arnold-Netter,
75012 Paris.

— Marie-Laure MICOUD
et Philippe EON

ont l'honneur d'annoncer la naissance de

Anne-Constance,

le 11 septembre 1986.

16, avenue Rapp,
75007 Paris.

Décès

— Mme Georges Aubin,
M. et Mme Michel Aubin,
leurs enfants et petits-enfants,
Le docteur et Mme Guy Sappey
et leurs enfants,
Le docteur et Mme Jean-Pierre Aubin
et leurs enfants,
M. et Mme Christian Aubin
et leurs enfants,
M. et Mme Paul Aubin,
leurs enfants et petits-enfants,
Le docteur et Mme Henry Aubin,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Chevanche,
M. et Mme Jean-Paul Quelard,
Les familles Aubin, Emerat, Laforgne et Chevanche,

ont la douleur de faire part du décès du

colonel Georges AUBIN (ER),
engagé volontaire 1914-1918,
commandeur de la Légion d'honneur,

à Saint-Nazaire, le 22 septembre 1986, dans sa quatre-vingt-dixième année.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale, à Ecully (Rhône).

85, avenue de Plaisance,
44600 Saint-Nazaire.
1, rue des Gasses,
69450 Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
8, boulevard Gambetta,
38000 Grenoble.
31, rue des Coquelicots,
92140 Clamart.
22, rue Oudinot,
75007 Paris.

— Elena, Jean-François BARRAL
et Matthias

ont la douleur de faire part de la disparition de

Sébastien,

le 19 septembre 1986.

La cérémonie religieuse aura lieu dans l'intimité.

Merci de respecter leur chagrin dans le silence.

— M. Michel Barbe
et Mme, née Françoise Hygonnet,
M. Jean-Edouard Barbe,
M. Pierre Buffard
et Mme, née Hélène Barbe,
ses enfants,
Anne-Laure, Emmanuelle et Xavier Barbe,
Lionel Barbe,
Laurent Courau,
ses petits-enfants,
Les familles Davée et Barbe,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Edouard BARBE,
inspecteur d'Académie honoraire,
ancien combattant volontaire
de la Résistance,

survenu le 21 septembre 1986, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Priez pour lui.

Le service religieux sera célébré le vendredi 26 septembre 1986, à 10 h 30, en l'église de Gambais (Yvelines).

L'inhumation aura lieu au cimetière de Gambais, dans le caveau de famille.

La famille rappelle au pieux souvenir de son épouse,

Mme Edouard BARBE,
née Marie-Louise Salmon,

décédée le 2 octobre 1985 à Garches, dans sa quatre-vingt-troisième année.

11, rue Gît-le-Cœur,
75006 Paris.

— Samois-sur-Seine.
Néris-les-Bains.

Mme Jean-Jacques Ducout
et ses enfants,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Jacques DUCOUT,
ingénieur ENSCIS,

survenu le 19 septembre 1986, à l'âge de cinquante-deux ans, à Fontainebleau.

Les obsèques ont été célébrées le mercredi 24 septembre, à 10 h 30, en l'église de Samois-sur-Seine, suivies de l'inhumation à Néris-les-Bains, vers 17 h 15.

Cet avis tient lieu de faire-part.

81, rue de Courbuisson,
77920 Samois-sur-Seine.

— Mme Lucie Eleb,
son épouse,
Nicole Eleb-Harlé,
Monique Eleb-Vidal,
Danielle Eleb,
Jean-Charles Eleb,
ses enfants,
Judith, Elsa, Fabien, Lætitia, Marine,
ses petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Joseph-Georges ELEB,

survenu à Vichy, le 17 septembre 1986, à l'âge de soixante-sept ans.

6, rue Burnol,
03200 Vichy.
26, rue Montorgueil,
75001 Paris.

— M. Pierre Forestier,
Le docteur Colette Berger-Forestier,
Guy Berger
et leurs enfants,
Mme Henriette Ladousse,
Le général Albert Ladousse
et leurs enfants,
Mme Jean Malnoy
et ses enfants,
M. Alphonse Forestier
et ses enfants,

ont le chagrin de faire part du décès de

Mme Pierre FORESTIER,
née Eliane Tayar,

survenu le 5 septembre 1986, après une inexorable maladie.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité, en l'église de Buthiers (Seine-et-Marne).

— La famille et ses amis

ont la tristesse de faire part du décès accidentel du peintre

Richard GUY,

survenu le 14 septembre 1986, et de son inhumation à Montpellier, le 18 septembre.

— **Jean-Baptiste JACQUEY**

s'est endormi dans la paix de Dieu, le 22 septembre 1986, à l'âge de dix-huit ans.

Michel et Marie-Clotilde Jacquey,
ses parents,
Bénédicte et Pauline,
ses sœurs,
Le colonel et Mme Pierre Jacquey,
Mme René Genin,
ses grands-parents,
Ses oncles et tantes,
Ses cousins et cousines,
Et ses amis,

invitent à partager leur peine et leur espérance.

La messe d'adieu sera célébrée le jeudi 25 septembre, à 15 h 30, en l'église Notre-Dame de Versailles (chapelle du Saint-Sacrement, au fond de l'église), gare de Versailles, rive droite.

Jean-Baptiste sera inhumé à Combrit (Finistère), le samedi 27 septembre, à 15 heures.

14, rue Carnot,
78000 Versailles.

— Mme Alcide Laurent,
Ses enfants et petits-enfants,
Ainsi que toute la famille,

ont l'immense douleur de faire part du retour à la maison du Père de

Alcide LAURENT,

le 23 septembre 1986.

Une messe sera célébrée en l'église du Val-de-Grâce, le jeudi 25 septembre, à 14 heures (entrée place Laveran, parking non assuré).

L'inhumation aura lieu dans l'intimité à Draguignan.

Ni fleurs ni couronnes, ni condoléances.

Des dons pourront être faits à la Fondation de cardiologie et à l'Association pour la recherche sur le cancer, à Villejuif.

Cet avis tient lieu de faire-part.

« Dieu est amour,
Dieu est lumière. »

34, avenue Henri-Barbusse,
94210 L'hay-les-Roses.
« Les Chênes »,
rue Saint-Hermentaire,
83300 Draguignan.

— La direction générale du Crédit lyonnais

a le profond regret de faire part du décès de

M. Hilaire LAVERRE,
directeur de la comptabilité générale,
membre du comité
de direction générale,
chevalier dans l'ordre national
du Mérite.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Notre-Dame de Saint-Mandé, 84, avenue du Général-de-Gaulle, le jeudi 25 septembre 1986, à 9 heures.

— M. Pierre Le Metayer,
son époux,
M. et Mme Lionel Le Metayer
et leurs enfants,
Mlle Isabelle Le Metayer,
M. Olivier Le Metayer,
Toute sa famille et ses amis,

ont la profonde douleur de faire part du décès de

Mme Pierre LE METAYER,
née Josiane Nolle,

survenu le 20 septembre 1986, à Suresnes.

Les obsèques religieuses seront célébrées le 25 septembre, à 16 heures, en l'église Sainte-Geneviève d'Asnières, suivies de l'inhumation au cimetière ancien d'Asnières.

— Françoise et Laurent Weill,
Jean-Claude Ponsin,
Florence, Frédéric et Sylvie, Raphaël, Alexandre,
Olivier et Catherine, Hélène,
Julien et Vincent,
Robert et Yvette Gérard,
Michel et Nicole,
Et ses amis de Juvisy-sur-Orge et de Saint-Lannes,

ont la douleur de faire part du décès de

M. René PONSIN,
inspecteur principal honoraire
de l'enseignement technique,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier d'académie,

leur père, grand-père, arrière-grand-père et parent,
survenu le samedi 13 septembre 1986, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Les obsèques ont eu lieu à Saint-Lannes, Lagraulet-du-Gers, le 16 septembre.

« Saint-Lannes », Lagraulet-du-Gers,
32330 Gondrin.
8, avenue Raspail,
91260 Juvisy-sur-Orge.

— Romans. Genève. Voiron. Paris. Grenoble. Chevrières.

Louis et Elisabeth Sauvajon,
Bruno et Françoise Sauvajon,
Louis et Hélène Meillon,
Geneviève Sauvajon,
Jean et Nicole Sauvajon,
Bernadette Hunter,
ses enfants,
Ainsi que ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mme Jacques Farge,
Mme André Douillet,
ses sœurs,

ont la douleur d'annoncer le rappel à Dieu de

Mme Maurice SAUVAJON,
née Gabrielle Robert,

le 15 septembre 1986, en sa quatre-vingt-septième année.

Ses obsèques ont eu lieu en la collégiale Saint-Barnard de Romans (Drôme), le jeudi 18 septembre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Hugues Liborel
et M. et Mme Murray Yavel,
Robert, Helen Yavel
et leurs enfants,
Nina Yavel,
Herbert Yavel,
John et Nadine Yavel,

ont la douleur de faire part du décès de

Mike YAVEL,
photographe,

survenu le 23 septembre 1986.

La levée du corps aura lieu à l'hôpital Claude-Bernard, 10, avenue de la Porte-d'Aubervilliers, à Paris-19e, le mercredi 1er octobre, à 13 h 30.

Hugues Liborel,
110, avenue du Général-Leclerc,
75014 Paris.

Anniversaires

— Le 25 septembre 1981 disparaissait

Jacques BARBICHON.

En souvenir de lui.

Distinction

— M. François Mitterrand, président de la République, a remis les insignes de commandeur de l'ordre national de la Légion d'honneur au peintre André Hambourg, le 23 septembre 1986, au cours d'une cérémonie intime, à l'Elysée.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ETAT

— Université Paris-III, vendredi 26 septembre, à 9 h 30, salle Bourjac, M. Po Dharma : « Le Panduranga (Campa) : ses rapports socio-politiques avec le Vietnam (1802-1835). »

— Université Paris-III, lundi 29 septembre, salle Liard, à 14 heures, M. Peter Wagner : « Erotisme et littérature en Grande-Bretagne et en Amérique à l'époque des Lumières (1700-1800). »

— Université Paris-X Nanterre, lundi 29 septembre, à 14 heures, salle C 24, M. Tony Andreani : « De la société à l'histoire. »

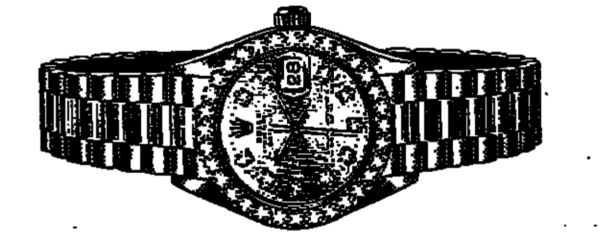
— Université Paris-III, mercredi 1er octobre, à 9 h 30, salle Bourjac, M. Daniel Septfonds : « Description d'un parler mashto du Paktyâ (Afghanistan). »

— Université Paris-IV, vendredi 7 novembre, à 14 heures, salle des Actes, M. Jean-Claude Blachère : « André Breton et les mondes primitifs. »

هكذا من الاصل

LA JOAILLERIE A





PAR NATHALIE MONT-SERVAN

Cascades de couleurs

Coup d'œil féerique, le Grand Palais transformé en jardins d'eau ! La XIIIe Biennale internationale des antiquaires (du 25 septembre au 12 octobre) suggère par ses neufs bassins, ses allées de cascades et de jets d'eau, les parterres d'un palais imaginaire dont chaque pyramide, triton, chapiteau ou fabrique recèle des trésors de meubles ou de joyaux. Ce cadre hors du temps est la dernière réalisation de l'architecte Jean-Raphaël Milliès-Lacroix, décédé cet été.

Les bijoux figurent en effet à plus d'un titre dans cet ensemble rigoureusement sélectionné, sous la présidence de M. Philippe Brame, dont le décor rappelle les paysages d'Hubert Robert. Ainsi les pièces anciennes scintillent-elles dès l'entrée dans les stands de *Bruno Pépin* et de *Martin du Daffroy*, consacrés au dix-neuvième siècle, tandis qu'*Eléonore* expose une parure 1830 de grenats hessonites et perles, sertie en deux ors. Etonnants par leur pureté de ligne, des bracelets en or à tête de

LE TACHISME

SI Alain *Boucheron* expose ses plus belles pierres, dont certaines montées en bagues, il lance ici un succédané des pierres translucides : le bois d'amourette, moucheté comme la robe d'un léopard, dur et précieux, originaire de Guyane, à la fois opaque et lumineux ; il est aussi seyant monté sur or qu'agrémenté de diamants.

Chaumet dessine des parures au motif central en entrelacs d'or et de pierres précieuses sur tour du cou en passementerie de soie, ou en torsades de perles parsemées de boules d'onyx et d'or. Parmi les objets d'art, une étonnante tête khmer en grès gris sur socle de cristal de roche contemple, à travers une arcade de travertin d'Iran, la nuit en lapis lazuli sur laquelle se découpe des gratte-ciel d'onyx, aux lumières d'or jaune et enseignes de rubis et d'émeraudes.

Chez *Mauboussin*, les pendulettes à quartz *Arlequins au violon* se transforment en automates, grâce à un mouvement mécanique. Les personnages en nacre et pierres précieuses, sur socle d'émail souligné d'or, s'activent dans une vitrine paysagée s'inspirant des tableaux de Guardi.

Mellerio dits Meller retrouve la séduction de la taille *briolette*, utilisée en Inde au seizième siècle pour les diamants de Golconde. Appliquée aux pierres de couleur, taillées en multifaces triangulaires, elle confère une luminosité merveilleuse aux améthystes, topazes bleus, tourmalines ou citrines en motifs à pendants sur torsades de perles.

Van Cleef et Arpels assemblent, à cette occasion, un collier et des boucles d'oreille en baguettes de diamants, ornées de deux poires, jonquille et blanche, d'un poids exceptionnel. Leur dernière montre à quartz met en scène les phases de la lune dans un grand boîtier rond en acier sur bracelet de cuir ; les variantes plus riches sont en or et acier ou tout or.

Bulgari instille des perles rondes dans ses colliers de chien souples, où les motifs en forme de tubes d'or mettent en valeur des pierres facettées sur fond de pavage. Dans un autre style, les bracelets à gros saphirs ou rubis remplacent les pendentifs, tandis que les bagues prennent des formes géométriques.

Gianmaria Buccellati apporte à la joaillerie le côté flamboyant de la Renaissance, avec des parures traitant les pierres en relief. Son stand comporte aussi un superbe bestiaire, en argent ou vermeil, travaillé plume à plume et poil à poil.

Audemars Piguet redécouvre dans ses ateliers jurassiens du Brassus les éléments du mécanisme en *tourbillon* de 1795 qui supprimait les écarts de marche selon que la montre de poche était à plat ou à la verticale. Aujourd'hui, les collectionneurs trouvent en montre-bracelet cette invention, à *mouvement automatique*, extra-plate de surcroît. Son cadran s'inspire du symbole d'Akhenaton et Nefertiti faisant offrande au dieu soleil Râ et recevant de lui la vie.

Fascination des vitrines

Les vitrines de joailliers se mettent au diapason de la Biennale. Ainsi *Alexandre Reza* fait-il ressortir du passé, en les allégeant, les pierres des parures exceptionnelles, telle cette émeraude en pain de sucre de 57 carats, gravée tout autour, formant gland sur un collier de brillants jaunes et blancs. Une collerette de fleurs « trembleuses » en rubis et diamants scintille sur or jaune.

André Col, près de l'Etoile, retrouve les bagues viriles des années 40. C'est dans ce style qu'il remonte les solitaires. L'or jaune et blanc met en valeur un péridot (vert olive) ovale couché, entouré de petits diamants. Des maillons carrés doubles forment de souples ras du cou.

On connaît le succès de la panthère de *Cartier* dont les taches se perpétuent en saphirs dans les colliers pavés, en entourages de grosses pierres, voire en chaîne d'or. Un bébé tigre, à tête et

LES APPELLATIONS

Le Centre d'information du Diamant a choisi un registre plus abordable pour les « Diamants et créations » (1), présentés à la Biennale des antiquaires et signés de la Haute Joaillerie de France. Il s'agit de bijoux dont les pierres oscillent entre 0,50 et 2 carats environ, d'une valeur de 25 000 à 300 000 francs en bagues, boucles d'oreilles, bracelets et colliers. Les clips et les broches reviennent dans les petites pièces, ainsi que les effets à transformation.

Quant aux appellations, les brillants sont des pierres rondes à trente-deux facettes, les coussins, des carrés arrondis. Les baguettes s'étirent. La taille émeraude comporte un plateau. Les navettes s'allongent aux deux extrémités, les poires en empruntent la forme et les marquises l'ovale.

Les couleurs et les prix se classent sur expertise électronique, la pierre la plus cotée étant la « D flawless » du Gemmological Institute of America de Washington. A Paris, c'est la chambre de commerce qui délivre les certificats. Notons, à titre anecdotique, que les joailliers du nord de la Loire se voient demander les diamants les plus blancs, ceux du sud ensoleillé... les plus gros.

(1) Voir *le Monde* du 1er juillet 1986.







L'HEURE DE LA BIENNALE

dragons de la dynastie Ming reflètent le raffinement de la Chine du seizième siècle, chez *C.T. Loo et Cie. Micali*, spécialiste du pré-hispanique, présente des bijoux rituels de Panama à côté de sculptures du Mexique et du Guatemala.

Les cinq membres de la Haute Joaillerie de France concourent à la magnificence de la biennale, se côtoyant *dans* un temple-écrin décoré par Yves Taralon, dont le style symbolise les façades de la place Vendôme.

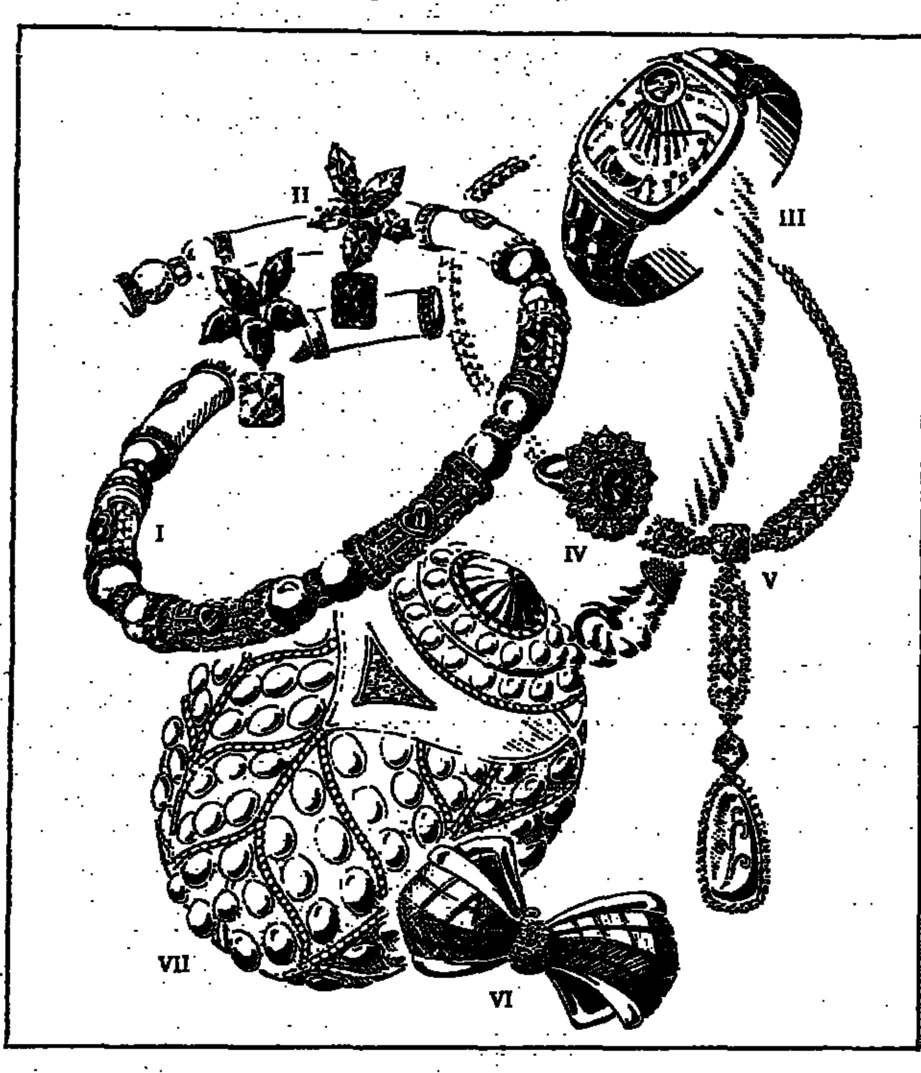
En général, les colliers enserrent le cou avec une tendance au *retour* du « collier de chien », qui donne un beau port de tête. Les boucles d'oreilles couvrent le lobe en motifs traditionnels quand elles ne grimpent pas sur le bord. Les broches et les clips donnent un éclat personnalisé au revers des tailleurs, tandis que les bagues prennent un volume carré, souvenir des années 40, les solitaires s'enfonçant dans des cubes d'or jaune.

Après une dizaine d'années de domination du blanc-bleu *D. Flawless* (la pierre la plus cotée selon les critères du Gemnological Institute of America de Washington), les joailliers se tournent vers les variantes de couleur, d'une beauté rare, en ensembles dont la constitution exige des mois. Les saphirs jaunes et Paparadja, d'un rose orange comme le vin de Provence, sont traités en bagues ou en pendentifs, souvent sur fond de pavage de brillants et or jaune.

Les perles sont de toutes les fêtes, en fines torsades retenues par des anneaux d'or et de diamant, mais elles apparaissent aussi dans de nombreuses compositions où leur rondeur éclatante se marie aux formes géométriques des pierres facettées.

Au-delà des parures importantes, les créateurs parisiens jouent la clientèle française, mise en confiance par les possibilités d'achats anonymes payés en espèces, d'où une floraison de légers colliers de diamants calibrés à motif central.

DES FAUVES



I. BULGARI : collier souple intercalant des tubes et des perles.
II. WINSTON : pendants d'oreilles constrastant des diamants blancs et bleus.
III. AUDEMARS PIGUET : montre *tourbillon*, de 4,80 mm.
IV. BUCCELLATI : bague entourant de brillants un rubis de Birmanie, sur monture d'or jaune et blanc.
V. ALEXANDRE REZA : collier de brillants jaunes et blancs soutenant une longue émeraude gravée sur les deux faces.
VI. BOUCHERON : broche en bois d'amourette ourlée d'or resserrée d'un lien en pavage de diamants.
VII. FRED : sac du soir scarabée en nacre serti de cabochons d'améthyste, nervuré de diamants à fermoir de saphir.

pattes articulées, la rejoint, s'étirant, en motif décentré, son pelage tacheté d'onyx ou de saphir sur un collier ras du cou.

Ceresole Wempe vient de recevoir la dernière *Rolex* en or jaune et brillants, signée au bas de la lunette. Automatique et étanche, elle est munie en outre d'un fermoir invisible. Côté parures, les tours de cou en or s'ornent de motifs géométriques en diamants, dont un triangle pointant vers le bas.

Fred reprend la tradition des boîtes précieuses en guise de sacs du soir. Son scarabée à carapace de cabochons d'améthystes cerclés d'or, à fermoir d'émeraude gravée, est une œuvre d'art réalisée par des artisans parisiens.

Harry Winston propose une collection de brillants roses, bleus et jaunes sur quatre griffes, montée en collerette de diamants poire et marquise ; un extraordinaire saphir rose, Paparadja birman, à la profondeur d'une liqueur précieuse, monté en bague.

Mappin et Webb vient d'être renové par l'architecte Bernard Cognard en écrin étiré par une astucieuse utilisation de lamelles de miroirs, où se renvoient, comme par un kaléidoscope, le contenu des vitrines. Le morceau de bravoure de la rentrée est une boucle d'oreille de diamants calibrés grimpant jusqu'à couvrir l'ourlet en torsade avec retour sur le haut. Un collier de chien rigide est orné de fleurs multicolores sur pavage.

Técla, c'est le royaume des perles de culture, à allonger, grossir ou habiller selon les circonstances. La collection de fermoirs est impressionnante comme celle des variantes de boules et d'anneaux d'or, de pierres précieuses ou dures. Les poires baroques apportent une note originale en motifs centraux sur torsades ou ras du cou, comme les spirales d'or godronné ou de diamants sur le côté. ■

ADRESSES A PARIS

Alexandre Reza : 23, place Vendôme.

André Col : 10, avenue Victor-Hugo.

Audemars Piguet : Chaumet, 12, place Vendôme.

Boucheron : 26, place Vendôme.

Bulgari : 27, avenue Montaigne.

Cartier : 13, rue de la Paix.

Ceresole Wempe : 16, rue Royale.

Chaumet : 12, place Vendôme.

Fred : 6, rue Royale.

Gianmari Buccellati : 4, place Vendôme.

Harry Winston : 27, avenue Montaigne.

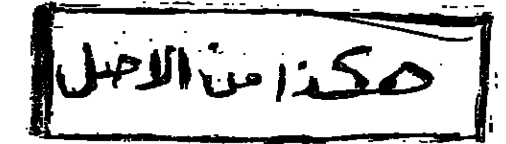
Mappin et Webb : 1, rue de la Paix.

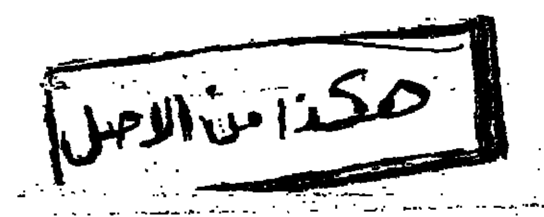
Mauboussin : 20, place Vendôme.

Mellerio dits Meller : 9, rue de la Paix.

Tecla : 2, rue de la Paix.

Van Cleef & Arpels : 22, place Vendôme.





Economie

REPÈRES

Inflation

0,2 % en août aux Etats-Unis

Les prix à la consommation ont augmenté de 0,2 % en août après être restés stables en juillet, annonce le département du travail. Une légère poussée sur les prix des vêtements et des produits alimentaires a plus que compensé la baisse des prix de l'énergie. En rythme annuel, l'inflation n'a pas dépassé 0,1 % pour les huit premiers mois de l'année. La fin de l'effet bénéfique de la chute des cours du pétrole devrait aboutir à une légère accélération de l'inflation dans les mois à venir, a souligné le chef des conseillers économiques de la Maison Blanche, M. Beryl Sprinkel, mais la poussée des prix sera au total moindre cette année que les 4 % enregistrés en 1985. D'autre part, le département du commerce a annoncé un recul de 2,6 % en août des commandes de biens durables, qui avaient progressé de 3,4 % en juillet. Cette baisse, la plus forte depuis mars, a été essentiellement due à une chute des commandes militaires de 24,5 %. Hors ce secteur très fluctuant, les commandes de biens durables ont baissé de 0,3 % le mois dernier.

Banque mondiale

Prêt de 150 millions de dollars à Tunis

La Tunisie a signé, le lundi 22 septembre, un accord lui permettant de bénéficier d'un prêt de la Banque mondiale de 150 millions de dollars. Ce prêt, le plus important jamais accordé à Tunis depuis l'indépendance en 1956, doit permettre de combler partiellement le déficit de la balance des paiements évalué à 420 millions de dollars pour 1986. Il s'agit là de la première manifestation de soutien au plan de redressement économique tunisien par un organisme international de crédit. Pour répondre à l'urgence de la situation du pays (les réserves en devises sont pratiquement inexistantes), ce prêt financera des importations, indispensables à la relance de la production et donc des exportations. D'autre part, une délégation du FMI a quitté Tunis la semaine dernière, après quinze jours de négociations concernant l'octroi de crédits de 127 millions de dollars, pour compenser les effets de la dévaluation de 10 % du dinar le 19 août 1986, ainsi que d'un prêt stand-by de 92,4 millions de dollars.

Dans l'industrie automobile italienne

Les Libyens cèdent leur participation dans Fiat

L'industrie automobile italienne est en pleine ébullition. Tandis que les Libyens se retirent de Fiat, les négociations entre Ford et Alfa Romeo sont dans l'impasse.

ROME
de notre correspondant

Une négociation peut en cacher une autre. Les milieux économiques et politiques de la péninsule attendaient incessamment l'annonce officielle de la conclusion des négociations, en cours depuis quatre mois, entre la société américaine Ford et Alfa Romeo, en vue de la reprise de l'entreprise italienne. C'est une décision d'une tout autre nature qui a retenu l'attention le mardi 23 septembre, après une frénétique journée de négociation : le rachat de la « part libyenne » de la Fiat, soit 15 % du capital social de la firme de Turin.

D'abord murmurée, ensuite confirmée en milieu de journée par le ministre de la défense, le républicain Spadolini, considéré comme très lié aux dirigeants de Fiat, puis sèchement démentie par ce dernier, la rumeur de la revente par la LAFICO (Compagnie arabe libyenne pour les investissements étrangers) de sa participation, désormais vieille de dix ans, dans la société automobile italienne, n'est devenue certitude qu'en fin de journée. La tractation porte sur 3 milliards de dollars, soit environ 20 milliards de francs. Le tiers des actions concernées seront rachetées par l'IFIL, une société financière contrôlée par la famille Agnelli, propriétaire de Fiat, moyennant un prêt de la banque d'affaires italienne Mediobanca et le reste, représentant 10 % du capital social de la Fiat, sera vendu sur les marchés internationaux par la Deutschebank et la même Mediobanca.

Lors de la dernière assemblée générale des actionnaires au printemps, M. Giovanni Agnelli avait confirmé que sa firme était disposée à racheter la participation libyenne ; il ajoutait cependant qu'il n'avait aucun moyen, dans un système de libre entreprise, de contraindre son partenaire à revendre. Cet été, une agence de la LAFICO avait annoncé que la Libye était prête à vendre ; elle était démentie dès le lendemain par Tripoli. De tout cela, on pouvait à tout le moins déduire que des discussions étaient bien en cours. Pris à la gorge par la chute des prix de son pétrole à l'heure où sa situation internationale était devenue très critique, le colonel Kadhafi était soudain disponible pour traiter.

L'annonce solennelle faite en décembre 1976 par le président de la Fiat que le colonel Kadhafi entrait pour environ 15 % dans le capital de la prestigieuse firme piémontaise avait retenti comme un coup de tonnerre. Au même titre que les investissements du chah d'Iran dans l'industrie ouest-allemande. En effet, la prise de participation libyenne semblait marquer le début d'une ère nouvelle : celle où certains pays du tiers-monde, soudain enrichis par la manne pétrolière, allaient pouvoir soutenir, puis, qui sait, dominer des entreprises européennes importantes. Cette évolution pouvait sembler symbolique d'un certain retournement entre le Nord et le Sud.

Un partenaire encombrant

Vu d'Italie, l'accord confirmait les graves difficultés de la première société privée nationale, contrainte de recourir à ce qui apparaissait déjà à beaucoup comme un pacte avec le diable. Ce qui n'était pas prévu, c'est que la Libye allait constamment se révéler un partenaire économique plus discret qu'on ne l'aurait imaginé, mais un partenaire politique finalement beaucoup plus encombrant que tout ce que l'on avait craint. La banque libyenne n'est, en effet, pour ainsi dire jamais intervenue dans la gestion des affaires. Elle a fait le gros dos dans la tourmente syndicale, l'agitation révolutionnaire et le déclin économique de la fin des années 70. Elle a même accueilli sans commentaires le retournement de situation de 1980 marqué par des dizaines de milliers de licenciements, suivi d'une reprise exemplaire.

En revanche, la participation de deux Libyens au conseil d'administration du 10 cours Marconi, à Turin, est de plus en plus apparue ces dernières années comme un obstacle majeur à un développement de la Fiat en direction des Etats-Unis. Les excellentes relations de M. Agnelli avec les Américains n'y pouvaient rien changer : dans sa confrontation exacerbée avec le colonel Kadhafi, l'administration Reagan pouvait de moins en moins fermer les yeux sur sa participation au capital de la société piémontaise. On le vit bien lorsque, au printemps dernier, le Pentagone « gela » un contrat de livraison par la Fiat à la marine américaine de matériel roulant lourd, produit par ses soins.

Pour débloquer l'affaire, les Turinois avaient donc créé une filiale *ad hoc* de droit américaine, où Tripoli n'entrait naturellement pour rien. Ils n'auront désormais plus à user de ces subterfuges.

Une deuxième négociation

En revanche, les Italiens devront attendre encore un peu pour voir aboutir les négociations entre Ford et Alfa-Romeo. Un certain embarras était perceptible mardi au siège de l'IRI (Institut de la reconstruction industrielle), holding public qui détient Alfa-Romeo. La semaine dernière, pourtant, l'accord était donné pour un fait accompli. Ford prendrait immédiatement 20 % du capital social d'Alfa-Romeo et s'engagerait à porter sa part à 51 % dans les trois ans. La firme américaine, par ailleurs, garderait les deux établissements, celui d'Arèse, près de Milan et celui de Pomigliano d'Arco, près de Naples, ainsi que les trente et un mille salariés actuels. Elle ferait plus que doubler la production jusqu'à atteindre, en 1990, quarante mille véhicules par an. Ce chiffre représente la saturation des capacités existantes.

Le 17 septembre, l'administrateur délégué de Fiat, M. Cesare Romiti, était intervenu en faisant savoir que sa firme avait, elle aussi, des propositions à faire au sujet de l'avenir d'Alfa-Romeo. On savait depuis juin que la résignation de M. Agnelli face au mariage de l'autre constructeur italien avec la firme de Detroit était feinte : des plans avaient bien été échafaudés au Piémont et même présentés à l'IRI avant l'annonce, le 21 mai, de l'ouverture officielle des négociations de part et d'autre de l'Atlantique. Mais, depuis lors, le numéro un de l'automobile péninsulaire s'était tu.

En réalité, il n'avait jamais renoncé à faire valoir ses vues. Une récente rencontre entre le président du conseil, M. Bettino Craxi, et M. Agnelli et M. Romiti l'avait clairement démontré : le débat politique sur la privatisation d'une entreprise d'Etat était encore à venir. Tout alors est-il remis en cause entre Fiat et Alfa-Romeo ? On n'en est pas là. Mais les dirigeants syndicaux ont fait savoir, le 23 septembre, que, à égalité éventuelle de propositions entre Detroit et Turin, il faudrait préférer « la solution nationale ».

JEAN-PIERRE CLERC.

CONJONCTURE

M. Balladur retarde la déréglementation sur le contrôle des changes

Les hésitations du gouvernement

A l'occasion d'une réunion avec la presse, le mardi 23 septembre, M. Edouard Balladur, ministre d'Etat chargé de l'économie, des finances et de la privatisation, a confirmé le report des décisions concernant la levée complète du contrôle des changes. Il a, en revanche, annoncé un nouveau train de libération des prix en septembre, qui, à raison de trois nouvelles étapes de 6 % à 7 % chacun, devrait déboucher, fin décembre, à une liberté à 100 % pour les biens et services, sauf le livre et les médicaments remboursés par la Sécurité sociale.

Il a indiqué que l'Etat allait rembourser encore 9 milliards de francs de sa dette extérieure, la ramenant à 7 milliards de francs. Ensuite le ministre d'État se donnera plus de temps pour la réforme du droit de la concurrence, et remettra au Conseil d'Etat, pour avis, le projet de loi sur l'épargne et les retraits dans les trois semaines à venir.

Les décisions du gouvernement sur la libération totale ou quasi totale du contrôle des changes devaient être annoncées mercredi ; elles sont reportées à plus tard. « *J'avais mal choisi ma date* », a reconnu M. Balladur, ajoutant qu'il « *préférait se donner quelques semaines de réflexion supplémentaires* ». On le comprend tout à fait : la semaine dernière, une belle tourmente a balayé le marché des changes, la chute du dollar provoquant une ruée sur le deutschemark, que les monnaies du système monétaire européen ne pouvaient pas suivre tout à fait dans son ascension. Ledit système fut soumis à des fortes tensions, la Banque de France se trouvant contrainte de faire face à de fortes sorties de capitaux (plus de 20 milliards de francs) qui se portaient en toute hâte sur le deutschemark. En début de semaine, un communiqué « musclé » des Douze, réunis en Ecosse et décidés à stopper la baisse du dollar, ramenait un calme jugé précaire. Tout va, peut-être, se décider à Washington, en fin de semaine, à la réunion du groupe des Cinq qui va s'efforcer de réduire l'antagonisme entre les Etats-Unis (1), avides d'une nouvelle relance, et l'Allemagne de l'Ouest, qui trouve la sienne bien suffisante.

M. Balladur préfère donc attendre que les réunions de Washington – groupe des Cinq et Fonds monétaire – soient terminées. C'est que, il faut bien le dire, une levée totale du contrôle des changes va priver les pouvoirs publics du dernier garde-fou vis-à-vis d'une éventuelle attaque contre le franc. Trois trains de mesures (15 avril, 21 mai et 8 juillet 1986) ont déjà rendu aux particuliers et aux entreprises un degré de liberté qu'elles ne connaissaient plus depuis le 26 novembre 1968.

Interrogations et inquiétudes

A l'heure actuelle, les changes sont libérés à 85 % ; les particuliers peuvent, le cas échéant, transférer leur patrimoine à l'étranger ou y acquérir librement des biens de toute nature. Les entreprises peuvent pratiquement tout faire, avec quelques restrictions qui subsistent sur le délai de conservation des devises encaissées sur exportations (trois mois) et la liberté d'acquisition des devises avant leur utilisation (huit jours).

Ces restrictions pourraient être assez facilement levées, ce qui équivaudrait à autoriser les résidents français à conserver librement des dépôts en devises. En revanche, bien des interrogations, et des inquiétudes, subsistent sur une mesure majeure, critère suprême d'une liberté totale des changes, à savoir la possibilité, pour les banques françaises, d'accorder des prêts en francs à des étrangers sans justification matérielle (actuellement, seuls sont autorisés des prêts bancaires aux étrangers sur opérations commerciales classiques).

Cette possibilité, suspendue depuis la guerre, réouverte de janvier à juin 1968, puis de septembre à novembre 1968, et suspendue à nouveau, comporte deux risques. Le premier est de favoriser, éventuellement, une spéculation contre notre monnaie en permettant à des étrangers d'emprunter des francs pour les vendre à terme et les racheter moins cher, le cas échéant. De plus, la quantité d'euro-francs extérieurs en circulation se trouverait gonflée, source d'instabilité. Le second est d'affaiblir le contrôle de la Banque de France sur la masse monétaire en laissant se développer des opérations bancaires en francs sur l'étranger, d'où l'idée d'imposer aux banques des réserves obligatoires sur leurs crédits aux non-résidents.

A Paris, la communauté financière estime que cette dernière mesure de déréglementation est essentielle, qu'elle est la pierre de touche d'une véritable liberté des changes, comme elle est pratiquée en Allemagne, en Angleterre, aux Etats-Unis et au Japon (avec quelques restrictions). Elle affirme qu'il ne faut pas vraiment la redouter. Rue de Rivoli et à la Banque de France, on n'en est pas encore tout à fait sûr : le retour du franc à la santé est de si fraîche date...

FRANÇOIS RENARD.

(1) Etats-Unis, Japon, Allemagne fédérale, France et Grande-Bretagne.

Aux rencontres de l'Association française des sciences économiques

Avantages et inconvénients de la flexibilité

Invité par l'Association française des sciences économiques, pour conclure son colloque annuel qui s'est tenu le lundi 22 et le mardi 23 septembre à Paris sur le thème « Flexibilité, mobilité et stimulants économiques », M. Jacques Calvet, président du directoire de Peugeot, s'est attaché à montrer la complexité d'organisation d'une société comme celle qu'il dirige, les changements qu'une telle organisation impose au personnel, symbolisés par l'idée (non vérifiable mais suggestive) selon laquelle un tiers des métiers que comprendra en 1995 l'industrie automobile n'existent pas encore. Comment faire accepter la nécessaire flexibilité ?

Le président de Peugeot a utilisé avec succès dans son entreprise le concept de « grande entreprise », ce qui englobe non seulement l'entreprise proprement dite mais ses quelque mille cinq cents fournisseurs, ainsi que les clients, ce qui fait dire à M. Calvet que la grande entreprise est « *tirée par l'aval* ». Dans un tel ensemble, « *une parfaite circulation de l'information est nécessaire* ».

Cependant, la flexibilité n'est pas exempte de contradictions. D'une certaine façon, elle s'oppose à la productivité, dans la mesure où une société parfaitement flexible doit entretenir une surcapacité de production, tandis qu'elle doit tenir compte de la résistance aux changements, qui peut être du reste parfaitement légitime ; la flexibilité, si nécessaire soit-elle, finit du reste par « *se dévorer elle-même* ». Quand une entreprise est amenée à licencier des effectifs ayant déjà de nombreuses années d'activité, elle se prive, du même coup, de leur expérience. Sur le plan financier, où les progrès des techniques ont, selon M. Calvet, été encore plus rapides que dans tout autre domaine, la flexibilité des nouveaux instruments pousse au surendettement, ce qui « *se terminera par une déflation très forte* ».

Pour le président de Peugeot, l'entreprise nouvelle se développe selon une logique industrielle bien différente de celle du taylorisme. M. Calvet a insisté sur la nécessité de la formation des hommes.

Au cours du colloque, le sujet a été traité sous de nombreux aspects. Le président de l'Association française des sciences économiques, M. Edmond Malinvaud, directeur de l'INSEE, a présenté un rapport sur la courbe de Beveridge relative au déséquilibre entre l'offre et la demande de travail. M. Claude Jessua (université Paris-II) a parlé de la « *revanche des idées schumpétériennes* », c'est-à-dire la reconnaissance du rôle éminent joué désormais par l'entreprise, le rôle des interventions macro-économiques ayant tendance à passer au second rang.

M. Jean Bernard, de l'université Paris-I, s'est interrogé sur les conséquences de la réglementation économique. M. Larue de Tournemine, de l'université de Strasbourg, a présenté une communication sur la flexibilité et les technologies de l'information. Une dizaine d'autres rapports ont été discutés à l'occasion de cette rencontre.

PAUL FABRA.

Travaux publics

Ça repart, mais...

Regain d'optimisme dans les travaux publics ! Après quatre années catastrophiques depuis 1980, voilà que la conjoncture reprend du tonus. Déjà 1985 avait enregistré une progression de 5 % de l'activité par rapport à 1984. Cette année, la hausse sera du même ordre. Le premier semestre 1986, par rapport à la même période de 1985, illustre même un redressement spectaculaire : + 12 %.

« *Entre janvier et juin 1986, les entreprises de notre secteur qui réalisent un chiffre d'affaires annuel de 82,3 milliards ont augmenté leurs effectifs de 4 000 personnes* », a déclaré, le 23 septembre, M. Jean-Louis Giral. Le président de la Fédération nationale des travaux publics a précisé qu'« *il n'y avait pas aujourd'hui de sureffectifs dans la profession et que les salariés de nationalité française représentaient 76 % de la main-d'œuvre au lieu de 62 % en 1975* ».

Si l'optimisme (appuyé par l'amélioration très nette de la conjoncture dans les secteurs liés aux travaux publics, comme le ciment, les granulats de carrière, le béton ou les engins de chantier) renaît, la prudence reste toutefois de rigueur. L'activité des entreprises est en effet fonction directement du volume des investissements de l'Etat, des collectivités locales ou des entreprises nationales, comme la SNCF, la RATP ou EDF. « *Or, si le projet de budget de 1987 nous donne grande satisfaction pour les routes, il est en revanche très décevant pour les transports puisqu'il accuse une baisse de 7 % par rapport aux crédits disponibles cette année* », a noté M. Giral. La compensation de la suppression du Fonds spécial des grands travaux par des crédits budgétaires classiques ne sera que partielle.

Parmi les projets d'équipement les plus avancés qui feront appel au financement privé, figurent l'autoroute A 14 (la Défense-Orgeval), le pont de Honfleur et le contournement autoroutier de Lyon par l'est. D'autres projets s'inscrivent à un horizon plus lointain, comme le pont de l'île de Ré ou celui de Cheviré, à Nantes, l'autoroute Angers-Tours ou encore des tunnels urbains à Nice, à Toulon ou à Marseille. Sans compter, évidemment, le tunnel sous la Manche ou les travaux liés à Disneyland.

Beaucoup de ces ouvrages sont nécessaires, voire urgents. D'autant que l'activité des entreprises à l'étranger a faibli sérieusement :

13 % en 1984 et - 9 % l'an dernier.

Pour dégager des moyens financiers adaptés au lancement d'un grand programme d'équipement, M. Giral a proposé l'émission d'un emprunt gagé sur les ressources qui proviendront des dénationalisations. Pour l'heure, ni M. Balladur ni M. Méhaignerie ne lui ont donné leur avis.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

M. Maisonrouge devient directeur général de l'industrie

Le conseil des ministres a procédé à la nomination de M. Jacques Maisonrouge comme directeur général de l'industrie, en remplacement de M. Louis Gallois, désigné en 1982. C'est la première fois que ce poste échappe à un fonctionnaire pour tomber entre les mains d'un homme du privé, qui plus est ancien membre de l'état-major de l'américain IBM. Tout un symbole dont M. Madelin, ministre de l'industrie, se dit très fier, mais qui sera diversement apprécié. Cette nomination s'accompagnera d'une réforme de l'organisation du ministère, qui doit, selon son titulaire, abandonner ses interventions sectorielles au profit d'actions plus « horizontales ».

Né en 1924, ingénieur de l'Ecole centrale des arts et manufactures, M. Maisonrouge s'est fait une réputation de « manager international » (c'est aussi le titre du livre qu'il a écrit en 1985) pour avoir « réussi » aux Etats-Unis. Une réussite liée à sa longue carrière chez IBM, le géant américain de l'informatique. Entré en 1948 à IBM-France dont il a gravi les différents échelons avant de devenir PDG d'IBM-Europe, vice-président d'IBM Corp., membre du comité stratégique de l'ensemble du groupe, il a pris sa retraite à la fin de 1984, à l'âge de soixante ans. Il est, actuellement, administrateur de la société française L'Air liquide.

La nomination de M. Maisonrouge, venu de l'« univers impitoyable » des multinationales américaines, participe de la grande vague de libéralisme qui est censée traverser l'industrie française, à commencer par son ministère. Dans le même esprit, le gouvernement a d'ailleurs procédé à la nomination, au titre de « personnalités compétentes » dans les conseils d'administration des entreprises publiques privatisables, de plusieurs dirigeants de sociétés privées, dont certains font partie du groupe des entrepreneurs qui prodigue ses conseils à M. Madelin.

C.B.



Economie

COMMERCE EXTÉRIEUR

Forte progression des ventes de matériel militaire en août

Les résultats du mois d'août font apparaître une nouvelle amélioration du solde du commerce extérieur de la France. Celui-ci est excédentaire de 3,2 milliards de francs, en données corrigées des variations saisonnières, contre 1,5 milliard en juillet. Le déficit cumulé depuis le début de l'année est ainsi ramené à 2,4 milliards de francs.

On note pour le mois d'août une nette contraction des importations (– 6 %) et un léger recul des exportations (– 3,6 %). La contraction des importations, indique l'INSEE, est surtout sensible pour les produits manufacturés (– 4,1 %), notamment les biens intermédiaires (– 8,2 %) et l'automobile (– 10,3 %), tandis que les achats de produits énergétiques augmentent de 5,5 %, après, il est vrai, une chute de 22 % le mois précédent.

La baisse des exportations concerne surtout les produits agricoles (– 20 %). Mais ceux-ci avaient connu une forte augmentation en juillet (+ 23,2 %).

Le solde des biens de consommation courants creuse encore davantage, passant de – 1,8 milliard de francs en juillet à – 2,3 milliards en août.

Quant au redressement du solde des produits manufacturés, il est dû essentiellement à une vigoureuse reprise des exportations de matériel militaire qui progressent de 56 % par rapport au mois de juillet, s'élevant à 4,3 milliards de francs, et qui se situent très au-dessus de la moyenne enregistrée en 1985 (2,9 milliards).

Les achats de la France en provenance de la CEE (– 6,2 %) ont moins reculé que les ventes (– 7,5 %). On note, en revanche, une nette progression des exportations vers les pays de l'OCDE hors CEE (+ 13,7 %), notamment vers les Etats-Unis (+ 23,3 %).

PÊCHE

Accord des Douze sur le maillage des filets

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre corresopondant

Après plus de vingt heures de discussions, les ministres de la CEE chargés de la pêche sont parvenus, le mardi 23 septembre, à un accord sur les normes techniques à retenir pour préserver les ressources de poissons.

M. Ambroise Guellec, secrétaire d'Etat à la mer, a estimé, à l'issue des travaux, que le compromis, « *globalement satisfaisant* », établissait un juste équilibre entre les quantités que chaque pays est autorisé à capturer et la nécessité de maintenir les stocks au meilleur niveau possible.

La Commission proposait d'élargir les mailles des chaluts pour permettre à davantage de petits poissons de s'échapper. Mais Paris, appuyé par d'autres capitales, considérait que, si l'on imposait des normes « *irréalistes* », cela risquerait d'abord et avant tout d'encourager la fraude. Pour Paris, il vaut mieux maintenir encore quelques temps le maillage actuel et sanctionner plus sévèrement les manquements aux règles communautaires.

C'est cette position qui l'a emporté. Ainsi, le maillage minimal pour la pêche à la langoustine dans le golfe de Gascogne (importante pour les Bretons) ne sera pas augmenté avant le 1er janvier 1989. Il en ira de même pour les chalutiers opérant en mer du Nord : les mailles des filets ne s'élargiront que très progressivement dans les prochaines années.

MARCEL SCOTTO.

TRANSPORTS

La SNCF va multiplier les TGV de province à province

La SNCF croit plus que jamais au train à grande vitesse, qui lui laisse, bon an mal an, 740 millions de francs de bénéfice net sur la ligne Sud-Est, et qui lui a permis de concurrencer vigoureusement l'avion et la voiture. En présentant, le 23 septembre, à la presse, les maquettes des voitures du futur TGV-Atlantique, M. Jean Dupuy, directeur général de la SNCF, a confirmé que la politique de développement de la voie ferrée en France reposerait, pendant la prochaine décennie, sur une extension progressive à l'ensemble du territoire du train le plus rapide du monde.

La première étape de la création d'un véritable réseau TGV sera franchie en septembre 1989, lorsque des rames bleu, blanc et argent prendront le chemin de la Bretagne et, un an plus tard, celui de Bordeaux et du Sud-Ouest. M. Dupuy a précisé que ce TGV, baptisé « Atlantique », ne serait pas une simple modernisation de son aîné Sud-Est, mais une deuxième génération équipée de progrès « *significatifs* ». Les nouveaux moteurs asynchrones autopilotés et les freins à disques contrôlés par des microprocesseurs accroîtront les performances des rames qui circuleront sur la voie nouvelle à 300 kilomètres/heure, contre 270 kilomètres/heure en direction de Lyon. En outre, chaque convoi transportera environ 30 % de voyageurs de plus.

Les améliorations les plus spectaculaires concerneront le confort. Chaque voiture comportera un petit salon en première classe, des compartiments conviviaux pour les familles et les groupes, des espaces pour les enfants et un bar plus vaste, où il sera possible de se détendre sans attendre trop longtemps boissons chaudes et plats réchauffés. Surtout, la suspension a été totalement revue. « *Dans le TGV-Sud-Est, nous avions résolu de façon parfaite les problèmes de sécurité*, a déclaré M. Dupuy, *mais en partie au détriment du confort, car les caisses subissent de grandes vibrations. Nous avons beaucoup travaillé pour résoudre ce problème, car il fallait que l'on puisse écrire à 300 kilomètres/heure sans que la main tremblote. Nous avons retrouvé le confort d'une voiture Corail roulant à 160 kilomètres/heure.* » La nouvelle suspension pneumatique sera progressivement étendue aux rames du réseau Sud-Est d'ici à 1990.

La SNCF a bien l'intention de faire valoir cette merveille ferroviaire. On attend le rapport qui précisera les conditions financières et techniques du TGV-Nord de Paris à Cologne *via* Bruxelles, et de Paris à Londres par le tunnel sous la Manche. La Société nationale a aussi, dans ses cartons, un contournement de Lyon et un prolongement de la voie Sud-Est jusqu'à Valence.

M. Dupuy veut tirer tout le parti possible de la multiplication de ces lignes radiales qui partiront de Paris. « *Le fait nouveau*, selon le directeur général, *c'est l'existence de plusieurs lignes TGV. Il nous est venu l'idée de concevoir des relations de province à province en utilisant deux lignes TGV que nous relierons par la ligne de grande ceinture de Paris. Le passage par Paris n'est plus un inconvénient, parce que la vitesse efface la distance. Prenons l'exemple de Nantes-Lyon. Par le réseau classique, la distance est de 650 kilomètres et la durée du voyage de 6 h 30. En mettant en communication la future ligne du TGV-Atlantique et celle du Sud-Est, la distance à parcourir s'allongera jusqu'à 800 kilomètres, mais le temps de transport tombera à 4 h 20. Le passage par la banlieue parisienne où des gares pourraient être construites à Massy-Palaiseau et à Marne-la-Vallée représentera un atout. En effet, il est évident qu'il n'existe pas de clientèle suffisante pour se rendre de Nantes à Lyon ou de Poitiers à Dijon, mais l'arrêt à Massy nous permettra d'achalander nos trains de province à province.* »

L'interconnexion idéale

La SNCF est sûre de son fait. La clientèle ne veut plus d'une rupture de charge et plébiscite les relations où elle n'a pas à changer de train. Le succès de la liaison TGV Lille-Lyon, créée en 1984, prouve que les provinciaux ont pris goût aux déplacements vers d'autres provinces que la leur. La Société nationale se prépare donc à tisser un véritable réseau à grande vitesse à travers l'Hexagone pour répondre à cette demande. En attendant 1989 ou 1992, et l'interconnexion idéale, la SNCF lancera, le 25 septembre, un TGV Rouen-Lyon *via* Versailles et, au printemps 1987, des trains à grande vitesse Paris-Nice et Paris-Berne. Pour conserver la vitesse acquise...

ALAIN FAUJAS.

SOCIAL

Procédures de licenciement

« Au bout du bout, il y aura un accord » *affirme le représentant de FO*

La négociation sur les procédures de licenciement a commencé, le 23 septembre, entre les représentants patronaux et les syndicats. Comme prévu, la délégation patronale, à laquelle était associé pour la première fois un observateur de l'Union professionnelle des artisans (UPA), s'est bien gardée de se prononcer sur le contrôle de la procédure de licenciement, suspensif ou pas. « *Nous ne sommes pas mandatés pour l'instant* », a fait savoir M. Yves Lemoine, qui conduisait les débats. Prudemment, il a donc évoqué les éléments qui pourraient accompagner les licenciements, promettant un schéma écrit des mesures possibles pour le 6 octobre prochain. Le CNPF et la CGPME ont ainsi confirmé qu'ils souhaitaient un « *redéploiement* » en faveur des salariés des petites entreprises, qui n'ont pas, aujourd'hui, les mêmes garanties que ceux des grandes entreprises.

Il faudra cependant trouver de nouvelles méthodes de financement, « *à coût neutre* », qui nécessiteront l'appel à l'Etat. Seule difficulté apparente : le patronat souhaite que l'élaboration des plans sociaux pour plus de dix licenciements intervienne dans les seules entreprises de plus de cinquante salariés.

Coup de sonde ? Force ouvrière et la CFDT ont très mal réagi à cette suggestion. Mais cela a fourni l'occasion à ces deux organisations syndicales de faire la démonstration de leur identité de vues. Clairement, Mme Notat et M. Antoine Faesch se sont présentés comme les interlocuteurs obligés, ceux par lesquels passera l'échec ou le succès. Ils feront des propositions, accepteront des compromis mais entendent obtenir le contrôle suspensif par l'inspection du travail, si la procédure « *conventionnellement décidée* » n'était pas respectée par un employeur.

Plus mordante, la CFTC a joué les trublions et rappelé qu'il fallait compter avec elle, même si sa position n'est pas éloignée de celle de FO et de la CFDT.

Davantage en retrait, la CGC ne paraît pas, pour l'heure, s'associer à ce concert. Mme Chantal Cumunel veut d'abord obtenir « *des mesures de substitution au vide juridique* » créé par la suppression de l'autorisation administrative.

Quant à la CGT, elle s'est déclarée, bien sûr, la plus opposée à l'objet de cette négociation, par la voie de M. Louis Viannet. Mais il apparaît également qu'elle participera à la discussion et fera, le cas échéant, des propositions.

Bref, et ainsi que l'a déclaré M. Yves Lemoine (CNPF), la réunion a été « *très positive* ». Les autres rencontres devraient permettre d'avancer, M. Faesch affirmant que, « *au bout du bout, il y aura un accord* ».

A. Le.

L'occupation des centres informatiques bloque la gestion d'EDF-GDF sur Paris

Plus de la moitié des 9 500 salariés parisiens d'EDF-GDF sont en grève depuis le 11 septembre, et les cinq ateliers de traitement informatique de la capitale sont occupés par suite d'un conflit qui remonte au 3 septembre. A l'origine, un projet de la direction du centre de distribution Paris-Nord visant à réorganiser le travail à la suite de l'ouverture d'une nouvelle agence pour l'accueil des usagers a provoqué une grève et l'occupation des trois autres agences de Paris-Nord. Les syndicats voient, en effet, dans le projet une menace de « *déclassement* » et de « *déqualification* ».

Le mouvement s'est étendu, avec occupation des cinq ateliers de traitement informatique, par solidarité avec six employés de l'agence Dautencourt mis à pied par leur direction — et par crainte d'une extension du projet de Paris-Nord à l'ensemble de la capitale, bien que les responsables des autres directions le nient.

La direction a proposé un gel des sanctions en attendant l'issue de la procédure envisagée contre les six grévistes mis à pied. Mais l'intersyndicale (CGT, CFDT, FO et CFTC) met en préalable à la fin de l'occupation la levée immédiate des sanctions, le paiement des heures de grève et le réexamen du projet de la direction de Paris-Nord. Un médiateur, M. Paul Féron discute, depuis le lundi 22 septembre, avec la direction et les syndicats. S'il n'y a pratiquement pas eu de coupures de courant, la grève et l'occupation des ateliers de traitement paralysent toute l'activité de gestion et de recouvrement des abonnements ainsi que la mise en route des installations nouvelles, et le mouvement pourrait se durcir encore.

● **Suppression d'emplois à la SMN.** — La Société métallurgique de Normandie (SMN) à Mondeville, près de Caen, une des plus importantes entreprises du Calvados, qui produit essentiellement du fil machine à partir du minerai de Soumont-Saint-Quentin, dans le même département, a présenté un « *plan de survie* » prévoyant la suppression de cinq cent trente emplois, le blocage des salaires et la remise en cause de la *gratuité des transports*. Les départs se feraient sans licenciement, grâce à la convention générale de protection sociale de la sidérurgie qui permet des départs en préretraite à cinquante ans. Les syndicats CGT et CFDT s'opposent à ce plan, craignant de nouvelles réductions d'emploi. En 1983, la SMN comptait cinq mille quatre cents salariés pour produire 800 000 tonnes d'acier brut ; elle en produit actuellement 750 000 tonnes avec trois mille trois cent trente salariés.

A l'issue du congrès de Berlin-Est

M. Krasucki devient vice-président de la Fédération syndicale mondiale

Lors du onzième congrès de la Fédération syndicale mondiale (FSM), qui s'est achevé le lundi 22 septembre à Berlin-Est, la CGT a *repris sa place* dans les instances dirigeantes de cette organisation dominée par les pays socialistes, huit ans après avoir abandonné spectaculairement le secrétariat général au congrès de Prague. M. Henri Krasucki est désormais, comme M. Stepan Chalaïev, président du Conseil central des syndicats soviétiques, un des dix vice-présidents de la FSM, avec en prime la présidence de la commission Europe. La CGT est également revenue au secrétariat — dont quatre postes sur huit sont détenus par les pays de l'Est — avec l'élection d'un métallurgiste, M. Alain Stern, qui était déjà en poste à Moscou depuis 1981. MM. Sandor Gaspar (Hongrie) et Ibrahim Zakaria (Soudan) ont été réélus respectivement à la présidence et au secrétariat général.

Si la CGT s'est autant réinvestie, c'est qu'elle tire un bilan globalement positif de ce congrès, qui a constitué pour M. Krasucki « *un tournant historique (...) dans le sens d'une très grande adaptation de l'action syndicale au monde d'aujourd'hui* ». La CGT avait conditionné son réengagement à la reconnaissance de l'autonomie des syndicats et à une rupture avec la pratique qui faisait de la FSM « *le prolongement ou le porte-parole des pays socialistes* ». Réalité ? Autopersuasion ?

Dans un congrès au lourd ordonnancement et à la langue de bois courante, quelques discours apportent effectivement un crédit aux espérances de la CGT. Comme à La Havane, en 1982, M. Gaspar, président de la FSM et des syndicats hongrois, a cassé un peu de porcelaine. « *Personne*, a-t-il affirmé, *n'a le droit de modeler la FSM à sa propre image. La FSM ne travaille pas sur commande, mais doit satisfaire les besoins réels des travailleurs.* » « *Et*, a-t-il ajouté, en faisant référence à l'expérience hongroise, *le syndicat autonome possédant de larges prérogatives et responsabilités est indispensable comme une partie naturelle de la nouvelle société.* »

D'autres représentants des pays de l'Est ont repris, un ton en dessous, cette « petite musique ». M. Hoffmann, pour la Tchécoslovaquie, a reproché à la FSM de ne pas réagir « *de façon syndicale aux besoins des travailleurs* ». M. Peter Dylguerov (Bulgarie) est parti du constat que « *le monde a changé* », ce qui implique que les syndicats « *doivent changer* », avoir un « *rôle nouveau* » afin de passer « *de la bureaucratie à l'autogestion* ». Quelques heures après que M. Flor Bleux, secrétaire général adjoint de la Confédération mondiale du travail (CMT), ex-Internationale chrétienne, ait réaffirmé son soutien à... Solidarité (dans un silence total), le président des syndicats polonais officiels a évoqué la nécessité de « *syndicats indépendants* »... M. Orozan (Yougoslavie) a insisté sur « *le principe d'autonomie* ». Enfin, le document principal du congrès note que la FSM doit « *adapter sa démarche* » et se rapprocher des « *préoccupations réelles* » des salariés.

Mais ces proclamations d'intentions ne seront que des mots si le « grand frère » soviétique ne suit pas... ou plutôt ne donne pas clairement le signal d'une véritable évolution. Or, comme le FDGB de RDA, il est resté plutôt en retrait. Certes, M. Chalaïev s'est demandé s'il n'y a pas dans l'activité de la FSM « *des schémas et des dogmes désuets empêchant la coopération* » avec des syndicats non affiliés. Il a souligné qu'il fallait « *réfléchir à un certain changement de méthodes de travail* » et faire preuve d'« *attitudes novatrices envers la solution des problèmes d'actualité* ».

Cependant, M. Chalaïev a assigné une autre priorité à la FSM : défendre les propositions de M. Gorbatchev sur le désarmement. Il a demandé à la FSM d'utiliser « *plus pleinement* » son potentiel « *pour élargir le mouvement anti-guerre des travailleurs et des syndicats, renforcer la coopération avec divers détachements du mouvement syndical international* », notamment sur « *la lutte contre les plans de militarisation de l'espace cosmique* ». Le décalage est évident.

Pour que le choix de la CGT puisse être justifié, il faudra pour le moins que les actes suivent, ce qui est loin d'être acquis.

MICHEL NOBLECOURT.

● **Discussions dans la fonction publique.** — M. Hervé de Charette, ministre délégué chargé de la fonction publique, a annoncé, le mardi 23 septembre, que la « table ronde » prévue avec les organisations syndicales sur la « *modernisation de la fonction publique* » aurait lieu entre le vendredi 10 et le mercredi 15 octobre, et que tous les sujets pourraient y être abordés, y compris celui des salaires.

Economie

URSS : les projets de M. Gorbatchev

Un effort de décentralisation dans le domaine du commerce extérieur

La place de l'URSS *« ne correspond pas au niveau et aux besoins de développement économique du pays »*. Cette petite phrase contenue dans un récent décret du comité central du Parti communiste et du conseil des ministres, publié le mardi 23 septembre dans le quotidien *Industrie socialiste*, reflète une prise de conscience des dirigeants de Moscou : les revers pétroliers obligent l'Union soviétique à envisager une diversification de ses exportations en faveur notamment de produits industriels et à mieux s'insérer dans les circuits internationaux pour promouvoir certains points forts comme les transports.

Une tentative d'ouverture vers le GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) s'est soldée par un échec, les pays membres de l'accord ayant repoussé l'idée d'une participation de l'URSS au nouveau *round* de négociations commerciales multilatérales. Mais l'idée fait son chemin. Le décret dont *Industrie socialiste* fait état annonce que 70 grandes entreprises et plus de vingt ministères et départements ministériels pourront procéder à des opérations « directes » d'import-export, notamment avec les pays de l'Ouest à compter du 1er janvier prochain.

Chacun de ces organismes comprendra une filiale « autofinancée » spécialement chargée du commerce extérieur. Mais le ministère et le comité d'Etat pour les relations économiques extérieures contrôleront toutefois ces opérations afin de veiller « au respect de l'intérêt national ». Entre la volonté de changement et de réelles réformes, il y a plus qu'un pas.

MOSCOU
de notre correspondant

Le gratte-ciel de style stalinien qui abrite le ministère du commerce *extérieur*, place de Smolensk, est en proie depuis plusieurs semaines à un de ces remue-ménage dont les administrations soviétiques ont le secret. Les vice-ministres valsent à un rythme accéléré. L'un d'eux, M. Vladimir Souchkov, a même été arrêté et inculpé pour corruption. Le ministère a enfin subi une diminution de pouvoirs considérables en perdant la direction des douanes, désormais rattachée directement à la présidence du conseil des ministres. Un fidèle reflet de l'inquiétude née de la baisse persistante des échanges soviétiques avec le reste du monde, et l'Occident en particulier.

Les dernières statistiques officielles portent sur le premier trimestre. Elles font état envers les *« pays capitalistes industrialisés »* d'une baisse de près de 10 % par rapport au premier trimestre de 1985, déjà médiocre. La chute est encore plus brutale avec les pays en voie de développement, puisqu'elle dépasse 12 %. L'augmentation de 5 % des échanges avec les pays socialistes, essentiellement due au gonflement des exportations soviétiques, ne parvient pas à rétablir l'équilibre.

L'URSS, en réalité, fait payer ses difficultés aux «pays frères». On sait qu'au sein du CAEM (1) le dernier mot appartient à Moscou. Il suffit de relever les prix des produits *vendus par* l'URSS dans le camp socialiste...

Cette mauvaise performance commerciale résulte de la baisse conjuguée des cours mondiaux du pétrole et de la production soviétique de pétrole. Selon une étude du Congrès américain, chaque fois que le prix du baril baisse de 1 dollar, l'Union soviétique perd annuellement 550 millions de dollars en devises...

L'Institut autrichien de recherches économiques prévoit que, en 1986, l'Union soviétique sera privée, par la chute des cours pétroliers, de 7 milliards de dollars, soit de près d'un tiers de ses rentrées annuelles en devises. Le même organisme anticipe une augmentation des ventes d'or, une réduction des importations, mais un accroissement d'un tiers de la dette, laquelle pourrait tourner ainsi autour de 30 milliards de dollars. Un chiffre à rapprocher des recettes en devises fortes engrangées à l'exportation, qui avaient atteint 23,3 milliards de dollars en 1985.

La politique avant l'économie

La chute des cours du pétrole a fait prendre conscience aux responsables soviétiques de la fragilité de leur commerce extérieur. *« Nous dépendons presque exclusivement d'une sorte de monoculture. Cette situation ne peut durer »*, confiait récemment l'un d'entre eux à un diplomate occidental. La part des hydrocarbures dans les exportations soviétiques n'a cessé, en effet, de croître depuis dix ans.

Le *« grand projet »* des chefs de département nommés depuis quelques mois par le nouveau ministre du commerce extérieur, M. Aristov, est de réduire cette dépendance en développant des ventes des produits *industriels soviétiques sur le marché* occidental. La refonte de l'organigramme du ministère, et notamment l'ascension spectaculaire de M. Vladislav Malkevitch, devenu premier *vice-ministre*, doit être ainsi interprétée. On se débarrasse en même temps de personnalités qui ne faisaient plus guère que de la figuration, tel M. Iouri Brejnev, le fils de l'*ancien secrétaire général*, premier vice-ministre du commerce extérieur depuis 1979, qui a pris récemment sa retraite à cinquante-trois ans.

Il n'est pourtant pas facile d'inculquer une mentalité exportatrice aux fonctionnaires du ministère. Désorientés, mais soucieux de bien faire, certains d'entre eux demandent à leurs interlocuteurs japonais, suédois ou suisses de leur donner des idées de joint-venture. L'Occident devrait ainsi fournir non seulement l'essentiel des capitaux mais aussi la technologie pour des produits qui seraient ensuite exportés à l'Ouest.

Le décret publié ce mercredi 24 septembre par la *Pravda* sur l'autonomie financière dont seront dotés, à partir du 1er janvier prochain, 70 grandes entreprises et 20 ministères ou agences gouvernementales pour leurs rapports commerciaux avec l'Occident constitue, en tout cas, s'il est réellement appliqué, une petite révolution. Il s'agit, comme *tout ce qui a été décidé* ces derniers temps, d'une baisse de pouvoir du ministère du commerce extérieur et d'un effort de décentralisation.

Jusqu'ici, en effet, si une entreprise soviétique avait quelque chose à vendre à l'Ouest, elle devait passer par l'intermédiaire d'un des innombrables bureaux spécialisés de ce ministère. Le processus était le même quand une société occidentale voulait exporter ses produits sur le marché soviétique. Désormais, si on comprend bien, les entreprises, les ministères ou les agences concernés par le décret pourront traiter directement avec l'Occident pour leurs opérations d'import-export.

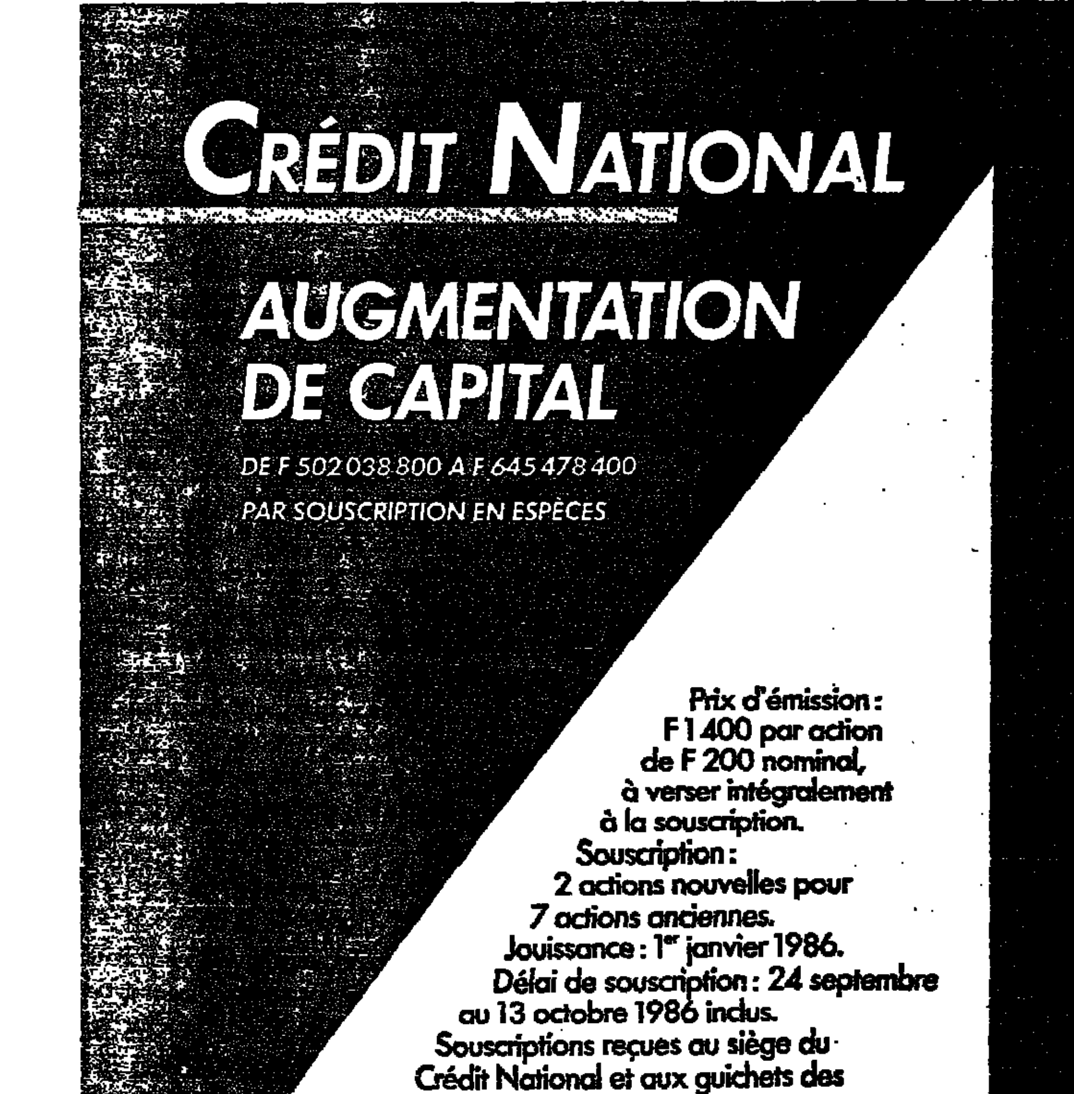
Il leur faudra, cependant, obtenir au préalable l'accord d'un nouvel organisme, la commission du commerce extérieur du conseil des ministres, dont on doit espérer que *la tutelle et les effectifs seront moins* lourds que ceux du ministère du commerce extérieur. Sinon, une administration en remplacerait tout simplement une autre...

Le décret publiée par la *Pravda* ne donne pas la liste des entreprises en question. Il est plus que douteux que celles qui fournissent l'essentiel des devises du pays, par l'extraction du pétrole et du gaz sibérien recevront la libre disposition des sommes encaissées, sur les très gros contrats de ce genre. La mainmise du ministère du commerce extérieur devrait rester entière à moins de vider cet organisme de toute sa substance. La réforme devrait plutôt concerner les contrats d'importance moyenne.

DOMINIQUE DHOMBRES.

(1) Conseil d'assistance économique mutuelle, organisation économique des pays de l'Est souvent connue sous son sigle anglais COMECON.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



AGRICULTURE

Les petits producteurs d'engrais créent un syndicat

Plusieurs petites sociétés d'engrais viennent de créer un syndicat national des producteurs indépendants. Tout en restant adhérents à la Fédération nationale de l'industrie des engrais, ces sociétés entendent se défendre contre les *« groupes d'influence »* et les *« grandes sociétés »*. Dans un communiqué signé de seize entreprises, le syndicat s'en prend notamment à la *« concurrence insupportable des sociétés subventionnées par l'Etat »* et au quasi-monopole pour l'approvisionnement en potasse de la Société commerciale des potasses et de l'azote. Selon un représentant de ce syndicat, il a pour vocation aussi de s'opposer aux importations d'engrais en provenance de l'étranger et de développer des idées originales en *matière de fertilisation.*

● **Grève de la faim au Crédit agricole de Millau.** — La sécheresse dans le sud de l'Aveyron a suscité la création d'un comité regroupant des membres appartenant aux divers syndicats (Travailleurs paysans, FDSP, MODEF). Depuis le vendredi 19 septembre, ce comité est à l'origine d'une grève de la faim dans les locaux du Crédit agricole de Millau, pour le report des annuités des prêts en fin d'échéance, afin de soulager les trésoreries. La FDSEA de l'Aveyron — celle du président national, M. Lacombe, — qui partage la revendication mais veut faire évoluer les aides financières annoncées par le gouvernement *« pour qu'elles aboutissent à l'effacement de l'annuité 1986 pour les agriculteurs les plus sinistrés »*, a précisé qu'elle n'approuvait pas cette action. — (Corresp.)

Marchés financiers

PARIS, 24 septembre ↓

Résistance : – 0,24 %

La Bourse de Paris a en grande partie confirmé sa bonne tenue de la veille, en ne cédant que 0,24 % pendant la séance officielle. Le matin, l'indicateur de tendance avait perdu 0,16 %. Cette résistance du marché était considérée par les boursiers comme un indice encourageant, au lendemain des secousses qui ont perturbé l'activité pendant la première quinzaine de septembre. A l'approche des premières privatisations, et après l'annonce par M. Balladur que 14 % du capital de ELF seraient émis sur le marché, la Bourse est de nouveau sujette à une certaine agitation, accentuée par les visées de M. de Benedetti sur les Presses de la Cité. La question se pose de savoir si elle sera au rendez-vous pour absorber le flux de papier qui découlera du mouvement de privatisation.

Parmi les valeurs les mieux orientées figuraient Bouygues (+ 7,06 %), bénéficiant du feu vert donné à la construction du pont de l'île de Ré. Legrand, Maisons Phénix et Comptoir des Entrepreneurs se montraient fermes, l'immobilier apparaissant comme le grand gagnant de la séance.

Parmi les valeurs en baisse, on notait Eurafrance (– 5,05 %), Penarroya, de même que Bis, Locafrance, UIC et Esso.

Une panne d'électricité plongeait les différents étages dans l'obscurité, empêchant la saisie des cours du comptant et du *second marché.*

Le marché obligataire s'effritait légèrement, ainsi que le MATIF, où le contrat à échéance juin 1987 s'établissait à 111,60, contre 111,85, la veille.

Saisie par les banques Demachy et Indosuez, agissant pour le compte des sociétés Cerus et Pechelbronn, d'un projet d'offre publique concernant les actions des Presses de la Cité, la chambre syndicale a maintenu la suspension de ces titres.

NEW-YORK, 23 septembre ↑

Irrégularité

Wall Street n'a pas totalement confirmé sa reprise du début de semaine, lors de la séance du 23 septembre. En clôture, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles gagnait 4,35 points, à 1 797,80, après avoir fluctué de part et d'autre de son niveau de la veille. Le volume des transactions s'est élevé à 132,570 millions de titres, contre 126,060 millions le 23 septembre. Le nombre des hausses a dépassé celui des baisses : on signalait 942 valeurs en progression, contre 640 en repli et 401 inchangées.

Autour du *Big Board*, le raffermissement du dollar et la progression inférieure aux prévisions des prix de détail en août, de même que la diminution des ordres d'achats de biens durables, ont de nouveau accru *les inquiétudes des investisseurs* sur l'état de santé de l'économie américaine. La tendance était cependant soutenue *en raison de la* fermeté des bons d'Etat. L'annonce par le Trésor d'une aggravation du déficit budgétaire du gouvernement fédéral en août (27,91 milliards de dollars, contre 27,6 milliards) a été mal accueillie par les boursiers.

Parmi les valeurs les plus traitées figuraient American Telephone (9,763 millions d'échanges), USX Corp. (5,295 millions) et Commonwealth Edison (3,649 millions).

VALEURS	Cours du 22 sept.	Cours du 23 sept.
Alcoa	38 3/4	38
A.T.T.	24	23 3/4
Boeing	56 3/4	55 1/8
Chase Manhattan Bank	37	37 1/2
Du Pont de Nemours	81 3/4	81 3/4
Eastman Kodak	53 3/8	53 3/4
Exxon	66 1/2	66 5/8
Ford	54	54 3/8
General Electric	73 1/4	72
General Motors	69 7/8	69 1/4
Goodyear	32 3/4	32 5/8
I.B.M.	138 5/8	139 3/8
I.T.T.	49 3/8	49
Mobil Oil	35 3/8	36 1/2
Pfizer	58 1/8	59 7/8
Schlumberger	32 1/2	33 1/2
Texaco	31 7/8	32 1/8
U.A.L. Inc.	58 3/4	59 1/2
Union Carbide	21 1/4	21 1/4
U.S. X Corp.	25 3/8	23 1/8
Westinghouse	56 1/4	54 5/8
Xerox Corp.	53 7/8	54 7/8

CHANGES

PARIS

Dollar : 6,69 F =

Sur des marchés des changes où règne l'incertitude, dans l'attente des réunions de Washington à la fin de la semaine, les cours ont fluctué au gré des déclarations faites un peu partout. Après avoir fléchi, le dollar *s'est raffermi*. A Paris, le deutschemark a légèrement monté à 3,2740 F.

FRANCFORT	23 sept.	24 sept.
Dollar (en DM) ..	2,0540	

TOKYO	23 sept.	24 sept.
Dollar (en yens) ..	154,80	154,40

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (24 sept.)	7 1/8 %
New-York (23 sept.)	5 11/16 %

INDICES BOURSIERS

PARIS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	22 sept.	23 sept.
Valeurs françaises ..	144,5	148,2
Valeurs étrangères .	110,4	112,9

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général ... 380,1

NEW-YORK

(Indice Dow Jones)

	22 sept.	23 sept.
Industrielles	1 793,45	1 797,80

LONDRES

(Indice « Financial Times »)

	22 sept.	23 sept.
Industrielles	1 282	1 271,98
Mines d'or	357,8	344,8
Fonds d'Etat	83,98	84,31

TOKYO

	23 sept.	24 sept.
Nikkei	Clos	18 884,36
Indice général ...	Clos	1 482,47

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 23 septembre

Nombre de contrats : 6 000

COURS	ÉCHÉANCES				
	–	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87	Juin 87
Dernier	–	111	112,30	112,25	111,85
Précédent ...	–	110,55	111,60	111,55	111,20

AUTOUR DE LA CORBEILLE

DMC VA REPRENDRE 51 % D'HERVILLIER. — La cotation des actions de la société Hervillier, négociées à la Bourse de Lille, a été suspendue, le 23 septembre, en raison d'*« un projet d'opération financière »*. Il s'agit, en fait, du groupe textile DMC, qui a engagé des pourparlers avec Hervillier pour acquérir une participation de 51 % dans cette entreprise de fils à tricoter, qui a réalisé, en 1985, un chiffre d'affaires de 370 millions de francs (dernier cours de l'action : 323 F au second marché).

CARLO DE BENEDETTI S'INTÉRESSE AUX PRESSES DE LA CITÉ. — Informée d'un projet d'opération financière, la Chambre syndicale des agents de change a suspendu, le 23 septembre, *« jusqu'à nouvel avis »*, la cotation des titres Presses de la Cité (marché à règlement mensuel de Paris, dernier cours : 2 420 F). La veille, une application portant sur un peu plus de 13 % du capital, avait eu lieu à ce cours. (Lire page 20.)

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,6940	6,6970	+ 55	+ 67	+ 110	+ 135	+ 325	+ 405
$ can.	4,8235	4,8275	– 54	– 35	– 110	– 80	– 410	– 330
Yen (100) ..	4,3370	4,3420	+ 65	+ 85	+ 140	+ 180	+ 460	+ 530
DM	3,2735	3,2765	+ 65	+ 80	+ 125	+ 155	+ 380	+ 450
Florin	2,8955	2,8980	+ 40	+ 50	+ 80	+ 100	+ 245	+ 295
F.B. (100) ..	15,8030	15,8170	– 80	– 10	– 150	– 20	– 400	– 6
F.S.	4,0460	4,0500	+ 90	+ 115	+ 180	+ 220	+ 530	+ 610
L (1 000) ..	4,7400	4,7470	– 200	– 160	– 370	– 310	– 960	– 850
£	9,7365	9,7500	– 230	– 190	– 500	– 430	– 1540	– 1380

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	5 3/4	6	6 1/16	6 3/16	6	6 1/8	6	6 1/8
DM	4 1/4	4 1/2	4 9/16	4 11/16	4 1/2	4 5/8	4 9/16	4 11/16
Florin	5 1/4	5 1/2	5 1/4	5 3/8	5 1/4	5 3/8	5 1/4	5 3/8
F.B. (100) ..	6 1/4	7 1/4	7 3/8	7 5/8	7 1/2	7 3/4	7 3/8	7 5/8
F.S.	0 1/8	0 7/8	4 3/16	4 5/16	4 1/8	4 1/4	4 3/16	4 5/16
L (1 000) ..	9 3/4	11 3/4	11 3/8	12 1/8	11 3/8	11 7/8	11	11 3/8
£	9	9 1/4	9 3/4	9 7/8	10 1/16	10 3/16	10 7/16	10 9/16
F. franç. ..	7 1/2	8	8 1/4	8 3/4	8 1/4	8 3/4	7 3/4	8 1/4

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 24 SEPTEMBRE

Cours relevés à 14 h 28

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1800	4,5 % 1973	1773	1782	1784	− 0 50
4599	C.N.E. 3%	4610	4590	4585	− 0 54
1210	B.N.P. T.P.	1210	1210	1210	....
1270	C.C.F. T.P.	1277	1270	1270	− 0 54
1211	Créd. Lyon. T.P.	1203	1204	1204	+ 0 08
2880	Electricité T.P.	2881	2885	2885	+ 0 13
2110	Renault T.P.	2200	2210	2210	+ 0 45
2350	Rhone-Poul. T.P.	2350	2350	2350	....
1452	St-Gobain T.P.	1485	1488	1488	+ 0 20
1385	Thomson T.P.	1400	1405	1405	+ 0 35
430	Accor	444 80	440	441	− 0 85
1770	Agence Havas	1825	1801	1801	− 1 31
1500	Ag. Havas C. I.	1535	1525	1525	− 0 65
730	Air Liquide	734	734	735	+ 0 13
1930	Alcatel	2000	1999	1995	− 0 25
1670	Als. Superm.	1705	1740	1740	+ 2 05
430	A.L.S.P.I.	446	450	450	+ 0 89
325	Alsthom	335 30	337 50	339	+ 1 10
1940	Arjom. Prioux	1950	1940	1940	− 0 51
245	Ausedat-Rey	254	256	256	+ 0 78
1600	Aux. Entrepr.	1625	1625	1625	....
1280	Avions Dassault	1275	1300	1290	+ 1 17
525	Bail-Equipem.	540	530	530	− 1 85
1050	Bail-Investiss.	1080	1070	1070	− 0 92
1200	Cie Bancaire	1220	1217	1185	− 2 86
585	Bazar H.-V.	588	581	581	− 1 36
490	Béghin-Say	502	508	525	+ 4 58
450	Berger (Mie)	450	450	452	+ 0 44
600	Bic	625	618	620	− 0 80
1450	B.I.S.	1510	1440	1440	− 4 63
2340	Biscuit (Géné.)	2300	2300	2300	....
2070	Bongrain S.A.	2100	2115	2120	+ 0 95
1270	Bouygues	1345	1440	1420	+ 5 57
4190	B.S.N.	4250	4240	4245	− 0 11
1130	Carnaud	1185	1170	1170	− 1 26
3280	Carrefour	3425	3403	3390	− 1 02
1990	Casino	2020	2040	2040	+ 0 99
1450	Casino A.D.P.	1500	1520	1520	+ 1 33
830	C.C.M.C.	830	847	847	+ 2 04
1340	Cetelem	1395	1385	1385	− 0 78
1670	C.F.A.O.	1710	1705	1710	....
490	C.F.D.E.	495	495	495	....
1110	C.G.I.P.	1143	1168	1164	+ 1 83
1280	Chargeurs S.A.	1363	1360	1350	− 0 95
57	Chiers-Châtill.	58 70	58 80	58 80	+ 0 17
675	Ciments franç.	700	695	694	− 0 85
565	Club Méditerr.	596	592	592	− 0 67
240	Codetel	240	240	240	....
405	Cofimeg	417	411	412	− 1 19
850	Coles	950	932	932	− 1 89
250	Compt. Entrepr.	249	265	265	+ 6 42
800	Compt. Mod.	629	621	621	− 1 27
1320	Créd. Foncier	1340	1340	1340	....
520	Crédit F. Imm.	528	530	530	+ 0 37
1760	Crédit Nat.	1765	1728	1720 •	+ 1 21
270	Creusot ★	270 80	269	270	− 0 29

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
2080	Damart S.A.	2050	2150	2140	+ 4 39
3700	Darty ★	3771	3772	3775	+ 0 10
285	Dév. R.d.C. (Ly)	265	268	268	+ 1 13
520	D.M.C.	539	540	540	+ 0 18
2170	Docks France ★	2220	2229	2225	+ 0 22
1680	Dumez	1764	1730	1735	− 1 64
1370	Eaux (Gén.)	1380	1370	1370	− 0 72
3200	Ecco ★	3310	3280	3300	− 0 30
980	Electro-Financ.	985	975	975	− 1 01
340	Elf-Aquitaine	343	339	338	− 1 45
315	− (certific.)	315	316	316	+ 0 31
2180	Epeda-B-Faure	2265	2250	2250	− 0 66
3040	Essilor	3100	3100	3100	....
540	Esso S.A.F.	546	529	530	− 2 93
3380	Eurafrance	3265	3100	3100	− 5 05
1350	Eurocom ★	1330	1320	1310	− 1 50
2330	Euromarché	2400	2450	2460	+ 2 50
930	Europe n° 1 ★	930	915	915	− 1 61
1430	Facom	1538	1520	1520	− 1 17
915	Fichet-bauche	915	915	915	....
305	Financial	307	308	308	+ 0 32
295	Fives-Lille	277	275	275 10	− 0 68
225	Fraissinet (Mie)	238	239	240	+ 0 84
315	Francarep	335	320	320 10	− 4 44
1080	Fromageries Bel	1100	1095	1095	− 0 45
1070	Gal. Lafayette	1185	1135	1135	− 4 21
380	Gascogne	396	396	396	....
310	Géophysique	311	325	325	+ 4 50
1130	Gerland	1135	1135	1135	....
430	GTM-Entrepose	435	436	436	+ 0 22
715	Guyenne-Gas. ★	749	736	730	− 2 53
2560	Hachette ★	2635	2646	2650	+ 0 56
770	Hénin (La)	801	805	801	....
68	Imétal	67 50	68	67 70	+ 0 29
805	Imm. Plaine-M.	834	843	841	+ 0 83
4180	Inst. Mérieux	4060	4085	4085	+ 0 61
710	Interbail	714	716	715	+ 0 14
1630	Intertechnique	1652	1670	1670	+ 1 08
890	J. Lefebvre	952	1010	1010	+ 6 09
1890	Lab. Bellon	1950	1930	1925	− 1 28
1340	Lafarge-Coppée	1388	1380	1382	+ 0 28
1370	Lebon	1375	1350	1350	− 1 81
4220	Legrand	4370	4670	4672	+ 6 91
1170	Lesieur	1194	1190	1175	− 1 59
970	Locabail Immob.	975	976	976	+ 0 10
640	Locafrance	655	628	632	− 3 51
1180	Locindus	1180	1155	1155	− 2 11
995	L. Vuitton S.A ★	1015	1015	1005	− 0 98
780	Luchaire	802	805	803	+ 0 12
1300	Lyon. Eaux	1345	1364	1350	+ 0 37
199	Mais. Phénix	211	225 50	225 50	+ 6 87
585	Majorette (Ly)	535	550	550	+ 2 80

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
103	Manurhin	104	103 10	103 10	− 0 86
400	Mar. Wendel	410	413	413	+ 0 73
1350	Martell	1368	1371	1372	+ 0 29
2350	Matra	2370	2370	2370	....
3030	Merlin-Gerin	3110	3100	3100	− 0 32
3050	Michelin	3120	3101	3100	− 0 64
1800	Midi (Cie)	1632	1650	1647	+ 0 91
525	Midland Bk S.A.	550	558	558	+ 1 45
645	Min. Salsig. (Me)	655	661	660	+ 0 76
45	M.M. Penarroya	44 20	43 20	42 10	− 4 75
2110	Moët-Hennessy	2201	2173	2160	− 1 86
910	Mot. Leroy-S ★	920	911	909	− 1 19
72	Moulinex	72	71 80	71 90	− 0 13
1020	Navig. Mixtes	1075	1084	1084	+ 0 83
205	Nord-Est	214	213 50	207	− 3 27
450	Nordon (Ny)	439	449	449	+ 2 27
490	Nouvelles Gal.	504	498 50	497	− 1 38
1000	Occident. (Gén.)	1045	1050	1045	....
1470	Omn.F.Paris	1489	1502	1502	+ 0 87
195	Olida-Caby	196	196	196	....
530	Opfi-Paribas	549	546	545	− 0 72
3630	Oréal (L')	3670	3614	3610	− 1 63
845	Paris-Réescomp	865	879	879	+ 1 61
1040	Pechelbronn	1088	1103	1103	+ 1 37
1370	Penhoet	1380	1397	1397	+ 1 23
970	Pernod-Ricard	1015	1015	1017	+ 0 19
152	Pétroles B.P.	150 10	151	151	+ 0 59
1100	Peugeot S.A.	1155	1144	1154	− 0 08
55	Poclain	54	....	....	....
1480	Poliet	1550	1540	1540	− 0 64
680	P.M. Labinal	698	692	692	− 0 85
2400	Presses Cité	2420	....	....	....
1670	Prétabail Sic.	1700	1700	1700	....
515	Primagaz	523	533	540	+ 3 25
555	Printemps★	561	559	557	− 0 71
1910	Promodès	1860	1850	1855	− 0 26
265	Prouvost S.A ★	270	269 50	271 80	+ 0 66
910	Radiotechn.	920	....	....	....
179	Raff. Dist. Total	184 30	180	179 50	− 2 60
2090	Redoute (La) ★	2095	2100	2075	− 1
1430	Roussel-Uclaf	1530	1535	1530	....
1130	Roussel-C.N.I.	1129	....	....	....
4550	R. Impériale (Ly)	4630	4630	4630	....
285	Sade	289	295	295	+ 2 07
2940	Sagem	3005	3000	3000	− 0 16
665	St-Louis B.	680	711	710	+ 4 41
1630	Salomon	1645	1685	1685	+ 2 43
1120	Salvepar	1190	1229	1229	+ 3 27
715	Sanofi	731	739	737	+ 0 82
460	S.A.T.	463	461	463	....
750	Saupiquet (Na)	765	770	770	+ 0 66

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
560	Schneider ★	634	638	645	+ 1 73
118	S.C.O.A.	119	115 50	117	− 1 68
430	S.C.R.E.G.	445	430	430	− 3 37
535	Seb ★	545	546	537	− 1 46
460	Sefimeg	470	460	462	− 1 70
1650	S.F.I.M.	1700	1780	1770	+ 4 11
77	S.G.E.	80 60	82	83 10	+ 3 10
540	Signaux Ent. El.	544	540	540	− 0 73
965	Silic	981	987	987	+ 0 61
840	Simco-U.P.H.	845	849	849	+ 0 46
355	Simnor (Li)	357	360	360	+ 0 84
1210	Skis Rossignol	1222	1225	1225	+ 0 24
890	Siminco	894	898	898	+ 0 44
230	Sodero (Na)	239	239	239	....
2030	Sodexho	2040	2040	2040	....
430	Sogerap	432	432	432	....
1300	Sommer-Allib.	1230	1205	1205	− 2 03
765	Source Perrier	795	786	786	− 1 13
1340	Sovac	1365	1380	1382	+ 1 99
800	Spie-Batignol.	799	810	810	+ 1 37
505	Strafor	520	555	545	+ 4 80
385	Synthélabo ★	385	382 30	386	+ 0 25
530	Talcs Luzenac	531	558	558	+ 5 08
2900	Tél. Elect.	2900	2864	2864	− 1 24
1500	Thomson-C.S.F.	1555	1575	1580	+ 1 60
435	Total (CFP)	440 50	443	442	+ 0 34
99	− (certific.)	98	99	99	+ 1 02
2800	T.R.T.	2850	2856	2850	....
845	U.F.B.	866	870	870	+ 0 46
1450	U.I.C.	1440	1385	1391	− 3 40
615	U.I.F.	625	645	646	+ 3 36
1030	U.I.S.	1031	1053	1053	+ 2 13
665	U.C.B. ★	668	675	673	+ 0 74
940	Unibail	940	922	923	− 1 80
575	Valéo	605	605	606	+ 0 16
100	Vallourec	103 50	103 50	103 50	....
5120	V. Clicquot-P.	5140	4810	4955	− 3 59
755	Via Banque	798	790	782	− 2
780	Elf-Gabon	810	825	825	+ 1 85
99	Amax Inc.	102 80	100 30	100 80	− 1 94
385	Amer. Express	394	390	390	− 1 01
158	Amer. Teleph.	161 50	160 30	160	− 0 92
110	Anglo Amer. C.	109	....	....	....
560	Amgold	571	559	559	− 2 10
905	BASF (Akt)	915	915	915	....
950	Bayer	975	955	960	− 1 53
165	Buffelsfont.	162	157 50	157 50	− 2 77
245	Chase Manh.	251	254	254	+ 1 19
215	Cie Pétr. Imp.	224 50	226 50	226 50	+ 0 89
63	De Beers	51 70	50 50	50 50	− 2 32
2510	Deutsche Bank	2655	2625	2630	− 0 94
52	Dome Mines	50 90	49 60	49 60	− 2 56
1370	Dresdner Bank	1405	1398	1390	− 1 06

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
118	Driefontein Cid	122 50	114 80	114 80	− 6 28
535	Du Pont-Nem.	555	553	553	− 0 36
365	Eastman Kodak	386 50	388	388	+ 0 40
47	East Rand	47 80	47 50	47 20	− 1 25
280	Electrolux	283 20	282 50	282 50	− 0 24
225	Ericsson	228	225	225	− 1 31
440	Exxon Corp.	442	443	443	+ 0 22
350	Ford Motors	366 80	368 50	368 50	+ 0 46
82	Freegold	90 40	88 90	89 50	− 0 99
103	Gencor	102 10	100	100 50	− 1 56
475	Gén. Electr.	496	490	490	− 1 20
460	Gén. Belgique	470	469	469	− 0 21
460	Gen. Motors	468	469	469	+ 0 21
56	Goldfields	55 50	55 40	55 40	− 0 18
40	GdMetropolitain	40 95	41 30	41 30	+ 0 85
82	Harmony	86 90	85 10	85 10	− 2 07
42	Hitachi	42 10	42 75	42 75	+ 1 54
845	Hoechst Akt.	856	861	861	+ 0 58
106	Imp. Chemical	109	108	108	− 0 91
93	Inco. Limited	96 40	95 40	95 50	− 0 93
915	IBM	938	942	942	+ 0 42
335	ITT	337 50	330	330	− 2 22
158	Ito-Yokado	160 80	160 50	160 50	− 0 18
69	Matsushita	70 40	71 70	71 70	+ 1 84
650	Merck	669	680	682	+ 1 94
675	Minnesota M.	699	699	699	....
240	Mobil Corp.	247	243	243	− 1 61
560	Morgan J.P.	563	568	568	+ 0 88
33550	Nestlé	33200	....	....	....
136	Norsk Hydro	140 20	139 50	139 50	− 0 49
235	Ofsil	231	225	225	− 2 59
1410	Petrofina	1429	1460	1460	+ 2 16
425	Philip Morris	440 70	444 50	445	+ 0 97
148	Philips	156 50	154 60	154 60	− 1 21
455	Quilmès	460	460	453	− 1 52
685	Randfontein	728	710	710	− 2 47
590	Royal Dutch	599	599	599	....
63	Rio Tinto Zinc	62 80	63 10	62 70	− 0 15
85	St Helena Co	97 70	93 30	94	− 3 78
220	Schlumberger	221	227	227	+ 2 71
88	Shell transp.	88	89 20	89 20	+ 1 36
2160	Siemens A.G.	2206	2255	2250	+ 1 99
136	Sony	137 80	140 70	140 70	+ 2 10
148	T.D.K.	150 50	152 50	152	+ 0 99
30	Toshiba Corp.	30 90	31 75	31 50	+ 1 94
1400	Unilever	1450	1460	1460	+ 0 68
285	Unit. Techn.	300 80	304	304	+ 1 06
590	Vaal Reefs	589	570	569	− 3 39
365	Volvo	365 90	362	362	− 1 06
295	West Deep	305	295	299	− 1 96
355	Xerox Corp.	369 80	372 50	372 50	+ 0 78
1 39	Zambia Corp.	1 41	1 44	1 44	+ 2 12

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	9800	..
Emp. 8,80 % 77	123	3 014
9,80 % 78/93	106 80	2 014
8,80 % 78/86	100 35	6 919
10,80 % 79/94	110 70	0 621
13,25 % 80/90	111 10	4 138
13,80 % 80/87	106 78	13 008
13,80 % 81/89	113 60	8 885
16,75 % 81/87	108 81	0 686
16,20 % 82/90	124 05	11 318
16 % juin 82	126 50	4 734
14,60 % fév. 83	125 20	8 840
13,40 % déc. 83	129 65	10 206
12,20 % oct. 84	120 55	11 785
11 % fév. 85	123 50	6 510
10,25 % mars 86	118	5 538
ORT 12,75 % 83	1711	..
OAT 10 % 2000	116 91	3 315
OAT 9,90 % 1997	114 10	7 767
OAT 9,80 % 1996	111 95	6 280
Ch. France 3 %	188 10	..
CNB Bques janv. 82	104 35	1 994
CNB Paribas	104 50	1 994
CNB Suez	104 70	1 994
CNI janv. 82	104 15	1 994
PTT 11,20 % 85	117 65	8 395
CFF 10,30 % 86	....	..
CNE 11,50 % 86	114 75	3 233
CNT 9 % 86	104 80	3 795
CRH 10,90 % déc. 85	118 80	7 230

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	540	495
Agache (Sté Fin.)	928	895 d
A.G.F. (St Cent.)	8700	8040
André Roudière	236	235
Applic. Hydraul.	596	610
Arbel	143	140
Artois	280	280
Avenir Publicité	1708	1730
Bain C. Monaco	490	....
Banque Hypoth. Eur.	454	450
Béghin-Say (C.I.)	328	235
B.G.I.	372	....
Blanzy-Ouest	445	495
B.N.P. Cl	506	506
B.N.P. Intercontin.	414	414
Bénédictine	3950	3910
Bon-Marché	530	529
Cell	905	905
Cambodge	425	421 10
C.A.M.E.	251	260
Campenon Bern.	280	310 80 d
Carbone-Lorraine	570	582
C.E.G.Frig.	567	561
Centen. Blanzy	2340	2400
Centrest (Ny)	243	243
Cerabati	45	....
CERUS	720	721
Chambourcy (M.)	978	978
Champex (Ny)	180 20	180 10
C.I.C. (Financ. du)	261	265
C.I. Maritime	470	468
Cim.-Sinsa	1310	....
Citram (B)	235	280 d
Clause	842	802
Cofradel (Ly)	1170	1200
Cogifi	529	522
Comiphos	462	462 10
Cie Industrielle	4000	4000
Comp. Lyon-Alem.	593	608
Concorde (La)	1345	1320
C.M.P.	23 10	22 15 o
Crédit (C.F.B.)	726	748
Créd. Gén. Ind.	1095	1095
Crédit Lyonnais C.I.	744	742
Cr. Universel (Cie)	785	785
Créditel	205 10	209 50
Dablay S.A.	472	470
Darty Act. d.p.	2720	2720
De Dietrich	1650	1594
Delalande S.A.	1144	1190
Delmas-Vielj. (Fin.)	1282	1310
Didot-Bottin	523	540
Drag. Trav. Pub.	33 60	32 10
Eaux Bass. Vichy	1450	1450
Eaux Vittel	1700	1700
Economats Centre	574	575
Electro-Banque	450	449
Elf-Antargaz	380	374 40
E.L.M. Leblanc	572	595
Ensil-Bretagne	275	285
Entrepôts Paris	801	801
Epargne (B)	2520	2400 o
Europ. Accumul.	84	82
Eternit	2450	2450
Exor	3370	3310
Finalens	245	248
FIPP	348 70	362 70 d
Fnac	895	870
Foncière (Cie)	535	538
Fonc. Lyonnaise	4080	4080
Foncina	540	540
Forinter	1129	1120
Fougerolle	136	136
France I.A.R.D.	400	400
France (La)	8020	8220
Fr. Paul Renard	495	499 90
GAN	1301	1345
Gaumont	491	500
Gaz et Eaux	2160	2165
Gévelot	277	287
Gr. Fin. Constr.	563	563
Gde Moul. Paris	358 10	358
Groupe Victoire	3600	3852
G. Transp. Ind.	485	489
Hutchinson	823	840
Immindo S.A.	495	495
Imm[illegible]	320 80	322
Immobail	550	550
Immobanque	898	887
Immob. Marseille	8000	8200
Immofice	542	552
Invest. (Sté Cent.)	3641	3730
Jaeger	240 10	240 40
Lafitte-Bail	577	580
Lambert Frères	106	106
Lille-Bonnières	1030	1032
Loca-Expansion	380	379
Locafinancière	498	500
Locatel	328	337
Louvre (Sté)	1730	1730
Machines Bull	48 20	48 20
Magasins Uniprix	205	201
Magnant S.A.	134	....
Maritime Part.	350	340
M.H.	....	....
Métal Déployé	413	412
Mors	179 80	178
Navel Worms	107 20	107
Navig. (Nat. de)	185	172 20 o
OPB Paribas	405	411
Optorg	195	194
Origny-Desvroise	363	361
Palais Nouveauté	920	940
Paribas-CIP	986	989
Paris France	242	242
Paris-Orléans	310	310
Part. Fin. Gest. Im.	1700	1755
Pathé-Cinéma	478	500
Pechiney (cert. inv.)	207	209 60
Piles Wonder	897	940
Piper-Heidsieck	1180	1180
P.L.M.	175	170
Porcher	260	269
Providence S.A.	1789	1717 o
Publicis	1760	1780
Raff. Souf. R.	190	190
Rhône-Poul. (c. inv.)	445	450
Ricqlès-Zan	184	184 d
Rochefortaise S.A.	201	202
Rochette-Cenpa	76	79
Rosario (Fin.)	200	201
Rougier et Fils	70	71 50
Sacer	170	176
Sacilor	21 50	....
SAFAA	770	....
Safic-Alcan	585	585
SAFT	1520	1520
Saga	272	283 d
St-Gobain C.I.	345 50	345
Salins du Midi	570	570
Santa-Fé	171	171
Satam	120	....
Saulnes	71 90	72
Saunier-Duval	58 40	58 70
Savoisienne (M)	141	146 d
SCAC	652	678
Senelle-Maubeuge	500	500
S.E.P. (M)	243	245
Serv. Equip. Véh.	85	88 40
Sicl	159 50	159 50
Sicotel	401	403
Sinvim	295	283 20
Siph (Plant. Hévéas)	331 20	329
SMAC Acieroid	64 20	61 50
Sté Générale-CIP	1200	1200
Sofal financière	1915	1880
Soffo	319	307
Soficomi	920	883
S.O.F.I.P. (M)	135	135
Sofragi	1157	1159
Soudure Autog.	408	424
Sovabail	850	880
Speichim	83	....
S.P.I.	570	570
Suez (Fin. de)-CIP	1245	1220
Stemi	586	600
Taittinger	2080	2000
Testut-Aequitas	421	422
Tour Eiffel	518	639
Ufiner S.M.D.	506	500
U.A.P.	2880	2830
Unisor	6 10	....
U.T.A.	1870	1919
Vicat	607	621
Virax	188	190
Waterman S.A.	690	610
Brass. du Maroc	150	150

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	1090	....
Akzo	430	440
Alcan Alum.	221 90	224
Algemene Bank	1550	1645
American Brands	576	600
Am. Petrofina	316	....
Arbed	430	....
Asturienne Mines	140	....
Bco Pop Español	308	319
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1010	....
B. Régl. Internat.	36000	36750
Br. Lambert	558	570
Canadian-Pacific	74 50	76 50
Commerzbank	1105	1100
Dart. and Kraft	380	380
De Beers (port.)	39 50	....
Dow Chemical	365	375
Gén. Belgique	465	470
Gevaert	810	....
Glaxo	98 50	95 60
Goodyear	215	217
Grace and Co	312	313
Gulf Canada Corp.	65 50	66
Honeywell Inc.	520	519
I. C. Industries	171	178
Int. Min. Chem	183	....
Johannesburg	789	780
Kubota	18	18 60
Latonia	280	281
Mannesmann	605	565
Midland Bank Plc	56 70	56 60
Mineral-Ressourc.	50	52 10
Noranda	103 60	106 50
Olivetti	44	43 50
Pakhoed Holding	176	173
Pfizer Inc.	397	400
Procter Gamble	470	475
Ricoh Cy Ltd	33	33
Rolinco	235 40	237 60
Robeco	282	284 70
Rodamco	386 50	399 90
Saipem	21	22 80
Shell fr. (port.)	90	....
S.K.F. Aktiebolag	301	280
Sperry Rand	516	....
Steel Cy of Can.	103	....
Stilfontein	47 90	48
Swedish Match	342	....
Tenneco	246	....
Thorn EMI	46	....
Thyssen c. 1 000	490	....
Toray indust. inc	26 60	27
Vieille Montagne	801	801
Wagons-Lits	915	935
West Rand	25	25

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amrep	12	....
C.E.M.	....	....
Cochery	63	60 10
Coparex	388	382 50
Dubois Inv. (Cosmo.)	795	770
Hydro-Energie	300	....
Hoogovens	250	....
Nicolas	820	....
Révillon	239	....
Rorento N.V.	142 50	142 70
Sopalem	85 70	....
S.P.R.	200	....
Ufinex	380	....
Union Brasseries	137 20	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1300	1300
Alain Manoukian	780	798
Asystel	400	415
BAFIP	750	760
B.I.P.	1320	1350
Bolloré Technologies	1035	1050
Buitoni	504	524
Câbles de Lyon	898	901
Calberson	590	580
Cardif	2899	2807
Cap Gemini Sogeti	2245	2250
C.D.M.E.	760	790
C. Equip. Elect.	214	220
C.E.G.I.D.	1335	1388
C.G.I. Informatique	540	540
C. Occid. Forestière	120	120
Dalas	180	176
Dauphin O.T.A.	1690	1750
Devanlay	1768	1830
Deville	931	949
Drouot-Assurances	546	550
Editions Belfond	300	305
Elect. S. Dassault	895	895
Expand	395	395
Filipacchi	785	770
Guintoli	395	369
Guy Degrenne	820	850
I.C.C.	292	296
IM Informatique	370	370
Le gd fore du mois	....	....
Loca-Investissement	370	360
Marcteo	417	427
Merlin Immobilier	480	480
Métallurg. Minière	145	141
M.M.B	650	678
Molex	291 10	318
Navale-Delmas	750	760
Om. Gest. Fin.	411	427
Petrometin-R.D.	3120	3185
Petit Bateau	217 30	....
Petrofigaz	442	458
Rexel	893	890
St-Gobain Emballage	1211	1300
St-Honoré Matignon	260	250
S.C.G.P.M.	205	213
Sema-Metra	950	988
S.E.P.	1235	1185
S.E.P.R.	1590	1590
S.M.T. Goupil	278	....
Sofibus	301	....
Sopra	914	930
Valeurs de France	343	343

SICAV (sélection) — 23/9

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	720 13	702 57
Actions France	465 02	443 93
Actions sélectives	603 31	575 95
Aedificandi	687 77	656 58
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1192 72	1163 63
A.G.F. 5000	578 01	563 91
A.G.F. ECU	1238	1225 74
A.G.F. Interfonds	478 81	467 13
A.G.F. OBLIG.	1220 14	1214 07
Agfimo	694 46	687 77
Altefi	229 07	218 68
A.L.T.O.	211 91	202 30
America-Valor	745 04	711 26
Amérique Gestion	367 60	350 93
Arbitrages court terme	5094 45	5084 28
Argonautes	413 91	395 14 ♦
Asecic	1260 29	1260 29
Aurecic	1449 21	1407
Bourse-Investiss.	475 60	454 03
Bred Associations	2893 03	2884 98
Capital Plus	1648 71	1648 71
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Columbia	840 39	802 28 ♦
Convertissimo	393 30	378 17
Cortal court terme	12016 77	12016 77
Corexa	918 91	877 24
Crediter	468 34	454 70
Croiss. France	284 07	271 84
Croiss. Mercure	2756 36	2676 08
Croiss. Immobil.	663 27	633 19
Croiss. Prestige	361 89	345 48
Démêter	12909 02	12909 02 ♦
Drouot-France	638 34	609 39 ♦
Drouot-Investiss.	1087 45	1038 14 ♦
Drouot-Sécurité	251 39	239 99 ♦
Drouot-Sélection	147 74	141 04 ♦
Ecocic	1190 86	1173 26
Elicoop Sicav	10935 43	10909 16 ♦
Energie	258 51	246 79 ♦
Eparcic	2909 19	2903 38
Eparcourt Sicav	8117 23	8096 99
Epargne Associations	25419 40	25381 33
Epargne-Capital	8062 18	7982 36
Epargne-Croiss.	1502 88	1462 65
Epargne-Industr.	762 59	728 01
Epargne-Inter	632 94	616
Epargne-Long-Terme	1783 42	1716 22
Epargne-Oblig.	205 97	200 46
Epargne-Unie	1206 98	1152 26
Epargne-Valeur	421 59	410 31
Eparoblig	1329 70	1327 05 ♦
Eurocic	10292 30	10140 20
Euro-Croissance	551 66	535 58 ♦
Eurodyn	1056 70	1021 95
Financière Plus	27358 72	27085 86
Fonced Placement	63904 48	63487 04
Fonced Trimestriel	1166 62	1149 38
Fonced Valorisation	13485 71	13221 28
Foncier Investiss.	1130 34	1102 77
Fondval	289 57	276 44
France Eco Plus	10271 64	10169 94
France-Garantie	319 61	319 97
France-Investiss.	556 18	530 98
France-Net	127 33	126 07
France-Obligations	478 86	474 12
Francic	398 71	387 10
Fructi-Associations	1281 33	1281 33 ♦
Fructicapi	312 13	307 62

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fructidor	265 99	262 06
Fructifrance	799 18	779 69
Fructivar	80433 57	80232 99 ♦
Fructi ECU	569 08	560 65
Fructi-Première	12475 61	12231 24 ♦
Futuroblig	1121 94	1120 82
Gestilion	60193 19	60043 08
Gestion Associations	148 55	145 28
Gestion Mobilière	715 69	693 24
Gest. Rendement	514 51	491 18
Gest. Sél. France	783 61	749 08
Haussmann Associat.	1292 99	1292 99 ♦
Haussmann court terme	1127 80	1127 80 ♦
Haussmann Epargne	1399 83	1399 83 ♦
Haussmann Europe	1924 45	1837 18 ♦
Haussmann France	1055 29	1007 44 ♦
Haussmann Oblicroiss.	1326 14	1326 14 ♦
Haussmann Obligation	1583 83	1521 56 ♦
Horizon	1260 71	1223 99
I.M.S.I.	625 84	597 46
Indo-Suez Valeurs	784 34	748 77
Ind. française	14447 57	14164 28 ♦
Interoblig.	11962 74	11502 63
Intersélect France	473 02	451 57
Intervaleurs Indust.	670 85	640 43
Invest. net	14884 86	14835 18 ♦
Invest. Obligataire	17600 89	17765 27 ♦
Japacic	167 60	162 72 ♦
Jeune épargne	232 41	228 99
Laffitte-crt-terme	61522 16	61522 16
Laffitte-Expansion	826 76	789 26
Laffitte-France	345 19	329 54
Laffitte-Immobilière	262 18	250 29
Laffitte-Japon	321	306 44
Laffitte-Oblig.	154 98	147 95
Laffitte-Rend.	220 84	210 83
Laffitte-Tokyo	1225 26	1169 70
Lion-Associations	12057 14	12057 14
Lion-Institutionnels	25718 72	25654 58
Lioplus	75093 50	74250
Livret portefeuille	618 63	598 67
Méditerranée	163 65	156 23 ♦
Mondiale Investissem.	464 79	443 71
Monecic	5768 72	5768 72
Mone.J.	51251 01	51251 01
Multi-Obligations	466 29	445 15
Mutuelle Unie Sél.	159 48	152 25 ♦
Natio-Associ.	6918 75	6904 94
Natio-Epargne	13914 12	13776 36
Natio-Inter.	1173 05	1141 65
Natio-Obligations	568 63	553 41
Natio-Patrimoine	1426 15	1389 93
Natio-Placements	65197 63	65197 63
Natio-Revenus	1133 80	1122 67
Natio-Sécurité	53122 44	53122 44
Natio-Valeurs	742 61	722 73
Nord-Sud Développ.	1224 37	1221 93
Oblicoop Sicav	1490 45	1481 23 ♦
Obliton	1169 54	1137 27
Optimevalor	638 15	609 21
Options et Rendement	......	......
Oriane-Gestion	164 59	157 13
Paramérique	521 16	497 53
Paneurope	835 68	797 77
Paribas Epargne	15520 27	15489 29
Paribas Gestion	616 28	591 14
Pamuna-Valor	1111 55	1110 44

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Patrimoine-Retraite	1673 35	1640 54
Phénix Placements	281 37	278 97
Pierre Investiss.	749 77	715 77
Placement A	1026 63	1026 68
Placement crt-terme	71593	71593
Placement J	53499 16	53499 16
Placement Premier	60511 42	60511 42
Pré/Association	21873 21	21873 21
Provence Investiss.	533 69	509 49
Quartz	106 84	104 21
Rentacic	174 62	172 04
Revenus Trimestriels	6176 45	6115 30
Revenu Vert	1228 60	1227 57
Rivoli Plus	1073 02	1024 36
St-Honoré Assoc.	12304 29	12243 07
St-Honoré Bio-aliment.	704 90	672 94
St-Honoré Capital	......	......
St-Honoré Pacifique	529 35	505 35
St-Honoré P.M.E.	427 81	408 41
St-Honoré Réel	11088 88	11044 70
St-Honoré Rendement	12316 65	12255 37
St-Honoré Technol.	720 03	687 38
St-Honoré Valor	12563	12463 29
Sécuricic	10789 18	10778 40
Sécur. Mobilière	449 59	429 20
Sécuri Taux	10169 38	10168 38
Sél. court terme	12293 35	12201 94
Sicadom (Casden BP)	795 24	783 49 ♦
Sicav-Associations	1345 83	1343 14
S.F.I. fr. et étr.	537 28	570 17
Sicavimmo	793 81	757 62
Sicav 5000	355 21	345 70
Sivafrance	559 23	544 28
Sivam	415 04	403 93
Sivarente	225 91	219 88
Slivinter	411 17	400 17
S.I.-Est	1289 60	1231 03 ♦
S.I.G.	895 31	854 32
S.N.I.	1198 23	1183 33
Solinvest	533 97	512 20
Sogepargne	424 81	409 46
Sogerec	54049 57	52476 31
Sogever	1042 01	994 76
Sogister	1289 87	1231 38
Soleil Investiss.	496 30	484 25 ♦
Technocic	1161 88	1127 83
U.A.P. Investiss.	392 74	374 93
Uni-Associations	112 24	112 24
Unifrance	457 76	448 54
Unifoncier	1326 98	1285 81
Uni-Garantie	1472 12	1443 23
Unigestion	887	846 78
Uni-Japon	1470 13	1403 47
Uni-Régions	2685 94	2584 14
Univente	2334 94	2258 16
Univer	170 16	170 16
Univers-Obligations	1638 78	1584 89
Valorem	505 33	493 98
Valoblig	60960 98	60258 40
Valorg	1448 76	1447 31
Valrexi	76411 37	76373 18

c : coupon détaché
o : offert
* : droit détaché
d : demandé
♦ : prix précédent
★ : marché continu.

Droits et bons

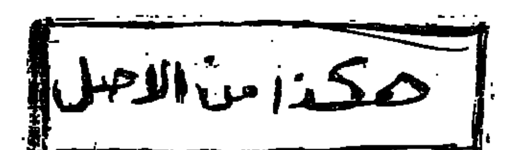
VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	72 10	....
Casino	193 60	....
Créd. Foncier France	280	....
Pernod Ricard	233	....
Total	10 90	....
Souscription		
Oréal (L')	240	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 24/9	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 700	6 685	6 350	6 900
ECU	6 852	6 853	....	....
Allemagne (100 DM)	327 370	327 450	317	337
Belgique (100 F)	15 797	15 811	15 160	16
Pays-Bas (100 fl.)	289 710	289 800	280	298
Danemark (100 krd)	86 820	86 800	82 500	90
Norvège (100 k)	90 710	90 680	86	92
Grande-Bretagne (£ 1)	9 683	9 698	9 350	10 050
Grèce (100 drachmes)	4 925	4 923	4 600	5 400
Italie (1 000 lires)	4 743	4 742	4 500	5
Suisse (100 fr.)	405 460	404 350	389	412
Suède (100 krs)	96 450	96 450	92	98
Autriche (100 sch)	46 560	46 530	45 100	47 450
Espagne (100 pes.)	4 978	4 982	4 750	5 250
Portugal (100 esc.)	4 540	4 633	4	4 900
Canada ($ can 1)	4 822	4 822	4 500	5
Japon (100 yens)	4 336	4 335	4 150	4 330

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 24/9
Or fin (kilo en barre)	91700	91900
Or fin (en lingot)	92050	91950
Pièce française (20 fr)	563	551
Pièce française (10 fr)	401	....
Pièce suisse (20 fr)	608	598
Pièce latine (20 fr)	536	528
Souverain	665	658
Pièce de 20 dollars	3355	3355
Pièce de 10 dollars	1590	1570
Pièce de 5 dollars	1065	....
Pièce de 50 pesos	3495	3455
Pièce de 10 florins	562	581
Or Londres	435 15	434
Or Zurich	434 50	435
Or Hongkong	440 75	431 50
Argent Londres	5 86	....



هكذا من الاصل

Le Monde

Le soir de l'attentat de la rue de Rennes

Emile Abdallah, en partance pour Vienne aurait été reconnu par une employée d'Orly-Sud

Les enquêteurs de la police judiciaire française continuent de soupçonner Emile Ibrahim Abdallah, sur la foi de deux témoignages visuels, d'être l'un des auteurs de l'attentat du 17 septembre, rue de Rennes à Paris, malgré sa réapparition le lendemain, à la mi-journée, à Kobayat, dans le nord du Liban, *devant deux journalistes de l'AFP.* La conviction des policiers a été récemment confortée par le témoignage d'une employée de l'enregistrement à l'aéroport d'Orly, qui assure avoir reconnu Emile Abdallah parmi les passagers du vol Paris-Vienne (Autriche), de 20 h 50, le soir de l'attentat. Un message a été transmis à Interpol par la police française afin de suivre *cette piste, tandis que* trois inspecteurs de la police judiciaire prenaient, mardi soir 23 septembre, le même vol de 20 h 50 de l'Austrian Airlines pour Vienne.

Ce mercredi matin, 24 septembre une réunion s'est tenue au ministère de l'intérieur autrichien sous la direction de *MM. Robert Danzinger et Anton Schulz,* responsables de la Staatpolizei, le principal service de renseignement de la police autrichienne.

On reparle donc d'Emile. On se souvient que, *le lendemain de* l'attentat meurtrier commis le *17 septembre, rue de Rennes* à Paris, il aurait été reconnu, dans un lot de cent-trente photos, par deux témoins jugés « *fiables et précis* » par les spécialistes de la brigade criminelle.

Ces deux femmes ont assuré le reconnaître comme le passager avant de la BMW noire d'où il descendit quelques secondes pour déposer l'engin explosif devant le magasin Tati. Elles reconnaissent, par ailleurs, le conducteur comme étant Salim El Khoury, un membre des FARL, cousin des Abdallah et condamné par défaut à quatre ans de prison en juillet à Lyon.

Les policiers du quai des Orfèvres, habitués à trier les témoignages et à évaluer leur précision et leur crédibilité, semblaient sûrs de leur fait. D'autant plus que ces deux témoignages confortaient la conviction ancienne de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT) : opérationnellement, les attentats sont l'œuvre du réseau terroriste FARL, lié historiquement à la Syrie, mais jaloux de son autonomie. C'était exclure trop rapidement un nouveau pied de nez du clan Abdallah ; dix-neuf heures après l'attentat de Paris (commis à 17 h 25), Emile réapparaît (à 12 h 30, heure de Paris) à Kobayat, aux côtés de ses frères, Joseph, Maurice et Robert, dans cette bourgade chrétienne du nord Liban, berceau de la famille. Deux journalistes de l'AFP en témoignent, tout en soulignant qu'Emile refuse de se laisser photographier et en précisant que, portant un attaché case *à la main, il* assure rentrer de son travail d'ingé*nieur électronicien à Tripoli.*

Coup dur pour la police française. *Les témoins se sont-ils trompés ?* Comment Emile aurait-il pu réussir une si rapide escapade ? Autant de questions que se posent alors, comme d'autres, les policiers. *Mais* ils continuent à suivre cette piste. D'abord parce que la conviction de l'ensemble des services spécialisés dans la lutte antiterroriste, reprise les jours suivants par divers responsables gouvernementaux, auprès de journalistes, comme lors de réunions au sommet – notamment avec le président de la République – est que les auteurs des attentats sont bien les parents et les amis de Georges Abdallah. Ensuite parce que, dans toute enquête de police judiciaire, la règle est, selon le jargon policier, de « *savoir fermer une porte* ». En d'autres termes : d'aller jusqu'au bout de la seule piste que tracent les renseignements et les témoignages.

Aidée de la Direction centrale de la police judiciaire et de la Police de l'air et des frontières, la brigade criminelle étudie donc toutes les possibilités de fuite d'Emile compatibles avec les délais de son retour au Liban. C'est dans le cours de cette enquête qu'intervient le témoignage d'une employée de l'aéroport de Paris, « *un témoignage non sollicité, très précis, crédible* », assure-t-on. Agent d'escale, elle était chargée d'enregistrer les passagers du vol OS 232 (Austrian Airlines) Paris-Vienne, à l'aéroport d'Orly-Sud, mercredi soir 17 septembre. Un vol qui fonctionne tous les soirs de la semaine. Départ : 20 h 50, arrivée dans la capitale autrichienne : 22 h 40.

Une cinquantaine de passagers

Or ce témoin assure reconnaître aujourd'hui, parmi les passagers, Emile, sur la base de la photo diffusée par les services de police. Les policiers en sont maintenant à la seconde étape : retrouver sur le listing des passagers du vol, l'identité sous laquelle aurait pu voyager Emile, en d'autres termes retrouver la trace de tous les passagers... une cinquantaine environ.

Ces vérifications sont en cours, à Vienne – où sont partis trois inspecteurs français – et à Paris. Tâche évidemment difficile, les enquêteurs soulignant que Georges, frère d'Emile, durant son activité terroriste en Europe de 1980 à 1984, a à lui seul utilisé au moins onze identités différentes, accompagnées de passeports *ad hoc* – de « vrais faux » le plus souvent.

Toutefois, dans l'attente de ces recoupements, un itinéraire possible a été reconstitué par les policiers. L'affolement créé par l'explosion facilitait la fuite de la BMW, qui circulait dans le couloir d'autobus en direction de la tour Montparnasse. Il est 17 h 30, ses occupants ont largement le temps de se débarrasser du véhicule – toujours – et *de gagner l'aéroport d'Orly-Sud.* A moins que le mouvement soit *inverse : dépôt de l'un des occupants* à l'aéroport, puis dissimulation du *véhicule.* Les policiers notent à ce propos que Salim El Khoury ne se manifeste, lui, au Liban que dimanche 21 septembre.

Scénario

20 h 50 : décollage pour Vienne. Arrivée 22 h 40. Emile – si c'est bien lui – est alors en transit, ce qui signifie qu'il n'est pas contrôlé. Il peut même, pour mieux préparer l'arrivée à sa destination finale, changer de passeport. *Lors de son* débarquement, il sera ainsi contrôlé *sous une autre identité* que celle utilisée au départ. Or à l'aéroport de Vienne décolle, à 23 h 25, un vol de l'Austrian Airlines (OS 731) pour Larnaka, à Chypre. Arrivée à Larnaka : 3 h 35, heure locale.

Selon les enquêteurs français, il n'y aurait qu'une dizaine de minutes de transport entre l'aéroport de Larnaka et le port d'où une vedette rapide peut se rendre en quatre heures, toujours d'après leurs calculs, à Tripoli. « *Selon ce scénario, qu'il nous faut vérifier dans le détail,* explique un enquêteur, *Emile peut, compte tenu du décalage horaire, passer à son travail dans la matinée, puis être à Kobayat ensuite, qui n'est distant que d'une heure en voiture de Tripoli.* »

La police judiciaire est assez tenace *pour aller jusqu'au bout* de cette piste. On saura donc, un jour, *si l'identité d'un* des passagers *du* vol Paris-Vienne était fausse. Si les *policiers ont vu juste, reste* à expliquer comment cette fuite a été possible, *alors que* la famille Abdallah était déjà soupçonnée d'être responsable de la vague d'attentats. Réponse simple : mercredi soir *17 septembre*, le signalement d'Emile n'était toujours pas diffusé, les policiers de la brigade criminelle n'apprenant même son existence que lors de la confrontation des témoins avec le lot de photos transmis par les services de renseignement.

Pourquoi ? Sans doute parce que la DST a trop longtemps gardé par devers elle les photographies en sa possession. *Une situation, hélas !* classique dans les rapports entre police judiciaire et police de renseignement. Il faut aussi souligner que les vols à destination de pays européens sont très peu contrôlés, à l'inverse de ceux *qui* vont vers le Moyen-Orient.

Ce nouveau rebondissement dans l'enquête conforte les policiers dans leur certitude sur les auteurs de la vague d'attentats : le réseau FARL. Ils soulignent prudemment l'absence d'attentats et de communiqués manuscrits à Paris depuis le repli du clan Abdallah sur Kobayat. Ils n'excluent pas, en théorie, des alliances – par exemple avec des Libanais chiites pro-iraniens – mais assurent qu'aucun élément ne vient encore les confirmer.

GEORGES MARION et EDWY PLENEL.

Cinq interpellations à Paris

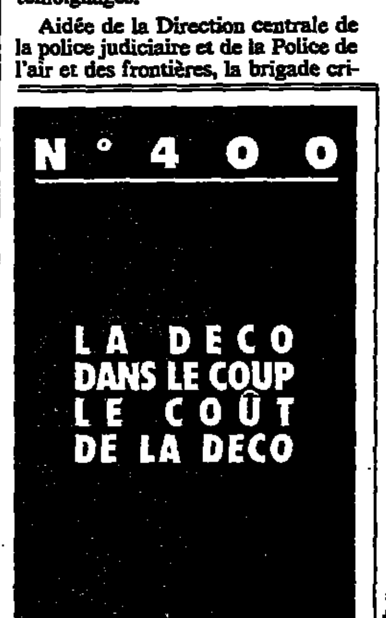
La brigade criminelle de la police *judiciaire parisienne a effectué,* mercredi matin 24 septembre, *diverses opérations* au domicile de plusieurs personnes susceptibles, selon les renseignements *généraux,* d'apporter aide et assistance à des *terroristes.* Cinq d'entre elles, de nationalité française, ont été interpellées. Elles seraient connues pour être des proches de Frédéric Oriach, l'une des figures de l'ultra-gauche propalestinienne, libéré de prison le 11 avril dernier. Le séjour de Frédéric Oriach, cet été, à Damas intrigue les policiers français.

Ces interpellations ont été opérées sur commission rogatoire de M. Alain Marsaud, le juge d'instruction chargé des dossiers des attentats commis dans la capitale depuis décembre 1985. Placés en garde à vue – dont le délai est désormais de quatre jours dans les affaires de terrorisme, – les cinq interpellés sont actuellement entendus au quai des Orfèvres.

D'autre part, Georges Ibrahim Abdallah, Anis Naccache et Varoujan Gardidjian, les trois terroristes dont le CSPPA demande la libération, ont été regroupés à la prison parisienne de la Santé pour « *des raisons de sécurité et administratives* ».

M. Camdessus proposé au poste de directeur général du FMI

M. Balladur, ministre de l'économie et des finances, proposera, à l'occasion des réunions monétaires qui commencent à Washington, vendredi 26 septembre, pour préparer l'assemblée générale annuelle du Fonds monétaire, la candidature de M. Michel Camdessus, gouverneur de la Banque de France, au poste de directeur général de cette institution.



Le numéro du « Monde » daté 24 septembre 1986 a été tiré à 492 572 exemplaires

Sur le vif

Bronzette à Papeete

Tôt ce matin, coup de téléphone d'un ami. Il partait hier, en début d'après-midi, pour le Canada et je m'étonne :

– Tu m'appelles déjà ? Quelle heure il est, là-bas ?

– 7 h 15. Là-bas, c'est ici. Je suis au Sofitel-Roissy.

– Tiens, qu'est-ce qui s'est passé ?

– Une alerte à la bombe. L'avion n'a pas pu décoller. On nous a fait glander jusqu'à dix heures du soir en nous laissant espérer qu'on finirait par embarquer, *pour nous enlever l'envie* de changer de compagnie. Et puis, bon, après c'était trop tard. Il a fallu aller à l'hôtel.

– C'est comment à Roissy ?

– La galère. Entre les alertes, les interrogatoires de passagers, les contrôles de bagages, les vérifications de visas et tout ça, tu peux pas imaginer ce qui se passe. Et alors là, aujourd'hui, avec Air France qui se met en grève, ça va être dément.

– Oui, mais ça, chéri, faut le comprendre, le personnel navigant. Pour faire Paris-Los Angeles-Papeete et retour, ils ont que cent quatre-vingt-sept heures de repos avant et pendant. Plus une période de quatre nuits d'affilée après.

– Pour combien d'heures de vol ?

– Trente-huit.

– C'est pas suffisant ?

– *Enfin,* voyons, tu rêves ! Tu sais combien ils ont à Tahiti ? Rien qu'une journée. Alors pour se faire bronzer !

– Ouais, évidemment. N'empêche, je me demande si c'est une raison suffisante pour foutre le bordel dans les aéroports. C'est peut-être pas le moment. Regarde ton Mimi...

– Quoi, mon Mimi ?

– Il trouverait indécent de perdre trente secondes à signer l'ordonnance sur le découpage électoral. Même si elle est conforme, à un article près, aux exigences du Conseil d'Etat.

– Il a bien raison. S'occuper des travaux de couture de Pasqua, là, maintenant, ce serait d'un déplacé !

– Il se déplace bien, lui, il vient de se balader en Indonésie.

– Ben, justement, il veut plus bouger. Ni pied ni patte.

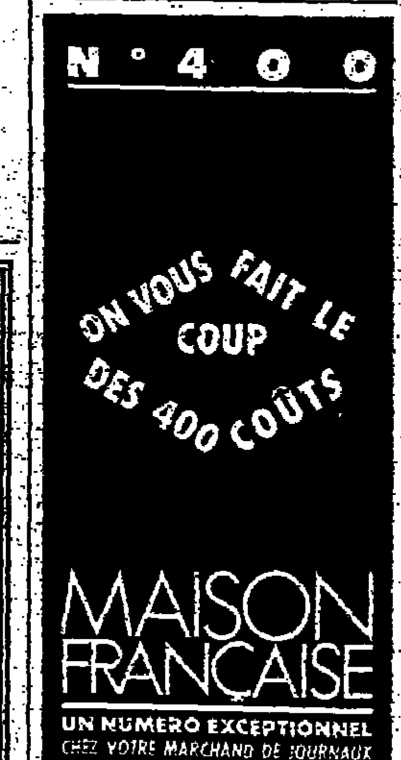
CLAUDE SARRAUTE.

Peu de perturbations à Air France et à la RATP

Air France a réalisé son programme de vols prévu, le 24 septembre, malgré l'ordre de grève du Syndicat national du personnel navigant commercial (SNPNC), soit la totalité de ses vols long-courriers et 90 % de ses vols moyen-courriers habituels. L'affrètement d'appareils et d'équipages d'autres compagnies a permis de tourner un ordre de grève qui a été lancé pour obtenir un temps de repos plus important à l'escale de Papeete sur la ligne Paris-Los Angeles-Papeete ouverte le 26 septembre.

A la RATP, la direction indiquait, en milieu de journée, que les arrêts de travail organisés par la CGT ne perturbaient pas le trafic des lignes A et B du RER. 93 % du trafic du métro était assuré. La CGT appelait à la grève pour protester contre des suppressions de postes.

Enfin, les agents de conduite autonomes (FGAAC) de la SNCF ont annoncé qu'ils se joindraient à la grève de vingt-quatre heures organisée par la CGT le mardi 30 septembre. Le préavis de grève couvre la période allant du mardi à 6 heures au mercredi à 6 heures. La FGAAC veut ainsi protester contre « *la dégradation de la situation sociale des cheminots* » et « *la mise en place d'un nouveau système de rémunération inacceptable* ».



A B C D E F G